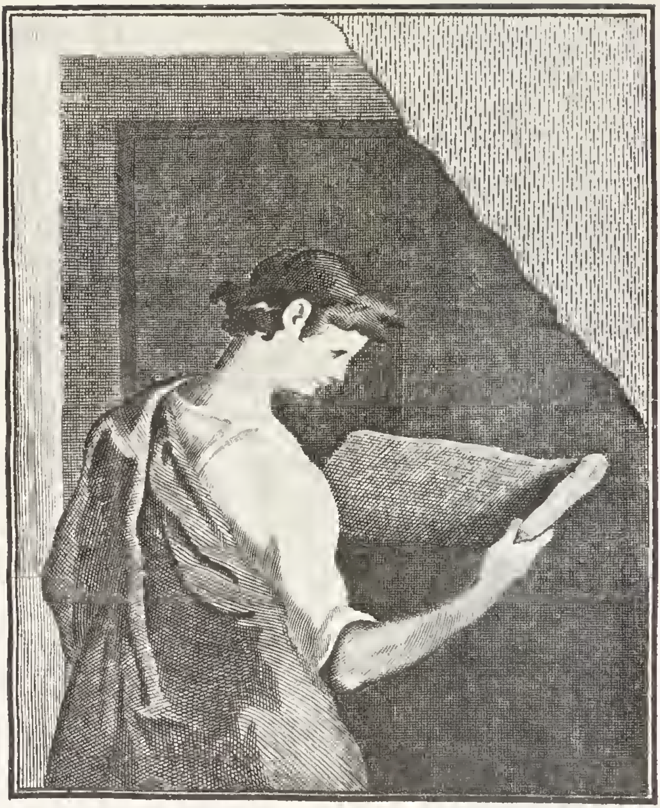

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1709unse_2

Coll. Billom.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Soc. Jesu

Recüeillis par l'Ordre de Son. Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1709.

Catal. Inscrip.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1709.

ARTICLE CXXVI.

THE HISTORY OF THE Campagnes &c. C'eſt-à-dire, *Rélation des Campagnes de* 1548. *&* 1549. *écrite en François ſous le tiltre de Guerre d'Ecoſſe, traduite en Anglois* 1707.

LE Livre dont nous parlons ici fut imprimé à Paris en 1553. Il contient un morceau des plus curieux de l'Hiſtoire d'Ecoſſe. Le Traducteur, pour rendre l'Ouvrage complet, y

a ajouté le commencement & la fin de la Guerre, dont Mr. de Beaugué ne déctit que deux Campagnes.

La préface que l'on trouve au commencement de cet Ouvrage, eſt une Piéce curieuſe qui merite l'attention du Lecteur. Le Traducteur y traite d'abord de la fameuſe Union de l'Ecoſſe avec l'Angleterre, & il fait voir ce que les Ecoſſois en doivent craindre. Il montre enſuite les avantages publics & particuliers que les Ecoſſois tiroient autrefois de leur Alliance avec la France. Le ſujet en ce tems eſt délicat, & l'on peut dire que le Traducteur de cet Ouvrage, le traite avec tous les ménagemens poſſibles.

Pour ce qui eſt de l'Union de l'Ecoſſe avec l'Angleterre, le Lecteur en peut facilement voir les conſequences: nous en avons déja parlé dans ces Memoires: d'ailleurs l'Auteur de cette préface paſſe legerement ſur cet article: il ſçait qu'il eſt dangereux de parler en Angleterre d'une Affaire que la Cour de Londre à ſi fort à cœur.

La Ligue que les Ecoſſois firent

avec la France commença, si nous en croyons leurs Historiens, vers le tems de Charlemagne. Nôtre Auteur marque ici tous les Articles de cette Ligue : Articles qui ont toûjours été très-fidellement observez : témoins les secours mutuels que les deux Rois se donnoient dans toutes les occasions pressantes. Ce sont ces secours qui ont contribué à rendre la Monarchie d'Ecosse redoutable à ses Voisins, & à la conserver pendant plus de mille ans absoluë & independante.

Dès qu'on fut convenu de part & d'autre des Articles de cette Ligue, le Roi d'Ecosse ajouta à ses Armes celles de France. Il envoya en même tems sous la conduite de son Frere Guillaume, & d'un nommé * Boulandre de Gourdon, une Armée considerable au secours de Charlemagne.

Alpin Roi d'Ecosse fit la guerre à Frideric Roi des Pictes vers l'an 830. Edwin Roi de Northumberland voulut entrer dans cette que-

* *Recüeil des Connétables. Item Généalogie de la Maison de Gourdon Sansovin &c.*

relle, & prit le parti du dernier : mais Loüis le débonnaire Roi de France s'opposa aux entreprises d'Edwin : ce qui donna le tems à Alpin de gagner la bataille de Rastanoth.

Charles le gros fournit des secours considerables à Gregoire Roi d'Ecosse dans ses expeditions contre les Danois, les Bretons, & les Irlandois.

Malcolme Kenmoire Roi d'Ecosse renouvella l'Alliance avec la France, & y envoya vers l'an 1062. quelques troupes que Hugues Frere de Philippe I. conduisit à la Terre Sainte.

Il est vrai que dans le tems où les Ecossois avoient plus besoin des secours de France, c'est à dire dans le tems que Jean de Bailleul ayant lâchement trahi l'Ecosse, la livra aux Anglois ; dans ce tems-là nous ne lisons pas que la France ait secouru les Ecossois ; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner : Le Fils de Jean de Bailleul avoit épousé une Fille de France. D'ailleurs, dit nôtre Auteur, il étoit à propos que les Anglois connussent par experience que

l'Ecosse seule étoit en état de se maintenir.

Les Anglois ayant forcé le jeune Roi David II. de quiter le Trône, ils y placérent Edoüard de Bailleul. David se retira en France avec quelques Sujets fidelles; & il y fut élevé en Prince. Enfin après un long exil il fut rétabli sur le Trône par les troupes auxiliaires de France.

Ce même David s'opposa à Edoüard III. Roi d'Angleterre, lorsque sur des prétentions injustes il vouloit abolir la Loi Salique, & s'emparer de la France: David leva une Armée de ses propres Sujets: il y joignit quelques Compagnies de François sous la conduite de Hugues Garantier: il entra en Northumberland, prit plusieurs places fortes, & obligea enfin Edoüard de rappeller ses Troupes, & de se désister de ses prétentions sur la France.

Robert II. Roi d'Ecosse reçût des secours considerables d'hommes & d'argent de France; & si la division ne se fût malheureusement mise parmi les Chefs de son Armée, il

eſt indubitable qu'il auroit conquis toute l'Angleterre.

Tous les Hiſtoriens parlent des ſecours que l'Ecoſſe donna à la France pendant les Regnes de Charles VI. & de Charles VII. C'eſt en conſequence de ces ſecours, que Marguerite Fille de Jaques I. fut mariée à Loüis XI. Les deux Sœurs de cette Princeſſe furent élevées en France, & enſuite mariées, l'une à Sigiſmond Archiduc d'Autriche, & l'autre au Duc de Bretagne.

Jaques III. Roi d'Ecoſſe envoya à Charles VIII. des troupes nombreuſes ſous la conduite de Bernard Stuart Seigneur d'Aubigny. Tout le Monde ſçait les ſervices importans que rendit ce Seigneur Ecoſſois à la France. Il conquit le Royaume de Naples : il obligea le Roi d'Arragon, le Duc d'Urbin, & Jean Sforce Seigneur de Peſaro, d'abandonner la campagne, & de ſe retirer à Faenza : il eut beaucoup de part à la Victoire de Fornove.

Jaques IV. envoya en France une Armée de 5000 Hommes ſous la conduite du Seigneur d'Aubigny, pour

ſoutenir le droit de François I. ſur le Milanois ; & peu de tems après il envoya Jaques Gourdon de Letterfury Amiral d'Ecoſſe avec 3000. Hommes commandez par le Comte d'Arran, pour s'oppoſer aux courſes que les Anglois faiſoient en France.

Le même Prince voyant que Henry VIII. tiroit avantage des broüillleries de Loüis XII. avec le Pape, fit ſçavoir à Henry, qu'il étoit prêt à entrer en Angleterre, à la tête d'une puiſſante Armée ; & il fit tant par ſes menaces, qu'il obligea l'Anglois de rappeller une partie de ſes Troupes.

François I. ſçachant la guerre injuſte que Henry VIII. faiſoit à ſon propre Neveu Jaques V. encore enfant, envoya en Ecoſſe des ſecours conſiderables. Jaques devenu Maître abſolu, & gouvernant par lui-même, rendit de pareils ſervices aux François. Car ayant appris le malheureux ſuccès de la Bataille de Pavie, & voyant que les forces de toute l'Europe étoient liguées contre la France, il leva une Armée, & la conduiſit lui-même à Dieppe. Delà il marcha à grandes journées vers

Lyon, où il trouva le Roi son Allié, qui peu de tems après conduisit le Roi d'Ecosse à Paris, où il fut reçû avec tant de magnificence, que la Posterité, dit un Auteur qui étoit alors à Paris, aura de la peine à le croire. Peu de tems après Jaques épousa dans l'Eglise de Nôtre Dame de Paris, Magdelaine de France en presence du Roi son Pere, du Roi de Navarre, de sept Cardinaux, & de toute la Noblesse: mais cette Princesse étant morte sans Enfans, le Roi d'Ecosse épousa en secondes nopces Marie de Lorraine Fille de Claude de Lorraine I. Duc de Guise.

Il seroit inutile de parler ici de tous les secours d'Hommes, & d'argent que la France envoya en Ecosse durant la Régence de cette Princesse: les Historiens contemporains en parlent fort au long: nous en dirons quelque chose dans la suite de cet Extrait.

Quelques personnes s'imaginent, que depuis que les Ecossois ont embrassé la Religion protestante, la Ligue entre eux & la France n'a

plus ſubſiſté : mais il eſt évident, dit nôtre Auteur, que Jacques VI. offrit au Roi de France, à l'occaſion d'une conſpiration qui ſe tramoit contre ce Prince, & que Jaques avoit découverte, il lui offrit toutes les Troupes de ſon Royaume. D'ailleurs tout le monde ſçait que les Gardes Ecoſſoiſes, & les Gendarmes quoique pour la plus-part Proteſtans, ſubſiſtoient encore en 1635. & en 1638.

Pour les avantages particuliers qui revenoient aux Ecoſſois de cette Ligue, ils étoient en grand nombre. Car 1°. Dès-lors qu'un Ecoſſois entroit en France, il joüiſſoit de tous les Privileges des Naturels du Pays. De-là il arrivoit que les Villes de France étoient remplies de Marchands Ecoſſois, les Univerſitez, de Profeſſeurs & d'Ecoliers de cette Nation &c. Sans parler des Benefices dont les Ecoſſois étoient pourvûs en France. 2°. Pour ce qui eſt des honneurs militaires, le Comte de Buchan a été Connétable de France. Les Comtes d'Arran, de Huntley, d'Angus, d'Argile &c. ont été Chevaliers de l'Ordre. Jean Stuart

fut fait Comte d'Evreux & Seigneur de Concressaut. Bernard Stuart a été Maréchal de France, Seigneur d'Aubigny, Connétable de Naples, & Lieutenant du Roi en Calabre. Le Duc d'Albanie, sans parler des Gouvernemens qu'il avoit en France, étoit Vice-Roi de Naples. Les Comtes d'Arran ont été Ducs de Chastelleraut. Les Douglas ont été Ducs de Touraine, & ont souvent exercé les premieres Charges militaires de France.

Un autre avantage très-considerable qui revenoit aux Ecossois de cette Ligue, étoit les Gardes Ecossoises & les Gendarmes. C'étoit des Ecoles pour former les jeunes Gentis-hommes à tous les exercices militaires. Combien de bonnes Familles étoient ravies de pouvoir envoyer leurs Cadets en France? C'étoit pour eux une fortune que d'entrer en ces Corps. Revenus en Ecosse ils étoient en état de discipliner leurs Compatriotes; & par ce moyen l'Ecosse ne manquoit jamais de bons Officiers.

Le dernier & le plus grand avan-

tage que les Ecossois tiroient de leur Ligue avec la France, étoit le Commerce. Par tout où les François étoient les Maîtres, les Ecossois pouvoient trafiquer. Il est vrai que ni les François ni les Ecossois n'entendoient alors le Commerce : mais si l'on considere ce que ces derniers gagnoient à transporter dans les autres pays les vins & les marchandises de France, on ne sera pas surpris de voir, que l'Ecosse seule ait tenu tête sur la mer à toute la Flotte d'Angleterre. Durant le Regne de Jaques V. les Ecossois avoient plus de quinze gros vaisseaux de guerre, qui en ce tems-là faisoient une Flotte considerable. Ils prirent aux Anglois en une seule année plus de trente vaisseaux. Des memoires authentiques assurent, que les profits qu'ils tiroient de leur commerce avec la France étoient si considerables, qu'en une année ils firent monnoyer des sommes immenses d'or & d'argent. Mais cela ne paroîtra pas surprenant, si lon considere que les Ecossois joüissoient des privileges en France, que les

Naturels même du pays n'avoient point. En 1599. les droits ſur les marchandiſes furent conſiderablement augmentez à Roüen, au Havre, à Dieppe &c. Les Commis exigeoient des Ecoſſois ce qu'ils avoient ordre d'exiger des François : ſur cela un nommé Fisher Bourgeois d'Edimbourg fut envoyé au Roi de France, lequel écrivit de ſa propre main au premier Préſident du Parlement de Roüen, pour lui ſignifier que ſes intentions n'étoient pas que les Ecoſſois ſes Alliez payaſſent plus qu'ils n'avoient accoutumé de faire. Ce fait, dit nôtre Auteur, montre qu'au commencement du Regne de Jacques VI. la prétenduë Reformation, n'avoit point détruit la Ligue des Ecoſſois avec la France.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt évident qu'à la mort de Jacques V. cette Ligue ſubſiſtoit dans tous ſes articles. Mais quelques Seigneurs Ecoſſois traîtres à leur Patrie & retirez en Angleterre, propoſérent à Henry VIII. de réünir les deux Royaumes par le mariage d'Edoüard avec la jeune

Reine d'Ecosse. Les propositions en furent faites au Comte d'Arran Gouverneur du Royaume : elles furent acceptées par le Parlement d'Ecosse : mais les Comtes de Huntley, d'Argile, de Montrose, de Bothuel, de Monteith, & le Duc de Lenox nouvellement arrivé de France, protestérent contre ce Traité, & s'opposérent hautement à son execution. Ces Seigneurs prétendoient que l'Ecosse étoit essentiellement obligée de maintenir la Ligue avec la France. Cependant Henry voyant que ses desseins ne réüssissoient point, commit quelques actes d'hostilité : ce qui aliena de lui l'esprit de tous les Ecossois. Ils tinrent en 1543. un Parlement qui déclara nul tout ce que le Parlement précedent avoit fait, par rapport au Mariage de la Reine avec Edoüard.

En 1544. Le Roi Henri, sans avoir déclaré la guerre, envoya en Ecosse une Flotte de 200. Voiles sous les Ordres de Mylord Lyle, & une Armée de terre sous la conduite de Mylord Hertford. Les Anglois demandérent pour préliminaire d'un

accommodement, qu'on leur livrât la jeune Reine : mais ſur le refus qu'on leur en fit, ils pillérent le pays aux environs d'Edimbourg, & mirent le feu à la Ville : ils ne purent jamais ſe rendre maitres du Chateau qui étoit défendu par Hamilton de Stonhouſe. Cependant les Comtes d'Arran, de Huntley, d'Argile, de Bothuel &c. ayant aſſemblé des Troupes, obligérent les Ennemis de ſe retirer en Angleterre, battirent leur arriere garde, & ſe vangérent de tout le mal qu'ils avoient fait à l'Ecoſſe.

La Campagne de 1545. fut très-avantageuſe à l'Ecoſſe. Le Comte d'Arran Gouverneur du Royaume s'étant mis à la tête de 800 hommes choiſis, défit les Anglois au nombre de 7000, en fit plus de 1000, tant Soldats qu'Officiers ſubalternes priſonniers. Peu de tems après cette Victoire Gabriel de Lorges Comte de Montgommery débarqua en Ecoſſe à la tête de 3500 hommes. Il alla auſſi-tôt joindre le Comte d'Arran, qui étoit allé au devant du Comte de Hertford. Les Ecoſſois & les

François battirent les Ennemis dans toutes les rencontres, les obligérent de rentrer en Angleterre, pillérent quelques Provinces &c. & la saison étant trop avancée, ils retournérent en Ecosse chargez de butin. Les Ecossois se retirérent chez eux, les François dans leurs quartiers d'hyver, & Mr. de Montgommery alla joindre la Cour à Sterling.

Pendant l'hyver les Makwels & les Johnstons étant entrez en Angleterre, y mirent tout à feu & à sang; & vengérent la mort de quelques Ecossois qu'Henry VIII. avoit fait massacrer à Carlile.

La Campagne de 1546. fut mémorable par plusieurs avantages que les Ecossois & les François remportérent sur les Anglois. Le meurtre du Cardinal de Saint André Chancelier d'Ecosse troubla la joye de ces succès : huit ou neuf Assassins s'étant glissez dans son Palais le poignardérent pendant la nuit, & pendirent son Corps à une des fenêtres du Château. Quelques-uns prétendent que cet infame assassinat fut commis à l'instigation de Knox, un

des premiers Reformateurs en Ecoſ-ſe : d'autres diſent que ce fut à la ſollicitation de Henri VIII. Il eſt certain qu'il reſte deux Lettres de Henri qui ſemblent engager les Aſſaſſins à ce déteſtable parricide. Quoi qu'il en ſoit les Meurtriers ayant gagné quelques rebelles ſe ſaiſirent du Château de Saint André. Le Comte d'Arran les y attaqua ; mais il ne put s'en rendre maitre que le printems d'après, lorſque le Grand-Prieur de France arriva en Ecoſſe avec ſeize Galeres. Les Rebelles furent tous pris. Quelques-uns furent executez en Ecoſſe; les autres furent conduits en France, où ils finirent leur vie en priſon ou ſur les Galeres.

L'an 1547. fut fatale aux Ecoſſois. Ils eurent à ſoutenir la guerre contre l'Angeterre, la Hollande, & les Rebelles qui étoient en Ecoſſe même. D'ailleurs la peſte & la famine avoient dépeuplé le Royaume. Henri VIII. étoit mort. Le Comte de Hertford Protecteur d'Angleterre entra en Ecoſſe à la tête d'une puiſſante Armée , tandis que My-

lord Clinton menaçoit les Côtes avec une Flotte de ſoixante Voiles. Le Protecteur demanda d'abord qu'on lui livrât la jeune Reine. Sur le refus des Ecoſſois il fit marcher ſon Armée à Edimbourg, où l'Armée d'Ecoſſe l'attendoit. La Bataille ſe donna le 10. Septembre 1547. Les Ecoſſois y perdirent près de huit mille Hommes ſur la Place, & plus de mille qui furent faits priſonniers, parmi leſquels étoient les principaux de la Nobleſſe. Les Victorieux après avoir pris quelques Places, & y avoir mis des garniſons, haraſſez continuellement par les Ecoſſois, furent obligez enfin de retourner en Angleterre.

Cependant le Comte d'Arran fit aſſembler les Etats à Sterling, où il fut reſolu d'envoyer la jeune Reine en France, & de demander du ſecours à Henri II. En effet en 1548. Mr. Deſſé débarqua en Ecoſſe avec 6000 Hommes de vieilles Troupes commandées par les meilleurs Officiers de France. C'eſt cette campagne & la ſuivante que Mr. de Beaugué décrit.

On trouve dans ce petit Ouvrage un grand nombre de faits qui ſont échappez aux autres Ecrivains. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces faits : il ſuffit d'avertir le Lecteur, que les François & les Ecoſſois reprirent preſque toutes les Places que les Anglois tenoient en Ecoſſe : ils entrérent ſouvent en Angleterre, ſe rendirent maîtres de pluſieurs Villes fortes, ravagérent une bonne partie de la Province de Northumberland, & revinrent toûjours chargez de butin.

Mr. de Beaugué s'arrête principalement à décrire le Siége de Haddington, Place bien fortifiée ſur les frontieres d'Angleterre. Mr. Deſſé qui étoit un des meilleurs & des plus ſages Capitaines de ſon tems, preſſa fort la Ville : mais voyant qu'elle étoit bien munie & hors d'inſulte, il ſe contenta de couper les convois & les vivres des Ennemis.

Mr. de Beaugué raconte ici l'action d'un Montagnard qui merite d'être ſçûë. Pendant ce Siege, dit-il, un Parti François fut attaqué par un grand nombre d'Anglois & d'Eſ-

pagnols. Un de nos Montagnards qui ſervoit ſous le Comte d'Argile reſolut d'aller au ſecours des François. Il accourt donc avec une extrême vîteſſe, & ayant empoigné un gros Anglois, il le charge ſur ſon dos, & s'enfuit à toutes jambes vers nôtre Camp. L'Anglois enragé de ſe voir en cet état, ne ceſſoit de mordre le pauvre Montagnard à l'épaule, mais envain; car quoi qu'il fût tout en ſang, il ne lâcha jamais priſe juſqu'à ce qu'il eût jetté l'Anglois aux pieds de Mr. Deſſé, qui recompenſa liberalement la réſolution du Montagnard.

Sur la fin de l'an 1549. Mr. Deſſé fut rappellé en France, & Mr. de Termes fut envoyé en Ecoſſe. Il continua le blocus de Haddington: il fit élever un Fort tout au près de la Ville, où il mit une forte Garniſon. Les Anglois & les Eſpagnols qui étoient dans la Ville ſe voyant ſerrez de tous côtez, fûrent obligez de l'abandonner. Peu de tems après la reddition de Haddington, les François prirent Coldingham, & paſſérent toute la Garniſon au fil de

l'épée. En même tems les Paysans Ecossois surprirent Fast-Castle.

La Campagne de 1550. commença par le Siége de Broughty qui capitula, & lorsqu'on étoit sur le point de prendre Lauder, on apprit que la Paix avoit été concluë à Boulogne.

ARTICLE CXXVII.

DISSERTATION SUR LES Caracteres de Corneille & de Racine, contre le sentiment de la Bruyere, chez François de Laulne, place de Sorbonne, & Jean Musier à la descente du Pont-neuf, M. D C C. I X. Brochure 35 *pages.*

L'Ingenieux Auteur qui feint de n'attaquer que la Bruyere n'a pas ignoré combien le sentiment de ce celebre Auteur est commun : mais s'il n'a pas craint de contredire le Public, il a craint de le choquer ; & pour n'être pas trop frapé lui-même de la hardiesse de son entreprise, il a peut-être tâché de se cacher le grand nombre de ses Adversaires. Il est d'heureuses témeritez, & le sen-

timent nouveau d'un jeune Auteur, l'emportera apparemment ſur l'opinion qui n'étoit preſque generale, que parce qu'on ne l'avoit pas encore aſſez examinée. On avoit ſi ſouvent entendu dire, que *Corneille peint les hommes comme ils devroient être*, & que *Racine les peint tels qu'ils ſont*; on l'avoit ſi ſouvent repeté, qu'on n'oſoit plus le revoquer en doute. Nôtre Auteur ne s'eſt pas laiſſé entraîner à la foule. Il prétend *que Corneille peint les hommes tels qu'ils ont été, & que Racine les peint autres qu'ils n'ont été.* Il le prétend, & il le prouve. La plûpart des Caracteres que Corneille a mis ſur le Théatre ſont hiſtoriques. L'Horace & la Sophoniſbe de Tite-Live; La Cornelia & le Céſar de Lucain; l'Auguſte, le Cinna, la Livie de Seneque; la Cléopatre Reine de Syrie de Juſtin; le Sertorius de Plutarque; ſont les modelles qu'il a copiez: ce ne ſont pas des perſonnages imaginez, ce ſont des perſonnes réelles qui ont agi conformément aux ſentimens qu'il leur donne. Ce qui le rend admirable, ce n'eſt pas d'avoir inventé de ſi beaux

Caractéres : c'eſt de les avoir ſoutenus par la grandeur des ſentimens, la force des penſées, & la nobleſſe des expreſſions. A l'égard des perſonnages qu'il a feints, Emilie dans Cinna, Pulcherie dans Heraclius ; qu'on mette une Romaine, une Fille d'Empereur dans les mêmes ſituations ; elle agira, elle parlera naturellement comme Corneille la fait parler. Chez Corneille, dit-on, l'amour cede toûjours au devoir & à la bienſéance. Cela n'eſt pas naturel, non dans les ruelles, je l'avoüë, & parmi ce qu'on appelle le beau Monde : mais les Héros & les grands Princes aiment comme Corneille les fait aimer. Il s'en faut bien que Racine ſe ſoit élevé juſques-là : au contraire il rabaiſſe ſes Héros fort au-deſſous d'eux-mêmes, pour les rendre plus conformes à ſes Spectateurs. Corneille eſt ſemblable à ces Peintres qui copient d'après l'Antique ; Racine à ceux qui peignent dans tous leurs tableaux leurs enfans & leurs domeſtiques. Bajazeth, Berenice, ſont des ſujets trop petits pour le Théatre. Ces pieces peuvent amuſer des Fem-
 mes,

mes; mais elles ne ſçauroieut inſpirer à des Hommes raiſonnables les grands mouvemens qui ſont la fin de la Tragedie, & que les Pieces de Corneille excitent infailliblement. Mithridate irrité de ſa défaite, occupé du plus beau, du plus grand deſſein, qu'un Héros puiſſe former, traverſé, trahi par ſon propre Fils, voilà un ſujet véritablement tragique. Oüi, s'il fût tombé entre les mains de Corneille, qui eût ſçû mettre en vûë le Roi, le grand Capitaine, l'habile Politique. Racine accablé d'un ſujet trop grand pour lui, laiſſe là le grand Mithridate, ou du moins il ne le peint qu'à demi. C'eſt l'Amant à cheveux gris, c'eſt le Jaloux qu'il repreſente. En un mot, dit l'Auteur, les Héros de Corneille ſont les Heros de l'Hiſtoire: les Heros de Racine ſont des Heros de Roman. Corneille repréſente donc les Hommes tels qu'ils ſont: Racine les défigure. Les Caracteres de Racine pour être faux, ne laiſſent pas de plaire beaucoup, & aux Spectateurs parce qu'ils flattent leurs paſſions, & aux Poëtes parce qu'il eſt

aisé de les attraper. Pour faire d'une intrigue amoureuse une Tragedie, il ne faut qu'un peu d'esprit & une versification douce. Je ne veux pas dire, ajoûte l'Auteur, que Racine n'ait été que Poëte & bel Esprit: je reconnois le veritable esprit de la Tragedie dans Andromaque, Britannicus, Iphigenie, Phedre: mais il n'est pas si naturel à Racine qu'à Corneille; & Racine revient toûjours à son genie dominant: & on ne dira jamais de lui ce que le Maréchal de Grammont a dit de Corneille: *qu'il falloit le conserver dans le Cabinet des Rois.* L'Auteur emprunte du Phedre de Platon un avis important aux jeunes Poëtes, qui se hâtent trop de se produire sur le Théatre.

ARTICLE CXXVIII.

OBSERVATIONUM SELECTARUM ad rem litterariam spectantium tomus X. C'est à dire, *Observations choisies & sçavantes. Tome X.* A Hall, chez Ranger, 1705. *pages* 424.

LEs deux premieres traitent de l'Echevinage de Dona, & de

celui de Helfft, appartenans aux Comtes de Mansfeld. Celui-là fut autrefois un Tribunal célébre dans la Siléſie, & celui-ci ne fut établi que pour rendre la Juſtice aux Vaſſaux de l'Abbaye de Schwartzbourg.

La troiſiéme donne une explication aſſez plauſible d'un paſſage difficile en Saint Marc ch. 4. v. 12. *Ut videntes videant, & non videant; & audientes audiant, & non intelligant; nequando convertantur, & dimittatur eis peccatum.* Le texte Grec porte, ἵνα βλέποντες βλέπωσι, καὶ μὴ ἴδωσι, καὶ ἀκούοντες ἀκούωσι, καὶ μὴ συνιῶσι, μήποτε ἐπιστρέψωσι. Or il eſt certain, que Nôtre Seigneur ne parloit pas aux troupes du peuple qui l'alloient entendre, à deſſein de les aveugler, de les endurcir, & de les éloigner de la rémiſſion de leurs péchez: il faut donc que la prépoſition ἵνα & l'Adverbe μήποτε, ne portent point en cet endroit un ſens de cauſalité. En effet ἵνα ne ſignifie pas toûjours *afin que*, mais ſouvent *parce que*; & les exemples de cette derniére ſignification ſont fréquens dans les Auteurs ſacrez, &

profanes. L'adverbe μήποτε prend auſſi ſouvent une ſignification affirmative ; comme il eſt évident en la ſeconde Epître à Timothée, ch.2. v.25. & par beaucoup d'autres exemples. On peut donc interpréter les paroles de JESUS-CHRIST rapportées par Saint Marc, comme s'il diſoit, qu'il ne s'explique au peuple qu'en paraboles, parce que le peuple n'eſt pas encore aſſez préparé à le comprendre ; qu'en ouvrant les yeux & qu'en prêtant les oreilles, il ne voit, ni n'entend pas comme il faudroit pour ſe convertir, & pour obtenir la rémiſſion de ſes péchez. Il ſemble que la Verſion du P. Bouhours revient aſſez à ce ſens.

La quatriéme obſervation répond à la derniere du tome précedent. Celle-là étoit des longues barbes ; & celle-ci eſt des barbes raſes. Il s'en faut beaucoup que la matiére ſoit épuiſée, & elle pourroit fournir un long Traité en ſuivant l'ordre des tems, des Nations, des profeſſions, des occaſions où les hommes ſe ſont laiſſé croitre la barbe, ou l'ont coupée. On ſe contentera ici de deux

traits d'Hiſtoire. Les Lacédemoniens, Peuple qui ne reſpiroit que la guerre, ſe raſoient la barbe & le devant de la tête,pour ne point donner de priſe à leurs Ennemis en les attaquant de front, & portoient de longs cheveux ſur le derriere de la tête par où ils pouvoient être arrêté s'ils tournoient le dos. Plutarque dans ſes Apophthegmes rapporte, que Parmenion ayant rangé l'Armée d'Alexandre en bataille, & ayant demandé à ce Prince ſes derniers ordres, n'en reçût point d'autre que de faire raſer les Soldats, afin que les Perſes ne les priſſent point à la barbe. C'étoit une plaiſanterie d'Alexandre, qui s'aſſuroit que les Perſes n'approcheroient pas de ſi près.

Puiſque la fiction eſt le propre caractére de la Poëſie, comme la vérité eſt celui de l'Hiſtoire; il ne convient nullement au Poëte d'être Hiſtorien, ni à l'Hiſtorien d'être Poëte: cependant les beaux faits des anciens Heros feroient demeurez dans l'oubli, ſans le ſecours des Poëtes qui ont précedé les Hiſtoriens.

Vixere Fortes ante Agamemnona
Multi : sed omnes illacrymabiles
Urgentur, ignotique longâ
Nocte ; carent quia Vate sacro.

Mais depuis que les bornes ont été fixées à l'Histore & à la Poësie, il s'est encore élevé des Poëtes Historiens, comme Lucain & Silius Italicus. Si Rome a pu souffrir cette confusion, y a-t'il à s'étonner qu'elle se soit établie & conservée longtems parmi des peuples moins polis ? Le Poëte Saxon & Guillaume le Breton ont remporté la palme en ce genre d'écrire, celui-là pour les Annales de Charlemagne, & celui-ci pour la Vie de Philippe Auguste. Melchior Neophanius après avoir célebré par un Epithalame le Mariage, dont Henri-Jules de Brunswik soüilla le premier la Chaire Cathédrale d'Halberstad, en épousant Dorothée de Saxe l'an 1585. se mit à décrire en Vers l'Histoire des Evêques d'Halberstad. Ce Poëme est sévérement critiqué dans l'Observation huitiéme, où l'on lui re-

proche des ſolécıſmes, le mélange du Chriſtianiſme & du Paganiſme, tant de fauſſetez, qu'il ſemble que Neophanius n'a eû en vûë que de changer le vrai en faux. *Credidit id datum ſibi eſſe negotii, ut veritates Halberſtadienſes transformaret in mendacia.* Cependant, ajoute-t'on, Mr. Leibnits devroit lui donner place dans ſon Recüeil des Ecrivains de Brunſwik, parce qu'il s'y trouve des faits qui ne ſe voyent point ailleurs. Mais qui voudroit s'y fier? Outre que Mr. Leibnits n'a ramaſſé que ce qui s'eſt écrit dans les tems qui ont précedé l'héréſie de Luther.

Suivent deux Obſervations ſur l'or, ſur les diverſes épithétes qui lui ont été données par les Grecs & par les Romains, & ſur les differentes vertus qui lui ont été attribuées. Une partie de ces épithétes ſe rapportent à la bonté & à la pureté de l'or; les autres aux différentes ſortes de tributs, qui faiſoient porter l'or au Tréſor du Prince & de l'Etat, comme *aurum viceſimarium, coronarium, lagitionale, oblatitium, glebale, luſtrale,* dont il eſt fait mention

dans le Code & dans les Inſcriptions; enfin d'autres épithetes regardent l'uſage de l'or dans la Maiſon des Empereurs, *aurum eſcatorium, & potorium*, qui ſe voyent auſſi dans quelques Inſcriptions. Mais l'étymologie du mot *obryzum,* pour marquer l'or le plus pur & le plus rafiné, mérite d'être rapportée. Elle vient de *obruſſa* ou *obruſa*, terme de Monetaires, qui ſignifie l'épreuve on la purification de l'or, & dont Ciceron [a] s'eſt ſervi figurément; ſur quoi il faut conſulter la note de Nizolius : de ſorte que *aurum obryzum* c'eſt *aurum ad obrußam*, de l'or mis à l'épreuve & rafiné. De plus le mot *ruſſus* ou *ruſſeus* eſt Latin,comme le montre Saumaiſe [b], pour ſignifier un rouge éclatant, qui eſt la couleur de l'or fin : ce qui ſe confirme par un paſſage de Pline l.33. ch.3. *Auri experimento ignis eſt, ut ſimili colore rubeat quo ignis : atque obryzum vocant.* Saumaiſe & le P. Hardoüin ſur la foi des Manuſcrits liſent ces dernieres paroles : *Atque ip-*

[a] *L. de claris Orat.* [b] *Ad Vopiſcum in Aureliano.*

ſum ad obruſſam vocant. Il ſemble donc qu'il faut dire que l'or rafiné *aurum obruſſum* ou *obryzum* tire ſon nom de la couleur que l'épreuve lui donne, & qu'enſuite l'épreuve même a été appellée *obruſſa* ou *obruſa.*

Voici un autre étymologie du nom or, *aurum*, qui vient du Grec ἄυρος vieux mot de la même ſignification, & dont le composé eſt θησαυρός. Αὖρος eſt tiré de Ὧρος, qui étoit le nom que les Egyptiens donnoient au Soleil, & qui eſt dérivé de l'Hébreu אור lumiere. Viennent enſuite les noms & les épithetes, que l'Ecriture ſainte donne dans le Texte Hébreu à ce pretieux metal.

Le titre des deux Obſervations ſuivantes eſt ſpécieux, puiſque c'eſt des Livres rares. Or un Livre eſt eſtimé rare ou par lui-même, en ce qu'il eſt difficile à trouver, ou par rapport à la matiere dont il traite. Parmi les Livres rares de la prémiere eſpece, ſont les Manuſcrits ou les Imprimez, qui ayant été à l'uſage de quelque Sçavant, ſont enri-

chis de notes & de remarques écrites de sa main. Cet article pour être bien traité, & pour contenter la curiosité d'un Lecteur, demanderoit une parfaite connoissance des Livres & des Bibliotheques, avec un grand détail qui manque ici, & que l'Auteur de ces Observations reserve, dit-il, pour un Ouvrage particulier.

Mais si le titre de la dixiéme Observation frappe les esprits, la suite ne sçauroit que les blesser. Il s'agit *d'étendre & de reünir la Religion Chrétienne par le moyen des mariages.* C'est selon cet Auteur le seul moyen efficace, comme il est le plus doux : ce qui est soutenu par d'étranges paradoxes. Le zele, dit-il, de l'Eglise Romaine pour la propagation de la Foi, lui fait envoyer des Missionnaires à travers mille perils aux Nations les plus éloignées : celui des Protestans ne les fait pas sortir de chez eux, mais les occupe à composer des Livres pour démontrer la vérité du Christianisme, & la fausseté du Judaïsme, du Mahometisme, & du Paganisme : mais les uns

& les autres ſe fatiguent inutilement.

Car d'un côté les Miſſionnaires n'avancent guéres l'Ouvrage: & de l'autre des Livres écrits en Latin ou en François & en Aleman, demeurent entre les mains des Chrétiens, ſans paſſer à celles des peuples qu'il faut convertir. Reſte donc le ſeul moyen de permettre indifféremment le mariage entre les Fidelles & les Infidelles. D'autant plus ajoute-t'il, que le mariage n'eſt qu'une convention purement civile ſans nul rapport à la Religion. Au reſte il faut ſçavoir gré à cet Auteur, de ce qu'au moins il penſe à quelque moyen d'étendre le Chriſtianiſme, lui qui pouſſe la Tolerance juſqu'en faveur de toutes les Sectes. *Ecquis enim divinæ bonitati & imperſcrutabili Numinis gratiæ conſentaneum judicet, viam, quâ aditus ad cœleſtem ſalutem patet, tam arctam tamque anguſtam reddere, ut non niſi intra Chriſtianæ Eccleſiæ cancellos conſtitutis ad eam pervenire liceat, universâ Gentilium, Turcarum, Judæorumque multitudine excluſâ?* Mr. Papin dans un excellent

Livre de la tolérance a montré, qu'en effet les principes ſur leſquels elle eſt appuyée, conduiſent juſques-là.

Pour la onziéme Obſervation, c'eſt un ſentiment bien nouveau & bien extraordinaire d'un Proteſtant qui prétend que la premiere Patrie d'Adam & où il fut créé, a été la Paleſtine. C'a auſſi été le ſentiment de Malvenda, que Dieu le conduiſit de-là en la Terre d'Eden ou au Paradis terreſtre ſitué à l'Orient & dans l'Arabie heureuſe. Il en fut chaſſé pour ſon peché, & contraint de reprendre le chemin de la Paleſtine. Là une guerre plus que civile s'excita entre ſes Enfans ſur le droit d'aineſſe : Caïn tua ſon Frere ; & condamné à l'exil il ſe retira avec les ſiens dans la Terre d'Eden, & au Paradis terreſtre. Ils ſe mirent alors à forger des armes, & Tubalcaïn ſe diſtingua dans ce nouveau métier. De ſorte que quand les autres Enfans d'Adam qui avoient entendu parler à leur Pere de la fertilité & de la richeſſe de la Terre d'Eden, s'aviſérent de vouloir s'y aller établir, ils furent répouſſez par les ar-

mes de ceux qui les premiers s'en étoient emparez. Il n'y a point eu d'autres Cherubins pour défendre l'entrée du Paradis terreſtre, que ce Peuple belliqueux qui faiſoit briller ſes armes, parce que *Chérub* en Hébreu ſignifie fort, puiſſant, belliqueux. Comment l'Homme en vient-il à ſe former de telles extravagances ! C'eſt manquer de reſpect à l'Ecriture que de lui faire ainſi violence pour l'amener à un ſens tout hiſtorique, & pour épargner à l'eſprit humain la peine de croire des miracles. Il eſt vrai que l'Auteur de l'Oſervation rejette cette interprétation, mais en traitant indignement Peres, Interpretes, Théologiens.

Il aſſure dans l'Obſervation douziéme, que l'invention de la poudre à canon eſt dûë à Roger Bacon Anglois, & l'art de s'en ſervir à Barthold Schwartz de Fribourg en Briſgau, l'un & l'autre ſçavans Chymiſtes & Cordeliers. Dès l'an 1346. les Anglois & les Danois mirent en uſage le canon. On ſçait que ceux-là en tirérent un grand avantage à la

Bataille de Crecy : & en 1368. le canon donna aux Venitiens une grande Victoire ſur les Genois. Tout ce que les Chinois en ſçavent, ils ne l'ont appris que des Européens.

Dans la treiziéme Obſervation il eſt parlé des Auteurs qu'il y a à conſulter, pour compoſer l'Hiſtoire d'Halberſtat ; dans la quatorziéme de l'incertitude des Généalogies, fondée ſur celle des Chartres & des Titres, qui la plus-part ſont ou ſuppoſez ou falſifiez, & ſur la défiance qu'il faut avoir des Médailles, des monnoyes, & des Inſcriptions. Et à ce propos on dira, que comme l'Hiſtoire de preſque tous les Peuples a ſon tems fabuleux, celle de beaucoup de Maiſons particuliéres a auſſi le ſien : de ſorte qu'il eſt peu de Gentils-hommes auſſi fiers que celui, qui interrogé ſur ſa Généalogie, répondit qu'il s'en rapportoit à ce qu'en diroit ſon Voiſin.

Une Apologie de Sardanapale fait la derniere Obſervation. Il fut Prince ſage & brave : mais les Moines & les Prédicateurs par attachement à Ariſtote qui a parlé mal de lui, ont

décrié sa memoire. Toute l'Observation est du même goût.

ARTICLE CXXIX.

LA MORT DES PECHEURS DANS l'impenitence. Exemples tirez de l'Ecriture par l'Auteur du Traité du secret de la Confeßion. A Paris chez Nicolas Simart ruë Saint Jaques 1709. *in* 12. *pages* 588.

MOnsieur Lochon Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, dont nos Mémoires ont déja parlé plus d'une fois, vivement touché de l'endurcissement extraordinaire des Pecheurs de ce tems, que les coups redoublez dont Dieu nous frappe, que tant de calamitez, ne détachent point de leurs plaisirs criminels, a recours aux plus effrayans objets, pour faire un dernier effort sur des cœurs si insensibles. Il leur met devant les yeux les plus terribles vengeances du Seigneur. Il donne vingt-cinq exemples que l'Ecriture lui a fournis de la funeste mort des Pecheurs, rassem-

blez & traitez d'une maniére forte & vehemente, avant leſquels il a placé la chute des Anges; objet encore plus épouvantable. Chaque exemple eſt ſuivi d'une reflexion, d'une formule de Confeſſion que l'Auteur ſuggere aux Pecheurs, d'un retour vers Dieu, & d'une Priére. Nous avions déja dans le même goût *les Tableaux de la Pénitence par Mr. Godeau Evêque de Vence.* L'Ouvrage de Mr. Lochon ne fera pas moins de fruit. Il a mis à la fin du Volume les réſolutions de deux Cas ſur la pauvreté Religieuſe, ſignées de pluſieurs Docteurs.

ARTICLE CXXX.

DISSERTATION SUR MENE'S ou Mercure premier Roi d'Egypte, contre le Syſtême de Marsham & de Bochart. A Paris chez Jean Muſier à la deſcente du Pont neuf, 1709. *in* 12. *p.* 41.

C'Eſt ici l'eſſai d'un jeune Auteur qui promet beaucoup. Il n'eſt par de ces Compilateurs dont

tout l'art consiste à profiter des travaux d'autrui, & qui sous un titre specieux ne presentent au Public, que ce qu'il a déja dans d'autres Livres meilleurs mais moins connus. M. Sevin est veritablement Auteur : c'est de son fond qu'il a enrichi la République des Lettres : il a beaucoup lû, mais il a lû en Critique. Les plus grands noms ne lui ont point imposé. Déterminé à remonter jusqu'à l'Antiquité la plus reculée, jusqu'à l'origine du Royaume d'Egypte, s'il a consulté les deux Sçavans qu'il attaque, il ne s'est pas abandonné à leur conduite : bien different d'un Ecrivain plus célebre & plus fécond que lui, qui dans un Ouvrage imprimé il n'y a pas longtems a copié de Marsham jusqu'aux fautes d'impression.

Le but de la Dissertation de ce jeune Auteur, est de prouver dans la premiere partie contre Marsham, que Menés n'est pas Cham, mais Mestraim son Fils : & dans la seconde contre Bochart, que ce Mestraim appellé Menés par les Historiens profanes, est le Mercure Au-

teur des Loix & de la Religion des Egyptiens, adoré comme un Dieu par tant de Nations.

Mr. Sevin établit ſa premiere conjecture ſur deux raiſons. La premiere que l'Ecriture appelle l'Egypte du nom de Meſtraim, & que tous les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques s'accordent, à compter Meſtraim Fils de Cham pour le premier Roi d'Egypte, comme tous les Hiſtoriens profanes conviennent à nommer le premier Roi d'Egypte Menès. C'en eſt aſſez ſelon lui pour faire juger que Meſtraim & Menés ſont la même perſonne.

L'autre raiſon eſt plus forte : il la tire d'Eratoſthene ce ſçavant Bibliothécaire des Ptolemées, qui explique le nom Egyptien de Menés par celui de Διόνιος qui eſt de Jupiter. L'Auteur veut qu'on liſe Διὸς υἱὸς, Fils de Jupiter, c'eſt à dire de Cham, adoré par les Egyptiens ſous le nom de Jupiter Ammon. Il eſt clair que ſi la correction de Mr. Sevin eſt approuvée, la preuve ſera complette : & quand même on la rejetteroit, & qu'on s'en tiendroit au texte d'Era-

tosthene conservé par Syncelle, il faudroit avoüer que Menès ne peut être Cham, puisque Menès signifie, *qui est de Jupiter, qui vient de Jupiter*, & que Cham est Jupiter même.

Pour la premiére raison alleguée par l'Auteur on peut la retorquer contre lui. L'Ecriture nomme l'Egypte, *Terre de Cham*, comme elle l'appelle *la Terre de Mitsraim.* Plutarque lui donne le même nom, & Saint Jerôme assure qu'elle le portoit encore de son tems. C'est la premiere preuve sur laquelle Marsham appuye son sentiment. Nôtre Auteur répond froidement que Cham n'a jamais été en Egypte, & que Mestraim ne la nomme Terre de Cham que pour honorer la memoire de son Pere. Il aura bien de la peine à prouver que Cham n'a jamais été en Egypte. On lui accorde au reste que selon Alexandre Polyhistor, l'Afrique entiere s'appelloit Terre d'Ammon, *Ammonia* : ce qui n'empêche pas que le nom de *Terre de Cham* ne fût aussi donné à l'Egypte. Le nom d'Afrique ne se donnoit-il pas à un

pays ſitué dans la troiſiéme partie du Monde, & à toute cette partie du Monde ?

Nôtre Auteur rejette avec plus de raiſon une autre preuve de Marsham, qui ſe ſert de l'endroit où Platon parle d'un certain Thamus Roi d'Egypte, pour établir que Cham en a été le premier Roi. Platon ne dit point que Thamus ait été le premier Roi d'Egypte, & il le diſtingue d'Ammon qui certainement eſt le même que Cham. On peut conclurre de tout cela, que le ſentiment de Mr. Sevin eſt plus vrai-ſemblable que celui de Marsham, & que le Menès des Auteurs profanes, eſt aſſez probablement le Meſtraim de l'Ecriture.

La ſeconde partie de la Diſſertation eſt employée à prouver que Menés eſt le même que Mercure. Les preuves de l'Auteur ſont premierement le nom d'Athotis Fils de Menés par celui Ερμογενής Fils de Mercure : ce qui prouve fort bien contre Euſebe que Atothis n'eſt pas Mercure, mais ne prouve point du tout que Menés ſoit Mercure.

Atothis eſt un nom qui peut convenir à un petit-Fils, & même à un Diſciple de Mercure. Les autres paſſages que Mr. Sevin met en œuvre ſont encore plus foibles. Clement Alexandrin a dit que Mercure de Thebes a été mis au rang des Dieux. Comment tirer de ce paſſage que Mercure eſt Menés? Anhelide dit qu'un Egyptien nommé Menon a inventé les Lettres: d'autres diſent que Mercure les a inventées en Egypte. Nôtre Auteur pour ſe ſervir utilement de ces deux opinions contraires, commence par changer le texte de Pline, & par y mettre *Menom* au lieu de *Menona,* & réüniſſant enſuite les deux ſentimens, il trouve Menés & Mercure dans l'Inventeur des Lettres. Il change encore plus hardiment un paſſage de Diodore. Ce fameux Hiſtorien dit que Mnevis perſuada aux Egyptiens de vivre ſelon les Loix qu'il feignoit avoir reçûës de Mercure.

Mr. Sevin met Menés à la place de Mnevis. On ne voit pas à quoi lui ſert cette correction contraire à tous les Manuſcrits: Car ſi Me-

nés a feint que Mercure lui avoit dicté les Loix qu'il impoſoit aux Egyptiens, Menés n'eſt pas Mercure. C'eſt pourquoi l'Auteur, qui n'a pû ignorer cette Objection qui ſe preſente d'elle-même, nie ſans façon ce qui l'incommode dans le paſſage de Diodore. Il s'appuye encore de Sanchuniathon, unique Auteur, dit-il, à qui on doive déferer ſur ces ſortes d'antiquitez. Ce n'eſt pas-là l'idée qu'en ont les Sçavans: on eſt maintenant convaincu que l'Ouvrage qui portoit ſon nom, étoit un Ouvrage ſuppoſé par Herennius Philon, qui s'en diſoit le Traducteur. Quand on paſſeroit à l'Auteur l'antiquité de Sanchuniathon, ſa cauſe n'en deviendroit pas meilleure. Le prétendu Sanchuniathon ne dit rien dont on puiſſe inferer, que Menés & Mercure ſoient la même perſonne: il dit ſeulement que Saturne donna l'Egypte à Thaaute, c'eſt à dire à Mercure.

N'oublions pas deux dernieres preuves de l'Auteur. Un Vers de l'Anthologie attribuë à Mercure l'in-

vention du vin : il en conclut que Mercure est Mestraim petit Fils de Noë, qui a le premier cultivé la vigne. Il n'est point de fils ou de petit-fils de Noë, pour qui on ne puisse employer la même preuve.

En voici une autre de même espece. L'invention de l'Astrologie est attribuéé à Mercure par Manilius, Diodore, Strabon : on l'attribuë aussi aux Egyptiens. On en convient. S'ensuit-il que Mercure soit Menés ?

Au reste on chercheroit inutilement dans cette Dissertation la réfutation des raisons que Bochart apporte, pour établir que Chanaan Fils de Cham, & Pere des Pheniciens, est Mercure. On n'y trouvera pas non plus l'examen des preuves, dont le P. Tournemine s'est servi dans son projet de l'origine des Fables, pour établir la même conjecture. Au contraire Mr. Sevin a, sans le vouloir, travaillé pour eux, quand il s'est si fort étendu à prouver que Mercure étoit Phenicien. Peut-il être Mestraim Frere aîné de Chanaan, & être né d'un Peuple dont Chanaan est constamment le Pere ?

Nous remarquerons en finissant, que l'Auteur donne des motifs très-ingenieux & fort vrai-semblables à l'invention des Jerogliphes.

ARTICLE CXXXI.

LA VIE DU CARDINAL BELLARMIN de la Compagnie de JESUS. *Par le Pere Nicolas Frizon de la même Compagnie.* A Paris chez Nicolas Pepie ruë Saint Jaques au grand St. Basile, 1709. *in* 4°. *pag.* 553. *sans la préface & la table.*

LE détail de la Vie des grands Hommes fait toûjours plaisir, & l'on est ravi de connoître le caractere, l'esprit, la conduite, & les moindres démarches de ceux qu'on a admirez dans leurs Emplois & dans leurs Ouvrages. Le Cardinal Bellarmin est de ce nombre ; & l'on doit sçavoir bon gré à l'Auteur de sa Vie, de nous avoir donné une histoire complette de ce grand Personnage, qui quelque celebre qu'il soit dans le Monde, comme le remarque le même Auteur, ne l'est

 pas

pas encore autant qu'il merite de l'être.

Il naquit à Monte-Pulciano petite Ville de Toſcane le 4. d'Octobre de l'année 1542. Il eut pour Pere Vincent Bellarmin, & pour Mere Cinthie Cervin, Sœur de Marcel Cervin, Cardinal de Sainte Croix, qui fut depuis Pape ſous le nom de Marcel II. mais qui mourut vingt deux jours après ſon exaltation, lorſque Bellarmin n'avoit encore que 13 ans. Celui-ci fit paroître durant le cours de ſa jeuneſſe autant de penchant pour la pieté, que de diſpoſitions pour les Sciences: il s'y appliqua avec ſoin dans le College de Monte-Pulciano, où il fit ſes études, & y acquit en peu d'années une capacité au deſſus de ſon âge. Son inclination particuliere le portoit à la Poëſie: & quoi que dans la ſuite il eût ſacrifié cette inclination à des études plus importantes, il ne laiſſoit pas de faire de tems en tems quelque Piéces en ce genre, qui meritérent les éloges des Connoiſſeurs. On voit encore dans le Breviaire Romain, une Hymne de

ſa façon qu'il fit en l'honneur de Sainte Magdelaine étant déja Cardinal. Ce fut Clement VIII. qui la lui fit composer à Frescati, où il l'avoit mené pour lui tenir compagnie, lui & le Cardinal Sylvius, & qui les commit enſemble par une eſpece de deffi, pour voir lequel des deux réüſſiroit le mieux à faire l'éloge de la Sainte.

Ayant formé le deſſein de ſe conſacrer à Dieu dans la Religion, une des raiſons qui le détermina à entrer dans la Compagnie de JESUS, fut le vœu par lequel les Profès s'engagent à n'accepter aucune Prélature ou Dignité Eccleſiaſtique, s'ils n'y ſont forcez par un commandement exprès du Souverain Pontife. Il ſe trouva que Richard Cervin ſon Couſin, qui faiſoit pour lors ſes études à Padoüe, avoit formé le même deſſein: & tous deux écrivirent au P.Laynez General de la Compagnie, qui avoit ſuccedé à Saint Ignace, pour demander la grace d'y être reçûs: ce que le General leur accorda, pourvû que leurs Parens y conſentiſſent. Ceux-ci ne s'y oppoſérent

pas à la verité : mais ils furent bien aiſes d'éprouver leur vocation durant une année, qu'ils leur firent paſſer à la campagne dans les plus ſaints exercices, & que le General promit aux deux fervens Proſelytes de compter pour une année de Novitiat, où ils entrérent enfin le 20. de Septembre 1560. On en tira Bellarmin au bout de deux mois, pour lui faire faire ſa Philoſophie. Il eut durant ſon Cours, & dans les premieres années de ſa Regence qu'il fit à Florence, des infirmitez qui donnérent lieu de craindre, qu'il n'eût pas autant de ſanté qu'en demandoient les études & les emplois auxquels il étoit deſtiné. Mais les prieres ferventes qu'il fit ſur cela, lui obtinrent de Dieu les forces dont il avoit beſoin, & le délivrérent de ces infirmitez, que l'art des Medecins n'avoit pû guerir. De Florence il fut envoyé à Mondovi pour y profeſſer la Rhétorique ; & quoi que cet emploi emportât la plus grande partie de ſon tems, il ne laiſſoit pas d'en trouver encore pour la Prédication. Il avoit commencé à exercer ce ſaint

Miniſtére dès le tems qu'il regentoit les humanitez à Florence ; & il n'avoit encore que 22 ans, qu'il prêchoit déja dans les plus conſiderables Egliſes de la Toſcane, avec un ſuccès & une vogue, qu'à peine les Prédicateurs les plus conſommez ont après pluſieurs années.

De Mondovi ayant été envoyé à Padoüe pour y faire ſa Théologie, il continua à prêcher avec le même ſuccès, qui le ſuivit auſſi à Veniſe, & qui fut encore plus éclatant à Genes, où il fut appellé par ſes Superieurs, à l'occaſion d'une Congregation Provinciale qui s'y alloit tenir, & qu'on vouloit rendre celebre par des actes publics, dont on lui déſera tout l'honneur. Il y ſoutint durant deux jours des Théſes d'une varieté & d'une étenduë qui étonna tout le monde : car elles comprenoient tout ce qu'il y a de plus conſiderable & de plus curieux dans la Rhétorique, la Logique, la Phyſique, & la Metaphyſique d'Ariſtote, & ce que les trois parties de la Somme de Saint Thomas, ont de matieres plus impor-

tantes. Mais ce qui ſurprit le plus toute l'Aſſemblée qui avoit admiré la clarté, la préciſion, la juſteſſe, & la ſolidité de Bellarmin dans ſes réponſes, durant les diſputes qui ſe faiſoient dans l'Egliſe Cathédrale; ce fut de le voir à la fin de la derniere diſpute prendre un ſurplis, & monter en chaire: où il prêcha avec une force & une éloquence qui fit convenir tout l'Auditoire, qu'il n'excelloit pas moins dans la Prédication que dans la Théologie.

Le bruit que ſa reputation faiſoit dans toute l'Italie, porta Saint François de Borgia, qui étoit alors General des Jeſuites, à jetter les yeux ſur lui, pour l'envoyer en Flandres, dans un tems où l'on avoit beſoin en ces Provinces d'un Homme capable d'y ſoutenir la Foi, & de combattre les nouvelles erreurs qui commençoient à s'y répandre. Il fallut pour cela l'arracher au Recteur de Padoüe, qui fit tout ce qu'il put auprès du General, pour qu'on ne lui enlevât pas un Sujet qui faiſoit tant d'honneur à ſon Collége. Mais il étoit juſte que le bien

general l'emportât ſur le particulier: & les grands biens que Bellarmin fit en Flandres durant ſept années qu'il y fut employé, juſtifiérent le choix de Saint François de Borgia. Il arriva à Louvain l'an 1569. pour y achever ſes Etudes, & pour prêcher en même-tems en Latin dans l'Egliſe des Jeſuites. Pour donner plus de poids à ſes diſcours, on crût qu'il étoit à propos de le faire Prêtre : il y avoit ſur cela une difficulté, qui étoit qu'il n'avoit pas encore l'âge requis pour la Profeſſion, avant laquelle Pie V. par un Decret que Gregoire XIII. révoqua depuis, défendit qu'on donnât la Prêtriſe à aucun de la Compagnie avant la Profeſſion. Le temperament que prit le General pour accommoder toutes choſes, fut de lui avancer la Profeſſion des trois vœux, qu'on lui fit faire le jour même de ſon Ordination, & de remettre à deux années après la Profeſſion des quatre vœux.

Après qu'il eut achevé en une année ce qui lui reſtoit de ſes études de Théologie, on le nomma

pour l'enſeigner, & il fut le premier de la Compagnie qui l'enſeigna à Louvain. Comme ce fut juſtement dans ce tems-là qu'on publia à Louvain la Cenſures des 79 propoſitions de Baïus Chancelier de l'Univerſité de cette Ville ; Bellarmin ne put ſe défendre de réfuter & dans ſes Ecrits & dans ſes Theſes, la doctrine renfermée dans ces propoſitions condamnées: mais il le fit avec tant de moderation pour la maniere, & tant de menagement pour la Perſonne de Baïus, que ceux qui s'intereſſoient le plus à la réputation de ce Docteur, n'eurent jamais aucun lieu de s'en offenſer.

Il eſt preſque incroyable, qu'un Homme ſeul ait pû ſuffire à tout ce que fit Bellarmin durant les ſept années qu'il paſſa en Flandres. Car après avoir employé la premiere année partie à prêcher, partie à apprendre les traitez de Theologie qu'on ne lui avoit pas enſeignez, outre la regence de Théologie qui l'occupa durant les ſix autres ; il apprit l'Hebreu, aidé d'abord par Artemius ſçavant Jeſuite, qui l'en-

tendoit parfaitement. Et bien-tôt après, sans autre aide que de ses propres lumieres, il s'y rendit si capable, qu'il dressa lui-même une Grammaire Hebraïque plus facile & mieux conçûë que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors. Il entreprit outre cela la lecture de tout ce qu'il put trouver de Livres écrits en matiere de Religion depuis trois mille ans, l'Histoire de l'Eglise & des Conciles, celle des Heresies nouvelles & anciennes, tout le Droit canonique, tous les Peres Grecs & Latins, & un grand nombre de Théologiens & de Scholastiques; & cela non superficiellement, mais avec l'exactitude & le soin dont fait Foi son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, où il porte son jugement sur plus de 400 Auteurs considerables.

Au bout de sept ans son General le rappella en Italie, & l'envoya d'abord à Monte-Pulciano, pour lui faire prendre son air natal, que les Medecins avoit jugé absolument necessaire au recouvrement de sa santé, fort affoiblie par ses grands travaux. Il s'y rétablit effectivement en

Octobre 1709.

ſort peu de tems, & dès qu'il fut en état de reprendre ſes premieres occupations, le Géneral l'appella à Rome, pour y enſeigner les Controverſes dans le Collége Romain. Il s'acquita de cet emploi avec tout le ſuccès qu'on peut ſe figurer, ſur les Controverſes que nous avons de lui en trois Volumes in folio, & qu'il ne fit imprimer que pour obéïr aux ordres de ſon Géneral, qui le voulut abſolument. Le premier tome qui en contient deux, parut en 1581. & fut dédié à Sixte V. Le ſecond deux ans après fut encore dédié au même Pape. Mais Bellarmin ayant enſuite été chargé d'affaires qui l'empêchérent de vaquer à cet Ouvrage, il ne pût donner le troiſiéme tome que neuf ans après le ſecond, c'eſt à dire en 1592. étant pour lors âgé de 50 ans. Le Cardinal du Perron ſi bon Juge en ces ſortes de matieres, conçût une ſi grande idée de Bellarmin ſur la lecture de ſes Controverſes, que durant qu'il ſe trouva à Rome, lors qu'il avoit à traiter de quelque matiere de conſequence en fait de Religion,

il avoit coutume de ne rien conclurre sans l'avoir consulté, disant, en parlant de Bellarmin: *Eamus ad Magistrum*, consultons nôtre Maître. Quelque honorable que soit ce témoignage de la part d'un si grand Homme, ceux que lui rendirent les Heretiques, & en particulier Vittacherus & Junius, sont encore en quelque sorte plus avantageux, venant de la part de gens, à qui il n'y a eu que la force de la verité, qui ait pû arracher les Eloges qu'ils lui donnérent. Vittacherus en parlant de Bellarmin dit, que c'est l'Ecrivain le plus solide, le plus capable, & le plus universel, que l'Eglise Romaine ait produit dans ces derniers siécles, & convient que ses Controverses ont été suivies de l'admiration & de l'applaudissement de tout le Monde. Le même répondant à Cécile Grand Trésorier d'Angleterre, qui lui avoit demandé ce qu'il pensoit de Bellarmin: Je l'estime, dit-il, un Homme d'une profonde doctrine, d'un genie heureux, d'un jugement subtil, & d'une grande lecture, agissant plus nettement

& plus franchement que n'ont coutume de faire les Papiſtes. Junius en parlant du Livre des Controverſes de Bellarmin, le repreſente comme une formidable Armée rangée en bataille par ſon Auteur, dans le deſſein, non pas d'abbatre quelques Herétiques particuliers, mais de renverſer d'un ſeul coup toutes les Sectes, & pour ne point rapporter une infinité d'autres éloges des Herétiques à l'égard de Bellarmin, ce que dit Beze après avoir vû ſes Controverſes, en eſt un bien grand : car y voyant l'autorité de l'Egliſe invinciblement établie, il ne pût s'empêcher de s'écrier : *Nous ſommes perdus ! Ce ſeul Livre renverſe toute la Réforme.*

Cela étoit ſi vrai, que tous les efforts des Proteſtans allérent à combattre les Controverſes de Bellarmin ; qu'on érigea en Angleterre un nouveau Collége ſous le titre de College Anti-Bellarminien ; & la Reine Elizabeth fonda elle-même une Chaire dans l'Univerſité de Cambridge, deſtinée uniquement à diſputer contre les principes de Bel-

larmin. Elle interdit même par un Edit exprès la lecture des Controverſes de ce grand Homme, à tout autre qu'à ceux qui étoient chargez de le réfuter dans les Ecoles, avec menace du dernier ſupplice pour ceux chez qui on en trouveroit quelque exemplaire. Mais la défenſe ne fit qu'en augmenter le débit; & le Libraire de Londres qui les vendoit avoit coutume de dire : Ce Jeſuite m'a plus fait gagner tout ſeul que tous nos Théologiens & Prédicans tous enſemble.

Les Herétiques n'ayant pû décrediter cet Ouvrage pas leurs réfutations, tachérent de le décrediter en décriant l'Auteur, par des calomnies auſſi atroces que groſſieres. Ils firent courir le bruit dans les pays éloignez, que Bellarmin touché du repentir d'avoir combattu la Verité Evangelique, avoit fait une retractation publique de ſes Ouvrages, & s'étoit fait Calviniſte; & que le Pape l'avoit fait mettre en priſon, où il avoit été executé par la main du Bourreau. On fit ſur cela un Libelle intitulé, *La fidelle & veritable Hiſtoire*

de la mort desesperée de Robert Bellarmin Jesuite. Et ce Libelle fut répendu en Angleterre, en Alemagne, en Pologne, & en Hollande, où cette fable étoit reçûë, tandis que Bellarmin vivoit à Rome dans une estime generale de tout le Monde, & occupé dans le College Romain à former à la vertu les jeunes Etudians de la Compagnie, dont on lui avoit confié la conduite, & parmi lesquels il eut le bonheur d'avoir sous sa direction le Bien-heureux Loüis de Gonzague.

C'étoit l'emploi qu'il exerçoit, lorsque Sixte V. le choisit pour aller en France en qualité de Théologien du Cardinal Caïetan, que le Pape y envoyoit avec le titre de Légat après la mort de Henri III. & durant le tems de la Ligue. L'un & l'autre coururent de grands perils avant que d'arriver à Paris, où ils se trouvérent durant le fameux blocus, qui reduisit le Peuple de cette grande Ville à toutes les extremitez dont parlent les Histoires de ce tems-là. Il assistoit par ordre du Légat à tous les Conseils qui se te-

noient , mais ſans ſortir des bornes que le Pape & ſon General avoient preſcrites : c'eſt à dire que lors qu'il y avoit quelques points de Doctrine à établir, quelque dogme à éclaircir dans les Conferences , il y diſoit ſon ſentiment avec dignité & en Homme conſommé. Mais dès qu'on en venoit aux matieres politiques , quelque preſſé qu'il fut de dire ſon avis, il ne répondoit autre choſe, ſinon que ces matieres n'étoient ni de ſa Commiſſion, ni de ſon Etat , ni de leſprit de la Compagnie.

Après la mort de Sixte V. il retourna à Rome avec le Legat : & Gregoire XIV. qui avoit ſuccedé à Urbain VII. dont le regne ne dura que peu de jours, l'employa dans la Congregation chargée de mettre l'Edition de la Vulgate dans ſa perfection. Ce fut peu de tems après, que Claude Aquaviva General des Jeſuites , le fit Recteur du College Romain, & enſuite Provincial de la Province de Naples ; deux Charges dans l'exercice deſquelles il fit paroître toute la prudence & toute

la douceur qu'on peut souhaîter dans un bon Superieur. Il exerçoit la derniere, lorsque Clement VIII. le rappella à Rome à l'occasion de la mort du Cardinal Tolede Jesuite, dont il voulut qu'il vint prendre la place auprès de sa Personne, & lui fit même préparer un appartement dans le Vatican: mais le Saint Pere se rendit enfin aux instances de Bellarmin, qui lui fit agréer qu'il demeurât dans la Maison de la Compagnie la plus proche du Palais Apostolique. Le Pape ajouta à la qualité de son Théologien, qu'il lui avoit donnée en l'appellant auprès de lui, celle de Consulteur du Saint Office. Il le mena avec lui au Voyage de Ferrare, dont il alloit prendre possession comme d'un Fief dévolu au Saint Siége. Et durant ce Voyage il lui donna tant de marques d'estime & de distinction, qu'on ne douta point qu'il ne lui destinât le Chapeau à la premiere Promotion.

Il fut en effet compris dans celle du 3. de Mars 1599. avec cet éloge que le Pape prononça lui-même en déclarant Bellarmin Cardinal : *J'ai*

choisi celui-ci, parce que l'Eglise de Dieu n'a pas son pareil en doctrine, & parce-qu'il est Neveu d'un grand & d'un Saint Pape, à qui je dois cette reconnoissance.

Le Pape sçavoit si bien les sentimens de Bellarmin sur sa Promotion, & l'opposition qu'il y trouveroit de sa part, qu'il lui envoya faire défense de sortir du Collége de la Penitencerie où il logeoit, qu'il ne le mandât. Et lors qu'il fut venu devant le Saint Pere, à peine avoit-il ouvert la bouche pour plaider sa Cause, que le Pape à la premiere parole lui imposa silence, & lui défendit sous peine d'excommunication de faire aucune replique.

Obligé malgré lui d'accepter la Pourpre, il vécut dans ce rang avec un aussi grand détachement, & autant de soumission pour le Géneral de la Compagnie, qu'il regardoit toûjours comme son Superieur, que lorsqu'il n'étoit que simple Religieux. Il lui donna même un état de ses Domestiques & de ses meubles, afin qu'il lui marquât ce qu'il devoit en retrancher. Le General plûtôt peut-être pour faire plaisir au

Cardinal, que pour la conſequence de la choſe, ne trouva à retrancher que quelques chaiſes de velours, dont il lui marqua qu'il ſeroit plus édifiant de ſe paſſer.

En entrant dans le Cardinalat il ſe preſcrivit trois regles qu'il obſerva toute ſa vie. La premiere de garder autant qu'il pourroit dans ſon Etat les regles & les coutumes de la Compagnie ; la ſeconde de ne faire aucun amas d'argent ni pour lui ni pour ſes Proches ; & la troiſiéme de ne ſe procurer jamais ni par lui ni par autres de plus gros revenus des bienfaits du Pape, & de n'accepter jamais les preſens des Princes.

Il prit un Hôtel proche du Collége de la Compagnie, & d'où il pût entendre la cloche, pour s'y conformer autant qu'il lui ſeroit poſſible. Il jeunoit trois fois la ſemaine & tout l'Avent auſſi rigoureuſement que le Carême. Il regla la dépenſe de ſa table à trois jules, qui ne font gueres plus de vint ſols de nôtre monnoye. Il n'avoit ni laquais ni valet de chambre à ſon lever, & hors les heures d'audience il ne ſouffroit point de

feu dans sa chambre, même durant les plus grandes rigueurs de l'hiver. Le General des Jesuites s'étant crû obligé de lui representer que son âge & ses infirmitez demandoient qu'il en usât avec moins d'austerité : Je ne travaille pas plus répondit-il que Pie V. de sainte & heureuse memoire : il étoit bien d'ailleurs d'une autre consequence que moi ; & cependant quand il étoit seul, il ne souffroit point qu'on lui allumât du feu chez-lui. Il se retiroit tous les ans durant un mois à la Maison du Novitiat des Jesuites, pour y passer en retraite tout ce tems là, où debarassé des autres affaires, il ne s'occupoit uniquement que de celle de son salut. Les cinq Opuscules Latins qui nous restent de lui, & qui sont intitulez, *De ascensu mentis ad Deum, De æterna Felicitate Sanctorum, De gemitu columbæ, De septem Verbis à Chr sto in Cruce prolatis, De arte bene moriendi*, furent les fruits de ces Retraites.

Clement VIII. qui avoit donné le Chapeau à Bellarmin, & qui l'avoit appellé auprès de sa Personne, pour avoir auprès de lui, comme il le di-

ſoit lui-même, un Homme qui lui dît la verité, reconnut qu'il ne s'étoit point trompé dans le choix qu'il avoit fait du Cardinal Bellarmin, qui pour obéïr au St. Pere, lequel l'avoit preſſé de lui tracer une courte idée de ſes principales obligations, lui fit ſur cela un Memoire dont on rapporte l'abregé dans la Vie dont nous donnons l'extrait, & qui eſt ſi beau & ſi ſolide, qu'on ſouhaiteroit pouvoir le rapporter ici dans ſon entier. Il uſa de la même liberté à l'occaſion de la fameuſe Congregation *de Auxiliis*, dont il étoit, & où il ſoutint hautement la Doctrine des Jeſuites. Car le Saint Pere qui paroiſſoit pancher pour leurs Adverſaires, lui ayant dit un jour, qu'il étoit réſolu de terminer cette affaire : *Vous y êtes reſolu, Saint Pere, lui répondit Bellarmin d'un ton plus ferme qu'à l'ordinaire : cependant pardonnez-moi ſi j'oſe vous dire que vous n'en ferez rien* ; & malgré l'émotion qui parut dans le Pape un peu choqué d'une négative ſi nette & ſi formelle, dans une choſe qui dépendoit abſolument de lui, il lui repeta encore la même choſe.

Surquoi le Cardinal Dumont Doyen du Sacré College, qui avoit ſçû ce qui s'étoit paſſé, ayant témoigné à Bellarmin qui étoit ſon intime Ami, qu'il ne pouvoit comprendre comment il avoit conteſté au Pape une Déciſion dont il étoit abſolument le Maître : car enfin, dit-il, il peut décider comme on n'en peut douter ; & il le veut, comme il l'aſſure. Il le peut & il le veut, répondit Bellarmin, & cependant il n'en fera rien : car je vous proteſte que Dieu le tirera de cette vie plûtôt que de permettre qu'il en vienne à l'execution.

Le Saint Pere ayant dans ce tems-là nommé le Cardinal Bellarmin à l'Archevêché de Capoüe, on s'imagina, quoique ſans un juſte fondement, qu'il l'avoit fait pour ſe débarraſſer d'un Homme dont la ſincerité commençoit à lui être à charge. Quoiqu'il en ſoit le Cardinal accepta l'Archevêché, qu'il gouverna pendant trois ans d'une maniere à ſervir de modelle aux Prélats les plus zelez. La mort de Clement VIII. l'obligea de revenir à Rome, pour le Conclave où Léon XI. fut élû. Ce

Pontife n'ayant vêcu qu'un mois, on rentra de nouveau au Conclave, où fut élû Paul V. qui ayant retenu auprès de lui Bellarmin comme un Homme des conſeils duquel il vouloit ſe ſervir dans le Gouvernement de l'Egliſe, ne put jamais le réſoudre à conſerver ſon Archevêché en le diſpenſant de la réſidence. Mais il lui en laiſſa la diſpoſition pour le remettre à qui il lui plairoit; & quoique Bellarmin eût deux Neveux, dont l'un fut fait peu de tems après Evêque de Theano, il n'eût en vûë que le bien de ſon Egliſe, & en propoſa pluſieurs au Pape, entre leſquels le Saint Pere choiſit Antoine Caëtan, qui fut depuis Cardinal.

Bellarmin ſe trouva durant ſa vie à trois Conclaves, dans leſquels il eut pluſieurs voix, & un de ſes Amis lui ayant fait entendre en une de ces occaſions, qu'il devoit s'aider : Ne fallût il, lui répondit-il, que lever de terre un brin de paille pour être Pape, je ne daignerois pas le faire; & ayant lû dans une relation qu'on avoit faite d'un Conclave qui venoit de finir, que ſes airs qu'on préten-

doit être un peu ſimples, l'avoient empêché d'être Pape, il s'écria devant un de ſes Amis qui lui avoit communiqué cette relation : *O! l'heureuſe ſimplicité, qui m'a délivré d'un fardeau ſi peſant !* Dans le troiſiéme Conclave, où il s'agiſſoit de donner un Succeſſeur à Paul V. Bellarmin à tous les ſcrutins donna ſa voix au Cardinal de la Roche-foucaut. Sur quoi le Cardinal Aldobrandin Ami particulier de Bellarmin, qui ſçavoit que le Conclave n'étoit point pour le Cardinal de la Rochefoucaut, ne put s'empêcher de lui dire : Que vous ſert-il de perdre tant de fois vôtre ſuffrage ? Nous avons tous juré, répondit Bellarmin, de choiſir le plus digne, je n'en connois point qui le ſoit plus que le Cardinal de la Rochefoucaut : ainſi je ſatisfais & à mon ſerment & à ma conſcience, en lui donnant toûjours ma Voix : qu'elle ſoit perduë ſi vous voulez ſelon les vûës que vous avez, elle ne l'eſt nullement ſelon les miennes.

Il reçut durant le Pontificat de Paul V. toutes les marques poſſibles d'eſtime & de confiance de la part

de ce Pape, qui l'employa à réfuter les Livres que Frà Paolo Théologien de la Republique de Venise fit contre les interêts de l'Eglise, durant le démêlé fameux que Paul V. eut avec cette Republique, & que Bellarmin ne contribua pas peu à pacifier. Enfin pour ne point étendre davantage un Extrait qui est déja assez long, le Cardinal Bellarmin après avoir rendu des services très-considerables & aux Papes & à l'Eglise, par ses Ouvrages, par ses conseils, & par ses actions, mourut à Rome le 17. de Septembre de l'année 1621. comblé de gloire & de merite, regretté universellement de tout le Monde, & dans la réputation d'un veritable Saint. Il fut enterré dans l'Eglise de la Maison professe des Jesuites de Rome, qu'il avoit fait son heritiere. On a déja parlé plus d'une fois de sa Béatification dans les Congregations; & il y a des témoignages si forts du haut degré de Sainteté où il étoit parvenu, qu'il y a lieu d'esperer que l'Eglise accordera quelque jour cet honneur à sa Memoire.

ARTICLE CXXXII.

TRAITE' DU DROIT DE VOIRIE par Gerard Mellier Conseiller du Roi, Tresorier de France, General des Finances, & Grand-Voyer en la Province de Bretagne. A Paris chez Nicolas Simart ruë Saint Jaques, 1709. *in* 12. *pages* 290.

LE droit de Voirie dont Mr. Mellier traite ici, est l'inspection sur les reparations des chemins, des ponts, des chaussées, du pavé, des ruës; sur les alignemens des Edifices, l'apposition des enseignes, des auvants, des étallages, & sur les autres saillies, avances, & encombremens de la voye publique. Quelques coutumes, comme celles de Tours & d'Anjou, se servent du terme de Voirie dans un sens different, & le donnent à la moyenne & à la basse Justice.

L'Auteur Homme de Lettres, & qui a une grande connoissance de l'Antiquité, traite son sujet en Sçavant autant qu'en Jurisconsulte. Il

 remarque

remarque avec Diodore que Semiramis fit de grandes dépenses, pour applanir des chemins dans tous les pays qu'elle avoit conquis ; que les Rois de Lacedemone veilloient par eux-mêmes à la réparation des Chemins, ne jugeant pas qu'une fonction si utile au Public fût indigne de la Majesté Royale. Mais les Romains ont porté le soin de ces ouvrages publics à un degré d'application & de magnificence, où aucun autre Peuple n'a pû atteindre, excepté les Chinois. D'abord les principaux Sacrificateurs eurent ce soin, parce qu'étant obligez de passer le Tibre pour des ceremonies de Religion, ils firent construire un pont de bois sur cette riviere, *pons sublicius*, d'où ils prirent le nom de Pontifes, *Pontifices*, consacré depuis à signifier les principaux Ministres du Culte divin. Ensuite on créa des Magistrats Laïques, à qui on attribua ce soin sous le nom d'Ediles : & sous les Empereurs le nombre de ces Officiers augmenta, & ceux qui étoient de nouvelle création s'appellérent Com-

miſſaires des grands chemins, *Curatores viarum.* Il ne paroît pas que la France ait eû de ſemblables Magiſtrats avant l'an 1270. Henri quatre créa depuis pour le Duc de Sully une Charge de Grand Voyer que Loüis XIII. ſupprima. L'Intendance de la Voirie eſt aujourd'hui attribuée aux Tréſoriers de France. Mr. Mellier auſſi exact dans le détail, que curieux dans les recherches, explique avec beaucoup de netteté les motifs & la pratique des divers Edits ou Arrêts qui ont reglé leurs fonctions. On trouvera ici ces Edits & ces Arrêts.

Nôtre habile Auteur traite en particulier de la largeur des grands chemins. Les Romains l'avoient reglée à quarante cinq pieds. Nous n'avons aucun reglement general en France. Les coutumes d'Amiens, du Boulenois, & de St. Omer, preſcrivent de leur donner ſoixante pieds. La coutume d'Anjou & du Maine réduit leur largeur à quatorze pieds. En Normandie & en Bretagne on leur doit donner vingt-quatre pieds. L'Auteur traite enſuite des Péages,

dont il découvre l'origine, les differences, & les obligations qu'ils imposent à ceux qui ont droit de les lever. La hauteur & les saillies des bâtimens l'occupent ensuite. Il donne à l'incendie de Rome, ordonné par Neron un motif un peu moins extravagant que celui qu'on lui donne ordinairement. Il conjecture que ce Prince ne brûla Rome que pour la rebâtir plus regulierement. Quoiqu'il en soit des intentions qu'il eut en la brûlant, il est certain qu'il la rendit plus reguliére en la rebâtissant. En parlant des pavez il observe, que selon Isidore on doit aux Carthaginois l'invention de paver les chemins, & que Philippe Auguste est le premier de nos Rois qui ait fait paver les ruës de la Ville de Paris en l'année 1184. L'Auteur n'est ni moins curieux ni moins instructif sur les encombremens des chemins, sur la reparation & la garantie des Ouvrages publics. Il finit par la difference que les Loix mettent entre les fonctions des Trésoriers de France, & celles des Officiers de la Police des Villes.

ARTICLE CXXXIII.

DISSERTATIONES CAMALDULENSES &c. C'est à dire, *Dissertations sur l'Ordre des Camaldules, où par occasion plusieurs points de l'Histoire Ecclesiastique & profane sont éclaircis & corrigez. Par Dom Gui de Grandis Moine Camaldule, Docteur en Théologie, Théologien & Mathématicien du Grand Duc, & Professeur de Philosophie dans l'Université de Pise.* A Luques, de l'Imprimerie de Marescandoli, 1707. *In 4°. pag. 562.*

QUand le R. P. Dom de Grandis se seroit fait sa plus sérieuse occupation, d'éclaircir les Antiquitez de son Ordre, certainement il n'auroit pas eu besoin de s'excuser auprès du Public, d'avoir entrepris un travail si convenable à sa Profession. Il veut bien néanmoins nous avertir que ce n'est ici que le fruit des Etudes de sa jeunesse, & que se dévoüant maintenant tout entier à son emploi, d'enseigner publiquement la Philosophie & les Mathe-

matiques, & d'en donner des Leçons en particulier, il n'a dérobé que quelques heures de ſon ſommeil & de ſon loiſir, pour mettre en ordre ce qu'il avoit auparavant ramaſſé. Il a déja donné quelques Traitez de Geometrie, & il en promet encore un ſur les lignes courbes.

Quoi qu'il en ſoit du tems que l'Auteur a pris pour la compoſition de cet Ouvrage, le Lecteur n'y appercevra point de negligences; ni pour le ſtyle qui eſt bon, & ſent l'étude des belles Lettres; ni pour l'arrangement qui eſt juſte, & d'un Eſprit perfectionné par la Géometrie. Il eſt diviſé en quatre Diſſertations, dont on va rendre compte.

PREMIERE DISSERTATION.

De l'Epoque de l'Ordre des Camaldules.

Pour l'intelligence de cette premiere Diſſertation, il faut avoir recours à la Vie de Saint Romuald, & ſçavoir que ce Saint ayant perſuadé à Pierre Urſeole Doge de Veniſe, & à Jean Gradenigo Noble Venetien de ſe retirer du Monde, les

conduiſit au Monaſtere de Saint Michel de Cuſan dans la Catalogne, où il les laiſſa s'inſtruire des premiers principes, & des devoirs de la Vie monaſtique; & enſuite les ayant reçûs avec pluſieurs autres dans le deſert voiſin, où il étoit allé les attendre, il ſe rendit leur Maître pour la vie érémitique. Ce qui arriva ſelon Bollandus ſuivi par Mr. Baillet en 978. & ſelon Dom Grandis en 962. Saint Romuald retourné en Italie fonda de nouveaux Monaſteres, & ramena quelques-uns des anciens à l'obſervance & à la rigueur de la Regle de St. Benoît : il y joignoit toujours un deſert pour ceux d'entre les Moines, qui ſe ſentoient un attrait particulier pour vivre dans la ſolitude en Anacoretes & en Ermites. C'eſt ainſi qu'il en uſa à Bagni, à Claſſe proche de Ravenne, à Val-de-Caſtro dans le Comté de Camerin, & ailleurs. La Vallée de Camaldoli dans la Toſcane lui parut propre à ſon Inſtitut : il la remplit d'Anacoretes dans des cellules ſéparées les unes des autres, & établit le Monaſtere à Font-bon dans

la même Vallée. La fondation de Camaldoli ne ſe fit qu'en 1008. ou 1012.

Il eſt queſtion de ſçavoir s'il faut fixer l'époque, & mettre le commencement de l'Ordre des Camaldules, ou à l'an 978. que Saint Romuald prit ſous ſa conduite Pierre Urſeole, Jean Mocenigo, & leurs Compagnons, ou à l'an 1012. qu'il fonda Camaldoli. Fortunius & Actius qui ont écrit l'Hiſtoire des Camaldules, ſe ſont arrêtez au dernier ſentiment qui eſt devenu le plus commun. Luc d'Eſpagne ou de Catalogne, qui a auſſi écrit l'Hiſtoire du même Ordre, & qu'il a intitulée Hiſtoire Romualdine, eſt pour le premier. C'eſt celui que Dom Grandis ſoutient ici avec force. Il dit 1°. qu'avant Fortunius, qui a impoſé aux ſuivans, la tradition conſtante de l'Ordre faiſoit remonter ſon origine au tems que Saint Romuald ſe fit ſes premiers Diſciples dans la France, c'eſt à dire dans cette partie de la Catalogne qui étoit alors ſoumiſe aux Rois de France. Il cite Paul Juſtiniani dans ſes Conſtitu-

tions & quelques autres.

2°. Il se fait un argument pour soutenir son opinion, de ce qu'il s'ensuivroit de celle de Fortunius, qu'il faudroit retrancher du nombre des Saints de l'Ordre, Saint Boniface Apôtre de Russie & Martyr, Saint Jean & Saint Benoît martyrisez avec leurs Compagnons en Pologne, les Bien-heureux Urscole, Venerius, Guy, & quelques autres, qui sont morts avant l'établissement de Camaldoli : conséquence que Fortunius lui-même ne voudroit pas admettre au préjudice de la gloire & de l'interêt de son Ordre.

3°. Dom Grandis détruit le préjugé du nom de Camaldules, qui ne vient pas, dit-il, de ce que Camaldoli soit leur premiere source, mais de ce que la régularité s'y maintint mieux qu'ailleurs. Ainsi, ajoûte-t'il, les noms de Cisteaux & de Grandmont sont demeurez à des Ordres qui n'ont pas pris leur naissance à Cisteaux & à Grandmont. Il souhaiteroit que le nom de Romualdins eût pris cours comme celui de Dominicains & de Franciscains : car

alors on ne ſe ſeroit pas aviſé de conteſter aux Diſciples de Saint Romuald leur antiquité. Il remarque que Saint Romuald n'unit point les Monaſteres dont il fut le Pere, en forme de Congregation; que le Prieur de Camaldoli ou de Font-bon, ne commença à avoir le titre de General que par une Conceſſion de Paſcal II. en 1114, à laquelle néanmoins les Moines de Val-de-Caſtro, de Sitrie, de Biſſurco, & d'Avellane, refuſérent de ſe ſoumettre; & qu'enfin il paroît par le B. Pierre de Damien, par une Bulle d'Alexandre II. de l'an 1072. & par d'anciens Actes, que le nom de Camaldules n'étoit pas d'abord en uſage pour ſignifier les Moines de Saint Romuald.

4°. Le B. Pierre de Damien ne dit point, que Saint Romuald ait donné commencemencement à ſon Ordre à Camaldoli: & il ne parle même de Camaldoli qu'en paſſant, & à l'occaſion d'un miracle que ce Saint y fit.

5°. De plus comme Saint Benoît eſt le Patriarche des Moines raſſem-

blez en Communautez dans l'Occident; St. Romuald l'eſt de ceux qui mêlent la vie commune à l'éremitique: Genre de vie qu'il inſtitua dès ſon ſéjour en Catalogne; & d'où par conſequent il faut prendre l'époque de l'Ordre.

SECONDE DISSERTATION.

De l'âge de Saint Romuald.

Le B. Pierre de Damien, Auteur de la Vie de Saint Romuald, donne clairement à entendre qu'il la composa étant encore Moine, & quinze ans après la mort du Saint. Or il fut fait Cardinal Evêque d'Oſtie en 1057. & mourut en 1072. ou au plus-tard en 1080. Voici ſes paroles touchant l'âge de Saint Romuald au ch. 68. » Le très-ſaint Homme vécut ſix vingts ans, dont il en paſſa » vingt dans le ſiécle, trois dans le » Monaſtere de Claſſe, où il ſe fit » premierement Moine, quatre-» vingts-dix-ſept dans la Vie éremi-» tique. Cette ſupputation ne ſçau-

roit néanmoins s'accorder avec des faits très-certains.

Car 1°. les Moines de Classe refusérent d'abord de recevoir Saint Romuald parmi eux ; & ce ne fut enfin qu'à la sollicitation d'Honeste Archevêque de Ravenne, qui auparavant avoit été leur Abbé, qu'ils y consentirent. Honeste entra dans l'Archevêché de Ravenne par la démission de Pierre son Prédecesseur, sous l'Empire d'Otton I. qui commença en 936. Donc St. Romuald, alors âgé de vingt ans, n'a pû naitre avant 916. Mais comme il est constant par la Chronologie des Archevêques de Ravenne, qu'Honeste ne fut chargé du Gouvernement de cette Eglise qu'en 963. il faut nécessairement ramener la naissance de Saint Romuald pour le plus-tôt à l'an 943.

2°. Selon l'histoire de sa Vie, après trois ans de demeure dans le Monastere, & environ un an de solitude, c'est à dire, a l'âge d'environ 24 ans, il alla à Venise, & convertit le Doge. Cependant les Historiens de Venise marquent cons-

tamment la retraite de Pierre Urseole en 977. ou 978. & alors St. Romuald avoit environ 34 ans, au lieu de 24. Il faut donc encore rapprocher sa naissance, & la mettre en deça de 943. en 953. ou 954.

3°. Les plus anciens monumens de Camaldoli, & la Tradition de l'Ordre fixent sa mort en 1027. En effet depuis cette année on ne trouve plus d'actions d'un Saint d'une si grande réputation, & qui avoit été consulté par les Empereurs. Jamais son secours n'eût été plus utile à l'Eglise, que dans les tems turbulens qui suivirent.

Or entre les années 954. & 1027. il n'en a coulé que 73 pour la Vie de Saint Romuald : où si l'on veut reculer sa naissance jusqu'en 943. ce qui ne s'accorde pas avec le tems où il convertit Urseole, le plus long terme qu'on puisse donner à sa Vie est de 83 ou 84 ans.

Le Cardinal Baronius a senti la difficulté, & ne l'a point levée : Bollandus n'a donné que 70 ans à Saint Romuald, & il a prétendu que les chifres sont corrompus dans

la Vie du Saint écrite par Pierre de Damien. Dom Grandis réfute cette conjecture des chifres corrompus par l'inſpection de l'Original même de Pierre de Damien, qui eſt conſervé dans la Bibliotheque du Vatican, & où les nombre ſont marquez tout au long. Outre que la ſuite des actions de la Vie de Saint Romuald, comme elles ſont rapportées par l'Auteur de ſa Vie, demandent l'eſpace de ſix vingts ans.

Pour les trouver, Dom Grandis fait naître le Saint en 917. & mourir en 1037. Il dit qu'Honeſte en 937. étoit déja Coadjuteur de Pierre Archevêque de Ravenne, à qui il ſucceda en 963. & que c'êtoit alors aſſez la coutume d'avoir des Coadjuteurs; qu'en tout cas, la ſuite des Archevêques de Ravenne eſt ſi embroüillée, que ce qui s'en tire ne ſçauroit prévaloir contre l'autorité de Pierre de Damien. Enfin il appuye principalement ſur ce qu'au Concile de Ravenne en 954. Dominique Succeſſeur d'Honeſte dans l'Abbaye de Claſſe a ſigné. Donc Honeſte avoit été tiré du Monaſtere

avant 963. Et ce qui marque qu'il a été Coadjuteur de Pierre, c'eſt que dans les actes citez par Rubeus des années 954. & 973. il eſt nommé *Coangelus.*

Quant à la mort de Saint Romuald, Dom Grandis la différe juſqu'à l'an 1037. pour trois raiſons. La premiere, Saint Jean Gualbert ſelon les Hiſtoriens de ſa Vie alla à Camaldoli prendre des inſtructions de Saint Romuald ; & ce ne pût être avant l'an 1034. Sur quoi il réfute les Hiſtoriens de Vallombreuſe, qui rapportent ce voyage de leur Fondateur à 1008. Et il ne diſſimule pas, que Teuzon Diſciple de Saint Jean Gualbert, & Athon Evêque de Piſtoïe, ne font point mention de Saint Romuald, mais ſeulement du Prieur de Camaldoli : ce qui affoiblit extrêmement cette raiſon.

La ſeconde eſt priſe de ce que Pierre de Damien raconte ch. 26. que le Fils de Buſclas Roi des Eſclavons fit preſent d'un beau cheval à Saint Romuald, & par ſon conſeil s'alla faire Moine à Cluny : ce qui ne put encore arriver qu'en 1036.

Car ce Prince eſt, au ſentiment des Hiſtoriens de Pologne, Caſimir, qui vint à Paris faire ſes études & ſes exercices en 1036. ou 1034. & qui les ayant finis voyagea en Italie, & conféra avec Saint Romuald. Il y a encore en ceci de la difficulté; parce que Caſimir étoit Fils de Mieſciſlas II. Roi de Pologne. Dom Grandis répond qu'il étoit Petit-Fils de Boleſlas ou de Buſclas, & que cela ſuffit pour le dire Fils de Boleſlas. Une autre difficulté eſt, que Pierre de Damien place ce point de la Vie de Saint Romuald comme arrivé ſous l'Empire d'Otton III. avant que Caſimir fût au Monde. Dom Grandis répond qu'il n'a pas ſuivi l'ordre des faits qu'il rapporte.

La troiſiéme raiſon ſe tire de la fondation de Camaldoli, que Dom Grandis ne met qu'en 1027. ſur l'autorité du B. Rodolphe dans les Conſtitutions de l'Ordre écrites en 1085. & ſur ce que Theodal, qui ne fut Evêque d'Arrezzo qu'en 1022. conſacra l'Egliſe en la cinquiéme année de ſon Epiſcopat, comme les Actes en font foi. De Camaldoli Saint Ro-

muald alla à Sitrie, où il paſſa ſept ans Reclus ; de là à Valcaſtro, où ſept mois après il mourut. Mais Dom Grandis le fait retourner de Sitrie à Camaldoli, pour y recevoir Saint Jean Gualbert, & pour lui prolonger ſes jours juſqu'en 1037.

Il faut ajuſter les faits contenus dans la Vie de Saint Romuald à ſon grand âge de 120 ans. Voici comment Dom Grandis s'y prend : Il le laiſſe ſous la Diſcipline de l'Ermite Marin à la ſortie du Monaſtere de Claſſe pendant vingt ans : ce qui le conduit à 961. où il dit qu'arriva la converſion du Doge Pierre Urſeole. Après quoi il le fait demeurer en France, c'eſt à dire en Catalogne, juſqu'à 982. & il arrange le cours de ſa Vie dans une table chronologique.

Au reſte il ne donne pas ſes preuves pour des démonſtrations ; & il ſera content, ſi elles ſont reçûës comme probables. Il reconnoît même qu'il eſt difficile de ne pas penſer, que Saint Romuald fût déja mort, quand la conſécration de l'Egliſe de Camaldoli ſe fit en 1027.

lors qu'on lit ces paroles de Theodald, *Nos ob amorem piæ memoriæ ſpiritualis Patris Noſtri Domini Romualdi clariſſimi Eremitæ*; & ces autres, *ut cum denominato ſancto Viro, Romualdo ſcilicet, partem in æterna vita habeamus.*

TROISIE'ME DISSERTATION.

De l'habit blanc des Camaldules.

Les Hiſtoriens de l'Ordre racontent, que Saint Romuald étant à Camaldoli eût une extaſe, pendant laquelle il vit une échelle qui touchoit au Ciel, où des Moines vêtus de blanc montoient; & que de-la il prit occaſion de changer la couleur de ſon habit, & de celui de ſes Diſciples, qui juſques-là en avoient porté de noirs comme les Benedictins.

Dom Grandis rejette cette viſion, dont Pierre de Damien n'a point parlé, non plus que les Géneraux de l'Ordre, Rodolphe, Martin III. Gerard II. Bonaventure de Fano, dans leurs Conſtitutions. Et dans des conteſtations arrivées an-

ciennement dans l'Ordre touchant la couleur, il n'eſt fait nulle mention de la viſion prétenduë de Saint Romuald. Rodolphe & Gerard II. l'attribuent à Maldule propriétaire de Camaldoli, qui en étant touché, céda ſon fond au Saint pour y établir des Moines, & ſe donna lui-même pour être de ſes Diſciples.

Le plus ancien monument qui ſe voit de cette échelle myſterieuſe repreſentée à St. Romuald, eſt une peinture de l'an 1365. dans le Chapitre du Monaſtere des Anges à Florence: mais Saint Romuald y paroît déja en habit blanc, auſſi-bien que les Moines de Claſſe, & Saint Benoît même. Ce qui montre au moins qu'au tems que cette peinture fut faite on ne penſoit pas encore que la viſion eût fait prendre le blanc aux Camaldules. Dom Grandis obſerve que les peintures repreſentent par des images corporelles, ce qui ſe paſſe interieurement dans l'eſprit, & que tout ce qui accompagne la Perſonner des Saints dans les tableaux ne doit pas paſſer pour autant de viſions. Il ajoûte, & il prou-

ve par des autoritez qui paroiſſent inconteſtables, que ce n'eſt que depuis 1513. que l'Ordre a reçû univerſellement l'opinion de la viſion, & du changement fait dans la couleur des habits à ſon occaſion. Enfin il conclut, qu'il ne faut point chercher d'autre raiſon de l'habit blanc des Camaldules, que l'ancienne coûtume des Moines, qui la pluspart portoient cette couleur.

QUATRIÉME DISSERTATION.

Si le B. Pierre de Damien a été Camaldule.

Le Pere Paderchi, de l'Oratoire de Rome, dans la Vie qu'il a compoſée du B. Pierre de Damien, nie qu'il ait été Camaldule. Si c'eſt à tort qu'il le nie, comme le prétend Dom Grandis, c'eſt enlever à cet Ordre une de ſes plus grandes Lumieres; c'eſt lui dérober la gloire du célebre Monaſtere d'Avellane, d'où eſt ſorti Pierre de Damien, & qui a donné à l'Egliſe trois autres Cardinaux, plus de quarante Prélats

avec autant de Saints ou de Bienheureux. La choſe eſt trop de conſéquence pour ſe taire. Auſſi deux Camaldules, Machiarelli, & un autre qui ne s'eſt point nommé, entreprirent de réfuter le Pere Laderchi ; & c'eſt ce que fait encore Dom Grandis dans cette Diſſertation, à laquelle il avoit déja travaillé, avant que les Ouvrages de ſes Confreres euſſent paru. Il employe quatre moyens.

1°. Quoique Ludolphe, Fondateur du Monaſtere d'Avellane, en ait jetté les fondemens dès l'an 979. ce ne fut néanmoins qu'en 989. ou 990. & ſous la direction de Saint Romuald, qu'il y inſtitua les Obſervances ſelon la Regle de Saint Benoît, avec la pratique de la Vie éremitique. Dom Grandis l'aſſûre ainſi, perſuadé que la Solitude de Sitrie, où Saint Romuald ſe retira vers ce tems-là, eſt Avellane même.

2°. Avellane & Camaldoli étoient formez ſur le même plan : ſemblable mélange de la vie commune & éremitique, mêmes jeûnes, même Pſalmodie, même uſage de la diſcipline. Le jeûne étoit ſévére ;

le Lundi, le Mardi, le Mecredi, le Vendredi, & le Samedi, au pain & à l'eau : encore le pain se mangeoit en un seul repas, & n'étoit que du poids, dit Pierre Damien, de neuf œufs de poule ; ou de trois œufs d'oye : ce qui donne environ seize onces. Il y avoit quelque addoucissement dans les Octaves de Noël, de Pâques, & de la Pentecôte, & durant le tems Pascal.

3°. Il y avoit Confraternité entre les Moines d'Avellane & de Camaldoli. Il est même vrai-semblable que Pierre de Damien a fait quelque séjour dans ce dernier Monastere. Et ce qui est plus concluant, c'est que le Bien-heureux Dominique l'encuirassé Moine d'Avellane, fut fait Prieur de Sitrie, qui étoit de la Fondation de Saint Romuald.

4°. Enfin Dom Grandis produit le témoignage de plusieurs Auteurs, qui donnent Pierre Damien à l'Ordre des Camaldules. Gregoire XIII. & Urbain VIII. l'en appellent l'ornement & la gloire.

A ce que le P. Laderchi allegue de la diversité des Constitutions, les

unes pour la Congregation d'Avellane écrites par Pierre de Damien, les autres pour celle de Camaldoli par ſes Generaux ; Dom Grandis répond, qu'outre la reſſemblance qui eſt entre ces Conſtitutions, il paroît par l'exemple de pluſieurs Religions, que l'unité d'Ordre ſe conſerve dans la diviſion des Congregations particulieres. Il reproche au P. Laderchi pluſieurs fautes commiſes dans la Vie de Pierre de Damien.

ARTICLE CXXXIV.

RETRAITE POUR LES ORDINANS, ou Traité des Diſpoſitions qu'on doit apporter aux Ordres. Par Mr. le Curé de S. Sulpice. A Paris chez Raymond Mazieres ruë Saint Jaques 1709. *deux tomes in* 12. *tom.* 1. *pag.* 432. *tom.* 2. *pag.* 344.

LE ſeul nom de l'Auteur ſuffit pour donner une juſte idée de cet Ouvrage. Où trouver un plus excellent Maître de la perfection Eccleſiaſtique ? Tout ce qu'une étu-

de continuelle des Saints Livres, des Ecrits des Peres, & des Regles de la Diſcipline, tout ce qu'une longue experience ont appris à Mr. le Curé de Saint Sulpice ſur un ſujet ſi important, eſt renfermé dans ces deux Volumes. Ce ſont les Leçons & les Pratiques qu'il a lui-même employées avec tant de ſuccès, & qui ont formé tant de Saints Miniſtres de l'Autel, des Prélats, des Paſteurs irrepréhenſibles.

Il a mis dans le premier tome pluſieurs Entretiens & pluſieurs Conſidérations, ſur l'excellence & la neceſſité de la retraite, ſur la neceſſité de ſe préparer aux Ordres, ſur la Vocation Eccleſiaſtique, ſur l'innocence conſervée qu'on devroit apporter aux Sacerdoce, ſur l'innocence reparée & la chaſteté affermie qu'on doit au moins y apporter, ſur la Charité Sacerdotale, ſur la Dévotion actuelle qui eſt neceſſaire dans le tems de l'Ordination, ſur l'Action de graces après l'Ordination, ſur le fruit qu'on doit tirer de l'Ordination, & les engagemens qu'on y contracte.

Le ſecond tome ne contient que trois Entretiens. Dans le premier Monſieur le Curé de Saint Sulpice a raſſemblé un grand nombre d'exemples choiſis, qui montrent juſqu'où les Eccleſiaſtiques des premiers ſiécles de l'Egliſe ont porté la Vertu. Il y fait auſſi quelques reflexions ſur la Deſcription prophétique, que Saint Vincent Ferrier nous a laiſſée de la Vertu des Eccleſiaſtiques que Dieu oppoſera à l'Ante-Chriſt. Le ſecond Entretien expoſe les raiſons qui obligent les Eccleſiaſtiques à mener une vie exemplaire. Et le troiſiéme leur enſeigne combien ils doivent être détachez de leurs Parens.

On peut attendre de la même main pluſieurs autres Entretiens ſur des ſujets ſemblables.

ARTICLE CXXXV.

REMARQUES SUR LA THEOLOGIE *morale de Mr. Bonal, qui ſervent d'additions & d'éclairciſſemens aux déciſions qu'il a données dans ſon Ouvrage, pour l'inſtruction des Eccleſiaſtique. Par V.D.D.C.V.D.T.* A Toulouſe, chez la Veuve de J. J. Boude, Claude Gilles le Camus, Jaques Loyau. 1708. *in* 12. *pages* 548.

L'Auteur dit dans l'avertiſſement, que le Public a obligation à Mr. Bonal de ſon Ouvrage, & qu'il pouvoit lui en avoir une plus grande. L'obligation conſiſte ; en ce que „ la réſolution des cas de conſcience „ étant bien traitée avec étenduë en „ divers Livres, comme leur lecture ſeule rebutoit bien des gens de „ vacquer à une étude, qui pour être „ avantageuſe, demandoit une application aſſiduë ; & que d'ailleurs „ tous ceux qui étoient chargez de „ la conduite des Ames, n'étoient „ pas en état de ſe procurer les „ moyens de devenir éclairez dans „ un emploi ſi difficile ; Mr. Bonal „ entreprit de lever ces obſtacles en

„ composſant cette Morale, qui quoi-
„ que ſuccincte dans ſes déciſions,
„ n'oublie preſque rien... La plus
grande obligation auroit été, „ ſi ſans
„ ſe ſervir ſi fréquemment des Doc-
„ teurs modernes, il eût eû recours
„ aux Saints Peres.

Ce qui fait à la décharge de Mr. Bonal, „ c'eſt qu'il n'eſt pas néan-
„ moins tombé dans ces excès & ces
„ extravagances, où ſont tombez de
„ nos jours tant de Caſuiſtes. Il a dé-
„ couvert ces relâchemens : mais
„ pour l'ordinaire il les a évitez. Et il ne faut pas s'en étonner : car il a toûjours mené une vie exemplaire par tout où il a vécu ; & pluſieurs Prélats lui avoient confié l'éducation de leurs jeunes Eccleſiaſtiques. Mais d'un autre côté ce qui le charge, „ c'eſt qu'il s'éloigne de tems en
„ tems de cette ſage médiocrité ſi
„ néceſſaire à un Caſuiſte, & a ſuivi
„ trop facilement le torrent des Au-
„ teurs modernes.

Bonal, que ſa vie exemplaire n'a pû préſerver, ſinon de ne pas tomber pour l'ordinaire dans les excès & les extravagances du relâchement; qui s'eſt laiſſé entraîner trop facile-

ment par le torrent des Auteurs modernes ; Bonal, dis-je, avoit beſoin de la main d'un habile Homme, qui ſçût le ramener à cette ſage mediocrité ,, ſi néceſſaire à un bon Caſuiſ-,, te ; & dont néanmoins il s'eſt égaré ,, de tems en tems. L'Auteur de ces Remarques lui prête ce bon office.

Avant que d'en venir à corriger ou à éclaircir ſes déciſions particulieres ; il établit quelques principes généraux. 1°. Lorſque Bonal rapporte deux opinions ſans ſe déclarer pour l'une ou pour l'autre, ce qui lui arrive quelquefois, il ne faut pas croire qu'il en laiſſe le choix à ſon Lecteur, & la liberté de ſuivre celle qui lui plaira. Ce ſeroit une prétention dangereuſe, comme dit Saint Auguſtin : * *Quæ pejor mors animæ, quam libertas erroris* ? Eſt-il pour l'Ame une mort pire que la liberté de ſe tromper ? Il faut donc dans ces circonſtances chercher quelle eſt la veritable opinion.

2°. Si par ſoi-même on ne peut pas parvenir à la verité, il eſt de la prudence de conſulter les perſonnes in-

* *Epiſt.* 166.

telligentes ; principalement les Evêques & les Paſteurs, comme établis par le Saint Eſprit pour la conduite du Peuple.

3°. A leur défaut on doit s'addreſſer à des perſonnes ſages, prudentes, experimentées & d'une vie irrreprochable : ſur tout il faut éviter ces Caſuiſtes modernes, fauteurs du libertinage, qui permettent de conſulter juſqu'à ce qu'on ait trouvé un Docteur, dont le ſentiment s'accorde avec la cupidité.

4°. Les Curez de campagne qui ne trouvent pas facilement à qui avoir recours, doivent éxaminer les déciſions de leur Bonal ſur les Canons des Conciles, les Decrets des Papes, les Peres, la Tradition. Il ſemble que le meilleur conſeil à leur donner, c'eſt de ne ſe pas hâter de prendre leur réſolution ; & qu'un voyage à la Ville leur coûtera moins qu'une nombreuſe Bibliotheque.

5°. Comme il eſt néceſſaire, ſelon l'Auteur de ces Remarques, que ces Curez ſoient en état de découvrir la vérité par eux-mêmes ; il leur ordonne de bien étudier l'Ecriture, les

Conciles, les Peres ; de vaquer à l'Oraiſon, de mener une vie pure, & d'avoir une intention droite.

6°. Les opinions nouvelles doivent être abſolument rejettées.

7°. Comme on ne peut pas dire qu'on ſoit toûjours obligé de ſuivre le parti le plus ſûr ; la ſageſſe Chrétienne exige néanmoins, que dans le concours de diverſes opinions incertaines en ſoi, on s'arrête à celle qui favoriſe le plus la pieté, & qui s'oppoſe à l'amour propre. Ainſi du ſentiment de Caïetan, que les eſpeces de l'Euchariſtie continuent d'opérer la Grace tandis qu'elles demeurent en état d'être ſenſibles dans celui qui a communié ; il s'enſuit au moins, qu'il faut ſe tenir dans le recüeillement après la Communion. De même de l'opinion de Saint Antonin, que pecher mortellement un Dimanche, c'eſt commettre deux pechez mortels ; il faut conclurre une obligation particuliére de s'obſerver pendant ce ſaint jour. Enfin ce qu'enſeigne Saint Bonaventure, qu'il y a obligation de ſe confeſſer auſſi-tôt qu'on a peché mortelle-

ment, fait comprendre en quel danger demeurent ceux qui different leur Confeſſion.

Comme l'Auteur des Remarques ſuit Bonal pas-à-pas, ſoit pour corriger ſes déciſions, ſoit pour les éclaircir, ou pour les confirmer; il n'eſt pas poſſible d'entrer dans un tel détail. Il ſuffit de remarquer, qu'il le contredit environ en 50 endroits. Par exemple il improuve ce que Bonal a enſeigné ; Qu'une Communion ſacrilege à Pâques ſatisfait au précepte de l'Egliſe ; Qu'il ſuffit en un jour de Fête d'avoir entendu une Meſſe, quoique ç'ait été avec intention d'aſſiſter à une autre pour accomplir le précepte; Que le larcin fait dans l'Egliſe d'un bien qui n'appartient pas à l'Egliſe, n'eſt pas un ſacrilege; Qu'il n'y a point de peché à faire prêter le ſerment en Juſtice à une perſonne, qu'on prévoit probablement ſe devoir parjurer; Qu'un Juge qui joint ſa voix aux autres Juges qui l'emportent par leur nombre dans un Jugement inique, n'eſt point tenu à réparer le tort; Que les trois Contracts ſont licites; Que

les Collateurs Laïques ne ſont pas obligez de nommer le plus digne ſujet à un Bénéfice, & qu'il leur ſuffit de nommer un ſujet digne ; Que ce n'eſt pas un peché mortel à un Diacre de chanter l'Evangile, étant en état de peché mortel ; Que la réſervation des péchez eſt levée par une Confeſſion invalide.

Il ſe rend moins ſévere que Bonal ſur quelques points. Il nie que ce ſoit un ſacrilege d'attirer un Clerc au Fore ſéculier. Il exempte de l'obligation de reſtituer, celui qui par ſes conſeils a perſuadé à un autre de faire une injuſtice, & qui enſuite a fait ce qu'il a pû pour l'en détourner. Il ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire de réïterer toutes les Confeſſions faites de bonne foi depuis une mauvaiſe, en laquelle on auroit à deſſein caché un peché mortel. Il ne condamne pas de peché mortel un Prêtre, qui en peché mortel & en cas de neceſſité adminiſtre le Baptême.

On ne voudroit pas ſouſcrire à toutes les opinions qu'il annonce. Selon lui, un Juge qui prend de l'argent pour rendre une Sentence in-

juste, n'est pas obligé de le rendre à celui de qui il l'a reçû ; La compensation occulte se peut pratiquer ; Il y a à douter si l'on n'est point dispensé de la restitution, lorsquelle ne se peut faire qu'à grands frais, & qui excedent au double ce qui a été pris injustement ; L'affection qu'on a à une chose suffit, pour pouvoir la vendre au-dessus du plus haut prix qu'elle vaut ; Après la vente d'un fonds utile, il est permis de prendre de l'Acheteur un interêt équivalant à ce que rapporteroit le fonds, jusqu'à l'entier payement ; C'est-à-dire, qu'il est permis de tirer des interêts d'une dette, puisque le contract de vente a changé le fonds en une veritable dette.

Sur l'irregularité il dit, que les Medecins l'encourent par leur emploi ; Que ceux qui causent à quelque personne un chagrin mortel, l'encourent aussi ? Que depuis la revocation de l'Edit de Nantes les enfans des Hérétiques sont devenus irreguliers. Il ne veut pas qu'à l'article de la mort on puisse au défaut de tout autre Prêtre demander l'absolution à un Prêtre excommunié.

ARTICLE CXXXVI.

SUITE DES SAINTS ET HEUREUX retours ſur ſoi-même, pour les Epîtres & Evangiles de tous les Dimanches de l'année, & d'autres qui manquent dans le premier volume à l'Avent, à la Paſſion, aux Fêtes des Saints, à la préparation à la mort, au choix d'un Etat. Par le R. P. François Davril de la Compagnie de JESUS. A Paris chez Nicolas Couterot ruë Saint Jaques M. DCC. IX. *in* 12. *pages* 323.

LA benediction que Dieu a donnée au premier volume *des Saints retours ſur ſoi-même*, en a fait ſouhaiter la ſuite. Le Pere Davril n'a pas beaucoup differé à remplir ſon deſſein & l'attente des perſonnes vertueuſes. Ce ſecond Volume ne ſera pas moins utile que le premier. Le Reviſeur Homme intelligent & ſincere aſſûre, que ces courtes Meditations ſont dans leur brieveté pleines d'onction & de force.

ARTICLE CXXXVII.

DISSERTATION CHRONOLOGIQUE & critique sur les Chap. LIX. & suiv. du Liv. I. d'Hérodote au sujet de Pisistrate Tyran d'Athénes.

L'Histoire d'Athénes n'a guéres de morceau plus curieux, que ce qui regarde le Regne de Pisistrate & celui de ses Enfans. C'est ce qu'on peut voir dans le Livre exprès qu'en a fait Meursius, où l'on doit avoüer que ce sçavant Homme a ramassé avec la derniere exactitude tout ce que les Anciens en ont dit. Quelque soin toutefois qu'il se soit donné pour éclaircir cette Histoire, il y reste encore des difficultez, dont la plus grande est de démêler le commencement & la durée des trois differens tems, auxquels Pisistrate eut l'addresse de s'emparer d'Athénes. Il est vrai que le P. Petau dans son grand Ouvrage de la Doctrine des tems, Tom. 2. pag. 856. a tâché de découvrir la vérité, & a crû l'avoir trouvée. Mais comme il me paroit

s'en être entiérement écarté, & que ſon autorité n'a pas laiſſé d'entraîner tous ceux, qui ont écrit depuis ſur cette matiére ; il eſt bon de faire voir les raiſons ſur leſquelles je me fonde pour détruire les ſiennes.

L'époque du tems où Piſiſtrate ſe rendit pour la premiére fois Maître d'Athénes, n'eſt pas la plus difficile à fixer. Les Marbres d'Oxford nous apprennent que ce fut la 4e. année de l'Olympiade 54. ſous Comias Archonte d'Athénes. Cela ſe rapporte à l'an 4153. de la Période Julienne ; qui eſt l'epoque dont je me ſervirai ici, comme de la plus commode. Plutarque à la fin de la Vie de Solon convient pareillement, que ce fut ſous Comias. Cela s'accorde parfaitement avec ce qu'en dit Ariſtote. Car en ſes Politiques Liv. v. ch.12. il compte 33. ans depuis le commencement du premier regne de Piſiſtrate juſqu'à ſa mort ; & il ajoute que ſes Enfans furent chaſſez 18 ans après : ce qui arriva l'an de la Per. Jul. 4204. Le Regne de Piſiſtrate & de ſes Enfans dura donc 51 ans ; leſquels étant déduits de 4204, reſte 4153, qui eſt

l'année où Pisistrate s'empara d'Athénes, comme on vient de le montrer.

Il est vrai qu'Hérodote paroit en quelque façon contraire à Aristote. Car celui-ci en l'endroit cité, dit que de ces 51 ans ils n'en regnérent effectivement que 35, à cause des deux exils, qu'il leur fallut essuyer. Au lieu qu'Herodote Liv. v. ch. 65. dit, qu'ils en regnérent 36. Mais cette différence qui n'est pas considérable, peut venir de deux choses; ou de ce que la fortune des Pisistratides a subsisté un peu plus de 51 ans, ce qui a pû donner lieu à Hérodote d'en compter 52; ou de ce que leur exil a duré un peu moins de 16 ans, ce qui peut avoir engagé le même Historien à n'en compter que 15. Suivant quoi ils se trouveront avoir en effet regné 36 ans, sçavoir le Pere 18, & autant les Enfans.

Quoiqu'il en soit, il est sûr que Pisistrate commença à regner sur la fin de l'année 4153. de la Periode Julienne; & non en 4154. comme le marque le P. Petau, qui en cela s'équivoque dans son calcul. Autre-

ment il ne pourroit y avoir 51 ans depuis ce tems jusques en 4204, auquel tems, de son aveu, les Enfans de Pisistrate furent chassez d'Athénes.

Du reste il a grande raison de reprendre Meursius, lequel au chap. 3. de son Hist. de Pisistrate, assure qu'il commença à regner la premiére année de l'Olympiade 50. Ce qui tombe en l'an 4134. de la Per. Jul. & cela sur la foi du Collecteur anonyme des Olympiades, qui n'est autre que Scaliger, lequel s'est manifestement trompé en cette occasion. Car on n'a jamais dit que Pisistrate & ses Enfans ayent regné plus de 51 ans, comme le justifient les passages d'Isocrate & du Scholiaste d'Aristophane, citez & corrigez par Meursius au même Livre.

Il faut pourtant convenir que si Scaliger & Meursius ont fait cette faute, ils ne l'ont pas faite de leur chef. Ce qui les y a fait tomber ce sont deux passages, l'un de Tatien, & l'autre de Clement d'Alexandrie, Stromat. Lib. 1. où parlant d'Onomacrite, ils disent qu'il vivoit du tems

des Pisistratides vers la cinquantiéme Olympiade : περὶ τὴν πεντηκοστὴν Ὀλυμπιάδα. Mais il est évident que ces passages sont corrompus. Car si Onomacrite fleurissoit en ce tems-là, c'est a dire l'an de la Per. Jul. 4134. comment auroit-il pû être encore à la suite de Xerxés en 4230. comme en effet il y étoit au rapport d'Hérodote Liv. VII. chap. 6. Aussi G. J. Vossius, quoique par d'autres raisons, se détermine en son Livre Des Poëtes Grecs, pag. 23. à lire en l'un & en l'autre de ces passages, ἑξηκοστὴν pour πεντηκοστὴν. Ce qui ne suffit peut-être pas encore ; parce que cela suppose qu'Onomacrite fut en Perse dans un âge fort avancé : ce qui n'est guére vrai-semblable. Ainsi j'aimerois mieux lire en ces deux endroits : περὶ τὴν πεμπτὴν καὶ ἑξηκοστὴν ὀλυμπιάδα. C'est à dire vers l'an 4194. de la Per. Julienne.

Cette erreur a engagé Meursius dans une autre, qui n'a pas été remarquée par le P. Petau. Car supposant que Pisistrate a commencé de regner En 4134. & demeurant d'accord que ses Enfans ont été chassez

d'Athénes en 4204. il falloit ſoûtenir que la Tyrannie des Piſiſtratides avoit regné environ 70 ans. C'eſt auſſi ce que fait Meurſius au même chapitre 20. contre l'autorité de tous les Anciens, & ſur tout d'Ariſtote, lequel avoit dit au Liv. v. de ſes Politiques ch. 12. que le Regne de Piſiſtrate avoit durée 33 ans, y compris le tems qu'il avoit été exilé, & que celui de ſes Enfans n'en avoit duré que 18. Ce qui ne faiſoit en tout que 51 ans. Mais cette difficulté n'a point arrêté Meurſius, qui s'eſt aviſé de ſoûtenir qu'Ariſtote s'étoit fort trompé, en avançant que les Enfans de Piſiſtrate n'avoient regné que 18 ans, au lieu qu'ils en avoient regné 36 ſuivant Hérodote, Liv. v. ch. 65. En quoi ce ſçavant Homme s'eſt lui-même fort équivoqué. Car les 36 ans, dont parle Hérodote en cet endroit, ne regardent pas le Regne ſeul des Enfans de Piſiſtrate, mais celui des Piſiſtratides en géneral, dans lequel celui de Piſiſtrate même eſt compris, comme je l'ai montré ci-deſſus. Et il ne faut pas s'imaginer que le nom

de *Pisistratides* ne concerne que les Enfans de Pisistrate : car il est certain que le Regne du Pere est compris dans ce qui s'appelle *la Tyrannie des Pisistratides*, comme le justifie le passage d'Aristote ci-dessus allegué, & l'exemple de la Tyrannie des *Cypsélides* de Corinthe, dont Cypselus fait constamment partie.

Après avoir montré que Pisistrate avoit commencé à regner en 4153. De la Per. Julienne ; qu'il vécut encore 33 ans, c'est à dire jusques à l'année 4186. qui fut celle de sa mort ; & que de ces 33 ans il n'en regna en effet que 17 suivant Aristote, & 18 suivant Hérodote, il reste à éclaircir quelles sont les années dans lesquelles il a effectivement regné. Ce qu'il n'est pas aisé de démêler, comme l'a remarqué avec raison le Chevalier Marsham, pag. derniere de son Canon chronologique. Car aucun Auteur ancien ne l'ayant suffisamment marqué, on n'en peut raisonner que par conjecture.

Le P. Petau est le seul, qui ait tenté de fixer ces différentes épo-

ques. Pour cela il ſuppoſe, comme un fait certain, ſuivant Hérodote, Liv. 1. ch. 62. que des 16 ans d'éxil qu'Ariſtote fait eſſuyer à Piſiſtrate, il y en a onze entiers qui régardent ſon dernier éxil. Il ſuppoſe encore ſuivant le même Ariſtote, que depuis le dernier rétabliſſement de Piſiſtrate juſqu'à ſa mort, il y eut un intervalle de 17 ans. D'où il conclut qu'il fut chaſſé d'Athénes la deuxiéme fois en 4158. & qu'il s'en empara la troiſiéme fois en 4169. Reſte à établir quand il en fut chaſſé la premiere fois, & quand il s'en empara la deuxiéme. C'eſt ce qu'il fait en ſuppoſant par conjecture, qu'il en fut dépoſſedé la premiere fois au commencement de 4155. & qu'il s'en remit en poſſeſſion la 2e. en 4157.

Il eſt étonnant qu'un auſſi habile Homme que le P. Petau, ait pû faire tant de fautes ſur une queſtion de fait de ſi petite étenduë. Car en premier lieu il ſuppoſe que Piſiſtrate a regné la troiſiéme fois 17 ans de ſuite, contre les propres paroles d'Ariſtote, dont il employe l'autorité.

On en jugera mieux en les lisant. Les voici : Τρίτη δὲ τυραννὶς ἡ τῶν Πεισιστρατιδῶν Ἀθήνῃσιν οὐκ ἐγένετο δὲ συνεχής. Δὶς γὰρ ἔφυγε Πεισίστρατος τυραννῶν. Ὥστε ἐν ἔτεσι τριάκοντα καὶ τρισὶν, ἑπτακαίδεκα ἔτη τούτων ἐτυράννευσεν. Ὀκτὼ καὶ δέκα δὲ οἱ παῖδες. Ὥστε τὰ πάντα ἐγένετο ἔτη τριάκοντα καὶ πέντε. Il est évident que par ces termes il paroit seulement, que des 33 ans, qui s'écoulérent depuis la premiere fois que Pisistrate s'empara d'Athénes jusqu'à sa mort, il n'y en regna véritablement en tout que 17. Il n'est donc pas vrai que ces 17 ans soient uniquement le tems du dernier Regne de Pisistrate.

Il s'équivoque encore en ce qu'il fait dire à Hérodote, que le dernier exil de Pisistrate dura onze ans entiers. Car cet Historien dit simplement, que ce Tyran ayant été dix ans hors d'Athénes, marcha enfin l'onziéme année avec une petite armée pour recouvrer cette Ville. En quoi il eut le bonheur de réüssir. C'est un fait dont on peut se convaincre par la lecture du passage même de cet Historien. Mais ce qui fait

le mécompte du P. Petau, c'eſt qu'il traduit ces mots, διὰ ἑνδεκάτου ἔτους, par ceux-ci, *poſt* XI. *annos*: au lieu qu'il devoit les traduire ainſi, *undecimo anno*, ſuivant la leçon qu'il en donne lui-même au Liv. IV. ch. 3. des Diſſertations, qu'il a inſerées à la fin de ſon *Uranologion.*

Il y a plus. Car dans l'application que fait le Pere Petau des paſſages d'Hérodote & d'Ariſtote, ſuivant le ſens qu'il leur donne, il ſe trouve pluſieurs contradictions manifeſtes. La première eſt qu'il convient que Piſiſtrate n'a regné en tout que 17 ans. Et cependant il donne tout cet intervalle à ſon dernier Regne. C'eſt pour cela que ſentant cette difficulté, il avance dans la ſuite de ſon raiſonnement, contre ce qu'il avoit dit d'abord, que depuis 4169. juſqu'en 4186. il n'y a que 16 ans : & cela afin de réſerver une année pour les deux premiers Regnes de Piſiſtrate. Voici ſes termes : *Cum à tertiæ tyrannidis exordio, nempe ab anno* 4169. *ad Piſiſtrati obitum, qui incurrit in annum* 4186. *anni interjecti ſint ſolidi* XVI. *neceſſe eſt ad* XVII. *complen-*

dos, quot integro Dominatui præfinit Aristoteles, unicum dumtaxat ex duplici tyrannide confici. Mais de quelque côté qu'il se tourne il y a en cela de l'équivoque. Car s'il persiste à dire, que depuis le dernier Regne de Pisistrate jusqu'à sa mort, il y a 17 ans, il ne reste plus aucun tems pour ses deux premiers Regnes. Si au contraire il ne donne que 16 ans au dernier, il n'en a pas dû marquer le commencement en l'année 4169. mais en 4170. Et s'il se réduit là, il ne peut plus s'accorder avec Hérodote, par lequel il paroit que dès 4169. & même plûtôt, Pisistrate s'étoit de nouveau rendu Maître d'Athénes.

En second lieu, si l'on suppose avec le P. Petau, que le premier & le second Regne de Pisistrate n'ont chacun duré que six mois, comme aussi qu'il fut dépossedé la premiere fois en 4155. il s'ensuit par une conséquence nécessaire, qu'il n'avoit commencé de regner que vers le mililieu de l'année 4154. Or depuis ce tems jusqu'en 4186. il n'y a que 31 ans & demi, & non les 33

ans; lesquels, de l'avû du P. Petau, doivent se trouver depuis le premier Regne de Pisistrate jusqu'à sa mort.

Vrai-semblablement ce qui a trompé ce sçavant Homme, est un passage d'Hérodote au Liv. 1. Cet Historien y raconte que Crœsus songeant à faire la guerre à Cyrus, crût qu'avant toutes choses il devoit rechercher l'amitié des principaux Peuples de la Gréce. Et il ajoute que s'étant informé de ce qui s'y passoit, il apprit qu'à l'égard des Athéniens, leur liberté étoit alors opprimée par Pisistrate. Sur quoi Hérodote prend occasion de raconter tout de suite la fortune de cet Homme; comment il s'empara de sa Patrie; comment il en fut chassé; puis rétabli; ensuite chassé une seconde fois; & enfin comment il s'en rendit Maître une troisiéme & derniere fois pour le reste de sa vie. Après quoi l'Historien reprenant le fil de son discours retourne à Crœsus, & à ses projets. De-là le P. Petau s'est imaginé que quand Crœsus s'informa de l'état de la Gréce, Pisistrate avoit déja essuyé ses deux

exils, & qu'il régnoit tranquillement dans Athénes pour la derniére fois. Ce qui l'a conduit à placer le commencement de ce dernier Regne avant l'an 4170. qui fut le dernier du Regne de Crœſus. Mais en cela il s'eſt mépris : car Hérodote, en diſant que Piſiſtrate regnoit dans Athénes quand Crœſus prit le deſſein de faire la Guerre à Cyrus, n'a pas prétendu marquer ſi c'étoit pour la premiere, la ſeconde, ou la troiſiéme fois, qu'il y regnoit. Et s'il y parle de ces trois différens Regnes, c'eſt parce qu'il croyoit n'avoir pas de plus belle occaſion pour placer un évenement auſſi curieux, & qu'il jugeoit à propos d'en raconter toutes les circonſtances de ſuite, quoi qu'arrivées en divers tems, ſuivant ſa méthode ordinaire. Ainſi ſa narration laiſſe la liberté toute entiere de fixer les époques des trois Regnes de Piſiſtrate, en quelle année on croira le devoir faire, pourvû qu'on ſuppoſe deux choſes comme certaines ; l'une que Piſiſtrate regnoit en 4169. l'autre

que ſon dernier exil dura 10 ans & un peu plus.

Cela ſuppoſé, il faut ſe faire un autre plan, avec lequel tout puiſſe s'accorder autant qu'il ſera poſſible, & qui applaniſſe toutes les difficultez. Pour y parvenir je commence par adopter le ſentiment d'Euſébe, qui pouvoit le tenir de quelque autre plus ancien que lui, ſçavoir que Piſiſtrate s'empara la ſeconde fois d'Athénes l'année 1. de l'Olympiade 58. C'eſt à dire l'an de la Per. Jul. 4166. Or ſuivant ce qui a été dit ci-deſſus, il paroit qu'il y regnoit encore en 4169. lorſque Crœſus déclara la guerre à la Perſe. Il ne put donc être chaſſé la ſeconde fois que vers l'an 4170.

Sur ce pied, autant que j'en puis juger par conjecture, Piſiſtrate après s'être rendu Maître de ſa Patrie en 4153. en fut chaſſé en 4161. Il y rentra en 4166. & en fut une ſeconde fois chaſſé au commencement de 4170. Après quoi ayant paſſé 10 ans entiers en exil, il ſe mit enfin en campagne en 4180. avec quelques Troupes, pour tâcher de s'emparer

une troſiéme fois d'Athénes. Ce qu'il fit en effet ſur la fin de cette année, & y regna enſuite paiſiblement juſques ſur la fin de 4186. qu'il mourut, & laiſſa pour Succeſſeurs ſes Enfans ; leſquels demeurérent Maîtres d'Athénes juſques à la fin de 4204.

Voilà quel ſeroit mon avis ſur ces différentes époques. Et je ne vois pas qu'on y puiſſe objecter d'autre choſe, ſinon ce que dit Hérodote, Liv. 1. chap. 59. & 60. ſçavoir que Piſiſtrate, aprés s'être emparé d'Athénes, en fut chaſſé peu de tems aprés, & avant que ſa puiſſance y fût bien affermie. D'où on peut conclurre qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable, que cette premiére uſurpation ait duré 8 ans, comme je le ſuppoſe.

Mais je répons que ce peu de tems, dont parle Hérodote, ne doit pas être reſſerré ſi fort qu'on ſe l'imagine. Huit années ne ſont pas un tems fort conſidérable dans une Hiſtoire auſſi étenduë que la ſienne, ni dans une narration, où l'Hiſtorien coule auſſi rapidement que ſur

 celle-ci.

celle-ci. On en peut juger par la maniére dont il parle de ce que fit Pisistrate, pendant les dix ans de son denier exil.

D'ailleurs il y a dans Plutarque une preuve bien claire, que la durée du premier regne de Pisistrate a été assez longue. Car à la fin de la Vie de Solon il dit, que suivant Héraclide de Pont, ce Législateur vécut plusieurs années depuis que Pisistrate se fût emparé d'Athénes la premiere fois : Επεβίωσε δ' οὖν ὁ Σόλων ἀρξαμένου τοῦ Πεισιστράτου τυραννεῖν, ὡς μὲν Ἡρακλείδης ὁ ποντικὸς ἱστορεῖ, συχνὸν χρόνον. Il est donc certain que ce tems ne fut pas si court. Car on convient que Solon mourut sous ce premier Regne, & qu'il ne vit plus sa Patrie en liberté. Il est vrai qu'un autre Auteur, au rapport du même Plutarque, dit que Solon ne survécut au renversement de sa République, qu'environ un an & demi. Mais que ce fait soit vrai ou non, cela ne détruit pas l'argument que je tire du témoignage d'Héraclide de Pont, pour montrer que Pisistrate ne fut chassé d'Athénes pour la premiere

fois, qu'après un assez long intervalle.

A l'égard de Solon même, si l'on s'en rapporte à ce qu'en dit Hérodote, Liv.1. ch. 29. & suiv. Il est certain qu'il vécut long-tems après que Pisistrate eût soûmis sa Patrie. Car cet Historien rapporte que Solon ne fut trouver Crœsus qu'après que ce Prince eut subjugué les uns après les autres, non seulement tous les Grecs qui Habitoient l'Asie, mais encore plusieurs Peuples voisins, & presque toute l'Asie Mineure. Or Crœsus ne succéda à son Pere que l'an 4156. de la Per. Julienne, par consequent trois ans après que Pisistrate se fut emparé d'Athénes. Il lui fallut aussi apparemment quelques années pour faire tant de conquêtes. Et cela étant, cette fameuse Conférence de lui & de Solon, si elle est vraye, ne put guére se faire avant l'an 4159. Et la mort de ce Legislateur ne pût aussi arriver avant l'année 4160. que je suppose être la derniére du premier Regne de Pisistrate. Ce qui est conforme à ce que dit Diogéne Laërce

en la Vie de Solon, que ce ne fut qu'aprés l'usurpation de Pisistrate, qu'il entreprit ses voyages d'Egypte, de Cypre, & de Lydie; & à ce qu'assure Suidas, que suivant plusieurs Auteurs, Solon vécut jusques à l'Olympiade 56.

Il faut pourtant avoüer avec le P. Petau, Tom. 2. de sa Doctrine des Tems pag. 857. qu'il n'y a nulle apparence, que Solon ait entrepris si tard de tels voyages, & qu'il est plus vrai-semblable que cette entrevûë de Crœsus & de lui, a été faite du vivant d'Alyatte Pere de Crœsus. Et quant aux conquêtes de ce dernier, je suis aussi persuadé, qu'il les fit du vivant de son Pere, soit qu'il eut été associé par lui au Gouvernement de son Royaume, comme le croit le P. Petau, soit qu'il eût simplement le Commandement de ses armées : ce qui a donné lieu à Hérodote de lui attribuer les conquêtes faites sous le Regne de son Pere, quoi qu'il n'en parle qu'après avoir parlé de la mort d'Alyatte. Car c'est assez sa coûtume de rassembler ainsi tout ce qui regarde une

même perſonne, bien que les choſes ſe ſoient paſſées en différens tems; ainſi que je l'ai déja remarqué à l'égard de Piſiſtrate.

Je crois donc avec Plutarque, que Solon ne ſortit point d'Athénes après que Piſiſtrate s'en fut emparé, & qu'il y mourut avant le rétabliſſement de la République. Mais je crois auſſi, qu'Héraclide a eu raiſon de dire, qu'il vécut de la ſorte encore pluſieurs années. D'où je conclus que le premier Regne de Piſiſtrate, non plus que le ſecond, n'ont pas été à beaucoup près auſſi courts, que le P. Petau ſe l'eſt imaginé.

Outre ce qui a été dit ci-deſſus pour établir cette verité, il y a une autre choſe qui acheve de m'en convaincre. C'eſt que Piſiſtrate pendant ſes deux premiers Regnes fit deux conquêtes, qu'il n'eſt preſque pas poſſible qu'il ait faites en ſi peu de tems. La premiere eſt celle de la Ville de Sigée qu'il enleva aux Mitylénéens, & où il mit pour Roi ſuivant Hérodote, Liv. v. ch. 94. 95. ſon Fils naturel Hégéſiſtrate, que le P. Petau *De Doctrin. Temp.* Tom. 2. p. 858.

confond mal à propos avec Hégeſ-trate Archonte d'Athénes. L'autre eſt celle de l'Iſle de Naxos, dont il fit enſuite préſent à Lygdamis, lequel en reconnoiſſance de ce bienfait lui rendit de grands ſervices, lors qu'il voulut ſe rendre Maître d'Athénes pour la troiſiéme fois, au rapport du même Hiſtorien Liv. 1. ch. 61. & 64.

Je dis que cela ſe fit pendant ſes deux premiers Regnes : car on ne peut dire que cela ſe ſoit paſſé auparavant. Piſiſtrate n'auroit pas eu le pouvoir de faire l'un de ſes Fils Roi de Sigée : ou s'il l'avoit pû, il y auroit plûtôt mis l'un de ſes Fils legitimes qu'Hégéſiſtrate. Il n'auroit pas eu non plus l'autorité de diſpoſer de Naxos en faveur de Lygdamis, s'il n'avoit été que ſimple Citoyen d'Athénes. Et s'il ne l'avoit fait qu'au nom de ſa République, Lygdamis n'auroit eu garde d'exercer ſa reconnoiſſance au préjudice de ſes véritables Bien-facteurs.

Quant aux tems à peu près, où ces deux conquêtes furent faites, je n'en

puis rien dire de bien certain, ſinon qu'elles furent faites toutes deux avant l'an 4170. Je crois pourtant que celle de Sigée fut faite peu de tems après que Piſiſtrate ſe fut la premiere fois emparé d'Athénes. La raiſon de ma conjecture eſt que ſon Fils étoit déja Roi de Sigée avant la mort de Périandre Roi de Corinthe; ainſi qu'il paroit par ce qu'en dit Hérodote Liv. v. ch. 94. 95. Or Périandre mourut vers l'an 4156. ſuivant le calcul du même Hiſtorien, comme je le ferai voir ailleurs. Ainſi il y a apparence que la conquête de Sigée ſe fit à la fin de 4153. ou au commencement de 4154.

J'avoüe toutefois que le même paſſage d'Hérodote, où il eſt parlé de cet accommodement fait par Périandre, ſemble réſiſter à cette conjecture. Car il y eſt dit qu'il ne ſe fit qu'après que la guerre des Mitylénéens contre Hégeſiſtrate, eût duré aſſez long-tems: χρόνον ἐπὶ συχνόν. Mais deux années de Guerre entre d'auſſi petits Etats, ont pû paroître un tems aſſez conſidérable à Hérodote; & l'on a vû ci-deſſus qu'Hé-

raclide s'eſt ſervi des mêmes termes, pour marquer combien Solon avoit vécu depuis le premier Regne de Piſiſtrate, quoi qu'il n'y ait ſurvécu que fort peu d'années. Du moins je n'imagine rien de mieux pour concilier ces contrarietez.

Il paroit plus aiſé d'accorder celle qui ſemble être entre Hérodote & Ariſtote, dont le premier dit que Piſiſtrate & ſes Enfans regnérent en tout 36 ans, & l'autre qu'ils n'en regnérent que 35. Cette différence, à mon avis, vient de ce qu'Ariſtote a donné au dernier exil de Piſiſtrate un an plus qu'Herodote, n'ayant point compté parmi les années de ſon dernier Regne l'année 4180. qui fut celle qu'il partit de la Ville d'Erétrie pour marcher contre Athénes, dont il ſe rendit Maître. Au lieu qu'Hérodote a vraiſemblablement mis cette année au nombre de celles de ſon dernier Regne. Ainſi l'Hiſtorien a crû que des 33 ans qui ſe ſont écoulez depuis 4153. juſques en 4186. Piſiſtrate en avoit regné 18, & en avoit été exilé 16 : & le Philoſophe s'eſt perſuadé,

qu'il en avoit été éxilé 16, & qu'il n'en avoi regné que 17.

Sur ce pied pour faire voir d'un coup d'œil les veritables époques des Regnes de Pisistrate & de ses Enfans, & leur différence d'avec celles, que le P. Petau leur avoit voulu donner, voici la table que j'en ai dressée.

	Suivant le P. Petau.	Suiv. moi.
Pisistrate regne 1°. en	4154.	4153.
Il est chassé 1°. en	4155.	4161.
Il regne 2°. en	4157.	4166.
Il est chassé 2°. en	4158.	4170.
Il regne 3°. en	4169.	4180.
Il meurt en	4186.	4186.
Ses enfans sont chassez en	4204.	4204.

Je finirois en cet endroit, si ce qui vient d'être dit ne me donnoit occasion de parler d'un passage d'Eusebe, qui regarde Pisistrate, & qui a paru avec raison très-difficile à expliquer à plusieurs Sçavans.

Ce passage est en la Chronique d'Eusebe sur l'année MCCCCLV. où parlant de la premiere fois que

Pisistrate fut chassé d'Athénes, il dit ces mots, suivant la traduction de Saint Jerôme : *Pisistratus Athéniensium Tyrannus in Italiam transgreditur.* Ce qui a été ainsi copié par George Syncelle Chronograph. pag. 239. Πεισίστρατος Ἀθηναίων ἐτυράννησε, καὶ εἰς Ἰταλίαν παρῆλθε.

Ce mot d'Italie a surpris avec fondement tous ceux qui l'ont examiné de près. Car quélle apparence que Pisistrate, lequel conservoit toûjours un esprit de retour pour sa Patrie, & qui étoit dévoré de l'ambition d'y regner, eût entreprit un voyage aussi grand que celui d'Italie. Cela sans doute n'est pas vrai-semblable, sur tout ayant une retraite toute prête chez son Fils à Sigée, qui n'étoit pas un lieu si éloigné d'Athénes.

Dans cette supposition Mr. de Pontac, en sa note sur cet endroit d'Eusébe pag. 381. soupçonne que cet Auteur étant tombé sur quelque autre, où le nom d'*Eretria* avoit été changé par corruption en *Etruria*, s'étoit servi du mot géneral d'Italie, dont l'Etrurie faisoit partie. Conjecture qui est approuvée par Th.

Lydias, en ſes notes ſur les Marbres d'Oxford, pag. 46.

Mais elle ne ſçauroit être de mon goût. Car il faudroit pour cela, qu'Euſebe eût puiſé ce morceau de l'Hiſtoire Grecque dans quelque Auteur Latin. Ce qu'on ne me perſuadera pas.

Il ne paroit pas non plus que Meurſius ait été de ſon avis, ayant pris une autre route pour expliquer ce paſſage. C'eſt en ſa vie de Piſtrate ch. 5. pag. 34. où il conjecture qu'Euſébe a pris ce fait dans quelque Ecrivain corrompu, où pour Ἐρετρίαν il a lû Ἐχέτραν, qui eſt une Ville d'Italie.

Mais je doute qu'en cela il ait mieux rencontré. Car Ἐχέτρα eſt trop different Ἐρετρία, & il n'y a nulle vraiſemblance que l'un de ces mots ait été mis pour l'autre.

Jaques Gronovius dans la Préface, qu'il a miſe au-devant du Tome V. de ſon Recüeil des Antiquitez Grecques, dit qu'il a crû d'abord qu'Euſébe, au lieu d'Ἰταλίαν avoit écrit Οἰχαλίαν, qui eſt une petite bourgade de l'Euboée ; que depuis le Copiſte ayant omis la premiere

lettre de ce mot, Saint Jérôme n'avoit trouvé que Ἰχαλίαν : ce qu'il avoit changé en *Italiam.* Gronovius ajoûte que dans la ſuite y ayant fait réflexion, il s'étoit raviſé, & croyoit qu'il ne falloit rien changer en cet endroit, ou du moins qu'on y devoit lire Ἰταλικὴν, attendu qu'il y avoit une Ville de ce nom dans l'Euboée, au rapport d'Antigonius Caryſt. Hiſt. Mirab. c.84.

Gronovius a eu raiſon de ſe raviſer ſur ſa prémiere conjecture, qui n'eſt aucunement probable. La derniére le ſeroit davantage, ſi le mot, ἰταλικὴν, n'étoit manifeſtement corrompu dans Antigonus, comme Meurſius l'a fort bien remarqué ſur cet endroit ; quoi qu'il ſoit plus aiſé de relever cette faute, que de la corriger.

Il faut donc recourir à quelque autre conjecture. J'avois d'abord crû qu'Euſébe au lieu d'Ἰταλίαν, avoit écrit, Θετταλίαν. Je me fondois ſur ce qu'il y a là certainement deux Villes du nom d'Erétrie ; l'une en l'Euboée ; l'autre dans la Theſſalie. Or Euſébe ayant trouvé dans Hérodo-

te, que Pisistrate s'étoit retiré à Erétrie, sans ajoûter laquelle, il se pouvoit faire que n'aprofondissant pas la chose, il avoit crû que c'étoit en celle de Thessalie.

Ce qui m'a fait abandonner ce sentiment, est que ce ne fut qu'après avoir été chassé d'Athénes la 2^e^. fois, que Pisistrate se retira à Erétrie. Or ce n'est pas de cet exil dont parle Eusébe, mais du premier ; puisque sur l'an MCCCCLXIX. il dit que Pisistrate s'empara alors d'Athénes pour la 2^e^. fois. Et de plus je doute qu'Eusébe eût écrit Θετταλίαν, pour Θεσσαλίαν.

Si donc le mot, Ἰταλίαν dans Eusébe est ou corrompu, ou tiré de quelque Auteur corrompu, comme il y a toutes les apparences du monde, je croirois qu'on pourroit fort naturellement y substituer celui de Πιταλίαν, qui est le nom d'une Ville de l'Euboée, comme aussi d'une ou de plusieurs petites Isles situées entre l'Attique & l'Euboée. Strabon au commencement du Liv. x. parlant des Villes de l'Euboée opposées au Promontoire de Sunium, les nom-

me ainsi : Γεραιστὸς ϗ Πεταλίαι πρὸς Σούνιον. Pline, Hist. Nat. liv. IV. ch. 12. *in Euripo Euboico primo ferè introitu Petaliæ 4 insulæ.* Comme ces lieux sont fort près de l'Attique, & que Pisistrate y pouvoit être très à portée d'exciter des broüilleries dans Athénes, ce qui étoit apparemment son but principal, il est fort vrai-semblable qu'il y choisit sa premiere retraite. Et comme la Ville de Pétalie, de même que les Isles de ce nom étoient assez peu connuës. Il a pû se faire très-aisément, que le mot de Πεταλίαν, n'étant point entendu par les Copistes, a été changé en celui d'Ἰταλίαν. Faute pourtant, qui est très-ancienne, comme on le voit par la Traduction de Saint Jerôme, & par l'Extrait de Syncelle.

J'en ai crû reconnoître une pareille dans la fameuse Loi, Ἀξιῶντος, au Digeste *Ad L. Rhodiam.* Où ces mots, ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, ont donné avec raison beaucoup d'exercice aux Critiques. En effet, quelques efforts qu'ait fait depuis quelques années un sçavant Jurisconsulte de Hollande, pour prouver qu'il n'y faut

point de changement, je doute qu'il perſuade à perſonne que les Officiers de l'Empereur aux Iſles Cyclades, ayent pû s'emparer des débris d'un naufrage fait en Italie. Cette difficulté tombe, ſi dans cette Loi on veut lire, ἐν Πιτταλίᾳ, ou bien ἐν τῇ Πιτταλίᾳ. Car il n'y avoit pas loin de-là aux Iſles Cyclades ; & il a été très-aiſé aux Copiſtes de prendre l'un de ces mots pour l'autre. Je laiſſe aux Sçavans à juger de la ſolidité de cette conjecture, comme de tout le reſte de cette Diſſertation, que je ſoûmets avec plaiſir à leurs lumiéres.

Depuis que je l'ai compoſée, un de mes Amis m'a propoſé une autre conjecture ſur le paſſage d'Euſébe. C'eſt d'y lire *Æthaliam*, au lieu *d'Italiam*. En effet Αἰθαλία étoit une bourgade de l'Attique, dont le nom approche extremement de celui d'Ἰταλία. D'ailleurs cette correction eſt ſoûtenuë par un paſſage d'Hérodote, Liv. 1. ch. 61. où il dit que Piſiſtrate étant chaſſé d'Athénes pour la ſeconde fois, ſortit entiérement du Pays. Ἀπαλλάσσοντο ἐκ τῆς χώρης τὸ

παρέργων. Ce qui fait juger que la premiere fois on s'étoit contenté de le faire sortir de la Ville, sans exiger de lui qu'il quitât tout à fait l'Attique. Ainsi il y a apparence qu'il se contenta de se retirer en quelque bourgade voisine, telle que celle d'Æthalie. Cette conjecture m'a paru trop ingénieuse & trop vrai-semblable, pour en priver le Public.

Cette Dissertation est de l'illustre Auteur du Traité des Lettres imprimé à la fin de la Paléographie du Pere Montfaucon, dans les Memoires du mois de Mars 1709. Nous voudrions bien pouvoir faire souvent au Public de pareils presens.

ARTICLE CXXXVIII.

DEFENSE DE LA JUSTICE, de la Souveraineté du Roi, de la Sentence du Souverain Conseil de Brabant, & du droit des Ecclesiastiques dans la Cause de Mr. Guillaume Van-de-Nesse Pasteur de Sainte Catherine de Bruxelles, contre Mr. l'Archevêque de Malines 1708. *in* 4°. *pag.* 460.

LE Monde est si indigné de la longue rebellion du Parti contre l'Eglise, & si fatigué des libelles qu'il ne cesse pas de répandre, que ce seroit abuser de la patience de nos Lecteurs, de leur faire un long détail de celui-ci. Car la grosseur du volume ne sçauroit l'exempter du titre honteux de Libelle, selon la signification ordinaire de ce terme, qui marque un écrit diffamatoire. Le sage & zelé Archevêque de Malines, Mr. Van-Susteren son Vicaire Géneral, les Universités de Louvain & de Doüay en géneral, & leurs principaux Membres en particulier, y sont traitez indi-

gnement ; l'Internonce n'y eſt pas épargné ; & il faut bien que les Jéſuites ayent part à la mauvaiſe humeur de l'Auteur.

Le fait eſt, que le Sieur Van-de-Neſſe Curé de Sainte Catherine à Bruxelles, a toûjours eû des liaiſons étroites avec le P. Queſnel & les autres Chefs du Parti ; qu'il s'eſt ſi parfaitement livré à eux, qu'il n'a pas même voulu ſe ranger parmi ceux que Mr. Arnauld appelloit les honnêtes gens qui ſouſcrivoient le Formulaire. Il a été ferme à ne le point ſouſcrire, peut-être moins criminel en ce refus, que s'il avoit par condeſcendance ou par foibleſſe, comme tant d'autres, ajoûté le parjure à l'héreſie, mais par-là auſſi déclaré hautement bon Janſéniſte. Il n'étoit pas permis à un tel Homme de demeurer à Bruxelles, tandis que le Roi d'Eſpagne en étoit le Maître, & que l'Electeur de Baviere s'y faiſoit obéïr : mais cette Ville ayant eû le malheur de tomber ſous la puiſſance de ce qui s'appelle les Hauts-Alliez, le Sieur de Van-de-Neſſe y a trouvé non ſeulement de

la ſureté, mais auſſi de la protection de leur part. Retourné donc à Bruxelles, il preſenta une Requête au Conſeil de Brabant contre une Sentence de ſuſpenſe, qui lui avoit été ſignifiée par les Ordres de ſon Archevêque, & il obtint un Arrêt qui le rétablit dans les fonctions de ſa Cure.

Il s'agit maintenant de ſçavoir qui a raiſon; ou de Monſeigneur l'Archevêque de Malines, qui inſiſte ſur l'obſervation des Conſtitutions Apoſtoliques; ou du Curé qui s'obſtine à ne s'y pas ſoumettre; & ſi un Tribunal ſéculier a pû relever ce Curé, d'une Sentence de ſuſpenſe portée contre lui & à lui ſignifiée par ſon Prélat.

L'Unique moyen de défenſe du Sieur de Van-de-Neſſe, quant à la ſignature du Formulaire; c'eſt qu'il ſe deshonoreroit, s'il en venoit là. Il doit lui ſuffire de condamner les cinq Propoſitions comme l'Egliſe les condamne, ſans en faire l'attribution au Livre de Janſenius; d'autant plus que le Janſéniſme ſelon lui & ſelon ſon Défenſeur, eſt une

chimére & une héreſie imaginaire.

Quant à ſon recours au Conſeil de Brabant ; c'eſt qu'il a eu droit de prendre cette voye pour ſe ſouſtraire aux injuſtes pouſuites des Officiaux de ſon Archevêque. D'ailleurs demander d'être rétabli dans ſes fonctions curiales, c'eſt ſeulement, à ce qu'il prétend, s'en tenir au poſſeſſoire qui eſt de la compétence des Tribunaux ſéculiers & des Juges Royaux. Il eſt vrai qu'il eſt émané du Tribunal de l'Inquiſition du vingtiéme de Mars 1708. un Decret foudroyant contre l'Arrêt du Conſeil de Brabant, qui n'en défend pas ſeulement l'exécution, mais qui en ordonne même la retractation comme d'un attentat contre la Juriſdiction Eccléſiaſtique. Mais au ſentiment du Sieur de Van de Neſſe, c'eſt faire honneur à la Cour de Rome, de ne point déferer à ce Decret. Pourquoi ? Parce qu'il y eſt dit de l'Arrêt : *Cum ad aures Sanctiſſimi pervenerit* ; & qu'il n'eſt point dit que Sa Sainteté l'ait lû & examiné par elle-même. » Quel ſtyle de Juſtice » eſt-ce-là ? Un Juge ne doit-il pas

» lire & relire lui-même ce qu'il » condamne ou approuve ? C'eſt-à-dire, que Rome a jugé ſans connoiſſance & ſans informations.

Mille autres traits ſemblables de ce Livre ſeroient à remarquer, pour faire connoître l'audace du Défenſeur du Curé contre ſon Prélat, ſi l'on ne ſçavoit que trop, quel eſt le propre caractere des Ecrivains du Parti. Il a commencé par un inſigne effort, pour faire revenir le Monde du préjugé ordinaire qu'on ſe forme, contre ceux qui ſe broüil- avec la Juſtice, & qui s'attirent leurs Superieurs : mais il s'eſt ſurpaſſé lui-même en parlant du Formulaire page 262. » Que ſi l'on vouloit un » peu approfondir l'origine de cette » conſpiration ſi generale, & de ce » conſentement preſque univerſel » de gens qui courent aveuglément » à la ſignature, il ſe trouveroit que » cette origine eſt bien corrompuë. » Un Cardinal tout politique, ajoû- » te-t'il, ſoufflé par le P. Annat & par » Mr. de Marca, cherche à ſe recon- » cilier avec Innocent X. & à ſe van- » ger des Janſéniſtes liez avec un au-

» tre Cardinal ſon Rival. La Dé-
» ciſion du fait ſe réſout dans ſa
» Chambre. Elle eſt déclarée par une
» petite Aſſemblée d'Evêques dé-
» voüée au Cardinal, & tenuë dans
» ſon Appartement du Louvre. Elle
» eſt approuvée & confirmée par la
» Cour de Rome. Quelques Aſſem-
» blées du Clergé de France par
» complaiſance ordonnent de la fai-
» re ſouſcrire à tous. Le Roi en ſou-
» tient l'execution par ſon autorité.
» Rome menace de ſes foudres tous
» ceux qui ne le feront pas. Le Roi
» tonne de ſon côté à ſa maniere....
» Après cela qui s'étonnera que tout
» plie, que tout cede, que tous ſouſ-
» crivent à la Déciſion, hors un pe-
» tit nombre de perſonnes qui ai-
» ment plus Dieu & ſa Vérité que
» le Monde & ſes faux biens, & qui
» ne croyent pas que la plus grande
» fortune de cette vie, vaille la pei-
» ne de ſe damner par de faux ſer-
» mens? Voilà l'amour de Dieu &
de ſa Verité, réduit à un petit nom-
bre de perſonnes qui ſe roidiſſent
contre les Autoritez les plus reſpec-
tables, du Pape, des Evêques, du

Roi : en un mot, qui ne plient point ſous les Déciſions de l'Egliſe.

On repetera encore ce qu'on a déja dit dans ces Memoires de l'année derniere pag. 2119. qu'on eſt affligé de voir ces Défenſeurs ardens du Janſéniſme, tourner contre l'Egliſe le talent d'écrire que le Ciel leur a donné. Peut être penſent-ils que mêlez dans le nombre des Fidelles dociles, ils manqueroient d'occaſion d'exercer leur plume ; & que moins agitez de paſſions, ils ne donneroient pas à leur ſtyle la même vivacité. Ainſi ils ſacrifient leur ſalut & leur honneur à la vanité & à l'entêtement.

ARTICLE CXXXIX.

EXTRAIT D'UN DISCOURS de Mr. Geoffroy l'aîné Docteur & Profeſſeur Royal en Medecine, ſur la connoiſſance des Remedes.

MOnſieur Geoffroy l'aîné de l'Academie Royale des Sciences, ayant ſuccedé à la Chaire de Profeſſeur Royal en Medecine, va-

cante par la mort de Mr. de Tournefort, fit ſon Diſcours d'entrée le Jeudi 6. de Juin. Il y traita de la connoiſſance des Remedes comme de la partie la plus eſſentielle de la Medecine. Il en fit voir l'origine & le progrès dans la premiere partie de ſon Diſcours ; & il montra dans la ſeconde les moyens de porter cette ſalutaire connoiſſance à une plus grande perfection.

Les Hommes n'ont eu d'abord d'autres guides dans cette Science, que les troupeaux qu'ils conduiſoient : les ayant vû recourir à certaines herbes, ils en firent l'épreuve ſur eux-mêmes, & commencérent à diſtinguer par ce moyen les plantes nuiſibles d'avec les plantes ſalutaires. Le hazard, le deſeſpoir des malades, ſecondérent le premier eſſais. Comme ils cherchoient leur gueriſon indifferemment dans tout ce qui s'offroit à leurs yeux, ils rencontrérent quelque fois des remedes dont ils furent ſoulagez. Tel le fut la plus ancienne cure dont nous ayons connoiſſance.

Les Filles de Pretus s'imaginant

être vaches, rempliſſoient la campagne de leurs mugiſſemens : Mélampe les guerit heureuſement en leur faiſant prendre du lait de chevre. Il fut ſurpris lui-même de ce ſuccès, & en attribua la cauſe à l'ellebore que ces chevres avoient brouté. Voilà ce qui mit l'ellebore en vogue. Dans ces premiers tems faute de Medecins on expoſoit les Malades dans les ruës, & dans les places publiques : ceux qui ſçavoient des Remedes les leur indiquoient : après une parfaite gueriſon, on étoit obligé d'aller dans les Temples pour y faire graver les Remedes dont on s'étoit ſervi. Les Egyptiens ſurtout obſervoient ſoigneuſement cette coutume : de ſorte que dans ces tems d'idolatrie les Temples quoique pernicieux au ſalut de l'Ame, contribuoient du moins à procurer celui du Corps ; & la pieté des peuples quoique mal-reglée n'étoit point ſans recompenſe. Ce ne fut pas chez les Egyptiens ſeuls que la Science des Remedes fut en credit. On ſçait juſques où alloit la connoiſſance de Salomon, qui s'étendoit depuis les

cédres jusqu'à l'hyssope. Les Grecs avoient aussi beaucoup écrit sur ce sujet. Cependant il ne nous est rien resté de tant d'Ecrits, que ce que nous trouvons dans Hippocrate, qui a même passé légerement sur cette matiere. Et c'est proprement aux Ouvrages de Théophraste, de Dioscoride, & de Pline, que nous sommes redevables de ce que les Anciens connoissoient de la Science des Remedes. Depuis ce tems jusqu'à Galien elle n'a pas fait grand progrès. Les Arabes l'augmentérent ensuite assez considerablement: mais l'ignorance des siécles suivans l'éteignit presque tout à fait. Il faut donc pour la rétablir remonter jusques à la source: & c'est ce que firent à la renaissance des Lettres plusieurs Auteurs celebres.

La découverte de l'Amerique enrichit de beaucoup cette Science. Le Quinquina contre les fiévres, l'Hipecacuanha contre la dyssenterie, le Boutua contre la nephretique, sont des Remedes infaillibles que nous en avons reçû: & nous serions trop heureux si chaque âge

en eût produit un pareil depuis qu'on s'applique à la Medecine. Ce que les siécles de l'Antiquité n'avoient, pour ainsi dire, qu'ébauché avec beaucoup de lenteur & de peine, le siécle de nôtre Auguste Monarque semble l'avoir porté tout d'un coup à sa perfection. Mais aussi combien ses soins & sa liberalité toute Royale y ont-ils contribué? Ces Remedes si salutaires sont les fruits de ses bien-faits. Ils étoient d'abord secrets & presque inconnus. Ce n'est que par les recompenses qu'il a répanduës si liberalement, qu'il les a rendu publics pour le bien commun de ses Sujets. Les habiles gens qu'il a rassemblez de tous côtez, les Compagnies sçavantes qu'il a établies, les graces qu'il a accordées à ceux qui ont quelque talent particulier; tout cela n'a d'autre objet que l'utilité de ses Peuples. Mais les biens qu'il leur a procurez se sont répandus avec tant d'effusion, que les Nations les plus reculées s'en sont ressenties; semblable au Soleil qui communique ses douces influences jusqu'aux lieux de la

Terre qui en ſont les plus éloignez. Après l'éloge du Roi, Monſieur Geoffroy fit celui de Mr. de Pont-Chartrain, & de Mr. l'Abbé Bignon, qui ſous les auſpices d'un ſi ſage Miniſtre préſide à la République des Lettres, & eſt lui-même l'exemple de tous les Sçavans, ſous qui toutes les Sciences doivent prendre un nouvel accroiſſement. Et afin d'en procurer un pareil à la connoiſſance des Remedes, Mr. Geoffroy promit de mettre en œuvre les moyens qu'il expoſa dans ſa ſeconde partie.

Trois grands obſtacles retardent depuis long-tems le progrès de la connoiſſance des Remedes; la difficulté de recouvrer tous ceux qui étoient connus des Anciens; le peu d'exactitude qu'on a apporté juſqu'à préſent pour connoître à fond les veritables effets des Remedes; & enfin le riſque que l'on court en éprouvant des Remedes nouveaux. Pour procurer l'avancement de la connoiſſance des Remedes, il faut donc s'efforcer de lever ces trois obſtacles.

Quand on eſt bien perſuadé de l'obſcurité qui regne dans les Ecrits des Anciens qui ont traité la matiere medicale, on eſt plus en garde, pour ne pas admettre ſur le rapport des noms, des Remedes incertains. Dès le tems de Galien on n'entendoit preſque plus les noms qu'Hippocrate avoit donnez à certains Remedes. Les Livres de Dioſcoride ne ſont pas exemts de cette obſcurité, comme Mr. Geoffroy le prouva par pluſieurs exemples : en ſorte que qui ſe laiſſeroit ſéduire à certains rapports de noms, riſqueroit ſouvent ſur la parole des Anciens, de donner un poiſon pour un Remede. Ainſi parce que la canelle a été nommée de quelques-uns dorſen, ou darſeni, il eſt arrivé que ce terme devenant inuſité, on a crû qu'il ſignifioit de l'arſenic.

Comme les goûts ſont ſujets au changement, ils n'ont pas peu contribué à nous déguiſer certains Médicamens que les Anciens nous avoient laiſſez. Rien n'eſt plus celebre que leur *lazer* ou leur *ſylphium*, dont nous regrettions d'autant plus

la perte, qu'il nous sembloit que ce n'étoit pas seulement un bon Remede, mais encore un excellent ragoût. On n'avoit pû s'imaginer que des gens aussi délicats que l'avoient été les Grecs & les Romains, depuis qu'il s'étoient abandonné à la volupté, eussent pû faire leurs délices d'une drogue telle que *l'assa fœtida*; dont l'odeur & le goût nous paroissent insupportables. C'étoit pourtant là ce lazer qu'il nous ont tant vanté. Monsieur Geoffroy rapporta encore des exemples semblables, qui montrent avec quelle circonspection il faut examiner les Ecrits des Anciens, pour ne pas prendre le change en fait de Remedes.

Il n'en faut pas moins pour se servir à propos des Remedes qui sont actuellement en usage parmi nous. Faute d'approfondir leurs proprietez on leur fait perdre leur credit, parce qu'on les employe mal. Le Quinquina en est un grand exemple. Ceux qui en ont écrit ont remarqué en géneral, qu'il guérissoit les fiévres intermittentes, & qu'il n'étoit pas propre aux fiévres continuës: ce-

pendant il se trouve assez souvent qu'il guerit de celles-ci, & qu'il manque les autres. Il y a certaines fiévres doubles tierces, dont les accès anticipent les uns sur les autres, de maniere qu'elles paroissent continuës: celles-là sont emportées par le Quinquina. Il y en a d'autres qui sont intermittentes, mais qui sont causées par quelques maladies qui ne se manifestent point: le Quinquina au lieu de leur être bon, leur est très-nuisible, parce qu'il accelere des accidens fâcheux qui n'auroient peut-être paru de long-tems. Nous avons assez de semblables Remedes, qui sont bons ou nuisibles selon qu'on les place bien ou mal.

Le pas le plus glissant de la Medecine est de tenter de nouveaux Remedes. C'est plûtôt un effet du hazard que de la meditation des Sçavans. Galien & ses Disciples croyoient y réüssir par l'examen de leurs quatre qualitez, le chaud, le froid, le sec, & l'humide, qu'ils s'efforçoient de découvrir dans la maladie & dans le Remede, pour guerir le mal par son contraire. Mais souvent

un Remede qu'ils jugeoient chaud, calmoit à leurs yeux une intemperie chaude, & nuiſoit au contraire à celles qu'ils croyoient froides. Cependant plûtôt que d'abandonner un Syſtême ridicule, ils aimoient mieux recourir à certaines qualitez occultes : de ſorte qu'il n'eſt pas bien ſurprenant, que pendant tout le tems que cette methode a eu cours, le nombre des bons Remedes ne ſe ſoit pas fort accrû ; quoi qu'on eût introduit dans la Medecine, quantité de compoſitions Galeniques, où l'on s'étoit appliqué avec une curioſité auſſi ſcrupuleuſe qu'inutile, à combiner entre elles les qualitez des Medicamens qu'on y faiſoit entrer.

Dans les ſiécles de l'ignorance & de la barbarie, on ſuivit des routes bien plus propres à s'égarer. On s'imagina voir certains caracteres dans les Remedes qui en découvroient les effets. La pulmonaire à cauſe de ſa forme exterieure parut bonne au poulmon : la rhubarbe par ſa couleur & ſon amertume avoit, diſoit-on, une convenance toute viſible avec la bile. La pierre

d'aigle qui est comme enceinte d'autre petites pierres qu'elle renferme, passoit pour lors, & passe encore dans l'esprit du vulgaire, pour être propre à hâter ou retarder les accouchemens.

Depuis que la Chymie a si fort enrichi la Medecine, on avoit crû avec assez d'apparence, que les analyses chymiques nous aideroient à découvrir les proprietez des plantes pour la guerison des maladies. Mais l'experience a fait voir, que l'on tiroit les mêmes principes & dans la même proportion des plantes si differentes entre elles, que l'une est un aliment pendant que l'autre est un mortel poison. La Chymie n'est pourtant pas inutile à la découverte des Medicamens : car comme leurs proprietez ne dépendent pas tant des principes qu'ils contiennent, que de la maniere dont ils sont unis; elle nous fait connoitre de quelle nature sont les sels essentiels des plantes : & selon qu'ils approchent du nitre, du vitriol, de l'alum, du sel marin, du sel ammoniac, ou du sel volatil huileux, nous

jugeons que les plantes ſont diuretiques, ſtomachiques, refrigerantes, aſtringentes, purgatives, ou febrifuges. C'eſt encore la Chymie qui nous apprend à obſerver, de quelle maniere les Remedes que l'on veut éprouver, agiſſent ſur le ſang, ſur la ſeroſité, ſur la bile, ſur les autres humeurs conſiderées hors du corps. On peut auſſi les éprouver ſur les animaux, en les inſinuant dans leurs veines pour voir quel effet elles produiront: & en comparant ces experiences avec celles que le hazard nous offre quelque fois ſur le corps humain, on en tire des indices certains pour connoitre la vertu des Remedes, & même leur maniére d'agir.

C'eſt avec toutes ces précautions qu'on peut ſe promettre de réüſſir en cette Science. Ce ſont auſſi les routes que Mr. de Tournefort avoit eu ſoin de ſuivre. Sa méthode étoit ſûre dans tout ce qu'il entreprenoit. Avant lui la connoiſſance des plantes, qui fait une des principales parties de la matiere medicale, étoit difficile & embroüillée ; quoique

un grand nombre de Sçavans, se fussent appliquez à y apporter quelque ordre. Mais Mr. de Tournefort les a rangées avec tant de clarté dans ses Elemens de Botanique, qu'il n'est rien maintenant de plus aisé que de distinguer les differens genres des plantes, & leurs diverses especes. Quand il n'auroit rendu que ce seul service à la Medecine, son nom & sa memoire seroient dignes de l'immortalité : mais il a tant travaillé depuis pour le progrés de son Art, qu'on ne peut choisir un plus beau modelle. C'est aussi celui que Monsieur Geoffroy s'est proposé d'imiter.

Il finit en s'addressant à Messieurs les Professeurs Royaux, au nombre desquels il se trouvoit engagé comme eux, à soutenir la reputation d'un Collége, que tant de grands Hommes on fait fleurir depuis sa fondation, & que leurs dignes Successeurs rendent encore plus illustre que jamais.

ARTICLE CXL.

LETTRE DU R. P. DE GRAINVILLE de la Compagnie de JESUS, sur une Médaille de Sévere.

JE me rends, Monsieur, & puisque vous m'en pressez avec tant d'instance, je vas vous representer fidellement la plus-part des choses, que nous dîmes dernierement sur cette Médaille de Septime Sévere, L. SEPT. SEVERUS PERT. AUG. IMP. VIIR. DIVI M. PII. F. TRP. IIII. COS. II. SC. *Une figure de femme debout, tenant un caducée à la main droite & à la gauche une corne d'abondance.* Nous nous arrêtâmes d'abord sur le mot de *Pertinax*, que l'on voit à la tête de cette Médaille. Vous crûtes quelque tems que c'étoit un nom de Famille, parce que Sévere le porta dès le commencement de son Regne, & le conserva jusqu'après la mort: ce qui est certain & par plusieurs Inscriptions où il est appellé *Pertinax* & *Divus*, & par plusieurs Médailles où n'étant

encore qu'à la premiere année de ſa Puiſſance de Tribun, & n'étant Conſul que pour la premiere fois, il eſt ſurnommé *Pertinax*. Mais nous ne trouvâmes aucun ancien Hiſtorien qui fût de vôtre ſentiment. La plûpart diſent conſtamment, que *Pertinax* fût un ſurnom que Septime Sévere prit avec l'Empire ; non pas qu'on le lui eût donné à cauſe de ſa dureté, de ſa fermeté, ou de ſon obſtination, comme l'a penſé Aurelius Victor: *Nobis*, dit-il, *mens ad credendum prona acerbitati impoſitum*; mais parce qu'il le prit par un coup de la plus fine Politique. Car c'étoit un Prince de la plus profonde diſſimulation, qui ne fût jamais eſclave de ſa parole, n'adorant gueres d'autre Divinité que celle de la Fortune, d'une ambition d'autant plus à craindre qu'elle éclatoit moins, allant toûjours à ſes fins, éclairé pour découvrir les moyens d'y parvenir, habile à mettre en œuvre ces moyens, ferme & conſtant à les faire réüſſir. Il y avoit long-tems qu'il viſoit à l'Empire: certains préſages lui avoient inſpiré cette préſomp-

tion ; & ce ne fût que dans cette vûë qu'il rechercha Julia Domna, quoique née en Syrie. Il avoit appris que l'horoſcope de cette Dame lui promettoit que ſon Epoux ſeroit un jour Empereur. Ayant donc eu nouvelle lorſqu'il commandoit l'Armée d'Illyrie, que l'Empereur Pertinax venoit d'être cruellement aſſaſſiné par ſes propres ſoldats, & que Julien avoit acheté ſa place ; il crût que l'heure de s'élever ſur le trône étoit venuë, & qu'il n'y avoit qu'à ſe ſervir adroitement de cette conjoncture. Ainſi ſe trouvant avec ſes Principaux Officiers, il ſe déchaina contre les Troupes Prétoriennes, plaignit le ſort de Pertinax, & celui de l'Empire, qui n'avoit plus de Chef capable de le gouverner. Il déclara hautement qu'il vouloit vanger l'horrible parricide qu'on venoit de commettre, & qu'il demandoit pour cela l'aſſiſtance de ſes Amis. Il fut applaudi ſur le champ & ſalué Empereur par ſes Capitaines ; & ſans tarder davantage il prit le ſurnom de Pertinax, comme s'il n'acceptoit le Gouvernement que pour vanger

la mort de ce Prince. Il assembla incessamment toute son Armée, & à peine achevoit-il de lui parler, qu'il fut proclamé Empereur, & nommé Pertinax, *Imperator & Pertinax appellatus*, dit Herodien qui avoit vécu long-tems à la Cour, & qui ne raconte que ce qui s'étoit passé de son tems.

Les Médailles font aussi entrevoir, que Septime Sévere ajouta à ses autres noms celui de *Pertinax*, pour faire honneur à son Prédecesseur, & justifier son ambition. Car enfin il n'y a gueres de Médailles des premieres années de l'Empire de Sévere, où il ne porte le nom de *Pertinax*, & au contraire il n'y a gueres des dernieres années où il le porte, quoi qu'on omette rarement ces noms quand ce sont des noms de Famille: ce qui s'accorde admirablement bien avec ce que raconte Spartien, n. 7. que Sévere ayant pris le surnom de Pertinax en montant sur le Thrône, il le rejetta quelques années après, ses Amis s'étant plaints qu'on en faisoit de méchantes plaisanteries: *Se quoque Pertinacem vocari*

voluit, quamvis postea id nomen aboleri jussit Amicorum querimoniâ. En effet Eutrope remarque, que ce nom faisoit assez bien son caractere, representant ses défauts aussi-bien que ceux de son Prédecesseur ; l'un & l'autre étant trop avare & d'un naturel dur & severe, *parcus & naturâ sævus.*

Pour les Inscriptions nous trouvâmes, que quoi qu'il y en ait quantité qui donnent à Septime Sévere le surnom de Pertinax, il y en avoit plusieurs même gravées après sa mort, qui ne le lui donnoient pas. Nous nous arrêtames un moment à celle-ci, qui a quelque chose de singulier :

HERCULI INVICTO ET
DIBUS OMNIBUS DEABUS
Q. SACRUM PRO SALUTE
IMP. L. SEPT. SEVERI ET
M. AURELIO ANTONI
NO. CÆSARI AUG. NN.

. . . .

. . . .

LATERANO ET RUFINO COS.

Cette Inscription de Gruter * nous

* *Pag.* 46.

parut d'autant plus ſûre, que Smetius habile Connoiſſeur l'a examinée & approuvée ; qu'elle ſe peut encore voir à Rome ; & qu'elle marque exactement les Conſuls ſous leſquels elle fut gravée. Ce n'eſt pas qu'elle ne pût être ſuſpecte à quel-Grammairiens, qui n'admettroient pas volontiers DIBUS dans le Pays Latin : mais au moins doivent-ils le ſouffrir dans ces monumens publics, le même Gruter rapportant trois ou quatre autres Inſcriptions où DIBUS trouve place. Peut-être que comme *Dearum* & *Deabus*, ont toujours été de bel uſage, on a dit autrefois *Deorum*, *Deibus*, & *Dibus*, ou bien comme d'ordinaire on écrivoit QUEI, QUI, QUORUM, QUEIS, QUIS, QUIBUS ; des Ecrivains ont crû pouvoir ſe ſervir de DEI, DI, DEORUM, DEIS, DIS, DIBUS. Mais nous abandonnâmes bien-tôt cette petite digreſſion, pour conclurre que puiſque pluſieurs Inſcriptions & tant de Médailles ne donnent point à Septime Sévere le ſurnom de Pertinax, nous nous en devons tenir aux Hiſtoriens qui

nous enſeignent, que c'eſt un nom qu'il avoit pris par Politique, pour être plus agréablement reçû Empereur, en ſe faiſant le Vangeur de ſon Prédeceſſeur, mais qu'il ne l'avoit jamais porté comme un nom de Famille.

Nous trouvâmes encore de quoi exercer vôtre ſagacité dans le revers de la même Médaille, ſur ce que Septime Sévere y eſt nommé Fils de Marc-Aurele mis au nombre des Dieux, DIVI Marci PII Filius. Nous convinmes d'abord, que ce n'étoit point la nature qui avoit fait Sévere Fils de Marc Aurele, l'un étant de Rome & l'autre d'Afrique; l'un étant ſorti d'une des plus illuſtres Familles de l'Empire, & la naiſſance de l'autre n'ayant rien de diſtingué; l'un ayant été élevé en Prince & en Succeſſeur de l'Empereur, & l'autre s'étant bien donné des mouvemens pour s'élever par degrez juſqu'à commander une Armée: mais vous vous croyiez bien autoriſé à ſoutenir que Marc-Aurele avoit adopté Septime Sévere, au moins en cas que ſon Fils Com-

mode vint à mourir : ce que vous disiez tenir d'un très-habile Homme en cette matiere.

Il faut avoüer de bonne foi, que non seulement cette Médaille, mais encore plusieurs Inscriptions, vous sont favorables, Septime Sévere y étant appellé Fils de Marc-Aurele, Frere de Commode, Petit-Fils d'Antonin Pie &c. Et ce qui paroît décisif, c'est que Commode lui-même reconnoît sans façon Septime Sévere pour son Frere dans cette Inscription * que je ne puis omettre :

DIVO COMMODO
FRATRI
IMP. CÆS. SEPTIMI
SEVERI PII
PERTINACIS AUG.
PRÆPOSITUS CRESCENS.

Quelque apparence de verité que tout cela répande sur vôtre sentiment, je ne puis me rendre : trop de raisons m'entrainent d'un autre côté. Car n'est-ce pas une chose inoüye dans l'Histoire Romaine & dans le Droit, sur tout pendant les

* *Grut. p. 261.*

deux premiers ſiécles de l'Empire, qu'un Empereur ayant un Fils déja Ceſar très capable de lui ſucceder, aille chercher un Africain aſſez peu connu & peu conſideré, pour en faire ſon Fils & ſon Succeſſeur; & comment? par cette adoption conditionnelle, en cas que ſon propre Fils vint à mourir. Neſt-ce pas une choſe inoüye que cette ſorte d'adoption. Ce n'eſt pas aſſez que d'imaginer ce dénoüement : ſi l'on ne produit des témoins de plus de douze cens ans en ſa faveur, on ne croira jamais que la ſageſſe de Marc-Aurele lui ait permis une choſe ſi irreguliere & ſi nouvelle,

De plus ſi Septime Sévere avoit été adopté par Marc-Aurele, l'Empereur Commode l'auroit-il traité avec tant d'indifference? Où il l'auroit honoré comme ſon Frere, ou il l'auroit fait périr par jalouſie, lui qui fit mourir tant de grands perſonnages ſur de ſimples ſoupçons. Ce Prince cependant tantôt employe Sévere comme un Capitaine du commun, tantôt il le laiſſe dans l'oiſiveté comme un Homme mépri-

ſable, tantôt il l'abandonne à la Juſtice comme un miſerable accuſé d'avoir conſulté les Devins. Septime Sévere étoit-il d'un naturel aſſez facile pour ſouffrir ces divers traitemens ſans ſe plaindre, s'il avoit été Frere de Commode ? Et à la mort de cet Empereur auroit-il enduré que Pertinax fût monté paiſiblement ſur un Trône, que ſon adoption prétenduë lui avoit acquis ? Etant pour lors à la tête d'ugroſſe Armée, n'auroit-il pas repreſenté ſes droits ? ne les auroit-il pas ſoutenus ? ſe ſeroit-il ſoumis ſi doucement aux Loix de Pertinax ? Lui auroit-il juré obéïſſance ſans façon ? L'auroit-il honoré toute ſa vie avec tant de reſpect &c ? Cela n'eſt gueres du caractere de Septime Sévere.

Mais ce Prince auroit-il attendu à la troiſiéme ou quatriéme année de ſon Regne, à publier qu'il étoit Fils de Marc-Aurele ? Car enfin nous ne voyons ni Ecrivain, ni Inſcription, ni Médaille, qui lui donne cette qualité avant la fin de la troiſiéme année de ſa Puiſſance de Tri-

bun. Ne l'auroit-il pas prise cette qualité glorieuse du vivant même de Pertinax pour lui disputer l'Empire, ou au moins dès les premieres années de son Regne, pour justifier le titre d'Empereur qu'il usurpoit? Se seroit-il servi du prétexte spécieux de vanger la mort de Pertinax, pour monter sur le Trône, au lieu d'étaler d'abord le juste droit qu'il avoit? N'auroit-il pas pris d'abord la qualité d'Antonin, d'Aurele, ou de Fils de M. Aurele? Enfin ayant regné dix-huit ans, & fait frapper une infinité de Médailles, n'y en devroit-il pas avoir une infinité, où il prît ces grands noms? Cependant on n'en trouve aucune, où il soit appellé ni Antonin ni Aurele; & il n'est appellé Fils de Marc-Aurele qu'en quatre ou cinq especes de Médailles, & seulement à la troisiéme & quatriéme année de sa Puissance de Tribun.

En faut-il davantage pour convaincre que ce Prince ne fût jamais adopté par Marc Aurele? Y faut il joindre quelques reflexions sur les Inscriptions & sur les Historiens?

C'étoit un espece de Loi que celui qui étoit adopté entrant dans une autre Famille il en prenoit le nom. Comment donc Septime Sévere, s'il a été adopté par Marc-Aurele Antonin, ne porte-t'il jamais dans aucune Inscription ni le surnom d'Aurele ni celui d'Antonin ? Il n'y a peut-être point de Prince, à qui on ait consacré tant & de plus superbes Inscriptions qu'à Sévere. Comment est-ce que dans la plus-part où on lui prodigue tant de loüanges, on ne l'a pas qualifié Fils de Marc-Aurele ? Et puis qu'il y en a si peu où on lui donne ce titre glorieux, on a sujet de croire que la flatterie eut honte de seconder long-tems sa vanité?

Aussi Dion qui étoit au Senat, lorsque Septime Sévere témoigna qu'il vouloit être reconnu pour Fils de Marc-Aurele & Frere de Commode, rapporte que tout le Monde en fut surpris & saisi de frayeur. Il n'y eût qu'un Senateur grand diseur de bons mots, qui ne pouvant se retenir s'écria : *Je me conjoüis avec vous, Cesar, de ce que vous avez*

enfin un Pere. Auroit-on parlé de la ſorte, ſi ſon adoption avoit été conſtante? Le Senat l'auroit-il ignorée? en auroit-il été ſurpris? auroit on raillé ſi malicieuſement ſur l'obſcurité de la naiſſance & du Pere de cet Empereur?

D'où vient donc, dira-t'on, que quelques Médailles & quelques Inſcriptions, donnent à Septime Sévere la qualité de Fils de Marc-Aurele? Cela vient du même eſprit qui fit prendre à ce Prince le nom de Pertinax, dans une bien plus grande quantité de monumens. C'étoit un eſprit hardi, entreprenant, vain, fier, préſomptueux, aimant la gloire, adroit, & éclairé. Pour être moins odieux en s'emparant de l'Empire, il ſe fit appeller Pertinax; & pour ſe rendre plus reſpectable étant Empereur, il ſe fit appeller Fils de Marc-Aurele. Si le prétexte de vanger ſon Predeceſſeur fût cauſe de l'un de ces ſurnoms, la reconnoiſſance fût le prétexte de l'autre: car il avoit reçû mille biens de Marc-Aurele, qui lui avoit ouvert la porte aux Charges publiques, en le faiſant

Avocat du Fisc, & qui porta ses faveurs jusqu'à placer Séver̃e quelques années après dans le Senat. Septime Sévere honora ce Prince pendant sa vie comme son Protecteur, & il fut bien aise d'être reconnu pour son Fils après sa mort par une espece de gratitude mêlée de vanité & de superstition. Il me semble en avoir apperçû l'occasion dans un ancien Ecrivain *. Sévere donnoit beaucoup au présages & aux songes. C'étoit assez la mode ou la foiblesse des Grands de ce tems-là. Il rêva une nuit, que ce seroit un Antonin qui seroit son Successeur : c'en fût assez pour l'engager à changer le nom de son Fils aîné en le créant César, & le faisant appeller Antonin au lieu de Bassian. Pour donner quelque couleur à cette nouveauté, & à même-tems, si vous voulez, par vanité, sous ombre de reconnoissance, & pour retenir l'Empire dans sa Famille, en verifiant mieux son songe, il prit cette occasion de se faire appeller Fils de Marc Aurele & Frere de Commode, qu'il mit ensuite au nombre

* *Spart. n.* 10.

nombre des Dieux ; & força le Senat de confirmer tout cela par un Arrêt public. Car c'eſt ce que nous témoignent ces lettres, S. C. qui ſont dans le champ de nôtre Médaille.

La plus-part de ces choſes peuvent recevoir quelque jour de cette Inſcription très-curieuſe, & d'autant plus aſſurée qu'elle a été examinée par le Pere Hardoüin, & qu'elle s'accorde parfaitement avec les Médailles ſur les dates qu'on y a miſes & ſur la Colonie qui y parle.

IMP. CÆSARI
L. VERI AUG. FIL.
DIVI PII NEP. DIVI
TRAIANI PARTH ABNEP
DIVI NERVÆ ADNEPOTI
L. SEPTIMIO SEVERO
PIO PERTINACI AUG.
ARABIC ADIAB PARTHIC
MAXIMO PM TRIBUNIC
POTEST XIII. IMP. XI COS III.
P P
COLONIA HELVIA RICINA
CONDITORI SUO

Cette Inſcription ne reſpire que vanité. On y a affecté de flater l'orgüeil de Septime Severe par l'étalage de ſes prétendus Ancêtres, auſſi-bien que par le titre ſpecieux de Fondateur de la Colonie Helvia. Car le nom d'Helvia & quelques Médaillles de Pertinax prouvent, à n'en pouvoir douter, que ce fut Helvius Pertinax qui établit cette Colonie dans une petite Ville d'Italie, dont à peine voit-on quelques reſtes proche Macerata. Apparemment que Severe fit quelque bien à cette nouvelle Colonie : & il n'en fallut pas davantage pour l'en faire le Fondateur. La Colonie lui prodigua toute ſorte d'encens, juſqu'à imaginer qu'il étoit Fils de Luce-Vere, ce qui étoit inoüi. Elle crût par-là plaire extraordinairement à Severe : car comme Marc-Aurele pendant le Regne de Luce-Vere, n'avoit rien fait que de concert avec ce Prince, en faiſant Septime Severe Fils de Luce-Vere, on aſſuroit ſa prétenduë adoption, & on répandoit ſur lui de nouveaux rayons de la gloire de Luce-Vere & de ſes Ancêtres. Après tout

cette diversité marque bien, que ce ne sont que flateries trompeuses que ces belles Généalogies ; étant constant que Septime Severe ne fut pas plus Fils de l'un de ces Empereurs que de l'autre, & qu'il ne fut pas plus Fils de l'un & de l'autre que Fondateur de la Colonie Helvia Ricina.

Mais si Septime Severe n'a pas été adopté par Marc-Aurele, pourquoi Commode le reconnoit-il pour son Frere dans l'Inscription que j'ai rapportée ci-dessus ? Nous remarquâmes que cette Inscription n'avoit point été faite par l'ordre de Commode ni de son vivant ; puisque cet Empereur y est appellé Dieu, & Septime Severe y est nommé Auguste. Ce n'est donc pas Commode qui reconnoit Severe pour son Frere : ce sont des flateurs, qui pour plaire à leur Empereur en le traitant de Frere de Dieu, firent graver cette Inscription. Voilà à peu-près nôtre Entretien sur ma Médaille, que l'on ne peut pas soupçonner de nouveauté sans une injustice manifeste. Vous ferez de ma Lettre l'usage qu'il vous plaira.

ARTICLE CXLI.

METHODE POUR TRANSPOSER toute ſorte de Muſique.

LA plûpart des Muſiciens s'imaginent, que pour tranſpoſer une Muſique, il faut ſçavoir en quel Ton elle eſt : c'eſt une erreur : il ſuffit de ſçavoir ſur quelle Clef eſt cette Muſique, & de combien de Dieſis ou de Bmols cette Clef eſt accompagnée. L'on va démontrer, qu'avec cela ſeul on peut aiſément tranſpoſer quelque Muſique que ce ſoit.

Comme c'eſt aux Muſiciens que l'on preſente cette Table, il eſt inutile d'expliquer les termes de Clef, de Degré, de Note, de Dieſis, de Bmol &c. L'on ſuppoſe même que le Muſicien ſçait que les Dieſis ſe mettent après la Clef, de Quinte en Quinte en montant, & de Quarte en Quarte en deſcendant, à commencer ſur le degré de la Note *Fa*; & que les Bmols ſe mettent de Quarte en Quarte en montant, & de Quinte en Quinte en deſcendant, à commen-

TABLE
Pour trouver aisément toute transposition de Musique

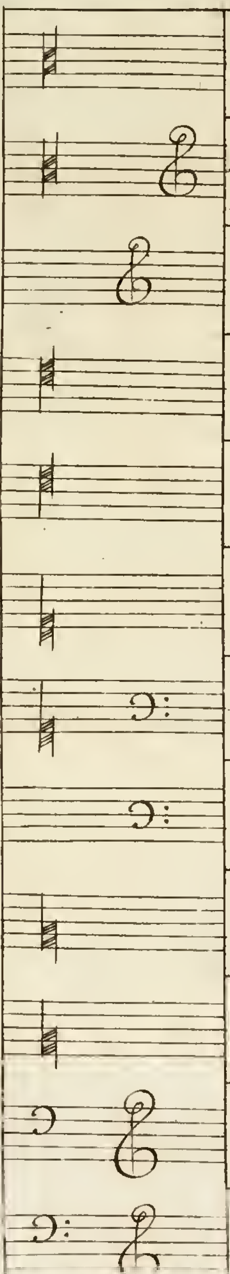

	1	2	3	4	5	6	7	8	
1	5 ♯	4 ♯	3 ♯	2 ♯	1 ♯	*Rien*	1 ♭	2 ♭	1
2	2 ♭ / 10 ♯	3 ♭ / 9 ♯	4 ♭ / 8 ♯	5 ♭ / 7 ♯	6 ♭ / 6 ♯	7 ♭ / 5 ♯	8 ♭ / 4 ♯	9 ♭ / 3 ♯	2
3	3 ♯	2 ♯	1 ♯	*Rien*	1 ♭	2 ♭	3 ♭	4 ♭	3
4	8 ♯	7 ♯	6 ♯	5 ♯	4 ♯	3 ♯	2 ♯	1 ♯	4
5	1 ♯	*Rien*	1 ♭	2 ♭	3 ♭	4 ♭	5 ♭	6 ♭	5
6	6 ♯	5 ♯	4 ♯	3 ♯	2 ♯	1 ♯	*Rien*	1 ♭	6
7	11 ♯ / 1 ♭	10 ♯ / 2 ♭	9 ♯ / 3 ♭	8 ♯ / 4 ♭	7 ♯ / 5 ♭	6 ♯ / 6 ♭	5 ♯ / 7 ♭	4 ♯ / 8 ♭	7
8	4 ♯	3 ♯	2 ♯	1 ♯	*Rien*	1 ♭	2 ♭	3 ♭	8
9	9 ♯	8 ♯	7 ♯	6 ♯	5 ♯	4 ♯	3 ♯	2 ♯	9
10	2 ♯	1 ♯	*Rien*	1 ♭	2 ♭	3 ♭	4 ♭	5 ♭	10
11	7 ♯	6 ♯	5 ♯	4 ♯	3 ♯	2 ♯	1 ♯	*Rien*	11
12	*Rien*	1 ♭	2 ♭	3 ♭	4 ♭	5 ♭	6 ♭	7 ♭	12
	1	2	3	4	5	6	7	8	

cer ſur la Notte *Si* &c. L'on ſuppoſe encore que le Muſicien ſçait de combien de demi-Tons ſont composez les Intervalles de Tierce, de Quarte, de Quinte &c. C'eſt pourquoi l'on ne marquera ici les Tranſpoſitions, que de demi-Ton en demi-Ton.

Pour ne pas remplir les Cellules de cette Table, d'un grand nombre de Dieſis ou de Bmols après les Clefs, on a deſigné par un chiffre le nombre des Dieſis & des Bmols, & l'on a mis les Clefs ſeulement à la tête de chaque Rang. Mais il faut imaginer dans chaque Cellule du Rang, la Clef qui eſt vis-à-vis.

Comme d'un Rang à l'autre, il n'y a qu'un demi-Ton de Tranſpoſition, il a fallu mettre la même Clef dans deux Rangs conſecutifs, pour élever ou baiſſer d'un demi-Ton ſans changer de Clef, & en mettre deux au 2^d^. & au 7^e^. Rang, que l'on a coupez par une ligne ponctuée, pour déterminer la partie ſuperieure à la Clef d'en-haut, & l'inferieure à la Clef d'en-bas.

Par le moyen de cette Table, toute Muſique peut être miſe indiffe-

remment en Diesis ou en Bmol, même sans transposer. L'on peut aussi par cette même Table transposer de douze manieres toute Musique, & on peut l'executer de 25 manieres: sçavoir, 12 fois en Diesis, 12 fois en Bmol, & une fois sans Diesis ni Bmol. Ce qui facilitera l'usage de toutes les Clefs & de toutes les Transpositions.

Chaque rang de la Table peut être prolongé horizontalement de part & d'autre à l'infini, en continuant la progression Arithmetique, avec cette Regle, que le Rien soit toûjours entre l'unité du Diesis & celle du Bmol. Les Rangs perpendiculaires ne peuvent être prolongez sans repetition, au-delà des 12 demi-Tons de l'Octave; c'est pourquoi le premier rang se prend pour le 13^{me}. le 2^{d}. pour le 14^{me}. & ainsi de suite.

On trouvera plusieurs autres choses curieuses & utiles, si l'on examine avec soin la disposition des Clefs, le nombre des Diesis & des Bmols, & tous leurs rapports. Ce point-ci bien consideré paroîtra le principal: il contient en petit la démonstration de la Table.

Usage de la Table.

Pour transposer quelque Musique que ce soit.

1°. Cherchez dans la Table, la Clef de la Musique à transposer.

2°. Cherchez sur cette Clef, le nombre des Diesis ou des Bmols qui sont après la Clef de vôtre Musique.

3°. De la Cellule où se trouve ce nombre, montez ou descendez d'un Rang ou d'une Cellule, pour chaque demi-Ton dont vous voulez élever ou baisser vôtre Musique, & vous trouverez la Clef & le nombre des Diesis ou des Bmols qu'il faut imaginer.

EXEMPLE.

Je veux transposer de trois demi-Tons plus haut une Musique qui est sur la Clef d'*Ut* à la 1re. ligne avec 4 Diesis : je trouve cette Clef au 6e. Rang, & les 4 Diesis à la 3e. Cellule de ce Rang: de-là je monte de trois Cellules, ou de trois Rangs, & je trouve un Diesis qu'il faut imaginer

après la Clef de *Sol* ſur la 2^e^. ligne.

Au contraire, ſi j'avois voulu tranſpoſer de trois demi-Tons plus bas la même Muſique, je ſerois deſcendu de trois Cellules, ou de trois Rangs, & j'aurois trouvé 7 Dieſis après la Clef d'*Ut* ſur la 2^e^ ligne en bas.

Démonſtration de la Table.

Toutes les Tranſpoſitions poſſibles, ſont compriſes dans l'Octave, puiſque les autres n'en ſont que les repliques ou repetitions. Or l'Octave contient cinq Tons & deux demi-Tons, c'eſt à dire, 12 demi-Tons; donc toutes les Tranſpoſitions poſſibles ſont compriſes dans la Table qui enſeigne à tranſpoſer depuis un juſqu'à douze demi-Tons; & c'eſt ce qu'enſeigne cette Table, comme on va le démontrer.

§. I.

Un Dieſis précedant la Note, l'éleve d'un demi-Ton; donc ſi deux Dieſis précedoient la même Note, ils l'éleveroient d'un Ton. Un Bmol

précedant la Note , la baiſſe d'un demi-Ton , donc deux Bmols la baiſſeroient d'un Ton. Ainſi le Dieſis & le Bmol ſe détruiſent l'un l'autre.

§. II.

Si l'on veut élever d'un demi-Ton une Muſique, il faut que chaque Note de l'Octave ſoit élevée d'un demi-Ton par un Dieſis à chaque Note : donc y ayant ſept Notes dans l'Octave, il faut imaginer ſept Dieſis de plus, après la Clef de la Muſique à tranſpoſer : donc il faut compter 7 Dieſis pour chaque demi-Ton de Tranſpoſition plus haut, 14 Dieſis pour un Ton &c.

§. III.

Au contraire, ſi l'on veut deſcendre d'un demi-Ton, il faut que chaque Note de l'Octave ſoit baiſſée d'un demi-Ton par un Bmol à chaque Note : donc il faut imaginer 7 Bmols de plus après la Clef de la Muſique à tranſpoſer : donc il faut compter 7 Bmols pour chaque demi-Ton de Tranſpoſition plus bas, 14 Bmols pour un Ton &c.

§. IV.

Lorsque la Clef d'une Musique descend d'un degré, les cinq Tons & les deux demi-Tons de l'Octave montent chacun d'un autre degré; donc les cinq Tons montant chacun d'un Ton reçoivent la valeur de dix Diesis; & les deux demi-Tons montant chacun d'un demi-Ton, reçoivent la valeur de deux Diesis: donc l'Octave entiere reçoit la valeur de douze Diesis pour chaque degré que la Clef descend: donc pour détruire douze Diesis, il n'y a qu'à baisser la Clef d'un degré &c.

§. V.

Que si la Clef d'une Musique monte d'un degré, les cinq Tons & les deux demi-Tons de l'Octave descendent d'un autre degré: donc les cinq Tons reçoivent la valeur de dix Bmols, & les deux demi-Tons la valeur de deux Bmols: donc l'Octave entiere reçoit la valeur de douze Bmols pour chaque degré que la Clef monte: donc pour détruire douze Bmols, il n'y a qu'à élever la Clef d'un degré &c.

Cela posé, il s'ensuit évidemment que toute Transposition de Musique se fait par l'Addition, ou par la Soustraction des Diesis & des Bmols, ou par le changement des Clefs. Voilà le principe de la composition de cette Table.

EXEMPLES.

Je veux élever de quatre demi-Tons une Musique, qui est sur la Clef de *Fa* à la 4e. ligne avec un Diesis. Par le §.2. il faut compter 7 Diesis pour chaque demi-Ton d'élevation, c'est à dire, 28 Diesis pour mes quatre demi-Tons; lesquels 28 Diesis ajoûtez à celui de la Clef, font 29. Or par le §.4. on détruit douze Diesis en baissant la Clef d'un degré: donc on peut détruire 24 Diesis en baissant la Clef de deux degré: il reste donc 5 Diesis à imaginer après la Clef de *Fa* sur la 3e. ligne, ainsi que l'on trouvera dans la Table, en suivant l'usage marqué ci-dessus.

Que si je veux baisser de quatre demi-Tons cette Musique qui est sur la Clef de *Fa* à la 3e. ligne avec 5

Diesis ; par le §. 3. il faut compter 7 Bmols pour chaque demi-Ton d'abaissement, c'est à dire, 28 Bmols pour mes quatre demi-Tons. Or par le §. 5. on peut détruire 12 Bmols en élevant la Clef d'un degré : donc on détruit 24 Bmols en élevant la Clef de deux degrez, il reste donc 4 Bmols. Or la Musique à transposer avoit 5 Diesis, dont 4 sont détruits par les 4 Bmols, §. 1. Reste donc un Diesis à imaginer aprés la Clef de *Fa* sur la 4^e^. ligne, ainsi qu'il se trouve dans la Table : & ces deux Exemples se servent l'un à l'autre de preuve.

Mais si sans Transposition je veux executer par Bmol une Musique qui est sur la Clef de *Sol* à la 2^e^. ligne avec 7 Diesis ; par le §. 4. l'Octave entiere reçoit la valeur de 12 Diesis pour chaque degré que la Clef descend. Or imaginant la Clef d'*Ut* sur la 3^e^. ligne au lieu de la Clef de *Sol* à la 2^e^. ligne, ma Clef descend d'un degré : donc l'Octave de ma Musique reçoit la valeur de 12 Diesis. Or dans la supposition il n'y en avoit que sept ; donc il en reste cinq à détruire : ce qui se fait §. 1. en imaginant

5 Bmols après la Clef d'*Ut* à la 3^e. ligne, ainsi que l'on peut voir dans la 4^e. Cellule du 2^d rang horizontal de cette Table.

Au contraire si je veux executer en Diesis une Musique qui est sur la Clef d'*Ut* à la 1^e. ligne avec 4 Bmols; par le §. 5. l'Octave entiere reçoit la valeur de 12 Bmols pour chaque degré que la Clef monte: or imaginant la Clef de *Fa* sur la 3^e. ligne, au lieu de la Clef d'*Ut* à la 1^e. ligne, ma Clef monte d'un degré: donc ma Musique reçoit la valeur de 12 Bmols: or dans la supposition il n'y en avoit que 4: donc il en reste 8 à détruire: ce qui se fera en imaginant §. 1. 8 Diesis après la Clef de *Fa* sur la 3^e. ligne, ainsi que l'on peut voir dans la 4^e. Cellule du 7^e. rang horizontal de cette Table.

Pour operer de la même maniere sur toute sorte de Musique, il n'y a qu'à baisser la Clef d'un degré, pour changer le Diesis en Bmol; & l'élever d'un degré, pour changer le Bmol en Diesis; observant que le nombre des Diesis & des Bmols, qui doivent être reciproquement substituez les

uns aux autres, faſſe toûjours douze. Ainſi qu'il paroît dans toutes les Cellules du ſecond & du ſeptiéme Rang de cette Table.

ARTICLE CXLII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE HAMBOURG.

MOnſieur Fabricius vient de procurer *une nouvelle édition des Ouvrages de Paul Colomies* Rochellois attaché à Iſaac Voſſius, dont il a été Bibliothécaire. Il n'a fait que de petits Livres, qui ne contiennent pour l'ordinairee que diverſes particularitez touchant les Livres & les Auteurs.

Mr. Fechtius a fait imprimer des Notes de Mr. George Raphelius un des Directeurs du Collége de Saint Jean à Lunebourg, ſur le nouveau Teſtament, tirées de Xenophon. Le deſſein paroit bizarre. Il y a cependant dans ce Livre des remarques utiles, où la comparaiſon de quelques expreſſions de Xe-

nophon avec des expressions semblables du nouveau Testament, donne un grand jour à des difficultez de ce Livre sacré. Mr. Fechtius a mis à la tête du Livre une préface sur l'usage que l'on peut faire des Auteurs profanes pour expliquer l'Ecriture Sainte.

Annotationes Philologicæ ex Xenophonte collectæ, à Magistro Georgio Raphelio Athenæi Lunemburgensis Johannis Conrectore.

DE ROME.

Le P. Philippe Bonnani va donner un grand Ouvrage. C'est la Description du Cabinet que le fameux P. Athanase Kircher avoit commencé au Collége Romain, & que le P. Bonnani a rétabli & fort augmenté. Les curiositez qu'il contient seront gravées dans plusieurs planches, & soigneusement expliquées. George de Sepi dont le Pere Kircher se servoit pour construire ses machines, en fit imprimer à Amsterdam une courte description qui ne peut être regardée que comme un catalogue fort imparfait. Ce Cabinet avoit été un peu negligé, beaucoup de machines s'étoient perduës, quand le Pere Bonnani forma le dessein de le réta-

blir, & de le mettre en ordre : il a executé ce projet, & diviſé les richeſſes qu'il renferme en douze claſſes.

Dans la premiere il a mis les Idoles.

Dans la ſeconde les tableaux offerts pour aquiter quelque vœu, ou rendre graces de quelque bien-fait.

La troiſiéme outre quelques ſepulcres anciens, contient cent Epitaphes tirées de terre il n'y a pas long-tems dans le voiſinage de Rome.

La quatriéme eſt deſtinée aux lampes ſepulcrales, & à deux eſpeces de vaſes, dont les uns ſervoient à recevoir les larmes, & les autres étoient employez dans les feſtins funeraires.

Le P. Bonnani a rangé dans la cinquiéme d'autres précieux reſtes de l'Antiquité ; dans la ſixiéme les curioſitez venuës des pays étrangers ; dans la ſeptiéme les pierres ſingulieres, celles ſur tout qui ont des figures d'animaux ; dans la huitiéme des animaux rares, des mineraux, des ſels ; dans la neuviéme toute ſorte de machines. La dixiéme eſt pour les Médailles ; l'onziéme pour des Microſcopes à l'aide deſquels on fait des obſervations ſurprenantes ; la douziéme pour plus de huit cens coquillages particuliers.

La deſcription remplira un grand in folio.

Muſæum Kircherianum, ſive Muſæum à Patre Athanaſio Kirchero in Collegio Ro-

mano Societatis Jesu jampridem incœptum, nuper restitutum & auctum, descriptum & iconibus illustratum, à P. Philippo Bonnani Societatis Jesu. Romæ 1709. typis Georgii Plachi cœlaturam profitentis, & caracterum fusoriam, apud Sanctum Marcum.

Mr. Vignoli Secretaire du Connétable Colonne, dont nous avons une Explication Latine sur la Colonne d'Antonin Pie, qu'on découvrit il y a quelques années dans le champ de Mars, vienr de publier un petit Ouvrage qui peut passer pour une suite de cette Explication. Mr. Galland lui avoit communiqué une Médaille qui se trouve dans le riche Cabinet de Mr. Foucaut. Cette Médaille embarrassoit Mr. Vignoli : il a pris le parti de soutenir que cette Médaille est falsifiée ; & il apporte des raisons de quelque poids pour établir cette falsification.

Joannis Vignolii Epistola ad Antonium Gallandium Virum clarissimum, de nummo Imperatoris Antonini pii, qui in tertio ejus Consulatu percussus columnam quamdam exhibet in Cimelio D. Foucaut. Romæ apud Franciscum Gonzagum 1709. in 4°.

DE FLORENCE.

L'Italie fertile en Hommes de Lettres a un soin de conserver leur memoire, qui la rend digne de ne cesser jamais d'en porter. Chaque Auteur celebre trouve toû-

jours son Historien. Mr. Salvini vient de nous donner la Vie de Mr. Redi ce Poëte, ce Physicien si illustre ; Mr. Tocci celle de Mr. Viviani Mathématicien du premier ordre ; Mr. Mozzi celle de Mr. Bellini excellent Medecin.

DE MILAN.

Mr. Saxi n'a pû souffrir qu'on nous contestât le précieux trésor des Corps des Saints Martyrs Gervais & Protais. Le Pere Crombach Jesuite, & depuis le P. Papebrok du même Ordre avoient prétendu, que ces saintes Reliques transportées à Brisac n'étoient plus à Milan. Mr. Saxi s'est chargé de les réfuter par une Dissertation où il a répandu beaucoup d'érudition.

Dissertatio apologetica, ad vindicandam Mediolano sanctorum Corporum Gervasii & Protasii antiquissimam possessionem, à contrariis recentiorum Scriptorum sententiis. Auctore Josepho Antonio Saxio.

D'ANGLETERRE.

On vend le huitiéme tome du grand Recüeil d'actes publics que Mr. Rymer publie par ordre de la Reine Anne. Le neuviéme s'imprime. On sçait que plusieurs Evêques, Prêtres, & Laïques de l'Eglise Anglicane, ont refusé de prêter serment

aux Usurpateurs. On a déposé les Evêque auxquels une partie de leurs Troupeaux a continué d'adherer malgré leur injuste déposition, & ils se sont séparez des autres Evêques. Comme le nombre des Evêques *non-jureurs* (c'est le nom qu'on leur donne) n'est pas grand, ce Troupeau qui a une horreur extrême du Presbyterianisme, se voit pourtant dans le péril d'y tomber après la mort de ces Evêques. Leurs Théologiens se sont partagez en trois opinions differentes sur cet inconvenient. Mr. Hickes veut qu'après la mort des Evêques on continuë de s'assembler séparément de l'Eglise Anglicane, jusqu'à ce que Dieu leur donne des Evêques legitimes. Mr. Dodwell croit que le Schisme doit finir avec la vie des Evêques déposez : & comme on lui a objecté qu'il faudroit assister aux prieres que l'on feroit pour les Usurpateurs, il répond qu'il suffit pour s'exempter de peché en cette occasion de marquer qu'on n'approuve pas ces prieres. Mr. Pitts croit qu'on peut dès-à present entrer dans la Communion de l'Eglise Anglicane, & qu'on sera obligé de le faire après la mort des Evêques, parce qu'une Eglise ne peut subsister sans Evêques.

Il paroît un Livre nouveau qui est du goût de ce pays, & qui ne déplaira pas ailleurs : *Scrinia reclusa, or briefs Remarks &c. Remarques abregées sur les Regnes de plusieurs de nos Princes Anglois, avec le*

caractere de leurs Favoris & des Personnes distinguées de leur Cour. Leur élevation, leurs emplois, depuis le commencement du Regne de Henry VIII. jusqu'à la fin du dernier siécle, recüeillies des meilleurs Mémoires tant publics que particuliers. Je crains bien que les satyres & les libelles ne fassent la plus grande partie de ces Memoires. Il n'en paroît encore qu'un tome.

DE HOLLANDE.

Le jeune Van-der-Linden a imprimé à Leide un nouveau Traité de Mr. de Nodt fameux Juris-Consulte sur la maniére de corriger les fraudes intervennës dans les contracts :

Gerardi de Nodt Juris-Consulti & Antecessoris, de formâ emendandi doli mali in contrahendis negotiis admissi apud Veteres, Liber.

Mr. Nilant a tiré des Manuscrits un ancien recüeil Latin de Fables en prose. L'Auteur de ces Fables avoit un Manuscrit de Phedre plus ample que les nôtres ; & l'on trouve dans son Ouvrage plusieurs Fables, qu'on remet (en changeant peu de mots) en vers qui ne sont pas indignes de cet élegant Auteur. Ce recüeil est imprimé chez Haak à Amsterdam :

Fabulæ antiquæ ex Phædro, ferè servatis ejus verbis desumptæ, & solutâ oratione expositæ ab Joanne Federico Nilant. L'Editeur est petit Fils de Mr. Gronovius.

Octobre 1709.

Mr. Markius a publié l'explication de vingt-cinq paſſages de l'ancien Teſtament: *Joannis Marckii ſcripturariæ exercitationes in quinque & viginti ſelecta loca veteris Teſtamenti.*

Les Wetſteins connus par tant de belles Editions des meilleurs Auteurs, viennent d'achever celle d'un ancien Médecin Latin: *Cœlii Aureliani Siceenſis Medici vetuſti ſectâ Methodici, de morbis acutis & chronicis libri* 8. *ſoli ex omnium Methodicorum ſuperſtites.*

Les mêmes Libraires achevent *une Edition de Tite-Live avec tous les ſupplémens de Freinshemius*, qui n'ont encore paru que dans l'Edition à la Dauphine. La nouvelle édition dont je vous parle eſt partagée *en dix volumes in octavo*: elle eſt accompagnée d'une table très-exacte & ornée de Cartes Géographiques: Mr. le Clerc en a eu le ſoin: ce qui ne l'a pas empêché de travailler à *une édition des Fragmens de Menandre & de Philemon anciens Poëtes comiques Grecs.*

DE GENEVE.

On a imprimé *les Sermons de Mr. Butini*, jeune Miniſtre mort depuis peu, & qui faiſoit bruit ici. Il y a des jeuneſſes dans ces Sermons, éloquens d'ailleurs. On imprime un autre Ouvrage du même Auteur: c'eſt ſous le titre *de Vie de Jeſus Chriſt*, une Paraphraſe des quatre Evangeliſtes, ſuivant l'ordre établi par Mr. le Clerc

dans son Harmonie, dont cependant Mr. Butini s'est écarté quelque fois.

On acheve la nouvelle édition des Décisions de Mr. Ranchin.

Miscellanea Decisionum ex variis partibus Juris tam civilis quam canonici, & magis approbatis & receptis Auctoribus selectæ, & ad usum forensem magis accommodatæ; Auctore Stephano Ranchin Jurium publico Professore in Universitate Monspeliensi, & in supremâ Curiâ Senatore, noviter editæ, & ordine alphabetico secundum Juris materias digestæ, & variis annotationibus illustratæ, plurimis in locis, ad Constitutiones Regias Ludovici Magni, & ad usum qui in foro & praxi hodie receptus est, restitutæ, & novis Juris Decisionibus ex neotericis Auctoribus & Arrestographis collectis locupletatæ, à Philippo Bornerio Regis Consiliario, & in præfectura præsidiali Monspeliensi Proprætore honorario. Genevæ impensis Fabri & Barrillot, in folio.

DE PARIS.

Mr. Godeau a traduit en beaux Vers Latins, *l'Epitre de Mr. Despreaux à Mr. de Vallincourt.*

Une Personne connuë par quelques Traductions Françoises, en entreprend une de l'ingenieux Roman philosophique intitulé, *la Vie de... Yodkan*, écrit en Arabe & traduit en trois ou quatre langues, & tout récemment en Anglois sous le titre de *Progrès de la raison humaine.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1709.

ART. CXXVI. THe History of the Campagnes &c. *Relation des Campagnes de 1548. & 1549. de la Guerre d'Ecosse.* Page 1683

ART. CXXVII. *Dissertation sur les Caracteres de Corneille & de Racine, contre le sentiment de la Bruyere.* p. 1702

ART. CXXVIII. Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium Tomus X. *Observations choisies & sçavantes, Tome X.* p. 1706

ART. CXXIX. *La mort des Pecheurs dans l'impenitence. Exemples tirez de l'Ecriture.* p. 1719

ART. CXXX. *Dissertation sur Menés ou Mercure, premier Roi d'Egypte, contre le Systême de Marsham & de Bochart.* p. 1720

ART. CXXXI. *La Vie du Cardinal Bellarmin Jesuite, par le P. Nicolas Frizon.* p. 1728

ART. CXXXII. *Traité du Droit de Voirie, par Mr. Mellier Cons. du Roi &c.* p. 1752

ART. CXXXIII. Dissertationes Camaldulenses &c. *Dissertations sur l'Ordre des Camaldules. Par Dom Gui de Grandis dudit Ordre, Docteur en Theologie &c.* p. 1756

ART. CXXXIV. *Retraite pour les Ordinans, ou Traité des dispositions pour recevoir les Ordres. Par Mr. le Curé de Saint Sulpice.* page 1774

TABLE.

ART. CXXXV. *Remarques sur la Théologie Morale de Mr. Bonal &c.* p. 1777
ART. CXXXVI. *Suite des saints retours sur soi-même, pour les Epîtres & Evangiles &c. Par le P. F. Davril Jesuite.* p. 1785
ART. CXXXVII. *Dissertation chronologique & critique, sur les Chap. 3. & suiv. du Liv. 1. d'Herodote, au sujet de Pisistrate Tyran d'Athenes.* p. 1786
ART. CXXXVIII. *Défense de la Justice, de la Souveraineté du Roi, de la Sentence du Souverain Conseil de Brabant, & du Droit des Ecclesiastiques, dans la Cause de Mr. de Van-de-Nesse Curé à Bruxelles, contre Mr. l'Archevêque de Malines.* p. 1816
ART. CXXXIX. *Extrait d'un Discours de Mr. Geoffroy l'aîné Docteur & Professeur Royal en Medecine, sur la connoissance des Remedes.* p. 1822
ART. CXL. *Lettre du R.P. Grainville Jesuite sur une Medaille de Sévere.* p. 1835
ART. CXLI. *Methode pour transporter toute sorte de Musique.* p. 1852
ART. CXLII. *Nouvelles Literaires.*
De Hambourg. p. 1862
De Rome. p. 1863
De Florence. p. 1865
De Milan. p. 1866
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p. 1868
De Genéve. p. 1869
De Paris. p. 1870

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1709.

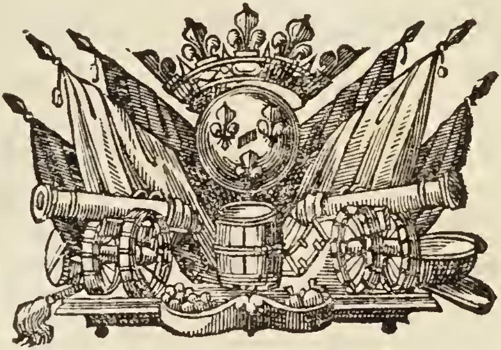

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1709.

ARTICLE CXLIII.

GEOGRAPHIÆ VETERIS Scriptores Græci minores, cum interpretatione Latina, dissertationibus, & annotationibus. *Les anciens Géographes Grecs de petit volume traduits en Latin avec des dissertations & des remarques. Second volume.* A Oxford. MDCCIII. *in* 8°.

GELENIUS en mil cinq cens trente trois, & Hoeschelius en mil six cens, nous ont donné de semblables Recüeils, mais moins amples. M. Hudson,

à qui nous devons celui-ci, à voulu remplir les promeſſes que divers Sçavans avoient faites au Public, de lui donner dans un ſeul Corps tous les anciens Geographes Grecs, hors Strabon, Ptolemée, & le Dictionnaire d'Etienne de Byzance. Il en fit paroitre le premier tome en mil ſix cens quatre vingts dix-huit, & le ſecond en mil ſept cens trois. Nous allons rendre compte de ces deux tomes, & nous parlerons du troiſiéme quand il ſera tombé entre nos mains.

Le Compilateur Anglois a fait imprimer ces Auteurs ſur les meilleures éditions, avec un choix judicieux des notes les plus utiles des autres Editeurs. Il en a traduit quelques-uns. Ces remarques qui lui ſont propres, ſont courtes & ſenſées. La République des Lettres lui devroit beaucoup, quand même il s'en ſeroit tenu là; mais il a rendu le préſent qu'il lui fait plus conſiderable, en y joignant des Diſſertations de Mr. Dodwel ſur le veritable Auteur de chaque Ouvrage.

Le premier tome contient les Na-

vigations ou descriptions des Côtes, *Peripli*, qui sont parvenus jusqu'à nous. On trouve d'abord *la Description d'une partie des Côtes d'Afrique , attribuée à Hannon Roi de Carthage.* Gelenius la fit imprimer en MDXXXIII. à Bâle. Gesnerus la traduisit en Latin quelques années après. La meilleure édition que nous en ayons, est celle qu'Abraham Berkelius fit paroître à Leyde en mil six cens soixante & quatorze , avec des éclaircissemens tirez de la Géographie sacrée du fameux Bochart. Ils se sont donnez une peine inutile, puisque Monsieur Dodwel prouve invinciblement, que l'Ouvrage qu'ils ont imprimé , traduit, commenté , est très-different de celui que les Anciens ont connu & cité sous le titre de la *Navigation d'Hannon :* Ouvrage qui n'étoit , non plus que celui dont nous parlons, qu'une piece supposée par quelque Imposteur Grec.

La Description des Côtes de la Mediterranée par Seylux de Caryande vient ensuite : le sçavant Mr. Dodwel a découvert habilement l'erreur qui confondant deux Seylux de Caryan-

de, & leurs Ouvrages, fait paſſer ce que nous avons pour la Navigation de l'ancien Seylux de Caryande contemporain de Darius Fils d'Hyſtaſpe. L'erreur eſt groſſiere : car outre que l'Ouvrage qui nous reſte porte des marques évidentes d'un âge plus récent ; la matiere des deux Ouvrages étoit abſolument differente. L'Ouvrage perdu étoit une Deſcription de la Mer rouge & des rivages de l'Inde : celui qui nous reſte n'en parle aucunement. Mr. Dodwel prouve encore très-bien, que le ſecond Seylux de Caryande vivoit après Polybe, dont il avoit commenté l'Hiſtoire, & que ſon *Periple* n'eſt pas la Relation d'un voyage qu'il ſait fait, mais une Deſcription tirée de differens Auteurs, écrite vers l'an cinq cens quatre vingts dix de la Ville de Rome. Hoeſchelius, Iſaac Voſſius, Mr. Gronovius, nous ont donné Seylux : les deux dernieres éditions ſont eſtimées.

Mr. Hudſon a mis après Seylux, l'extrait que Photius nous a conſervé *de la Deſcription de la Mer rouge, & des Côtes meridionales de la Méditer-*

ranée, par Agatharchide Gnidien, qui réduit dans sa jeunesse à être Lecteur d'un Sçavant, parvint dans la suite à être Tuteur de Ptolemée Alexandre, & Régent d'Egypte. Mr. Dodwel montre très-clairement qu'Agatharchide écrivoit vers l'an six cens cinquante de la ville de Rome : à cette occasion il débroüille la Chronologie des Ptolemées, & montre sçavamment, que le fragment de Porphyre donné par Scaliger dans son édition d'Eusebe, est d'un grand secours pour sortir des difficultez dont cette partie de la Chronologie est embarrassée.

La quatriéme, la cinquiéme, & la sixiéme place sont occupées par les *Navigations* publiées sous le nom d'*Arrien*. On ne lui conteste pas *la Description du Pont-Euxin*; mais pour *la Description de la Mer rouge*, Saumaise à prétendu qu'elle étoit d'un Auteur plus vieux qu'Arrien. Mr. Dodwel tourne contre Saumaise tous les argumens dont il s'est servi ; & il s'en sert pour prouver que la Description de la Mer rouge est d'un Auteur plus jeune qu'Arrien. Ce

trait, il le faut avoüer, eſt humiliant pour les Critiques, & par malheur pour Mr. Dodwel lui-même. S'il réfute bien Saumaiſe, il ne perſuade pas qu'Arrien ne puiſſe être Autenr de cette Deſcription. Il faut qu'il ait ſenti la foibleſſe de ſes conjectures, puiſque dans la Diſſertation ſuivante il attribuë cer Ouvrage au même Arrien qu'il avoit refuſé d'en reconnoitre l'Auteur.

Mr. Dodwel épuiſe ordinairement les ſujets qu'il choiſit. On trouvera dans ſa Diſſertation ſur le tems où a paru la Deſcription du Pont-Euxin, une Chronologie exacte de la Vie & des Ouvrages d'Arrien, de la vie d'Aulugelle, de celle d'Epictete, & de celle de ce Peregrinus, qui ſe brûla aux Jeux Olympiques.

La Navigation de Néarque General d'une Flote d'Alexandre, tirée des Livres d'Arrien ſur l'Inde, a occupé à ſon tour nôtre ſçavant Critique, qui prouve ſans replique la ſuppoſition des Navigations de Néarque & d'Oneſicrite, que le jeune Juba avoit fait connoitre aux Romains, & que Pline & Arrien ont copiées avec trop de crédulité.

Nous avons trois éditions des Navigations d'Arrien ; la premiere dûë aux ſoins de Gelenius ; la ſeconde donnée par Stukius, avec une Verſion & un vaſte Commentaire ; la derniere publiée à Amſterdam en M DC LXXXIII. par Nicolas Blanchard.

Les deux dernieres pieces de ce premier Volume ſont , *la Deſcription des Côtes de l'Ocean par Marcien d'Heraclée*, & une *nouvelle Deſcription des rivages du Pont-Euxin, par un Auteur inconnu* , qui vivoit peu de tems avant l'Empire de Conſtantin.

L'Auteur des Diſſertations diſcute avec ſoin dans la pénultiéme le tems où ont vécu divers Géographes anciens , Menippe , Agathemere ; le nombre, le caractere,& le ſort des Ouvrages de Marcien d'Heraclée : dans la derniére il traite des differentes meſures du milliaire Romain.

Voſſius & Gronovius avoient fait imprimer avec Seylux la Deſcription du Pont-Euxin par l'Anonyme. Hoeſchelius avoit tiré Marcien d'Heraclée de l'obſcurité ; mais cet

Auteur n'avoit pas encore été mis en Latin. Mr. Hudſon l'a traduit, & il en a corrigé le texte en quelques endroits.

Le ſecond tome du Recüeil qui nous a donné occaſion de parler du premier tome, parut en mil ſept cens trois. Les fragmens de trois Ouvrages Geographiques de *Dicearque* Diſciple d'Ariſtote, ſe préſentent d'abord. Mr. Dodwel a crû que le premier écrit en Vers, étoit une courte explication de la Carte generale du Monde, ou plûtôt un ſecours pour retenir plus aiſément ce qu'il y avoit de plus remarquable dans cette Carte : la lecture de l'Ouvrage même détruit la conjecture de ce ſçavant Homme : elle convainc que la Carte dont il s'agit, ne contenoit que *la Gréce, le Péloponéſe, & les Iſles voiſines.* Les deux autres fragmens ſont en proſe ; le premier tiré d'un Livre de Dicearque ſur *les mœurs des peuples de la Gréce* ; l'autre d'un *Traité qu'il avoit fait ſur les Montagnes.* Ce dernier fragment n'eſt qu'une *Deſcription du Mont Pelion.*

L'Ouvrage *d'Iſidore de Charax ſur*

les routes de l'Empire des Parthes, tient la ſeconde place dans ce Volume. Mr. Dodwel prouve ſolidement, que l'Auteur a vécu avant la révolution qui fit paſſer des Parthes aux Perſans l'Empire de la haute Aſie : mais il ne réüſſit pas également à prouver que cet Iſidore de Charax, eſt different d'un Auteur de même nom & de même pays cité par Pline. Il paroit plus probable, que le même Ecrivain a dans ſa jeuneſſe publié les *Periples* que Pline cite, & dans ſa vieilleſſe ſous Hadrien, la *Periegeſe de l'Empire des Parthes*, dont on donne ici les fragmens.

On apprend dans les Diſſertations de Mr. Dodwel plus que leur titre ne promet. Dans celle qui regarde Iſidore, on rencontre la Chronologie de la Vie & d'une partie des Ecrits de Lucien, des recherches ſçavantes ſur le tems où Solin a écrit, ſur l'Hiſtoire des Parthes, ſur les Conquêtes d'Artaxerxes qui détruiſit leur Empire. Dans la Diſſertation ſur Dicearque, ce ſçavant Chronologiſte éclaircit la Chronologie des Rois de Macedoine après Alexandre, & celle

des Ptolemées juſqu'à Philometor. Il avoit débroüillé dans la Diſſertation ſur Agatharchide, qu'on trouve dans le premier tome, la Chronologie de ces Rois Grecs d'Egypte depuis Philometor. Ces deux curieux morceaux réünis, forment un canon complet de la ſucceſſion des Ptolemées, & de toutes les années de leurs Regnes comparées aux plus fameuſes époques. Des notes courtes & ſçavantes ajoûtées à chaque partie de ce canon, établiſſent les nouvelles découvertes du ſçavant Chronologiſte ſur cette partie de l'Hiſtoire ancienne. On lit dans la Diſſertation ſur Iſidore une conjecture qui merite qu'on y faſſe attention. Mr. Dodwel ayant très-bien prouvé, que Lucien n'a point vécu juſqu'à la ruine de l'Empire des Parthes par les Perſans, conclut que l'Artaxerxe dont cet Ecrivain parle dans le *Traité de ceux qui ont vécu long-tems*, n'eſt point le fameux Artaxerxe Reſtaurateur de l'Empire Perſan : ce n'eſt pas non plus un des anciens Rois de Perſe qui ont porté ce nom. Celui dont parle Lucien fut

aſſaſſiné à l'âge de quatre vingts treize ans par Gotarze ſon propre Frere. Ce ne peut donc être qu'un Roi de Perſe tributaire des Parthes, dont le Souverain, pour porter à juſte titre la qualité de Roi des Rois, donnoit le nom de Roi à ceux qui commandoient ſous ſon nom à diverſes Nations. N'oublions pas que Mr. Dodwel eſt perſuadé que la Satyre contre les Chrétiens intitulée *Philopatris*, eſt veritablement de Lucien.

Les fragmens de Scymnus de Chio, reſte pretieux d'une *Deſcription en Vers de l'Europe & de l'Aſie*, auroient dû préceder les fragmens d'Iſidore, ſi l'on avoit ſuivi l'ordre du tems. Mr. Dodwel réfute ſolidement ceux qui ont voulu, ſur la foi des Manuſcrits, attribuer cet Ouvrage à Marcien d'Heraclée, & ceux qui nient ſur de foibles conjectures, qu'Holſtenius ait tiré des Manuſcrits les fragmens de Scymnus, que Mr. Rik a publiez en Hollande avec les Notes du même Critique ſur le Geographe Etienne.

On ne peut déterminer avec plus de préciſion que Mr. Dodwel le fait,

le tems où la Geographie de Scymnus a paru : il démontre que ç'a été dans le cours de la ſeule année que Nicomede le débonnaire demeura paiſible ſur le Thrône de Bithynie, c'eſt à dire l'an ſix cens ſoixante quatre de Rome. A cette occaſion il nous donne la Chronologie des Rois de Pergame & des Rois de Bithynie, travaillée avec ſon exactitude ordinaire.

Le Livre ſur les Fleuves & les Montagnes attribué à Plutarque, ne merite pas la place qu'on lui a donnée en ce recüeil : c'eſt un amas confus de fables éloignées de toute vrai-ſemblance, & qui n'apprennent rien. C'eſt avec juſtice qu'on ſouſcrit aux raiſons qu'apporte Mr. Dodwel, pour montrer que c'eſt un Ouvrage ſuppoſé à Plutarque par un Grec poſterieur à Photius. Toutes les raiſons du Critique Anglois ne ſont pas démonſtratives ; mais les Lecteurs qui ont du goût trouveront cette miſerable Piece ſi indigne du Précepteur de Trajan, qu'ils ne chicaneront Mr. Dodwel ſur aucune de ſes preuves. Mr. Dodwel ôte encore au Philoſo-

phe Grec un Ouvrage qui porte ſon nom ; & il l'attribuë à un autre Imposteur contemporain du premier. C'eſt celui des *Petits paralleles ou des avantures ſemblables des Grecs & des Romains.* Le même goût pour les fables y domine. Il y a pourtant une rude objection à eſſuyer, quand on prend ce parti. *Les petits parallelles* ſont marquez parmi les Ouvrages de Plutarque dans le Catalogue que Lamprias ſon Fils en a laiſſé. L'habile Critique ſort de cette difficulté, en faiſant remarquer dans cet endroit du Catalogue, quelques veſtiges d'une addition faite après coup.

Il avoit déja dit dans la Diſſertation ſur Marcien d'Heraclée ſon ſentiment ſur le tems où Agathemere a écrit. Dans celle qu'il nous donne ſur Agathemere, il éclaircit ce qu'il avoit dit ; il l'appuye de nouvelles preuves ; & il met dans une entiere évidence, que ce Géographe a écrit après l'an 201. de Jesus-Christ, que Sevére ſe rendit Maître de Babylone & de la Contrée voiſine, & devant l'an 207.

que Macrin la rendit aux Perſans. Mr. Dodwel retracte dans cette Diſſertation ce qu'il avoit avancé dans la Diſſertation ſur Marcien, que ce Geographe a écrit après Agathemere. Il prouve ici qu'Agathemere a vû l'Ouvrage de Marcien, & qu'il en a profité.

La derniere Piéce du Recüeil des anciens Geographes Grecs eſt *l'abregé de Strabon*, Ouvrage d'un Grec moderne, que Mr. Dodwel prouve avoir vécu ſous Baſile Builgaroctone Empereur d'Orient, & avoir écrit après l'an neuf cens ſoixante ſeize, & avant l'an neuf cens quatre vingts ſeize. Pour fixer cette époque, il démêle ſçavamment tout ce que divers Hiſtoriens nous ont appris des Avares, des Croates, des Bulgares, Nations Eſclavonnes, & de leurs irruptions dans la Grece.

L'exactitude & l'habileté de Mr. Hudſon paroît encore plus dans le ſécond tome que dans le premier, ſoit que l'on conſidere la correction du texte, ſoit qu'on faſſe attention au choix des notes.

Dicéarque avoit été imprimé aſ-

ſez confuſément par Henri Etienne, qui avoit comme enſeveli les fragmens dans une eſpece de paraphraſe. L'édition d'Hoeſchelius eſt plus correcte ; mais celle-ci la ſurpaſſe de beaucoup. Mr. Hudſon nous donne une nouvelle Verſion Latine de ces prétieux reſtes, avec les meilleures notes d'Henri Eſtienne, & des corrections ſur le texte propoſées par Vulcanius & par Holſtenius. Le fragment ſur le Mont-Pelion, lui a été communiqué par Mr. Jean Albert Fabricius qui l'a traduit.

C'eſt le même Sçavant de qui Mr. Hudſon a reçû Iſidore de Charax, copié ſur les Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi très-Chrétien, & beaucoup plus ample qu'il n'eſt dans l'édition d'Hoeſchelius.

L'Editeur a encore une autre obligation aux ſoins génereux de Mr. Fabricius, qui lui a communiqué la Verſion de Scymnus faite par Eraſme Vinding ſçavant Danois. C'eſt la premiere fois que les fragmens de ce Geographe paroiſſent réünis ſous le nom de leur véritable Au-

teur. Hoeſchelius & Vinding n'en avoient donné qu'une partie ſous le nom de Marcien d'Heraclée. Le reſte recüeilli par Holſtenius & rendu à ſon veritable Auteur, avoit été donné ſéparément par Théodore Rik, avec les notes d'Holſtenius ſur Etienne de Byzance.

Gelenius a publié le premier le Traité des Fleuves & des Montagnes attribué à Plutarque. Mr. de Mauſſac en a donné une édition beaucoup plus eſtimée, & accompagnée d'une excellente traduction, que Mr. Hudſon a encore perfectionnée, en la comparant aux traductions de Noël Conti & de Turnebe.

Tennulius, & Gronovius nous avoient donné Agathemere.

L'Abregé de Strabon n'avoit encore été imprimé qu'une ſeule fois en 1533. à Bâle. Mr. Hudſon a corrigé en quelques endroits la Verſion de Jerôme Gemuſée.

Nous finirons par des vœux auxquels tout le monde ſouſcrira, que Mr. Hudſon continuë de donner avec le même ſoin, de nouvelles éditions des anciens Auteurs, & que

Mr. Dodwel renonçant à ſes bizarres idées ſur l'Ame, ſe donne tout entier à éclaircir *la Chronologie Litteraire.*

Nous n'avons pas marqué les pages, parce qu'elles recommencent à chaque piéce du Recüeil, & qu'il y en a un très-grand nombre ſans chifre.

ARTICLE CXLIV.

MANDEMENT DE SON EMINENCE Monſeigneur le Cardinal de Noaïlles Archevêque de Paris, portant permiſſion d'imprimer une Lettre de feu Mr. l'Evêque de Meaux aux Religieuſes de Port Royal. A Paris chez Loüis Joſſe, ruë Saint Jaques. 1709. *in* 4°. *pag.* 21.

MOnſeigneur le Cardinal de Noaïlles prié par des Communautez Religieuſes, & d'autres Perſonnes pleines de reſpect & d'obéïſſance pour l'autorité de l'Egliſe, d'examiner une Lettre qui ſe répandoit ſous le nom de feu Mr. l'Evêque de Meaux; y a trouvé par tout une lumiere, une force, une dou-

ceur, une charité capable de convaincre tous les Eſprits, & de toucher tous les Cœurs, que l'orgueïl ou une prévention déplorable n'aura pas endurcis. Il y a reconnu ſa doctrine & celle de ſes Prédeceſſeurs; & il a crû que malgré le peu d'effet qu'elle produiſit ſur les Religieuſes à qui elle étoit écrite, elle pouvoit faire tant de bien, que non ſeulement il en a permis l'impreſſion, mais qu'il l'a ordonnée, & qu'il a commandé par le Mandement dont nous parlons, à toutes les Communautez Religieuſes de la faire lire publiquement. Il finit par demander à Dieu, que les Religieuſes pour qui cette Lettre a d'abord été écrite, ouvrent enfin les yeux à la verité, qu'elles comprennent que c'eſt renoncer à la qualité d'Enfans de l'Egliſe, que de ne vouloir pas ſe ſoumettre à ſes Jugemens, que Jesus-Christ ne reconnoît plus pour ſes Epouſes celles qui ont ſécoüé le joug de l'obéïſſance, qui mépriſent l'autorité de ſes Miniſtres, & qui ſont venuës à un tel excès d'obſtination, que d'oſer ſe glo-

rifier d'être les ſeules, qui ne ſont pas ſoumiſes aux Conſtitutions des Papes.

ARTICLE CXLV.

LETTRE DE MESSIRE JAQUES *Benigne Boſſuet avant qu'il fût Evêque, à la Reverende Mere & aux Religieuſes de Port Royal, in 4°. pages 22.*

LE Pere Dom Gerberon Auteur d'une Hiſtoire du Janſeniſme imprimée en trois tomes in douze à Amſterdam 1707. nous apprend l'occaſion qui engagea feu Mr. Boſſuet à écrire cette Lettre. Il raconte page 113. du troiſiéme tome, que Mr. de Pereſixe employa ce ſçavant Homme dans une negociation avec les Religieuſes de Port-Royal, pour les réſoudre à la ſignature du Formulaire, qu'il vint à Port-Royal le dixiéme de Juillet 1664. propoſer l'expedient qu'il avoit imaginé de ſigner, en proteſtant qu'à l'égard du fait, dont les Religieuſes n'avoient par elles mêmes aucune con-

noissance, elles signoient par soumission sur la foi de Mr. l'Archevêque. Ses Exhortations n'ayant pas réüssi, il leur écrivit la Lettre qu'on vient d'imprimer. L'obstination des Religieuses rendit son zele inutile, & contraignit Mr. de Perefixe d'en venir aux derniéres extremitez.

La connoissance des motifs qui portérent Mr. Bossuet à écrire, est necessaire pour entrer dans l'esprit & le veritable sens de cette Lettre, où il se borne à son objet principal, & où il écarte avec soin tout ce qui pourroit embarrasser la dispute.

Il prend droit sur l'aveu qu'avoient fait les Religieuses, qu'elles étoient obligées d'obéïr, si elles le pouvoient sans peché. C'est le point unique & necessaire qu'il faut considerer. Mr. de Perefixe avoit déclaré par son Mandement, qu'il ne leur demandoit pas pour le fait décidé une Foi divine, mais une Foi humaine & Ecclesiastique; c'est-à-dire une soumission sincere de leur jugement à celui de leurs Superieurs legitimes. Ainsi toute la question se réduisoit à sçavoir, si elles pou-

voient ſans peché accorder à leur Archevêque cette ſoumiſſion qu'il attendoit de leur obéïſſance.

Je ne vois, dit Mr. Boſſuet, que deux raiſons, qui ſoient capables de vous faire croire que vous ne le pouvez pas. La premiere, ſi vous eſtimez que ce Jugement n'eſt pas canonique. La ſeconde, ſi vous ſoutenez que vous ne pouvez pas, ſans offenſer Dieu, rendre à un Jugement même canonique en une matiere de fait cette ſoumiſſion que l'on vous demande. Mr. Boſſuet entre dans l'examen de ces deux raiſons.

Je ne penſe pas, dit-il, qu'il ſoit neceſſaire de s'étendre ici ſur la validité de ce Jugement. Il eſt rendu ſur une matiere qui appartient au Tribunal de l'Egliſe; il eſt rendu par le Saint Siége; il eſt rendu avec connoiſſance; & le Pape Alexandre VII. a déclaré à toute l'Egliſe l'examen exact qu'a fait ſon Prédeceſſeur non ſeulement du droit, mais du fait. Enfin il a reçû ſa derniere forme par l'acceptation unanime de tous les Evêques. Quand on vous

dira que la brigue l'a emporté juſqu'au point de faire paſſer par deſſus toutes les formes, vous devez penſer, que ſi l'injuſtice étoit auſſi viſible que vos Directeurs le publient, elle ne ſeroit pas autoriſée par le conſentement exprès de tous les Evêques. Mais voici ce qui réſout la difficulté. Aucun ne revoque en doute que la condamnation des cinq Propoſitions ne ſoit canonique. Or eſt-il qu'on ne peut douter que ce qui touche le Livre de Janſenius ne le ſoit également, puis qu'on y voit concourir la même Puiſſance, les mêmes formes, le même examen, la même acceptation, & le conſentement unanime de tous les Evêques.

Mr. Boſſuet après quelques autres remarques conclut, qu'il n'y a point à chicaner ſur la validité du Jugement; & il vient à la ſeconde queſtion, ſi les Religieuſes de Port-Royal peuvent ſans offenſer Dieu, ſoumettre leur jugement au Jugement canonique de toute l'Egliſe, dans un fait qui eſt de la competence de l'Egliſe, & dont les Religieuſes avoüent

 qu'elles

qu'elles n'ont aucune connoiſſance. Les Religieuſes ne peuvent appuyer leur obſtination que ſur un principe, dont les conſequences effrayent avec raiſon le ſçavant Auteur de la Lettre : ſi des Religieuſes qui n'ont aucune connoiſſance du fait, ni aucune obligation de s'en enquerir, ne peuvent pas ſe ſoumettre au Jugement de l'Egliſe, perſonne ne le peut ; & ces ſortes de Jugemens ſont ſans force & ſans autorité. Le peut-on penſer ? l'oſe-t'on dire ? Mr. Boſſuet oppoſe à ces *excès inoüis*, des veritez conſtantes.

L'Egliſe ayant reçû du Saint Eſprit tant de commandemens précis de reprendre, de cenſurer, de noter les hommes héretiques, eſt ſouvent obligée de juger définitivement de certains faits, de condamner des Livres & des Perſonnes.

Ravir à l'Egliſe cette autorité, c'eſt l'expoſer nuë & deſarmée aux faux Docteurs. Ses Jugemens ont toûjours paru d'une ſi grande conſequence & ſi étroitement joints à la Cauſe de la Foi, que l'Egliſe les a inſerées dans les Profeſſions de Foi,

& qu'elle a refuſé la Communion à ceux qui refuſoient d'y ſouſcrire, quoi qu'ils euſſent approuvé la condamnation des dogmes héretiques. L'Auteur rapporte pluſieurs exemples de cette conduite de l'Egliſe.

Il s'objecte qu'on prétend, que les faits ſur leſquels intervinrent de tels Jugemens, étoient conſtans & notoires par l'aveu même des parties ; & il répond qu'il n'y a rien de plus vain, ni de plus mal fondé que cette objection. Car peut-on dire par exemple, que Jean d'Antioche demeurât d'accord, que la dépoſition de Neſtorius eût été bien faite dans le Concile d'Epheſe ? Ce ſeroit perdre tems, continuë Mr. Boſſuet, & faire le Sçavant mal-à-pos, que de ramaſſer d'autres exemples. Celui-là certainement auroit peu connu les profondeurs de Satan, dans l'établiſſement des héreſies, qui ne ſe ſeroit pas apperçû, que le piége le plus ordinaire que tendent leurs Défenſeurs aux Enfans de Dieu, c'eſt de couvrir de tenebres leurs deſſeins & leurs ſentimens, de donner le change, pour

ainſi parler, en détournant l'état de la queſtion, & reduiſant la difficulté à des choſes où il ne paroit aucun peril, dans leſquelles néanmoins eſt renfermé tout le ſecret du Parti, tout le venin de la doctrine, & comme dit l'Apôtre Saint Paul, toute l'efficace de l'erreur. C'eſt la pratique conſtante de l'Egliſe non ſeulement de prononcer des Sentences ſolemnelles ſur le ſentiment des Auteurs, mais encore de n'attendre pour cela ni leur aveu, ni celui de leurs Partiſans, & de les faire ſouſcrire, même par les Laïques.

Vous croyez, dit-il, en s'addreſſant aux Religieuſes, vous être excuſées de la ſignature par une raiſon invincible, quand vous avez dit, que vous n'avez nulle connoiſſance de ces matieres, & nulle obligation de vous en inſtruire: & c'eſt là juſtement le cas où l'on peut, ſans aucune apparence de difficulté, s'en rapporter à ceux qui ont obligation de connoître, & autorité de juger. Ce n'eſt pas ici une affaire d'intelligence, mais de ſoumiſſion & d'humilité. Vous ſoumettez, dites-vous,

vôtre jugement à toutes les déciſions de Foi de l'Egliſe Romaine; & elle vous répond par la bouche du Saint Pape Horſmiſdas : *Si vous embraſſez ma Foi, ſuivez auſſi mes Jugemens.* Vous croyez qu'il n'y a plus rien à vous demander, quand vous avez dit que vous ne prenez point de part aux conteſtations. Ne prenez jamais de part aux conteſtations: Mais n'eſt-ce point trop d'indifference de n'en vouloir point prendre aux Déciſions. Et ſi vous perſiſtez, ne donnerez-vous pas ſujet de penſer que le motif qui vous y oblige, c'eſt que vous en avez trop pris aux conteſtations.

Quant à ce que vous ajoutez, & ce qui ſemble être le fort de vôtre défenſe, que vous ne pouvez rendre témoignage de ce que vous ne connoiſſez point; ne peut-on rien croire ſur l'autorité d'autrui? & y en a-t'il au Monde une plus grande ſur l'eſprit des Fidelles que celle de l'Egliſe?

Mr. Boſſuet vient enfin à la derniere & la plus forte objection des Religieuſes, *que les Jugemens de l'E-*

gliſe ſur les faits ne ſont pas crûs infaillibles. Et il répond que c'eſt une Vertu Chrétienne & Religieuſe, de ſoumettre & d'anéantir ſon jugement propre, même hors le cas des veritez revelées, ſur tout dans les choſes qu'on ne ſçait pas, & deſquelles on n'a nulle obligation de s'inſtruire, & qu'il eſt certain & indubitable, qu'au deſſous de la Foi Théologale, il y a un ſecond degré de ſoumiſſion & de créance pieuſe, laquelle peut être ſouvent appuyée ſur une ſi grande autorité, qu'on ne peut la refuſer ſans une rebellion manifeſte. Ainſi, dit-il, au lieu de perdre tems à vous alleguer ſi ſouvent les faits d'Honorius & des trois Chapitres, il valoit bien mieux vous apprendre premierement, qu'on ne convient pas qu'il y ait de l'erreur de fait dans ces Jugemens; ſecondement que tout le Monde convient qu'on y a ſouſcrit & en Orient & en Occident, ſans aucune crainte & ſans aucun peril de péché.

Il faut avoüer que cette Réponſe n'ôte pas à l'objection toute ſa force,

& qu'on y répond mieux en ſoutenant, que l'Egliſe eſt infaillible dans la Déciſion des faits ſemblables à celui de Janſenius.

ARTICLE CXLVI.

LETTRE DES RELIGIEUSES *de Port-Royal des Champs à Son Eminence Monſeigneur le Cardinal de Noaïlles Archevêque de Paris, ſur ſon Mandement du 19. d'Avril, & ſur une Lettre qui y eſt jointe, attribuée à feu Mr. Boſſuet avant qu'il fût Evêque 1709.*

LEs Religieuſes de Port-Royal n'ont jamais manqué de Secretaires, & leurs Secretaires ont preſque toûjours manqué aux égards qu'on doit indiſpenſablement avoir pour les Puiſſances legitimes. Celui qui leur prête aujourd'hui ſa plume, n'a ni l'Eſprit ni le ſtyle de ſes Prédeceſſeurs; mais il en a toute l'audâce.

Les Religieuſes dans cette Lettre affectent de revoquer en doute, que celle dont elle ſe plaignent ſoit effec-

tivement de feu Mr. de Meaux. Elles prétendent au moins qu'on n'en peut rien conclurre contre leur refus de ſigner le Formulaire ; qu'elle n'éclaircit point la difficulté qui les a toûjours arrêtées & qui conſiſte à ſçavoir, ſi on peut atteſter avec ſerment la vérité d'un fait douteux & non revelé, dont on n'a aucune connoiſſance ; que dans les exemples rapportez dans la Lettre, il ne s'agit point de ſignatures accompagnées d'un ſerment ; qu'on ne demandoit des ſignatures que ſur la notorieté des faits qu'on ſuppoſoit évidens ; qu'on ne les demandoit qu'à des perſonnes qui pouvoient avoir connoiſſance de ces faits ; & qu'on ne les exigeoit point des Filles, qui par leur état ſont diſpenſées d'entrer dans des diſcuſſions ; qu'on ne peut recevoir le principe établi dans cette Lettre, qu'un ſerment n'eſt point une affaire d'intelligence mais une affaire de ſoumiſſion, & d'humilité ; qu'enfin la Lettre roule toute ſur le ſentiment de la Foi humaine, qui fut, continuent-elles, très-ſolidement refuté par une infinité d'E-

crits publics, & ſur tout par le *Traité de la Foi humaine de Mr. Nicole*, & par nos Apologies, qui ſont demeurées ſans réponſe. Que ſi la Lettre eſt vraye leurs Meres, & ceux qui ſe joignent à nous pour nous défendre, y auront fait une réponſe particuliere.

Elles inſiſtent plus fortement & plus long tems, ſur ce que le Pape Clement IX. & Mr. de Perefixe, n'exigérent d'elles que le ſilence reſpectueux, pour leur rendre la paix de l'Egliſe. Il faut certainement qu'elles ayent une grande confiance de faire croire les choſes les moins vrai-ſemblables, ſi elles s'imaginent qu'on regardera le ſilence reſpectueux comme approuvé du Saint Siege qui vient de le condamner, avec l'applaudiſſement de toute l'Egliſe. D'ailleurs ce qui ſe paſſa ſous Clement IX. eſt trop éclairci par le Bref de ce Pape, & par la Relation du Cardinal de Roſpiglioſi produite par les Janſeniſtes mêmes, pour qu'on impoſe deſormais ſur ce fait.

Les Religieuſes de Port-Royal ſe plaignent, que Monſeigneur le

Cardinal de Noaïlles ait dit, qu'elles se séparent de l'Eglise, & qu'il ait blâmé l'excès de leur obstination. La Lettre dont nous parlons suffit seule, pour verifier les justes reproches de leur Pasteur.

Tous les Lecteurs desinteressez remarqueront, que ces Religieuses, qui par leur état sont dispensées d'entrer dans les discussions, sont entrées néanmoins assez avant dans les disputes du tems, pour prononcer que le Traité de la foi humaine, & une infinité d'autres Ecrits, refutent très-solidement tout ce qu'on a écrit sur l'obligation de signer le Formulaire. C'est, dira-t'on par déference pour ceux qui prennent soin de les défendre qu'elles parlent ainsi. Il est vrai que leur prévention en faveur de ces faux Pasteurs est extrême. Elles ne font aucune attention à la Lettre de Mr. Bossuet, parce qu'on n'aura pas manqué d'y répondre. Elles supposent que cette réponse qu'elles non pas vûë, & qui peut-être n'a jamais été composée, satisfait à toutes les objections de Mr. Bossuet. Que n'ont-elles autant de

déference pour leur Paſteur legitime, pour le Saint Siége, pour l'Egliſe univerſelle ? Leur Secretaire attentif à prendre avantage de tout, veut faire croire, que Mr. Boſſuet a depuis changé de ſentiment ſur les Eccleſiaſtiques & les Religieuſes de Port-Royal. La preuve qu'il en apporte n'a de force qu'autant qu'il ſçait déguiſer le fait ſur lequel il l'appuye. Mr. Boſſuet, dit-il, a eu tant d'eſtime pour ces Meſſieurs, qu'il a approuvé leurs Ouvrages avec éloge. Le Secretaire diſſimule, que ces Ouvrages ſont ſur des matieres differentes de celles ſur leſquelles leur doctrine eſt condamnée. Il ne fait pas attention, que Mr. Boſſuet a donné ces approbations, non comme ami ſimplement, & comme admirateur de ces Ouvrages, par eſtime pour les Auteurs ; mais comme Examinateur nommé par le Roi.

On a réimprimé à la fin de cette Lettre l'artificieuſe Déclaration envoyée à Rome le 4. de Decembre 1668.

ARTICLE CXLVII.

TATIANI ALEXANDRINI Harmoniæ Evangelicæ antiquiſſima Verſio Theotiſca &c. C'eſt-à-dire, *Harmonie Evangélique de Tatien d'Alexandrie miſe en l'ancienne langue Tudeſque; avec la Lettre de Saint Iſidore de Seville à ſa Sœur Florentine, ſur la Nativité, la Paſſion, & la Reſurrection de Nôtre Seigneur, traduite en la même langue.* A Gripſwald, chez Jean Wolfgang Fickweiler, de l'Imprimerie de George-Henri Adolf 1706. *in* 4°. *pag.* 426.

C'Eſt une violence que fait la vanité au ſentiment de la Nature, lorſque les gens que la fortune à élevez, s'efforcent d'effacer juſques en eux-mêmes la mémoire de leurs Ancêtres. Nous aimons naturellement à connoître ceux de qui nous deſcendons; & quoique nous ne nous accommodions pas de la ſimplicité de leurs mœurs, ni de la dureté de leur langage; nous nous

faiſons néanmoins un plaiſir du récit de leurs manieres de vivre & de parler. On ne voit pas d'autre raiſon qui puiſſe rendre recommandable aux Alemans l'Ouvrage rimé du Moine Orfrid ſur les Evangiles, non plus que ces deux Verſions Tudeſques. C'eſt pour eux *avita gaza*, pour les autres *carbones & cinis.*

On eſt redevable de la pluſpart de tels monumens Tudeſques à Vulcanius, qui donna quelque échantillon de cette Harmonie. Après ſa mort ſon Manuſcrit paſſa à Junius, & de lui dans la Bibliotheque de Bodley à Oxfort, d'où Jean-Philippe Palthenius l'a tirée, & en a fait l'édition preſente.

Il a placé ſur une colomne le Texte Latin, non pas de Tatien, comme porte le titre, & comme on l'a crû long tems; mais d'Ammonius auſſi d'Alexandrie: & vis à vis il a mis ſur une autre colomne la Verſion Tudeſque. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en 244 chapitres, & chacun en verſets fort courts. Il n'eſt pas entier, & depuis le chapitre 76. juſqu'au 153. c'eſt un grand vuide. Il

y a encore quelques petites lacunes aux ch.5. & 68. Palthenius a ajouté des notes pour l'intelligence des mots Tudesques, qu'il tâche d'amener à l'Aleman comme il se parle maintenant. On est surpris de n'y voir point ceux de, ric, bert, chramn, qui terminoient ou faisoient si ordinairement le nom de nos anciens Rois, Childeric, Chilperic, Theodoric, Theodebert, Dagobert, Robert, Chramn, Guntchram.

Pour ce qui est de la Lettre de Saint Isidore, le Manuscrit Tudesque est de la Bibliotheque de Mr. Colbert, & a été prêté à Palthenius par Mr. Baluze.

ARTICLE CXLVIII.

SERMONS SUR LES MYSTERES de Nôtre Seigneur & de la Vierge; par Mr. l'Abbé du Jarry. Chez Jaques Estienne ruë Saint Jaques, 1709. *deux Tomes in* 12. *Tome premier pages* 468. *Tome second pag.* 503.

LE nom de Mr. l'Abbé du Jarry n'est pas inconnu au Public: il

s'eſt diſtingué il y a long-tems, & comme Auteur, & comme Prédicateur. *Le ſuccès des eſſais de Panegyriques, & des eſſais de Sermons ſur les Myſteres*, qu'il a publiez, lui ont fait croire qu'on recevroit encore avec plus de plaiſir ſes Sermons & ſes Panegyriques entiers. Il explique lui-même dans la préface le genre d'Eloquence qu'il a crû devoir préferer aux autres.

Un Orateur Chrétien, dit-il, doit les plus beaux traits & les plus vives couleurs de ſon Eloquence à la Religion, dont les ſentimens paſſent du fond de ſon Ame dans ſes paroles. Ce n'eſt pas que ſes diſcours ne lui coutent beaucoup de tems & de veilles; mais ſon application ne tend qu'à les rendre inſtructifs & ſolides. Il pourroit tailler avec plus d'art les diamans qu'il met en œuvre; mais il ſçait qu'il y a un certain degré d'exactitude & de juſteſſe, qui ne s'accorde pas avec la ſainte liberté d'un Homme qui parle de la part de Dieu; que ces grands tableaux de l'Eloquence Chrétienne, qui doivent frapper de loin les yeux des

Peuples dans les Temples, ne doivent pas être finis avec ces traits reguliers & délicats, que les Curieux recherchent.

Un Homme Apoſtolique trouve le ſecret de joindre dans ſon ſtyle, deux choſes, que la plus part des Lecteurs croyent incompatibles; le ſimple, & le grand; le naturel, & le ſublime. On s'imagine ordinairement qu'un ſtyle ſimple eſt un ſtyle de converſation & de lettres; & que l'on ſort du naturel dès que l'on s'éleve: mais c'eſt une erreur. Ecrire ſimplement c'eſt accommoder ſon ſtyle à la Nature qui eſt ſimple, & ſans affectation: mais dans ſa ſimplicité, elle a une varieté infinîe: elle eſt ſimple dans les Rois, comme dans les Bergers; dans les Heros, comme dans le Peuple. Ecrire naturellement, n'eſt donc pas écrire comme on parle; mais plûtôt comme l'on doit parler. Il faut faire parler Dieu en Dieu, pour ainſi dire, un Prophête en Prophête, un Roi en Roi, un Berger en Berger. C'eſt en ce ſens que le ſtyle de l'Ecriture ſainte eſt ſimple &

naturel ; quoiqu'il ſoit ſublime en pluſieurs endroits, mais d'un ſublime beaucoup au deſſus de celui que nous admirons dans les Orateurs Grecs & Romains les plus élevez. C'eſt ainſi que le grand Corneille eſt ſimple ; quand il fait parler les Romains en Romains. Le naturel d'un Héros eſt d'être héroïque. Un Orateur Chrétien eſt ſimple, quand il eſt grand & majeſtueux ; parce que la grandeur & la majeſté conviennent à la Religion. Ainſi un grand Prédicateur peut être l'Homme le plus ſimple, le plus naturel, & le plus facile dans le commerce du Monde, & ne ſortir point de ſon caractere, lorſqu'il traite avec plus de dignité & de majeſté, les Myſtéres Auguſtes de nôtre Religion. Le grand de la penſée entraîne ſur ces ſujets le grand de l'expreſſion : lorſqu'il prend l'eſſor avec plus de rapidité, il ne fait que ſuivre la force de ſon genie : mais toûjours ſage dans ſes plus hautes élevations, il ne perd jamais ſon ſujet de vûë. Ce n'eſt pas une exactitude ſcrupuleuſe, renfermée

dans les bornes d'une division : il sçait s'écarter de son dessein sans s'égarer. Quand il tonne, & qu'il foudroye contre les vices, qu'il peint les mœurs des Grands & du peuple avec les plus vives couleurs de l'Eloquence, il se jette peu à peu dans ce beau desordre, qui faisant oublier à l'Auditeur qu'on lui parle avec préparation, sert à le persuader. On peut dire, que Dieu qui l'inspire est son seul Maître ; son grand talent lui tient lieu d'art & de régles ; & il le conduit à la derniére perfection par l'exercice, plûtôt que par l'étude.

Peut-être que les Partisans du style Laconique ne seront pas les miens, continue Mr. l'Abbe du Jarry : mais je me défendrai par l'exemple de Saint Chrysostome, Saint Leon, St. Cyprien, & géneralement des Peres Grecs & Latins, qui ont crû qu'un style un peu diffus, & des périodes nombreuses, étoient plus propres à soutenir la grandeur & la majesté des Sujets Chrétiens, qu'un style coupé. En traitant nos Mysteres j'ai crû, dit-il encore, devoir entrer dans

le fond du ſujet, & m'éloigner en cela de ceux, qui après l'avoir effleuré dans l'exorde, ſe jettent ſur les lieux communs de la Morale. Il me ſemble que c'eſt priver les Chrétiens de la plus ſolide nourriture de la Parole, que de nè pas développer les Myſteres dont les Saints Docteurs ont dit des choſes admirables : quand on les met dans leur jour, ils rappellent dans les eſprits la grandenr & la verité de la Religion : ce qui eſt fort neceſſaire dans un tems, où la Foi affoiblie dans le Monde a beſoin d'y être renouvellée. Il me ſemble, c'eſt toûjours lui qui parle, qu'on ſe jette trop dans les ſatyres des mœurs : elles font de nombreux Auditoires, parce que le monde ſe divertit à voir ſon portrait : mais elles font peu de converſions.

Si Mr. l'Abbé du Jarry a ſçû ſe former une juſte idée d'Eloquence Chrétienne, il a ſçû la mettre en pratique. Ce que nous venons de tranſcrire eſt moins une regle propoſée aux Prédicateurs, qu'un fidelle porttait des Sermons de l'Auteur. Quelques extraits pris au hazard

dans les deux Tomes, serviront de preuve à cet éloge sincere.

Le Sermon pour le jour des Rois est un des plus beaux & des plus propres au sujet, qu'on puisse lire. C'est dans la premiere partie de ce Sermon, que l'Orateur explique d'une maniere également claire & solide, les divers usages de la Raison & de la Foi.

„Nous avons à éviter deux écüeils
„ également à craindre ; à sçavoir
„ d'examiner trop la Religion, & de
„ ne l'examiner pas assez : car être
„ Chrétien parce que l'on est né de
„ Parens Chrétiens, comme l'on se-
„ roit Turc si l'on étoit né de Parens
„ Turcs ; être prêt de mourir pour
„ la défense d'une Religion (car
„ voila la disposition où nous devons
„ être) être prêt, dis-je, de mourir
„ pour la défense d'une Religion,
„ seulement parce que nous y avons
„ été élevez ; ce seroit plûtôt une
„ stupidité grossiére, qu'une Foi
„ soumise : comme raisonner, refle-
„ chir, disputer sans cesse sur les ar-
„ ticles de la Religion, c'est moins
„ une Foi éclairée qu'une curiosité

„ dangereuſe, pour ne pas dire une
„ infidelité ſecrette. Il faut donc rai-
„ ſonner & ſe ſervir de ſa raiſon pour
„ ſçavoir ſi nôtre Religion vient de
„ Dieu ; & quand nous ſommes une
„ fois éclairez ſur ce point, il faut
„ renoncer à ſa raiſon, pour croire
„ tous les autres. Si vous embraſſez
„ une Religion ſans ſçavoir d'où elle
„ vient, vous êtes un inſenſé : ſi vous
„ doutez de cette Religion aprés
„ avoir connu que Dieu en eſt l'Au-
„ teur, vous êtes un infidelle. C'eſt
„ pour cela qu'il y a deux choſes à
„ conſiderer dans celui qui croit ; le
„ motif qui lui fait embraſſer la Foi,
„ & qui lui en fait produire les actes ;
„ l'habitude, & les actes de cette
„ Foi même. Le motif qui nous atta-
„ che à la Foi, c'eſt de ſçavoir qu'el-
„ le vient du Ciel ; & voilà où le rai-
„ ſonnement eſt neceſſaire. L'acte
„ de la Foi, c'eſt de croire les veri-
„ tez qu'elle nous enſeigne, toutes
„ incomprehenſibles qu'elles ſont ;
„ & voilà où il ne faut point de rai-
„ ſonnement. Les motifs de nôtre
„ crédulité rendent d'un côté nôtre
„ Foi évidente ; & d'ailleurs les Myſ-

„ teres qu'elle nous propose, sont si
„ fort au-dessus de nôtre raison,
„ qu'il faut renoncer à l'une pour
„ croire les autres. Il faut donc le-
„ ver les yeux vers le Ciel, pour
„ découvrir l'étoile de la Foi, & l'ori-
„ gine de la Religion Chrétienne qui
„ vient de Dieu : mais après l'avoir
„ découverte, nous sommes obligez
„ de la suivre, comme les Mages,
„ jusqu'à ce qu'elle nous conduise à
„ Jesus-Christ.

L'Auteur est entré fort heureusement dans l'esprit du Mystére de l'Ascension. On en jugera par la division de ce Sermon.

„ Les peines de cette vie nous doi-
„ vent fortifier, & nous donner une
„ sainte esperance de monter au Ciel
„ avec Jesus-Christ : Premiere
„ Partie. L'esperance de monter au
„ Ciel avec Jesus-Christ doit forti-
„ fier nôtre patience dans les peines
„ de cette vie : Seconde Partie. Dans
„ les fatigues de l'exil, soupirons
„ pour nôtre Patrie ; & dans l'espe-
„ rance de nôtre Patrie, supportons
„ les fatigues de nôtre exil.

Dans la Seconde Partie, l'Auteur

met dans le plus beau jour les veritables motifs qui peuvent conſoler un Chrétien mal-heureux. A ce portrait d'un Chrétien ſoutenu par la Foi dans les afflictions les plus cruelles, il oppoſe celui d'un Mondain ſans conſolation dans ſes diſgraces, parce qu'il ne veut pas profiter de celles que la Foi lui offre.

„ Non, dit-il, toutes les conſolations qui ne ſont pas fondées ſur „ les vûës de la Foi, n'ont rien qui „ puiſſe veritablement ſoulager une „ Ame affligée. Il n'y avoit que de la „ vanité & de l'illuſion dans la conſtance des Payens : tous les efforts „ de leur ſuperbe Philoſophie ne „ leur donnoient tout au plus que les „ dehors de la patience, & leur Cœur „ étoit d'autant plus déchiré par la „ douleur, qu'il n'oſoit ſe ſoulager par „ des gemiſſemens & des plaintes. „ Mais un Chrétien fortement convaincu de ſa Religion, qui s'eſt „ accoutumé dès long-tems à conſiderer toutes choſes dans les vûës „ de la Foi, qui découvre des caracteres de réprobation répandus, „ pour ainſi dire, ſur ces grandeurs,

„ ces richesses, ces plaisirs, qui sont la
„ félicité du Monde ; qui voit des
„ gages de la gloire éternelle dans ces
„ abaissemens, dans ces persécutions,
„ dans ces miseres qui l'environnent;
„ avec quelle indifference, pour ne
„ pas dire, avec quelle horreur pen-
„ sez-vous qu'il regarde ces fausses
„ caresses du Monde ? & avec quelle
„ résignation, ou plûtôt avec quelle
„ joye ne reçoit-il pas ces coups fa-
„ vorables d'une main qui le console
„ à ce moment même qu'elle le frap-
„ pe ? * *Virga tua & baculus tuus, ipsa*
„ *me consolata sunt.* Dieu me tiendra
„ compte de ce mépris que je souf-
„ fre, de cette raillerie que je dissi-
„ mule, de ce ressentiment que j'é-
„ touffe, de cette confusion que j'em-
„ brasse, de ce rebut que j'essuye, de
„ ce froid que j'endure : c'est l'ex-
„ piation de mes offenses : c'est le
„ prix du Ciel. En faut-il d'avanta-
„ ge pour addoucir les plus grandes
„ amertumes ? Les consolations des
„ Hommes endorment la douleur
„ pour un tems ; mais celle-ci en
„ adoucit l'amertume jusques dans

* *Psalm.* 22. 4.

„ sa source : & quoi qu'elle nous laisse quelque sentiment de nos maux pour exercer nôtre patience, elle remplit le fond de nôtre Ame d'une joye interieure, qui lui fait dire avec le Prophete : O mon Dieu ! vous avez épanoüi & dilaté mon cœur ; * *In tribulatione dilatasti mihi.* Il en est tout au contraire de ceux qui souffrent pour satisfaire des passions criminelles : la voye de l'Enfer est souvent plus épineuse pour eux que celle du Ciel même, & leur damnation leur coûte plus de peines qu'il n'en faudroit pour les sauver : car dans les traverses que Dieu leur suscite, pour vaincre leur obstination ou pour la consommer, quel soulagement peuvent-ils avoir ? S'ils étoient dans la Grace de Dieu, ils se consoleroient avec lui des mauvais traitemens qu'ils reçoivent de la part des Hommes ; & s'ils étoient heureux selon le Monde, ses douceurs & ses caresses, toutes trompeuses qu'elles sont, leur donneroient du moins quelques plaisirs passagers,

* *Ps.* 4. 2.

„ paſſagers, qui leur tiendroient lieu
„ de felicité : mais étant tout à la fois
„ dans la diſgrace de Dieu & dans
„ celle des Hommes, troublez au de-
„ dans par les remords d'une con-
„ ſcience qui les bourrelle, affligez
„ au dehors par les perſecutions qui
„ leur ſurviennent, ne pouvant tour-
„ ner leur cœur obſtiné vers Dieu
„ qui les invite à revenir à lui, &
„ ſoupirant malgré eux en ſecret
„ pour un Monde qui les fuit & qui
„ les mépriſe, ſans conſolations ni
„ humaines ni céleſtes ; n'eſt-ce pas
„ là un commencement d'Enfer ? &
„ leur Cœur en proye à mille paſ-
„ ſions qui s'entrechoquent & qui le
„ déchirent avec violence, n'eſt-il
„ pas une image de ce deſordre af-
„ freux qui regne dans ce lieu d'hor-
„ reurs & de tenebres, * *ubi nullus*
„ *ordo ſed ſempiternus horror habitat ?*
„ Ah ! miſerable Ambitieux, qui vois
„ tous tes vains projets d'établiſſe-
„ ment & de fortune renverſez pour
„ jamais ; tu voudrois bien mainte-
„ nant te défaire de cette ambition
„ malheureuſe qui te tourmente,

* *Job.* 10. 22.

„ pour te défaire en même-tems des
„ cruelles agitations qu'elle te cauſe :
„ mais comment pourras-tu vaincre
„ dans un moment une paſſion de
„ tant d'années ? Si la regardant com-
„ me un obſtacle à ton ſalut, tu tra-
„ vaillois à la ſurmonter dans cette
„ vûë, tu ne manquerois pas de gra-
„ ces puiſſantes pour en venir à bout:
„ mais parce que tu ne la conſideres
„ que comme un obſtacle à ton re-
„ pos, que tu t'y es aveuglément
„ abandonné, pendant que tu as eu
„ le moindre rayon d'eſperance de la
„ ſatisfaire, & que tu ne la combats
„ que pour mettre fin à ton deſeſ-
„ poir, Dieu ne permettra pas que
„ tu en triomphes : il punira ton am-
„ bition par ton ambition même ; &
„ il ſe ſervira de la violence de tes
„ deſirs pour en châtier le déregle-
„ ment. Le pecheur, dit le Prophéte,
„ avoit pris la malediction comme
„ un vétement, dont il croyoit ſe dé-
„ faire quand il le voudroit ; & elle a
„ penetré comme l'eau juſques dans
„ ſes entrailles, & juſques dans la
„ moëlle de ſes os comme l'huile.
„ * *Induit maledictionem ſicut veſtimen-*

* Pſ. 108. 18.

„ *tum, & intravit ſicut aqua in inte-*
„ *riore ejus, & ſicut oleum in oſſibus ejus.*
„ Tu ſuivois ſans ſcrupule les mou-
„ vemens d'une cupidité aveugle qui
„ t'emportoit vers les honneurs, te
„ flatant de l'eſperance d'une paix
„ chimérique, après l'accompliſſe-
„ ment de tes deſſeins, ou d'une re-
„ traite tranquille s'ils étoient tra-
„ verſez. Que n'as-tu point fait pour
„ arriver à ton but? Toûjours in-
„ quiet, chagrin, rêveur, tu as preſſé,
„ veillé, ſollicité; enfin rien ne t'a
„ réüſſi: mille contre-tems fâcheux
„ ont traverſé tes projets: un mo-
„ ment t'a ravi le fruit preſque mûr
„ de tant de travaux: enfin tu com-
„ mences d'ouvrir les yeux; tu vois
„ que tu n'es point fait pour être
„ heureux dans le Monde; tu prens
„ la réſolution de l'abandonner:
„ mais qu'arrive-t'il? c'eſt que ton
„ ambition te ſuit juſque dans le
„ fond de ta ſolitude: ne trouvant
„ plus de matiére qui l'occupe au de-
„ hors, toute ſa violence ſe tourne
„ contre toi-même, & au milieu du
„ calme apparent dont tu joüis, tu es
„ plus troublé & plus agité que lorſ-

„ que ta passion se soulageoit par les
„ intrigues & le tumulte du siecle :
„ * *Induit maledictionem sicut vestimen-*
„ *tum, & intravit sicut aqua in inte-*
„ *riore ejus, & sicut oleum in ossibus ejus.*

Les bornes d'un extrait nous empêchent de transcrire presque toute la seconde partie du Sermon de Pâques, & le Sermon du Dimanche de la Passion presque entier. Dans l'extrait de la seconde partie du Sermon de Pâques, on admireroit ce veritable sublime si bien décrit dans ce que nous avons rapporté de la préface. Dans les extraits du Sermon du Dimanche de la Passion, on seroit frappé d'une peinture vive & délicate de l'Envie, soutenuë de reflexions Chrétiennes ; & l'on reconnoitroit l'Eloquence qui convient aux sujets de Morale. Les autres Sermons ressemblent assez à ceux que nous venons de loüer, & sur qui le seul hazard nous a fait tomber.

Deux Tomes de Panegyriques & d'Oraisons funebres de Mr. l'Abbé du Jarry &c. ont paru dans le même tems que ces deux Tomes de Ser-

* *Ps.* 108. 18.

mons ſur les Myſteres : nous en rendrons compte au Public le mois prochain. L'Auteur promet une ſeconde Edition des Sentimens ſur le Miniſtére Evangelique, augmentée d'une *Diſſertation ſur les divers Caracteres du ſtyle, & de la traduction des endroits choiſis des Saints Peres.*

ARTICLE CXLIX.

LETTRE A Mgr. L'EVEQUE DE Soiſſons, ſur une petite figure de bronze repreſentant un jeune homme, qui tient de la gauche une patere, & de la droite un vaſe courbe.

PAtin dans ſon moyen bronze, Caſalius dans ſes Antiquitez Romaines, Mr. B... dans ſon Ptolemée Auletés, rapportent cette figure. Le premier ne l'explique point. Le ſecond en dit un mot en paſſant. Le troiſiéme tient que c'eſt un Joüeur de flûte courbe. Quelque reſpect que je porte à un Sçavant de la reputation de Mr. B... dont les ſentimens ſont poids en matiere d'Antiquité, je ne puis m'empêcher

de regarder cette opinion comme hors de vrai-ſemblance, & d'en expoſer une autre plus plauſible, & peut-être démonſtrative.

C'eſt un fait inconteſtable, qu'il y avoit chez les Anciens de jeunes gens qui ſervoient à boire, que leur air étoit gratieux, leur tête couronnée, leur chevelure friſée, leur habit ceint & retrouſſé; que leur office étoit de ſervir le vin, de lever la table &c. Horace en donne des preuves qui abregent l'explication.

Perſicos odi, Puer, apparatus,
Diſplicent nexæ phylirâ coronæ.
. . . . . . Neque te miniſtrum
Dedecet myrtus &c.
I, pete unguentum, Puer, & coronas
Et cadum &c.

Præcincti rectè Pueri, comptique miniſtrent &c.

His ubi ſublatis Puer altè cinctus acerram
Gauſape purpureo menſam perterſit, & alter
Sublegit quodcumque &c.

Seneque, *Aderit miniſtrorum turba*

linteis succincta, per quos signo dato &c.
Juvenal confirme la même chose :

. . . . . . *Puerum te,*
Et pulchrum & dignum cyatho &c.

La coutume de se servir de ces jeunes gens étoit une imitation de la Fable de Jupiter & de Ganymede. Pour les couronnes, elles étoient ordinairement de roses, ou d'autres fleurs selon les saisons. Ciceron le fait connoitre dans une Verrine.

Or toutes ces choses se trouvent dans la figure que j'explique. Ce n'est donc point celle d'un Joüeur de flûte courbe. Son visage porte cet air de jeunesse & de beauté dont on les vouloit, & qui les mettoit à si haut prix, que Martial dit :

Centenis quod emis Pueros ducentis &c.

Ses cheveux sont frisez, & dans cet agréable arrangement que l'on gardoit avec tant de soin & de précaution, de crainte de le troubler, qu'on disoit en proverbe : *Unico di-*

gito ſcalpit caput. Son habit eſt ceint, *Puer altè cinctus*, tel que devoit l'être celui d'un domeſtique. Cet habillement devoit être prétieux, comme on le juge ſur un endroit d'Ammien, *Tunica auro diſtincta.*

Ce qu'il tient de la main gauche ſemble une patére. Or ſi c'en eſt une, à quel uſage avec une flûte? ſi ce n'en eſt point une, quelle autre choſe, & à quel uſage encore? Mais c'eſt une patére, & il eſt indubitable après Stace,

Pateram famulis ex more popoſcit &c.

On en avoit pour faire des libations dans les repas, & nous apprenons de Virgile qu'on les couronnoit: *Pateramque corona induit.* Il y a donc ici l'air de jeuneſſe, & de graces, la chevelûre, l'habillement, la ceinture, la patere, toutes choſes convenant à ces Enfans qui ſervoient à table. La grande difficulté ne roule que ſur ce que cette figure tient à la main droite, parce que c'eſt un inſtrument courbe. Mais on ſçait la biſarerie des vaſes

à boire chez les Anciens, on en voit en des Cabinets. Il ſemble que ce ſoit ici l'une de ces cornes dans leſquelles on buvoit. L'uſage en étoit fort ancien, comme on le remarque dans Homere, Xenophon, Athenée, Plutarque.

Cependant, Monſeigneur, il eſt plus évident que c'eſt un de ces vaſes d'autre matiere, & tourné de cette façon, afin que l'extremité marquât mieux ces turpitudes dont Pline l'ancien gemiſſoit, tout Payen qu'il étoit : *Libidines cælare juvit, ac per obſcænitatem bibere.* Ces vaſes pouvoient être de metal, ou de verre, ou de criſtal : Martial parle des uns & des autres en plus d'un endroit.

Tout ce qui peut nous arrêter, c'eſt, Monſeigneur, que puiſque c'eſt ici un vaſe, ſa capacité trop grande ſemble ne le rendre propre qu'à verſer, & non à boire. Mais il n'y a plus lieu de douter, ſi l'on ſe ſouvient que les Anciens aimoient à boire à grands coups, (ce qu'Horace appelle boire à la Grecque, *aſſuetum græcari*,) & qu'il y avoit des coupes & des pots qui ſe tenoient ſur table, d'autres

qu'il falloit boire ſur le champ, n'étant pas faits pour ſe tenir. Voici des autoritez ſur leſquelles je ſuis aſſez bien fondé : elles ſont d'Horace, & de Martial :

Nos niſi damnosè bibimus moriemur inulti,
Et calices poſcunt majores &c.
Poſt hoc ludus erat cuppâ potare magiſtrâ &c.
Cum fuerit multis exacta trientibus hora &c.
Sextantem poto, tu potas, Cinna, deuncem &c.
Tolle Puer calices,
Pocula trade manu.

Il reſte encore une objection. Pourquoi auroit-on coulé une figure de Page, ou de Valet ? N'eſt-il pas plus vrai-ſemblable, que c'eſt celle d'un Joüeur de flûte, qui ayant gagné un prix, a voulu immortaliſer ſa victoire ? La patere détruit cette objection. D'ailleurs on ſçait quelle étoit la corruption de ces tems, & la paſſion du Maître a pû nous conſerver ce monument.

Novemb. 1709.

Si ces Enfans avoient la peine de verſer à boire, ils s'en payoient par leurs mains. Le ſurplus du vin étoit pour eux. C'eſt ce qu'on remarque dans Athenée, & ce que Bullenger dans ſon Traité des repas des Anciens prouve clairement. Si ces jeunes gens entendoient mal leur office, ou faiſoient quelques coups d'étourdi, ils buvoient de l'eau pour leur peine, ce que Lucien appelle (ſelon le Traducteur Latin) *alios in aquam incidère.*

J'ai combatu, ſans le vouloir, l'opinion d'un Antiquaire *, qui tient que les verres reſtoient toûjours ſur table, fondé, comme il le préſume, ſur ce vers d'Ovides.

Nunc dape, nunc poſito menſæ nituere Lyæo.

Je ſuis, Monſeigneur,

de V. G.

Le très-humble & très-obeïſſant ſerviteur.
F. SPIRIDION POUPART Religieux du Tiers Ordre de S. François à Picpus.

* *Ciaconius.*

ARTICLE CL.

ARNOLDI CORVINI A Belderen Batavi Tractatus geminus de Personis & Beneficiis Ecclesiasticis &c. C'est à dire. *Deux Traitez d'Arnould Corvin de Belderen Hollandois, Professeur en Droit Canon dans l'Université de Mayence, & Conseiller de Son Altesse Electorale, touchant les Personnes Ecclésiastiques & les Benefices : avec une introduction au Droit Canon.* A Francfort, chez Jean Philippe d'André, 1708. & à Paris chez le Conte & Montalan, sur le Quai des Augustins *in* 4°. *le premier de* 676. *pag. le second de* 548.

LA mort de Mr. Belderen survenuë avant l'impression de son Ouvrage, a fait long-tems attendre ces Traitez à l'Alemagne, qui les souhaitoit extrêmement, à cause de la grande réputation que l'Auteur s'y étoit faite par ses Leçons de Droit Canon à Mayence. Pour nous qui avions en France Castel, Fevret,

Cabaſſut, nous pouvions avoir moins d'empreſſement pour cet Ouvrage de Mr. de Belderen. Sa methode eſt conforme à celle des autres Canoniſtes. Il expoſe ſuccinctement l'Hiſtoire de chaque point dont il a à parler, & puis il s'étend ſur la pratique. Par exemple, il remonte à l'inſtitution des Evèques, à l'Etabliſſement des Patriarches, des Primats, des Metropolitains, à l'origine des Benéfices, à celui des Cardinaux, des Chanoines Séculiers & Reguliers, des diverſes Religions de Moines, de Clercs Réguliers, de Mandians, d'Ordres militaires. Comme il paroit que les ſeuls Auteurs qu'il a conſultez ſont les Canoniſtes, il ne faut pas attendre de lui qu'il donne une connoiſſance ſûre & exacte de ces matieres: qui veut s'en inſtruire, doit avoir recours à Mr. de Marca, & à Mr. Hallier, au P. Thomaſſin.

Quant à la pratique du Droit Canon, Mr. de Belderen s'attache aux uſages de la Cour de Rome, qui ſont en quelques points différens de ce qui s'obſerve en France.

Les Perſonnes Eccléſiaſtiques, qui ſont le ſujet du premier Traité diviſé en trois Livres, ſont 1°. Ceux qui ſont conſtituez en Dignitez dans l'Egliſe. 2°. Les Prêtres & les degrez inferieurs du Clergé, 3°. Les Réguliers. Chaque Livre ſe partage en pluſieurs titres.

Mr. de Belderen traite dans le premier Livre des Evêques, du Pape, des Cardinaux, des Elections, & des Poſtulations, des Confirmations des Evêques, de leurs Conſécration & reception, de leurs tranſlations, renonciations, dépoſitions; de leur vie & de leurs mœurs, de leurs obligations & de leurs pouvoirs. Il vient enſuite aux Archidiacres & aux autres Dignitez des Cathedrales, aux Grands Vicaires, Oeconomes, Vidames, Défenſeurs de l'Egliſe. Il inſére parmi cela ce qui regarde la permutation des Benefices, l'Autorité des Chapitres pendant la vacance du Siége Epiſcopal, les Legats du Saint Siége, l'uſage du *Pallium*.

Il ſemble avoir ignoré ce qui maintenant eſt connu de tout le mon-

de, qu'anciennement le nom de Cardinal étoit commun à tout Evêque, Prêtre, Diacre, Titulaire d'une Eglise, ou Immatriculé dans une Eglise. C'est ainsi que Saint Gregoire nomme l'Evêque Cardinal de Naples, & l'Evêque Cardinal d'Alerie en l'Isle de Corse, & qu'Urbain II. en 1093. séparant l'Evêché d'Arras de celui de Cambrai, auquel il avoit été uni, lui donna un Evêque Cardinal, c'est à dire, un Evêque propre particulier, & titulaire.

On remarquera encore que selon Mr. Fourcroi, dans l'excellent Mémoire qu'il composa à l'occasion de la contestation survenuë entre Son Altesse Electorale de Cologne élû à cet Archevêché, & le Cardinal de Furstemberg postulé, la différente maniere de proceder à une Election & à une Postulation, a été premierement reglée par Innocent III. lorsqu'en 1212. les voix du Chapitre de Constantinople, s'étant partagées pour le Patriarchat, entre l'Archévêque d'Heraclée & un Curé de Venise, il y eût concurrence de Postulation & d'Election.

Le second Livre comprend tout ce qui est propre des Prêtres en géneral, & en particulier des Curez, des Diacres, & des Diaconisses, des Soûdiacres, des Ordres mineurs, & des autres bas Officiers de l'Eglise, de la Tonsure. Il marque l'âge & les qualitez necessaires pour entrer dans la Clericature. Il parle de la subordination hiérarchique, appellée par les Canonistes *Majoritas & obedientia.*

Mr. de Belderen dit que l'Evêque peut dispenser un Clerc nommé à une Cure, de se faire ordonner Prêtre dans l'année, & lui donner le terme de sept ans pour faire ses études necessaires, à condition néanmoins que le nouveau Curé prenne le soûdiaconat.

Il dit aussi que le Curé dans sa propre Eglise doit préceder toute autre personne. Ce que nous ne voyons pas s'observer lorsque la même Eglise est ensemble Collégiale & Parroissiale : car alors il arrive assez souvent que le Curé n'a place qu'après les Dignitaires, ou même qu'en son rang & selon son ancienneté de Chanoine.

Dans le troisiéme Livre qui est des Réguliers, Mr. de Belderen explique tout ce qui concerne leur Etat, l'âge & l'engagement de la profession Religieuse, le changement d'Ordre. Sur le chapitre des Religieuses il dit, qu'en France, selon l'Ordonnance d'Orleans art. 19. elles ne doivent être admises à profession qu'à l'âge de 25 ans sous peine de nullité de la profession ; & il n'ajoute pas que cet article n'a jamais eu de lieu. Il parle de leur dot & de la maniere de la constituer, de la défense aux personnes de dehors d'entrer dans leurs Couvens. Il ne veut pas qu'elles fassent venir à la grille des Maîtres de chant & de Musique.

Pour ce qui est des Abbez, il marque l'âge qu'ils doivent avoir, la forme de leur élection & de leur benediction, l'étenduë de leur Pouvoir & de leur Jurisdiction. Il traite de la même maniere ce qui regarde les Abbesses.

Enfin il finit ce Livre par ce qui s'appelle *de vitâ & honestate Clericorum.* Il interdit aux Clercs le Négoce, les fonctions d'Avocat, de Pro-

cureur, de Notaire, de Chirurgien, de Medecin. Il leur défend de s'embarraſſer de tutelle, ſi ce n'eſt par charité, de porter témoignage en cauſes civiles, ſinon avec la permiſſion de l'Evêque, de porter des armes, de ſe trouver aux feſtins, d'aſſiſter aux ſpectacles, d'être Boufons, de loger avec des femmes. En récompenſe il leur donne de grands privileges; juſqu'à les exempter de tout impôt & de tout péage même volontaire.

Le ſecond Traité eſt des Benefices en huit Livres. Dans le premier Mr. de Belderen recherche l'origine des Bénefices, il en rapporte la définition, & en fait la diſtinction. Surquoi il dit que tout Bénefice eſt préſumé être ſéculier, s'il n'eſt pas prouvé être regulier : ce qu'il prouve par une bonne raiſon : c'eſt que le Pape Saint Denys a établi les Bénefices, & qu'il n'étoit pas Régulier.

Le 2^e^. Livre eſt des perſonnes qui ont droit de conferer les Bénefices, ou d'y préſenter; comme ſont le Pape, ſes Legats, les Evêques, leurs Grands Vicaires, les Patrons,

les Princes ; & il touche legerement ce qui eſt de la Régale.

Le 3^e^. traite des qualitez neceſſaires pour entrer dans la poſſeſſion d'un Benefice, & ſur tout de la Science. Il aſſûre que la collation d'un Benefice à charge d'Ames eſt nulle, quand il eſt conferé à un Homme qui ne ſçait pas la langue du pays.

Le 4^e^. de la maniere de conferer les Benefices, du tems, de la forme.

Le 5^e^. des voyes ordinaires d'entrer dans un Benefice, comme ſont l'élection, la poſtulation, la tranſlation, permutation, preſentation, poſſeſſion triennale. Mr. de Belderen s'étend ſur le droit des Patrons, & ſur les unions de Benefices.

Il explique dans le ſixiéme les moyens extraordinaires d'obtenir un Benefice, & il les reduit à cinq ; lorſque le Pape pourvoit à un Benefice ſitué dans un autre Diocéſe, ſoit par ſignature ou par Bulle ; lorſqu'il prévient le Collateur ; lorſqu'il prévient la vacance du Benefice en le donnant par avance : ce

qui s'appelle *Mandatum de providendo*, ou Grace expectative, quand il se reserve à remplir un Benefice qui n'est pas encore vacant. Le dernier moyen extraordinaire est la Nomination Royale, & le Droit des Graduez.

Le 7^e^. est des biens d'Eglise & particuliérement des Dixmes, sur lesquelles cet Auteur s'explique en un grand détail.

Dans le 8^e^. il expose les obligations des Beneficiers.

Dans le 9^e^. il rapporte les différentes maniéres dont un Benefice vient à vaquer, par la mort du Possesseur, par sa renonciation, par la prise de possession d'un autre Benefice incompatible, par son élevation à l'Episcopat ou à une Abbaye, par le mariage, la profession Religieuse, délict ou crime.

Les Actions & les Jugemens en matiere Beneficiale sont le sujet du dernier Livre.

ARTICLE CLI.

L'HORLOGE DE LA PASSION DE JESUS-CHRIST, *avec des figures en taille douce, par un Solitaire de Sept-Fons.* A Paris chez Raimond Mazieres ruë Saint Jaques 1709. *in 12. pages* 94.

IL n'y a point de dévotion plus ſolide que celle qui a JESUS crucifié pour objet. La Méditation des ſouffrances de l'Homme-Dieu peut amollir les cœurs les plus durs. La Vertu des commençans y trouve la force qui lui manque, & la Vertu de Parfaits ne peut s'en paſſer. C'eſt donc rendre un ſervice important aux Ames fidelles, que de de leur rendre facile une Méditation ſi neceſſaire. Dans cette vûë l'Auteur a joint des figures à des affections très-vives, pour aller au Cœur & par les yeux & par l'Eſprit.

Article CLII.

DISCOURS DE MONSIEUR de Vieussens Medecin ordinaire du Roi, de l'Academie Royale des Sciences, & Aggregé à la Societé Royale de Londres; sur la nature, les differences, les causes, & les signes du Temperament du sang.

SI j'entreprens d'expliquer dans ce Discours la nature, les differences, les causes, & les signes du Temperament du sang; c'est principalement à dessein de fournir aux personnes peu versées dans l'Anatomie les lumieres necessaires, pour pouvoir se faire une idée claire, non seulement des differens Temperamens du corps des Hommes, mais encore de tous les differens caracteres de leur Esprit.

Pour faire entendre avec plus de netteté ce que j'ai à dire sur la matiere que je vais traiter, je marquerai d'abord les principes sensibles du sang & de ses récremens, & je donnerai une idée generale de la

proportion naturelle de quantité qui ſe trouve entre eux. Tous les Philoſophes & Medecins chymiſtes, qui ont travaillé juſques ici à l'analyſe de cette liqueur, conviennent qu'elle eſt compoſée de phlegme, de ſoufre, de ſel acre ou alkali, & de terre. Comme tout le monde ſçait que l'air que nous reſpirons eſt chargé de nitre, & que pluſieurs des alimens dont on ſe nourrit, contiennent des parties ſalines acides; perſonne ne ſçauroit douter, que cette même liqueur ne ſoit toujours impregnée d'un ſel acide qui flotte dans ſa maſſe. La quantité de chacun des divers corps qui forment le ſang, eſt naturellement telle, que le phlegme ſe trouve toujours plus abondant que le ſoufre dans ſa maſſe. La quantité du ſoufre y ſurpaſſe celle des ſels; & les ſels y dominent ſur la terre. Je ferai remarquer en paſſant, que chacun de ces corps, ſur leſquels le Temperament du ſang & de tous ſes ſucs récrementeux, eſt fondé, doit être regardé comme dominant ſur les autres, ſans avoir aucun égard à ſa quantité,

toutes les fois que par ſes qualitez il ſe trouve ſuperieur à eux. Pour faire entendre ce que je viens d'avancer, je dirai que le phlegme eſt toujours plus abondant dans la portion lymphatique du ſang, par exemple, que tous ſes autres principes pris enſemble. Cependant tous les Medecins conviennent, que le ſoufre y domine, lorſque les parties ſulphurées ſont aſſez groſſes & aſſez branchuës, pour y pouvoir abſorber celles de ſon phlegme, de ſon ſel acre, & de ſa terre, & les empêcher de ſe faire ſentir. On ne doute pas auſſi que le ſoufre de la même portion lymphatique du ſang, ne ſoit plus abondant que ſon ſel ſalé acre: cependant on convient que ce ſel y domine ſur le ſoufre, toutes les fois qu'il ſe trouve aſſez exalté pour s'y faire ſentir, ſoit par le goût, ſoit par ſes effets. Puiſque le Temperament du ſang eſt fondé ſur les differens corps dont je viens de parler, je crois pouvoir dire avec beaucoup de raiſon, qu'il conſiſte dans la proportion de quantité, & des qualitez de ces principes ſenſibles, mêlez &

 unis

unis ensemble, qui est la source prochaine de toutes les diverses proprietez qu'on reconnoit en lui quand on le considere, ou par rapport à differentes especes d'animaux, ou par rapport à leurs differens individus.

J'ai premierement avancé, que le Temperament du sang est une proportion non seulement de quantité, mais encore des qualitez de ses principes sensibles; parce que les substances n'agissant jamais comme substances simplement, mais comme ayant une telle ou telle étenduë déterminée, & tels ou tels modes; & ces modes mêmes par lesquels elles agissent les unes contre les autres, étant des qualitez inseparables de leur quantité, tandis qu'elles subsistent sous la forme de telles ou telles substances; il est évident que les principes sensibles de cette liqueur, n'en peuvent déterminer le Temperament par la proportion de quantité qui se trouve naturellement entre eux, que comme des corps doüez de differentes qualitez. Ainsi l'idée du Temperament du sang doit necessairement renfermer en

elle même, non seulement la proportion de quantité, mais encore des qualitez de son phlegme, de son soufre, de ses sels, & de sa terre.

J'ai dit en second lieu, que les principes de la liqueur dont je parle, en déterminent le Temperament, comme mêlez & unis ensemble; parce que leur proportion de quantité & de qualitez, doit necessairement être suivie de leur mêlange & de leur union; afin qu'ils puissent composer un tout different d'un chacun d'eux pris en particulier.

J'ai marqué de plus, que le Temperament du sang est la source prochaine de toutes les differentes proprietez qu'on reconnoit en lui, quand on le considere, ou par rapport à diverses especes d'animaux, ou par rapport à leurs differens individus. Cela ne souffre aucune difficulté; parce qu'on ne sçauroit rapporter la difference qu'il y a entre la chaleur du sang des hommes & celle du sang des tortuës, par exemple, qu'à la differente proportion de quantité & des qualitez du phlegme, du soufre; des sels, & de la terre, qui

ſervent à former le ſang des hommes & celui des tortües. On ne ſçauroit auſſi rapporter la difference qu'il y a entre la fluidité du ſang de Pierre, & celle du ſang de Jean, par exemple, qu'à la differente proportion de quantité & des qualitez des principes ſenſibles dont le ſang de ces deux hommes eſt composé. Pour confirmer ce que je viens d'avancer, je dirai que quoique les principales qualitez du ſang (je veux dire ſa fluidité, ſon humidité, ſa rougeur, ſa fermentation, & ſa chaleur) conſiderées en elles mêmes, ſoient ſans aucune difficulté des ſuites de ſa forme, elles dépendent néanmoins de la differente proportion de quantité, & des qualitez des divers corps qui ſervent à le former, quand on les conſidere par rapport aux differens degrez de leur étenduë. En effet ſuivant que la quantité du phlegme du ſang eſt plus ou moins grande, il eſt plus ou moins fluide : à meſure que ſon ſoufre eſt plus ou moins abondant, & plus ou moins gras, & que ſes parties en ſont plus ou moins étroitement unies enſemble ; il eſt

plus ou moins viſqueux, doux, & rouge : ſuivant que la quantité de ſes ſels eſt plus ou moins grande, & qu'ils ſont plus ou moins exaltez, il eſt plus ou moins diſpoſé à ſe fermenter : & à meſure que ſa terre eſt plus ou moins abondante, elle empêche plus ou moins ſa fermentation.

Ce que j'ai avancé juſques ici étant ſuppoſé, je dis que le Temperament du ſang peut être regardé comme ſimple & comme composé. Il y a quatre eſpeces de Temperament ſimple, & douze eſpeces de Temperament compoſé de cette liqueur, comme il paroitra par ce que je dirai dans la ſuite. Des ſeize differences de Temperament que je viens d'établir, je n'en expliquerai que dix.

Du Premier Temperament ſimple du ſang.

Lorſque les principes ſenſibles ou prochains du ſang ſont en telle proportion de quantité & de qualitez, que ſon ſel ſalé acre n'étant point aſſez abondant ou aſſez délayé par le phlegme, ou ſe trouvant trop chargé

de parties ſalines acides ou terreſtres, n'en peut pas beaucoup diviſer le ſoufre, alors les parties de ce même ſoufre reſtent conſiderablement groſſes, & garnies d'un fort grand nombre de petites branches. C'eſt pourquoi il embarraſſe, & lie ſi bien enſemble tous les autres corps avec leſquels il ſe trouve mêlé, qu'il ſemble les tenir ſous ſa domination, s'il m'eſt permis de parler ainſi, par la groſſeur de ſa maſſe, & par les branches très-nombreuſes de ſes parties. Or le ſoufre du ſang étant tel que je viens de le ſuppoſer, & ſe trouvant par conſequent fort gras & doux, il ne ſçauroit manquer de rendre ſa maſſe fort graſſe & douce, pour ne pas dire inſipide, en s'entrelaſſant avec le reſte de ſes principes, & les envelopant de tous côtez par lui-même, & par le phlegme dans lequel il ſe trouve diſſous. C'eſt pourquoi la proportion de quantité & des qualitez des principes ſenſibles du ſang en doit être regardée pour lors comme un Temperament gras; & parce que le ſoufre, qui ſe fait regarder comme gras, a non ſeulement une cha-

leur radicale, par la matiere du premier élement cachée dans les pores, mais encore une chaleur réelle, par la fermentation chaude qu'il souffre, & qu'il est d'ailleurs fort humide; j'appellerai ce même Temperament chaud & humide. Je ne perdrai pas de tems à en expliquer la cause; parce qu'il seroit difficile de faire quelque attention à ce que je viens de dire, sans comprendre que c'est un soufre gras & doux qui le détermine.

Pour faire connoitre le Temperament gras du sang, je ferai remarquer premierement, que sa masse, tandis qu'elle se conserve dans son état naturel, fournit beaucoup plus de ces sucs graisseux doux, qui sont propres à donner l'embonpoint, & beaucoup de cette lymphe arterielle grasse, douce, & chargée d'esprit animal, qui sert à nourrir les parties solides, & à les rendre capables de leurs fonctions. C'est pourquoi les hommes en qui cette liqueur se trouve naturellement d'un Temperament gras, ont ordinairement la physionomie riante, & si avantageu-

ſe pour eux, qu'il eſt difficile de les regarder long-tems, ſans ſe prévenir en leur faveur. Ils ont encore l'habitude du corps fort charnüe, graſſe, & d'un blanc entremêlé d'un rouge clair, qu'on appelle couleur de chair; & leur pouls eſt plein & bien reglé.

On remarquera en ſecond lieu, que la proportion de quantité & des qualitez de tous les récremens fournis par le ſang d'un Temperament gras, eſt telle qu'ils ſe trouvent toûjours bien temperez. Ainſi les hommes, dont le ſang eſt de ce Temperament, ſont le plus ſouvent d'un bon naturel, & ont en naiſſant les cheveux d'une couleur blonde, & un corps bien formé & bien nourri, dont la peau qui paroit d'abord rouge, perd bien-tôt la plus grande partie de ſa rougeur, & prend inſenſiblement une véritable couleur de chair.

Je ferai remarquer troiſiémement, que les ſucs récrementeux fournis par un ſang gras, étant bien-temperez & doux, il ne doit y avoir aucun lieu de douter, que le ſuc nerveux ne ſoit aſſez onctueux, pour donner

par ſa fluidité naturelle, aux petits vaiſſeaux qui compoſent la ſubſtance blanche du cerveau, une ſoupleſſe qui fait que l'eſprit animal leur communique aiſément les impreſſions que les objets exterieurs ont coutume de faire ſur les organes des ſens. Le ſuc nerveux, dont je viens de parler, étant onctueux, & par conſequent fort poreux, doit contenir beaucoup d'eſprit animal dans ſes pores; & comme ſes parties ſulfurées, quoi qu'infiniment petites, ne laiſſent pas d'être branchuës, elles doivent embarraſſer en quelque façon cet eſprit par leurs petites branches comme par autant d'entraves, s'il eſt permis de parler ainſi, & en moderer aſſez le mouvement, pour empêcher que le cours n'en ſoit ni trop précipité ni trop lent, tandis qu'il ne ſe préſente aucune cauſe externe ni interne capable d'en augmenter ou d'en diminuer la viteſſe.

Il eſt aiſé ce me ſemble de comprendre par ce que j'ai dit en dernier lieu, que tous les hommes dont le ſang eſt naturellement d'un Temperament gras, parviennent facilement

à la connoiſſance des choſes qui ſe préſentent à l'Eſprit par l'entremiſe des ſens, & que les traces de leurs idées reſtent gravées aſſez profondément dans les parois des petits vaiſſeaux qui forment le centre ovale du cerveau, pour ne pas être effacées qu'avec peine. C'eſt par cette raiſon que ces hommes doivent avoir aſſez de vivacité, un jugement aſſez ſolide, un raiſonnement aſſez juſte, & une memoire aſſez heureuſe : ils doivent être portez, comme ils le ſont en effet, à ſe réjoüir & à rire, & par conſequent à aimer toutes les choſes qui flatent les ſens : ils ſont bienfaiſans, honnêtes à l'égard de leurs égaux, reconnoiſſans, & diſpoſez à prendre toute ſorte d'impreſſions; en ſorte que s'ils ſont aſſez heureux pour être bien élevez dès leur tendre jeuneſſe, ils acquierent toutes les qualitez que je viens de leur attribuer : ils deviennent polis, gracieux, ſçavans, ſages : ils ſont d'un bon commerce : ils s'attirent l'eſtime & l'amitié de tout le Monde : ils ſont même capables de faire réüſſir leurs entrepriſes.

Du second Temperament simple du sang.

Toutes les fois que la proportion de quantité & de qualitez, qu'il y a entre les principes sensibles du sang, est telle que le sel acre se trouve débarrassé du sel acide & de la terre; & qu'il est assez abondant & assez délayé dans le phlegme, pour pouvoir aisément diviser le soufre; il le divise en effet, & se rend si fin à force de le diviser, qu'il ne sçauroit, à cause de la petitesse de sa masse, & du petit nombre des branches de ses parties, lier fort étroitement ensemble, & envelopper de tous côtez les autres corps avec lesquels il est mêlé; & par consequent il ne sçauroit les mettre en état de composer avec lui un corps fluide d'une consistance semblable à celle du sang, dont la masse est grasse & douce : de sorte qu'alors le sel acre se trouve comme superieur au reste des principes du sang par la pointe de ses parties, par la liberté qu'il a d'agir, & par le grand mouvement que lui donnent les corpuscules salins acides, qui le

fermentent à mesure qu'il en penetre le tissu : & parce que la bile est principalement composée de ce sel & du soufre auquel il est toûjours étroitement uni, il me semble que la proportion de quantité & des qualitez des principes sensibles du sang dont je viens de parler, peut meriter le nom du Temperament bilieux. Je regarderai ce Temperament comme chaud & sec, c'est à dire comme plus chaud & moins humide que celui que j'ai appellé gras ; par ce que le sel salé acre du sang consideré par rapport à la fermentation chaude qu'il soufre continuellement, & par rapport à la grande dissipation qu'il cause des parties de la portion blanche de cette liqueur, en l'agitant & la divisant, doit être regardé comme chaud & sec. Il est fort aisé de concevoir par tout ce que je viens de dire, que c'est le sel salé acre sulfurée du sang, qui détermine son Temperament bilieux.

Le sang d'un Temperament bilieux ne sçauroit fournir des récremens aussi gras & aussi doux, que ceux qui se séparent de la masse de

celui qui eſt d'un Temperament gras, comme on peut le comprendre aiſément par ce que j'ai dit ci-deſſus. Ainſi les hommes, en qui le ſang eſt naturellement d'un Temperament bilieux, doivent avoir l'habitude du corps mediocrement charnuë & graſſe : ils ont le pouls fort fréquent : leurs cheveux ſont ordinairement chatains, ou ils le deviennent bientôt, s'ils les ont blonds lors qu'ils viennent au monde : ils ſont quelquefois d'un roux ardent, & quelquefois rouges, & le plus ſouvent crêpez.

Comme le ſel acre domine ſur les autres principes du ſang, quand il eſt d'un temperament bilieux ; ce ſel fait, que tous les récremens que fournit ce ſang, ſont beaucoup moins gras & moins humides, que ceux qui ſe tirent du ſang d'un Temperament gras. C'eſt pourquoi le ſuc nerveux fourni par le ſang arteriel d'un Temperament bilieux, doit être neceſſairement beaucoup moins groſſier & moins humide, que celui qui ſe ſépare du ſang qui eſt d'un Temperament gras. Cela étant ſuppoſé, l'eſ-

prit animal contenu dans les pores de ce suc, doit être fort subtil & fort libre dans ses mouvemens; & les vaisseaux dont la substance blanche du cerveau est tissuë, doivent être médiocrement souples. C'est pourquoi les impressions faites par les objets exterieurs sur les organes des sens de ceux dont le sang est d'un Temperament bilieux, se communiquent très-vite au centre ovale, & leurs traces y resteroient assez long-tems, si elles n'étoient le plus souvent effacées par de nouvelles impressions, comme je l'expliquerai plus bas.

Puisque par la delicasse du suc nerveux, & par la grande facilité qu'a l'esprit animal à se mouvoir dans ses pores, tous les ébranlemens que les objets exterieurs font sur les organes des sens des hommes, dont le sang est d'un Temperament bilieux, se communiquent très-vite au centre ovale; il faut nécessairement que ces hommes ayent une si grande pénetration, qu'il ne leur soit pas permis, sur tout lorsque leur imagination est fort échauffée, de réflechir

ſur leurs idées autant qu'il le faudroit, pour bien diſtinguer le rapport de convenance ou de diſconvenance qu'il y a entre elles : de-là viennent les faux jugemens & les faux raiſonnemens qu'ils ont coutume de faire, principalement lors qu'ils s'abandonnent à leur trop grande vivacité : & parce qu'il y a trop de précipitation dans leur maniere de penſer, les traces des impreſſions que les objets exterieurs font ſur leur cerveau ſe trouvent ſi ſuperficielles, qu'il arrive ſouvent qu'une idée nouvelle efface la pluspart de celles qui l'ont précedée. Ainſi leur memoire ne peut pas être fort heureuſe. Il eſt très-aiſé, ce me ſemble, d'entendre par les principes que je viens d'établir, que les hommes dont je parle ſont toûjours portez à tenir de longs diſcours, & qu'ils ont des ſentimens trop vifs, pour pouvoir ſe mettre aiſément au-deſſus des paſſions de l'Ame. Ainſi il ne faut pas s'étonner, s'ils ennuyent le plus ſouvent les perſonnes avec leſquelles ils s'entretiennent, & s'ils ſont extremement voluptueux, co-

leres, & prompts à se vanger des injures qu'on leur fait. J'ajouterai à ce que je viens de dire, que ces mêmes hommes ont un corps bien disposé à faires toutes sortes d'exercices ; & qu'ils sont ordinairement inconstans, infidelles, ingrats, trop remplis de leur propre mérite, & par consequent vains & orgüeilleux.

Du troisiéme Temperament simple du sang.

Lorsque les principes sensibles du sang sont en telle proportion de quantité & de qualitez, que son soufre, ses sels, & sa terre se trouvent mêlez avec un phlegme trop abondant ; alors les les parties de ce phlegme trop nombreuses, infiniment petites & souples, s'insinüent si aisément & en si grande quantité dans le tissu des molecules qu'ils forment, & dans tous les pores qui sont entre elles, qu'ils s'y trouvent comme noyez ; & par consequent ils composent un sang aqueux ou phlegmatique : c'est pourquoi je veux bien appeller la proportion de quantité & des qualitez

des differens principes de cette liquenr que je viens d'expliquer, Temperament phlegmatique ou pituiteux ; lequel doit être regardé comme froid & humide, c'eſt à dire comme moins chaud que le Temperament gras & le Temperament bilieux, & comme beaucoup plus humide que l'un & l'autre, lequel, dis-je, doit être regardé comme froid & humide, parce que le phlegme qui le détermine eſt lui-même froid & humide.

Toutes les fois que le ſang eſt d'un Temperament pituiteux, le phlegme qui domine ſur les autres principes, s'unit de telle maniere à ſon ſoufre, & abſorbe ſi bien ſa terre & ſes ſels, que ſa maſſe fournit une grande quantité de récremens doux & gras, à peu-près comme ceux qui ſe ſéparent du ſang d'un Temperament gras ; mais ils ſont beaucoup plus aqueux. C'eſt par-là que les hommes dont le ſang eſt d'un Temperament pituiteux ou phlegmatique, ont l'habitude du corps fort charnüe & graſſe, & que leur peau eſt d'une ſi grande blancheur, qu'elle n'appro-

che que fort peu de la veritable couleur de chair : ils ont ordinairement l'air du visage doux, le pouls mou & assez lent, les cheveux plus blonds & plus fins, que ne les ont ceux dont le sang est d'un Temperament gras, & leur tête blanchit plûtôt que celle du reste des hommes.

Les sucs récrementeux fournis par un sang d'un Temperament pituiteux, sont à la verité gras & doux; mais parce qu'ils sont fort aqueux, l'esprit animal se trouve trop délayé pour ne pas dire noyé dans eux. C'est pourquoi les hommes, en qui le sang est de ce Temperament, ne sont pas à beaucoup près si vigoureux, que ceux dont le sang est d'un Temperament gras, bilieux, ou mélancolique ; & par consequent ils ne sont pas propres à soutenir de violens exercices, ni de grandes & longues applications.

Pour peu d'attention qu'on fasse à ce que je viens de dire, on concevra aisément, que le suc nerveux tiré du sang d'un Temperament pituiteux, est comme les autres récremens, je veux dire gras & fort

aqueux ; de ſorte que la ſubſtance blanche du cerveau qu'il nourrit, doit être fort molle & d'une grande ſoupleſſe. Ce ſuc affoiblit tellement par ſa trop grande humidité, la force de l'eſprit animal contenu dans ſes pores, que cet eſprit, ſoit par le relâchement de ſes parties aëriennes, ſoit par la trop grande diviſion de ſes parties interieures, ne ſçauroit porter que lentement juſques dans le centre ovale, les impreſſions que font les objets exterieurs ſur les organes des ſens : c'eſt pourquoi les idées que ces impreſſions excitent dans l'Ame, ſe trouvent foibles, & par conſequent aiſées à être effacées, non ſeulement parce qu'elles ſont foibles, mais encore parce qu'elles ſont imprimées & comme gravées ſur les parois des vaiſſeaux tendres & mous, dont la ſubſtance blanche du cerveau eſt tiſſuë.

Cela étant ſuppoſé, il eſt aiſé de comprendre, que les hommes dont le ſang eſt d'un temperament pituiteux, n'ont ni beaucoup de penetration, ni beaucoup de memoire. En effet ces hommes ne conçoivent pas aiſé-

ment les choſes qui ſe preſentent à lèur Eſprit, & quand ils les ont conçûës, ils n'en conſervent pas longtems le ſouvenir : comme on en ſera perſuadé, ſi on fait quelque attention à la grande difficulté qu'ont les enfans d'un temperament fort humide, à apprendre les premiers principes des Sciences, & à leur grande facilité à les oublier. On peut aiſément déduire de ce que je viens d'avancer, que les hommes en qui le ſang ſe trouve d'un Temperament pituiteux, ne ſemblent pas nez pour les grandes choſes; parce que ne les connoiſſant pas, & n'étant pas capables d'y faire des refléxions ſerieuſes, ils ne ſçauroient être fort propres à les entreprendre, ni à les faire réüſſir. Ces mêmes hommes ſont comme indifferens, pour ne pas dire peu ſenſibles, preſque à tout ce qui flate les ſens. C'eſt pourquoi ils n'ont pas beaucoup de peine à vaincre leurs paſſions, & ne ſont pas obligez de faire une grande violence à leur naturel, pour être vertueux, & pour acquerir de bonnes mœurs. Ainſi il ne faut pas s'éton-

ner s'ils ſont chaſtes, pieux, paiſibles, & peu attentifs aux évenemens mêmes les plus fâcheux de la vie. Comme ils ne ſont gueres touchez ordinairement des plaiſirs qu'on leur fait, ils ne ſe piquent pas beaucoup d'en témoigner promptement leur reconnoiſſance; & parce qu'ils les oublient facilement, ils tombent ſouvent dans l'ingratitude: comme la vigueur de leurs membres n'eſt pas bien grande, ils ſont pareſſeux à marcher, & bien-tôt laſſez des exercices du corps.

Du quatriéme Temperament ſimple du ſang.

Lorſque le phlégme, le ſoufre, les ſels, & la terre du ſang, ſont en telle proportion de quantité & de qualitez, que les parties ſalines acides, qui s'uniſſent étroitement à ſon ſel acre & à ſon ſoufre, en bouchent les pores, ſoit par leur quantité ſoit par leur groſſeur, pour empêcher que le ſel acide volatil, qui reſte flottant dans ſa maſſe, ne les penetre aſſez aiſément, pour pou-

voir exciter une fermentation aussi chaude qu'est celle que souffre le sang d'un temperament gras ou bilieux; alors le sel acide de cette liqueur doit être regardé comme dominant sur les autres corps dont elle est composée : & parce que c'est ce sel acide fondu & répandu dans toute la masse de cette même liqueur, qui doit être pris pour cette portion que les anciens Medecins ont appellée melancolie ; je donnerai le nom de Temperament melancolique, à la proportion de quantité & des qualitez des principes sensibles du sang, dont je viens de parler ; & j'ajouterai que ce Temperament doit être regardé comme froid & sec, je veux dire comme moins chaud & moins humide que la Temperament gras de cette liqueur ; parce que le sel acide qui le termine, est lui-même froid & sec ; & parce qu'il rallentit la fermentation du sang, & que sa masse n'est pas fort chargée de phlegme.

Afin que l'on puisse entendre ce que je vais dire, je ferai remarque d'abord, que lorsque le sang est

d'un Temperament melancolique, le ſel acide domine ſur les autres principes, & s'unit de telle maniere à ſon ſel ſalé acre ſulfurée, qu'il en rend le tiſſu trop ſerré, pour qu'il puiſſe être facilement pénetré par les parties ſalines, acides, volatiles, qui reſtent flottantes dans ſa maſſe. C'eſt pourquoi la fermentation naturelle de cette liqueur eſt ſi moderée, qu'elle ne ſçauroit ſuffire pour diviſer beaucoup ſes molecules: de ſorte que le ſang d'un Temperament mélancolique doit être épais, & ſes récremens doivent avoir plus de conſiſtance, & par conſequent moins de fluidité, que ceux du ſang qui eſt d'un Temperament gras, ou bilieux, ou pituiteux. Ces principes étant ſuppoſez, je dis que les Hommes en qui le ſang ſe trouve d'un Temperament mélancolique, doivent avoir l'habitude du corps mediocrement charnue & graſſe; parce que cette liqueur ſe trouvant épaiſſe, & par conſequent peu chargée de phlegme, ne fournit pas beaucoup de ſucs récrementeux: cependant ceux qui ſe tirent de ſa maſſe

n'étant pas fort aqueux, les parties qui s'en nourriſſent, doivent avoir plus de conſiſtance, & par conſequent plus de force, que celles qui ſont nourries des récremens tirez du ſang d'un Temperament gras, ou bilieux, ou pituiteux : & c'eſt pour cela que les hommes mélancoli- ſont ordinairement plus robuſtes & plus ſains que les autres : ils ont la peau d'un blanc qui tire ſur le brun : ils ont quelque choſe de ſerieux dans leur phyſionomie : leur pouls eſt le plus ſouvent lent : lors qu'ils viennent au monde leurs cheveux ſont d'un chatain foncé, & dans la ſuite ils deviennent noirs.

De ce que j'ai dit ci-deſſus il eſt aiſé de conclurre, que le ſuc nerveux tiré du ſang d'un Temperament mélancolique, tout fluide qu'il eſt, ne laiſſe pas d'avoir plus de conſiſtance, & par conſequent le tiſſu plus ſerré, que celui qui ſe ſépare du ſang d'un Temperament gras, bilieux, ou pituiteux : d'où il s'enſuit que l'eſprit animal, quoique bien conditionné, n'a pas une grande facilité à ſe mouvoir dans ſes pores, & que

la substance moëlleuse du cerveau qui en est nourrie, a plus de fermeté dans les hommes mélancoliques que dans les autres. On peut conclurre de-là, que les ébranlemens faits par les objets exterieurs sur les organes des sens des hommes, en qui le sang se trouve d'un Temperament mélancolique, ne peuvent être communiquez que lentement aux petits vaisseaux blancs du centre ovale. Cependant les idées excitées dans l'ame par ces ébranlemens communiquez lentement par la disposition particuliere du suc nerveux, ne laissent pas d'être fortement imprimées, & profondément gravées dans les parois des vaisseaux blancs dont je viens de parler; parce que les parties de l'air que l'esprit animal contient, ont assez de ressort, & les parties nitreuses du même esprit ont des masses assez grosses, pour pouvoir rendre les traces de ces idées profondes & par consequent plus durables.

Comme il est aisé de comprendre par tout ce je viens de dire, que ces hommes en qui le sang se trouve d'un

d'un Temperament mélancolique, ne parviennent pas d'abord & facilement à la connoissance des choses, qui se présentent à leur esprit par l'entremise des sens ; on peut aussi comprendre, que lors qu'il les ont connuës, ils n'en perdent que difficilement le souvenir. Cela étant supposé, je dis premierement que ces hommes sont naturellement disposez à reflêchir mûrement sur leurs idées, & par consequent fort propres à bien connoître tous les rapports de convenance ou de disconvenance, qu'il peut y avoir entre elles, & à les bien graver dans leur esprit. C'est pourquoi ils portent le plus souvent des jugemens très solides, il font des raisonnemens justes, & ils ont une memoire très-heureuse. J'ajouterai à cela, que si ces mêmes hommes n'ont pas autant de vivacité, que ceux dont le sang est d'un Temperament gras ou bilieux ; ils ont l'avantage de les surpasser en solidité d'esprit ; en justesse de raisonnement, & en ce qu'ils conservent plus long-tems qu'eux le souvenir des choses qu'ils ont déja connuës.

De plus ils ſont ſages, & ſe portent plûtôt au bien qu'au mal, pourvû qu'ils ne ſoient pas gâtez par une mauvaiſe éducation, ou par des exemples capables de corrompre les bonnes mœurs. Comme ils ſont toûjours portez à méditer, & à ne point ſortir par conſequent hors d'eux-mêmes, pour ainſi parler, ils ſe cherchent ordinairement ſi fort, qu'ils n'aiment que peu le commerce du Monde, & ſe font regarder comme des hommes indifferens à l'égard des autres. J'ai dit qu'ils ſe cherchent ordinairement, au lieu de dire toûjours; parce qu'il eſt certain que lors qu'ils ſont penetrez d'eſtime pour quelques-uns des hommes, avec leſquels ils ont coutume de converſer, il les aiment ſincerement & conſtamment: car ce n'eſt pas la legereté mais la conſtance qu'ils ont en partage, comme cela eſt confirmé par l'experience, qui nous apprend que de tous les amans il n'en fut jamais de plus conſtans, que ceux en qui le ſang ſe trouve d'un temperament mélancolique. Je crois en avoir aſſez dit juſques ici, pour fai-

re entendre que les Mélancoliques ont une fermeté d'Eſprit qui eſt loüable, lors qu'elle a des bornes juſtes ; mais qui ne l'eſt pas, lorſqu'elle va juſqu'à l'opiniatreté.

Au reſte lorſque par le Temperament mélancolique du ſang, la ſubſtance blanche du cerveau de certains hommes eſt aſſez ferme, pour ne pouvoir recevoir que très-difficilement les impreſſions faites par les objets exterieurs ſur les organes des ſens, & que d'ailleurs l'eſprit animal eſt mal conditionné en eux, ou aſſez embarraſſé dans du ſuc nerveux trop épais, pour ne pouvoir tranſmettre que lentement & foiblement ces impreſſions juſques au centre ovale ; ces hommes ont la conception ſi dure, le jugement ſi peu ſolide, le raiſonnement ſi foible, & la mémoire ſi mauvaiſe, qu'ils ſont preſque ſtupides.

ARTICLE CLIII.

LETTRE DE Mr. MALLEMANT Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte Opportune au P. T.]. sur un passage difficile de l'Evangile.

POur achever d'accomplir ce que vous me fîtes l'honneur de me demander l'année derniere par vôtre Lettre du mois de Juillet, il ne me reste plus à traiter que deux passages de l'Evangile. A la verité, ils sont épineux. Vous les jugez vous-même les plus difficiles de toute l'Histoire Evangelique. Cependant je puis protester, que vous me les avez demandez sans aucun concert entre nous. Je ne jurerois pas de même, que de vôtre part il n'y eût pas quelque petite malice. Entre Gens d'escrime, on se porte quelque fois par amitié de pareils coups de fleuret. C'est, dites-vous, un effet de l'interêt que vous prenez à ma gloire. Je vous en suis redevable: mais vous me poussez peut-être trop vivement. Voici de quoi il s'agit.

Nous lisons dans l'Evangile, que le Sauveur du Monde, le second jour de la derniére semaine de sa Vie, revenant de grand matin de Bethanie à Jérusalem, eut faim; & qu'ayant vû de loin sur le chemin un figuier qui avoit des feüilles, il s'en approcha pour voir s'il y trouveroit quelque chose. Il n'y trouva que des feüilles : car, dit l'Evangile, ce n'étoit pas alors le tems des figues. Cependant JESUS-CHRIST ne laissa pas de s'émouvoir. Il dit durement à ce figuier : Que d'ici à jamais personne ne mange de toi aucun fruit : qu'à jamais, reprit-il, aucun fruit ne naisse de toi. Cela fut dit vivement, & l'effet en fut aussi prompt que la parole. Au même instant le figuier secha ; & dès le lendemain matin, comme JESUS-CHRIST passoit encore par le même endroit, pour retourner de Bethanie à Jérusalem, ses Disciples remarquérent, & lui firent remarquer à lui-même, que cet arbre étoit devenu entierement sec.

Cela paroit dur, & néanmoins, nous ne doutons point qu'il ne fût

juſte. Cependant la juſtice de cette malediction eſt un ſecret fort caché. Me le demander, ce n'eſt pas me mettre à une épreuve médiocre. Vous ſçavez bien que je le chercherois inutilement dans les Interpretes. Ils ſont tous ſur cette matiere, auſſi ſtériles que le figuier même. Diraije comme eux que c'eſt un myſtére? Je le pourrois faire voir par une exacte application de toutes les particularitez de cette Hiſtoire à l'œconomie génerale de la Religion; & par cette application qu'ils n'ont pas faite, la juſtice de la malediction donnée au figuier paroîtroit évidemment; mais on la peut montrer ſans rien dire que de literal; & vous trouverez cela de meilleur goût.

Il me ſemble que la malédiction que Jesus-Christ donna au figuier eſt juſte literalement par deux raiſons. La premiére, c'eſt que quand cet arbre n'auroit pas été maudit, il n'auroit point eu de fruit de l'année. Je le prouverai. La ſeconde, c'eſt qu'il n'en avoit jamais porté. C'étoit un figuier pareil à celui dont

il eſt parlé dans le troiſiéme chapitre de Saint Luc, un figuier inutile de tout tems, & toûjours infructueux, qui ne méritoit pas d'occuper la terre.

Ah! me direz-vous, pour celui-là je ſuis curieux de ſçavoir où vous l'avez pris : ce n'eſt aſſurément pas dans l'Evangile. Je vous avoüe, mon Réverend Pere, que ſi je n'avois jamais lû l'Evangile que dans le François de nos Traducteurs, cette particularité là m'auroit peut-être échappé : mais pour la remarquer, il ſuffit de lire attentivement nôtre Vulgate, très conforme en cet endroit à l'Original. On y trouve un petit mot que tous nos Traducteurs ont retranché, & qui ne permet pas de douter de ce que je viens d'avancer. Je le ferai voir : mais allons par ordre.

J'ai dit pour la premiére raiſon qui rendoit le figuier digne de malédiction, que quand il n'auroit pas été maudit, il n'auroit point eu de fruit de l'année. Il le faut prouver, & j'eſpere que je le ferai en répondant à une difficulté qui me vient dans

l'eſprit, & qu'il eſt bon de ne pas omettre. Pourquoi Jesus-Christ preſſé de la faim s'addreſſa-t'il préciſément à ce figuier-là? Eſt-ce que dans ce beau vallon qui ſéparoit de la montagne des Oliviers, celle ſur laquelle la Ville de Jéruſalem étoit ſituée, il n'y avoit que celui-là ſeul?

Jesus-Christ dans ſa Vie commune agiſſoit humainement; & humainement parlant, ce figuier-là, tel que l'Evangile nous le dépeint, devoit avoir la préferance. Ce n'étoit pas le ſeul figuier de cette contrée; mais c'étoit le ſeul qui avoit des feüilles. De plus comme le naturel du figuier eſt qu'au printems il pouſſe ſes fruits avant que de produire aucune apparence de feüilles; les grandes feüilles de celui-ci faiſoient eſperer, qu'encore que ce ne fût pas alors la ſaiſon des figues, puiſque ſelon nôtre maniére de partager l'année & les mois, on ne comptoit ce jour-là que le dixiéme jour de Mars; il y auroit peut-être ſur cet arbre des figues précoces, qui ſans avoir tout-à-fait leur maturité, pourroient néanmoins être mangées

par un homme, qui étant pressé de la faim, ne regarde pas délicatement à ce qu'il mange.

Le figuier dont nous parlons avoit donc plus que tout autre de quoi attirer JESUS-CHRIST : mais ce qui lui fut un juste sujet de prédilection, tant que JESUS-CHRIST ne le regarda que de loin, devint un juste sujet de malédiction, lors qu'il en fut près. JESUS-CHRIST y étoit allé, dit l'Evangile, pour voir s'il y trouveroit quelque chose; & quand il fut là, il n'y trouva quoique ce soit. Au lieu que les autres figuiers qui n'avoient encore nulle apparence de feüilles, étoient déja chargez de fruits naissans, qu'absolument parlant, on auroit peut-être pû manger : celui-ci n'avoit au contraire aucune apparence de fruit, quoi qu'il fût déja tout chargé de feüilles.

On prendroit en vain la défense de cet arbre, en disant que peut-être il avoit du fruit, mais trop imparfait pour pouvoir être mangé: l'Evangile a marqué manifestement le contraire en ces mots: *Nihil in-*

venit in eâ niſi folia tantum. Cela exclut toute apparence de fruit, quel qu'il puiſſe être ; & cette ſtérilité n'a pas été ſuffiſamment exprimée par nos Traducteurs. Au lieu de dire foiblement : Il n'y trouva que des feüilles : il falloit dire comme Saint Matthieu : il n'y trouva rien que des feüilles ſeulement : nulle apparence par conſequent, nulle eſpérance de fruit pour cette année-là : ce que j'avois à prouver.

J'ai dit pour la ſeconde raiſon qui rendoit ce figuier digne de la malediction de Jesus-Christ, qu'il avoit toûjours été comme il étoit cette année-là, un arbre inutile & infructueux, & que la preuve en eſt dans l'Evangile, mais que nos Traducteurs l'ont retranchée. Il faut le prouver.

Jesus-Christ ayant vû de loin un figuier qui avoit des feüilles, y alla, dit l'Evangile, pour voir, *Si quid forte inveniret in eâ. Forte*, que nous traduiſons en François *par hazard*, n'a été exprimé par aucun de nos Traducteurs : & c'eſt le mot qui prouve ce que j'ai dit du figuier.

Le mot de *par hazard*, que nos Traducteurs ont crû devoir ſupprimer, ne ſçauroit avoir ici que deux rapports. Premiérement il ſe peut rapporter à la ſaiſon. Ce n'étoit pas le tems des figues. Par conſéquent ſi JESUS-CHRIST en eût trouvé là, ce n'eût été, humainement parlant, que par hazard. Secondement, il ſe peut rapporter à la qualité de ce figuier particulier. Supposé qu'il eût toûjours été inutile & infructueux, ce n'eût encore été, humainement parlant, que par hazard, ſi cette année-là il eût donné, contre ſa coûtume, quelque eſperance de fruit.

Examinons ces deux rapports. Le premier ne prouveroit pas que cet arbre n'eût jamais été qu'infructueux, c'eſt à dire, que s'il ne l'étoit alors qu'à cauſe que ce n'étoit pas la ſaiſon du fruit, il ne s'enſuit pas que dans la ſaiſon du fruit, il eût toûjours été ſterile : mais on ne peut pas dire que cet arbre ne fût alors infructueux, que parce que ce n'étoit pas la ſaiſon du fruit. La nature du figuier étant de ne pouſſer ſes feüilles qu'après ſes fruits, & la ſaiſon

ayant permis à celui-ci d'avoir des feüilles, s'il n'avoit point de fruit alors, ce n'étoit pas la ſaiſon qui l'en avoit empêché. Le mot de *par hazard* ne peut donc être entendu ici, que par rapport à la qualité du figuier particulier dont il s'agit, & par conſequent il faut neceſſairement que ce figuier là n'eût jamais été qu'inutile & infructueux.

Je le prouve encore d'une autre maniére. Le mot de *fortè* que nous liſons dans nôtre Vulgate, eſt une traduction du Grec ἄρα; & ſans faire violence à ce mot original, on eût pû traduire, *ſi quid tandem inveniret in eâ.* Cela veut dire, que Jesus-Christ s'en alla voir à ce figuier, ſi enfin il y trouveroit quelque choſe: & cela eſt déciſif. On ne peut pas dire, que Jesus-Christ alla voir à ce figuier, s'il y trouveroit enfin quelque choſe, à moins que ce n'eût toûjours été, comme j'ai dit, un arbre inutile & infructueux, qui méritoit par conſequent d'être maudit. Mon explication, comme vous le ſentirez d'abord, donne plus d'ouverture que toute au-

tre, pour entrer dans le ſens myſtique, & découvrir le rapport de ce figuier au Peuple Juif dont il eſt la figure.

Me puis-je flater, Mon Reverend Pere, que je me ſois acquité de ce que j'avois à prouver? De ces deux paſſages dont je vous devois encore l'explication, il ne me reſteroit plus que le dernier, & volontiers je ne les ſéparerois pas: mais trop de longueur pourroit vous incommoder: il vaut mieux remettre à une autre fois, & ſçavoir auparavant quel jugement vous aurez fait de mes réflexions. Je ſuis &c.

ARTICLE CLIV.

PAULI BERGERI ORDINIS Philoſophorum in Academia Witembergenſi Aſſeſſoris, Cabbaliſmus Judaico-Chriſtianus detectus, breviterque delineatus. C'eſt-à-dire: *Les Principes de la Cabbale Juive appliquez à la Religion Chrétienne, découverts par Paul Bergerus.* A Witemberg chez Chré-

tien Gerdesines, en 1707. *in 4°*
pag. 150.

QUelques Sçavans se sont efforcez dans ces derniers tems, de prouver les Mysteres de la Religion Chrétienne par les regles de la Cabbale. Etienne Rittangèlius, Henry Morus, & Chrétien Knorrius de Rosenroth, se sont distinguez entre les autres dans cette espece de travail ; & l'on peut joindre à ces trois Heros des Cabbalistes, Jean Guillaume Ziroldus, & l'Auteur de l'introduction à l'Histoire de la Philosophie des Hebreux, imprimée à Hall en Saxe en 1702. Rittangelius qui de Juif s'étoit fait Chrétien, s'appliqua de son mieux à accorder son ancienne Religion avec la nouvelle qu'il avoit embrassée : c'est ce qu'on voit principalement dans ses notes sur le Livre *Jezira* : elles ont été refutées par Mr. Bucherus. Henri Morus Philosophe & Théologien celebre parmi les Anglois, semble n'avoir paru dans le monde, selon nôtre Auteur, qu'afin de faire valoir toutes sortes de chimeres

& de fictions. Mais Knorrius de Rosenroth dans son Livre intitulé *Cabbala denudata*, a été bien plus loin que Morus. Peu de personnes ont connu plus à fond les dogmes les plus obscurs des Cabbalistes; mais il s'est rendu très-coupable en ce que, pour faire plaisir aux Juifs, il a voulu ramener la doctrine de J. C. aux principes de la Cabbale.

Mr. Bergerus a divisé son Ouvrage en quatre Chapitres. Il traite dans le premier de la Cabbale en géneral; dans le second de la Cabbale interpretative; dans le troisiéme de la Cabbale dogmatique; & dans la 4e. de la Cabbale magique.

La Cabbale, si l'on en croit ceux qui prétendent la posseder, est une Science toute divine. Rien ne découvre mieux l'idée qu'ils en ont, que les titres de leurs Livres, & les noms qu'ils donnent à cette prétenduë Science. On voit dans leur Bibliotheque, *La Lumiere precieuse*, Ouvrage composé par un inconnu; *le Tresor de la Vie*, par le Rabbin Moyse Fils de Nachman; *La Source des eaux vives, la Porte de la Lumiere, la Porte du Ciel, les Secrets de la Sagesse &c.*

La Cabbale, ſelon eux, eſt une *Philoſophie theoſophique, la Science du Salut, la Science admirable de Dieu, la Philoſophie éternelle, la Sageße cachée, le Livre de la Sageſſe infinie.* Raymond Lulle, Reuchlin, & Paracelſe, définiſſent la Cabbale conformément à ces grandes idées. Pour nôtre Auteur, il la définit » Une fauſſe Scien-» ce des choſes Divines & humai-» nes, tirée du Paganiſme & du Ju-» daïſme corrompu; ſuperſtitieuſe, » profane, remplie de fables, & » d'obſervations magiques; qui par » une methode obſcure & énigma-» tique, peut détourner de la ſim-» plicité de la Foi, un homme livré » à la prudence de la chair, & le con-» duire au Fanatiſme, au Paganiſme, « & même à l'Athéïſme.

Pic de la Mirande, Corneille Agrippa, Gilles de Rome, & les autres Auteurs Chrétiens, que nous avons déja nommez, ne ſuppoſent pas à la verité avec les Rabbins, que l'Ange Raziel ait enſeigné la Cabbale à Adam; mais ce qu'ils diſent ne paroît gueres plus raiſonnable. Ils prétendent que Moyſe ayant

oublié pendant 40 ans qu'il demeura dans le desert, toutes les Sciences des Egyptiens, Dieu lui apprit celle-ci, & que ce fut par le secours de la Cabbale, qu'il fit ensuite de si grands prodiges en la presence de Pharaon. Nôtre Auteur écrit que les Caldéens en furent les Inventeurs; qu'ils la communiquérent aux Egyptiens, & aux autres Peuples de l'Orient; que Pythagore qui avoit voyagé chez eux, l'introduisit dans la Grece; & que Platon la mit ensuite fort en vogue par l'usage qu'il en fit, & dans ses Leçons & dans ses Ecrits. Pendant la Captivité de Babylone les Juifs la reçûrent des Caldéens; & d'un autre côté elle fut portée dans la Palestine par les Peuples qui allérent occuper le Mont Garizim, Samarie, & les Contrées circonvoisines

Les Juifs après leur retour communiquérent avec ces Peuples, tantôt comme amis, tantôt comme ennemis. Ils s'appliquérent aussi aux Sciences des Grecs, qu'on leur vint enseigner jusque dans la Ville de Jerusalem, ainsi que le rapporte

l'Auteur des Livres des Machabées. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut Mr. Bergerus, ſi cette vaine Science avoit déja acquis toute ſa perfection long-tems avant l'établiſſement de l'Evangile. Tout cela ſans doute regarde principalement la Cabbale dogmatique ; car l'interpretative qui s'applique au Texte de l'Ecriture, & la magique qui met en œuvre les noms de Dieu qui ſe trouvent dans le même texte, n'ont rien de commun avec les Sciences des Caldéens & des Grecs, & n'appartiennent qu'aux Juifs, auxquels cependant on peut joindre les Samaritains, à cauſe du Pentateuque qu'ils avoient. Les Reflexions de Mr. Bergerus ſur l'ancienneté de la Cabbale, ſont ſuivies d'un Commentaire fort inſtructif, qu'il fait ſur tous les mots dont ſa définition de la Cabbale eſt composée. Il obſerve la même methode dans les trois autres chapitres. D'abord il définit, enſuite il explique ſa définition : ſi bien qu'on peut dire que ſon Ouvrage n'eſt que l'expoſition de quatre définitions.

» La Cabbale interpretative est,
» dit-il, une maniere obscure d'in-
» terpreter les saints Livres, qui met
» l'homme en état d'y découvrir par
» des moyens illegitimes & imper-
» tinens, un sens faux, dont il se sert
» pour autoriser ses réveries & ses
» impostures. Les Cabbalistes pour
penetrer jusque dans le sens le plus
caché du Texte, considerent avec
une extrême attention la figure, soit
ordinaire, soit extraordinaire des
Lettres Hebraïques. Tout est mys-
terieux à ce qu'ils croyent dans ces
caracteres. Leur grandeur, leur peti-
tesse, leur forme, leur situation,
leur valeur sur tout, est d'une grande
consequence, pour bien juger de la
force des termes. L'art qui met cet-
te valeur en usage s'appelle *Gematrie*,
mot nouveau qui est le même que
Geometrie. La *Notarique*, autre mot
nouveau qui vient de *note*, tire un
mot entier d'une seule lettre: *Il m'a
maudit, d'une malediction très-outra-
geante,* נמרצת, dit David en parlant
de Semeï. Ces cinq lettres Hebraï-
ques, observent les Cabbalistes,
commencent, & expriment par con-

ſequent, cinq mots Hebreux qui ſignifient autant d'injures atroces, ſçavoir, *adultere*, *Moabite*, *homicide*, *ennemi*, *abomination.* La *Temure*, troiſiéme partie de la Cabbale interpretative, apprend à tranſpoſer les caracteres; & à les faire ſervir les uns pour les autres. C'eſt par la tranſpoſition des lettres du premier mot de la Bible, בראשית, que les Cabbaliſtes ſçavent que le Monde a été créé en Automne; car avec les mêmes lettres, ils font בתשרי c'eſt à dire, *le premier du mois de Tiſri.* Il ſeroit inutile de rapporter ici les raiſons dont ſe ſert Mr. Bergerus, pour prouver que ces manieres d'interpreter l'Ecriture, n'ont rien de ſolide, & qu'elles ne peuvent paſſer tout au plus que pour des jeux d'eſprit.

Il définit la Cabbale dogmatique, une Philoſophie ſymbolique, qui ſans aucune neceſſité ſe ſert de termes énigmatiques pour parler de Dieu & des choſes ſpirituelles; & qui montre à l'homme le moyen de parvenir par ſes propres forces à la perfection, & à l'union avec Dieu. L'Auteur aſſure que cette principale

partie de la Cabbale tire ſon origine du Livre appellé *Sohar*, qui eſt un Ouvrage du R. Simeon fils de Jochaï. Ce Rabbin vivoit dans le tems de la deſtruction de Jeruſalem. Les Juifs diſent que juſqu'alors la Théologie myſtique s'étoit conſervée par la ſeule Tradition, & que le fils de Jochaï s'étant retiré dans un antre pendant ces troubles, la mit par écrit, de peur qu'elle ne vint enfin à ſe perdre. Les dogmes de cette Cabbale regardent ou Dieu, ou l'Homme, ou les voyes de la perfection.

L'Eſſence de Dieu, ſelon les Cabbaliſtes, eſt une lumiere étenduë à l'infini. Ils partagent ſes perfections en dix *Sephiroth*, ou rayons qui émanent de la Divinité. Les Cabbaliſtes Chrétiens trouvent dans ces Sephiroth les Perſonnes de la Sainte Trinité. Mais il les y placent diverſement. Knorrius de Roſenroth le plus fameux de tous, apperçoit Dieu le Pere dans la ſeconde Sephira appellée *Hhochmah*; Dieu le Fils, dans la 6^e^. nommée *Tiphereth*, & le Saint Eſprit dans *Malcuth*, qui eſt la derniere. Chaque Sephira a des attri-

buts particuliers, qui en dévelopent la nature & les vertus : par exemple les attributs de *Cheter*, c'eſt à dire de la premiere Sephira, ſont 1. la lumiere ; 2. la cauſe des cauſes ; 3. la couleur noire ; 4. la courroye ou bandelette du phylactere de la tête qui eſt au côté droit ; 5. Ehieh ; 6. la fontaine ſans fond ; 7. le Pere des miſericordes ; 8. le grand Aleph ; 9. la crainte du Seigneur ; 10. la lumiere inacceſſible ; 11. les jours de l'Eternité ; 12. la privation ; 13. l'Eſprit ; 14. les treize oracles de la miſericorde ; 15. celui-ci, celui-là ; 16. le néant ; 17. l'Orient ; 18. la tête blanche.

Dans l'Idra Rabba, le très-Saint Vieillard *Arich Appim*, c'eſt Dieu le Pere, qui eſt ainſi appellé à cauſe de ſon *viſage long*, eſt depeint aſſis ſur un thrône étincelant. „ Du crane de ſa „ tête ſortent mille fois mille centai„ nes de mille ſept mille cinq cens „ boucles de cheveux blancs comme „ la laine quand elle eſt bien nette. „ Ces cheveux ne ſont nullement „ mêlez, de peur qu'il ne paroiſſe le „ moindre deſordre dans ſa figure.

„ Ils ſont tous ſi bien rangez qu'un „ cheveu ne paſſe pas l'autre. *Seir appim*, le Fils, ou la Sephira *Tiphereth*, eſt le Meſſie. Ce ſeroit inutilement, remarque nôtre Auteur, qu'on prétendroit reconnoitre JESUS-CHRIST dans ce que les Rabbins diſent de cette Sephira. Ils ne parlent ni de ſes qualitez de Prophete, de Prêtre, & de Roi ; ni de ſes deux états d'anéantiſſement & d'élevation. A l'égard du Saint Eſprit, les Cabbaliſtes Juifs qui le nomment tantôt l'*Eſprit du Meſſie*, *tantôt l'Eſprit des miſericordes*, ne le conſiderent point comme une Perſonne divine ; ce n'eſt ſelon eux qu'une ſimple vertu qui émane de Dieu. Il eſt écrit dans l'Idra Rabba au Chapitre *du nez du Macroproſope* : „ Il n'y a qu'un Eſprit de vie, „ par lequel le Monde connoitra la „ Sageſſe dans le tems du Fils de David. Cet eſprit ſort du nez du Ma- „ croproſope ; il procede du dedans „ de ſon cerveau, & ſe repoſera un „ jour ſur le Meſſie..... Tout eſt ren- „ fermé dans cet Eſprit du Vieil- „ lard des Vieillards, qui ſort de l'in- „ terieur de ſon cerveau par ſon nez.

Voici en deux mots le myſtere de la Création Cabbaliſtique univerſelle. L'*Ainſaph* ou la lumiere ſe retira, & laiſſa au milieu d'elle un eſpace vuide, où elle fit couler par Adam Kadmon ſes emanations, qui composérent quatre Mondes appellez *Aziluth*, *Briah*, *Jezirah*, *&* *Aſiah*. Le Monde Aziluthique eſt le ſiege créé des Sephiroths & des choſes divines. Le Briahtique & le Jezirahtique, contiennent les ſubſtances ſpirituelles, c'eſt à dire les Ames des Anges & des Hommes : ces Anges ſont diviſez en bons & mauvais. Il y a dix Chœurs de bons Anges, ſçavoir les animaux de ſainteté, les Roües, les Vertus, les Flammes, les Seraphins, les Meſſagers, les Dieux, les Enfans de Dieu, les Cherubins, & les Hommes, אישים. Ces eſprits ont a leur tête l'Ange *Metatron*. Il y a auſſi dix Claſſes de mauvais Eſprits, à qui les Cabbaliſtes donnent le nom d'*Ecorces*. Samaël ſurnommé l'*incirconcis* & Lilith ou l'ancien ſerpent, ſont leurs Princes. Le Monde Aſiahtique renferme les ſubſtances corporelles. Les rayons divins ou Sephiroth traverſent

ſent tous ces Mondes, & changeant de nom en paſſant, s'appellent Sephiriques, Aziluthiques, Briathiques &c.

Selon les Docteurs Cabbaliſtes le premier Homme fut créé Androgyne, c'eſt à dire que l'Homme & la Femme étoient addoſſez l'un à l'autre : en ſorte que la formation de la Femme ne conſiſta plus qu'à détacher Eve d'Adam. Avant la Transgreſſion Adam avoit un corps ſpirituel plus brillant que ceux des Anges les plus élevez, tel en un mot que devoit être un corps formé de la pretieuſe pouſſiere du Temple d'en-haut. Ce corps étoit ſi grand, qu'Adam pouvoit atteindre d'une extremité du Monde a l'autre : étenduë qui lui étoit neceſſaire, parce qu'il contenoit réellement toutes les Ames des Hommes qui devoient naître dans la ſuite des ſiécles. Les unes étoient logées dans ſes yeux, les autres dans ſes épaules : tous ſes membres enfin en étoient remplis. Son Ame étoit composée de cinq parties tirées de differens Mondes, & appellez *Nepheſch*, *Ruach*, *Neſchamah*, *Jacha*, & *Jechidah* ; à quoi les Rabbins ajoutent

le fantôme ou l'image ; car ils enſeignent que chaque Homme a une image de lui-même, qui l'accompagne ordinairement, qui le repreſente parfaitement, & qui eſt differente de ſon Corps & de ſon Ame.

Le Tentateur qui ſéduiſit le premier Homme, n'étoit ni un ſimple ſerpent, ni un ſerpent poſſedé du Démon : c'étoit tous les corps des Démons réünis pour cette grande entrepriſe par les ſoins de Samäel leur Chef.

Toutes les Ames, qu'Adam renfermoit, péchérent avec la ſienne. Ces Ames le quitterent, & preſque par tout furent jettées dans les écorces. La ſienne perdit ſes parties les plus nobles, & qui étoient ſorties des Mondes ſuperieurs. Ce corps ſi vaſte, qui deſormais ne lui étoit plus neceſſaire fut réduit à la hauteur de cent coudées. Le mal, obſerve le Rabbin de Loria, fut dès-lors mêlé avec le bien d'une maniere très-funeſte. Adam Belial ou Samaël s'unit avec le bon Adam, & Eve fut corrompuë par le commerce honteux qu'elle eut avec le ſerpent.

Novembre 1709.

Les autres Ames firent la même perte que celle d'Adam, & furent dépoüillées de leurs parties les plus prétieuses. C'est pour les recouvrer qu'elles prennent de nouveaux Corps. Dans cette espece de prison, elles se purifient, elles s'élevent, les parties inferieures regagnent les superieures & s'y réünissent; & enfin l'Ame rétablie dans sa premiere integrité rentre dans l'acusoph, c'est à dire dans la lumiere primitive.

Toutes les Ames doivent être purifiées. L'application aux bonnes œuvres, l'Etude de la Loi, la Meditation, & la Priére, sont les moyens qu'il faut qu'elles embrassent à mesure qu'elles reparoissent dans le Monde: s'il s'en trouve d'assez impies pour negliger ces moyens, elles seront précipitées dans les tourmens dès que toutes leurs revolutions seront finies, & là elles reprendront leur premiere pureté. Les Cabbalistes partagent l'Ame en six cens treize étincelles, & exigent de chaque étincelle qu'elle accomplisse exactement six cens treize préceptes qu'ils supposent indispensables: il faut

qu'elle les accompliſſe non ſeulement par ſes actions, mais auſſi par ſes paroles & par ſes penſées : ce qui triple ſon travail. Un précepte manqué ou rempli imparfaitement par une ſeule étincelle, rejette l'Ame toute entiere dans de nouvelles priſons : dès qu'il ſera accompli l'Homme mourra, fût-il dans la plus grande vigueur de ſon âge. L'Etude de la Loi ſelon les mêmes Auteurs, eſt plus efficace que les bonnes œuvres. Ce moyen conſiſte à acquerir l'intelligence du Texte ſacré ſuivant tous les ſens qu'il peut avoir. Il faut commencer par le litteral, venir enſuite à l'allegorique & à l'anagogique : le Cabaliſtique qui eſt le plus ſublime eſt le dernier, & termine heureuſement & à coup ſûr les travaux de l'Ame ſtudieuſe, par la lumiere abondante qu'il lui communique. Non ſeulement un habile Cabbaliſte s'éleve lui-même, il éleve encore quand il veut les autres créatures : d'une pierre par exemple il fait faire un animal, & même un homme.

Nous ne nous arrêterons point aux autres eſpeces de purifications : nous

remarquerons ſeulement que, ſelon le Rabbin Iſaac de Loria & les autres Docteurs Cabbaliſtes, les Ames des Femmes ne peuvent être rétablies dans leur premiere perfection que par les tourmens : c'eſt la ſeule voye de ſalut que ces Maîtres leur ouvrent. Ils n'ont point inventé pour elles les revolutions ſalutaires qui lavent les fautes des Hommes. Ils nous apprennent au reſte qu'il y a ſept portes au Purgatoire Cabbaliſtique, que les Femmes & les Endurcis y expient leur pechez par l'eau & par le feu, & qu'ils n'ont que les jours de Sabath pour ſe repoſer.

Mr. Bergerus dit, que la Cabbale magique eſt „ un art impie par „ lequel des Hommes profanes, in- „ fidelles, & ſuperſtitieux, ont ac- „ coutumé de dire & de faire des „ choſes prodigieuſes avec le ſe- „ cours du Diable. Les Cabbaliſtes attribuent des vertus admirables non ſeulement aux noms de Dieu prononcez ſelon leurs regles ; mais auſſi à d'autres paroles tirées des Saints Livres. Ils croyent par exemple pouvoir éteindre un embraſement en

écrivant quelques-unes de ces paroles sur la porte d'une maison voisine de celle qui brûle. Les observations des Talmudistes sur la prononciation du mot *Amen* sont singulieres.
„ L'*Amen orphelin*, (c'est à dire pro-
„ noncé sans attention) rend, disent-
„ ils orphelins les enfans de celui qui
„ le prononce: L'*Amen* précipité abre-
„ ge la vie: L'*Amen* long & étendu mul-
„ tiplie les jours. L'art magique des Cabbalistes consiste principalement dans l'usage d'un certain nombre d'Alphabets, entre lesquels il y en a 22, qu'ils appellent les Alphabets d'Abraham ; dans l'application de 42 noms barbares qu'ils forment des quatre lettres de celui de Dieu differemment combinées, & dans quelques prieres qu'ils empruntent de l'Ecriture. Reuchlin cité par nôtre Auteur étoit fort persuadé de la force des caracteres & des observations Cabbalistiques. Selon lui, les Saints Anges ont inventé des figures inconnües aux Mortels, des mots qui ne signifient rien en aucune langue, & les ont proposées aux Hommes pour les jetter dans l'admiration, & pour

élever leurs Esprits à la contemplation des êtres intelligibles. La signification de ces caracteres & de ces mots, ajoute-t'il, ne dépend point des Hommes : Dieu seul y attache telle idée qu'il lui plait. Comme les autres Cabbalistes Chrétiens à la reserve de Paracelse & de quelques Fanatiques, semblent mépriser la Cabbale magique ; Mr. Bergerus ne s'y arrête pas beaucoup, & il a raison. Nous ne nous arrêterons pas non plus à refuter les visions Rabbiniques sur les trois autres especes de Cabbale. *Hanc exposuisse, confutasse est.*

ARTICLE CLV.

TRAITE' DU SACERDOCE & du Sacrifice de Jesus-Christ, & de son union avec les Fidelles dans ce Mystére. Par le R. P. Dom Léonard de Massiot Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. A Poitiers chez Jean Fleuriau & Jacques Faulcon, 1708. *in* 4°. *pp.* 621.

UN sujet si relevé est traité d'une maniére édifiante par le R.P.

Dom Maſſiot, dont l'Ouvrage quoiqu'enrichi d'un grand nombre de citations choiſies des Peres, n'a point la pompe qui accompagne l'érudition. Quoi qu'il établiſſe la verité & l'étenduë du Sacrifice & du Sacerdoce de Jesus-Christ, contre les erreurs des Sociniens qui l'aneantiſſent, & des Proteſtans qui le reſtreignent à la Croix ſeule ; ce n'eſt pas néanmoins un Traité dogmatique. Le goût de la Pieté y prévaut partout ſur celui de la Science ; & c'eſt plûtôt un Ouvrage de dévotion que d'étude, où il y a plus pour les affections du Cœur, que pour la curioſité & le plaiſir de l'Eſprit.

Il eſt diviſé en quatre Livres ; du Sacrifice en général ; du Sacerdoce & du Sacrifice de Jesus-Christ ; des effets de Son Sacrifice ; de ſon Sacerdoce en tant qu'il le communique aux Miniſtres de ſon Egliſe. Chaque Livre ſe partage en Chapitres, & chaque Chapitre en Paragraphes.

Dans le premier Livre l'Auteur remarque, que l'Homme qui eſt fait uniquement pour connoitre & aimer ſon Créateur, a des preuves con-

vaincantes de ſon exiſtence, ſoit qu'il porte ſes regards vers le bel ordre du Ciel & l'arrangement de toute la Nature, ou qu'il ramene ſon attention à la conſideration de ſa propre foibleſſe. „ Le Ciel, dit Saint Jean „ Chryſoſtome [a], n'a pas une langue „ pour vous parler, mais ſa vûe „ pouſſe une voix plus éclatante que „ le ſon d'une trompette, qui vous „ inſtruit par les yeux ſans retentir à „ vos oreilles. Or être certain qu'il y a un Dieu, c'eſt être obligé de l'honorer, & l'honneur que nous pouvons lui rendre eſt le Sacrifice. Ce n'eſt pas qu'il ait beſoin de nôtre culte; mais nôtre culte lui eſt dû, & il nous eſt profitable. [b] „ Ainſi nous „ honorons ſa ſuprême Majeſté, nous „ obtenons le pardon de nos pechez, „ nous lui rendons graces de ſes bienfaits, & nous lui addreſſons nos prieres pour ce que nous eſperons de „ lui.

„ Qu'eſt-ce qu'un veritable Sacrifice? C'eſt, répond St. Auguſtin [c],

[a] *Sermon 9e. au Peuple d'Antioche.* [b] *Saint Thomas 1.2.q.102. a.3.* [c] *L.10. de la Cité de Dieu. ch.6.*

„ toute action par laquelle nous nous „ attachons à Dieu d'une union sain„ te, & que nous rapportons à l'uni„ que fin qui nous peut rendre véri„ tablement heureux. Selon cette définition la pratique de toutes les Vertus & principalement de la Charité, devient un veritable Sacrifice. „ L'Homme, dit encore Saint Au„ gustin *, qui se consacre & se dé„ voüe à Dieu, en tant qu'il meurt „ au Monde pour vivre à Dieu, se sa„ crifie lui-même. Ce Sacrifice est interieur ; & il y faut joindre l'exterieur. Le premier sanctifie le second, & celui-ci est un signe & une protestation publique de celui-là. Mais comme JESUS-CHRIST est la verité du Sacrifice exterieur, & que ceux de l'ancien Testament n'étoient que sa figure, & que par sa Grace il est le principe du Sacrifice intérieur ; l'un & l'autre doit être uni à celui qu'il a offert.

Dom Massiot explique au commencement du second Livre, comment JESUS-CHRIST est le Prêtre & la Victime de son Sacrifice. Il dit en-

* *L.20. de la Cité de Dieu c.16.*

ſuite que ce Sacrifice eſt unique en ſoi & pour tous les lieux & pour tous les tems. Il ajoûte que puiſque tous les Hommes ne ſont qu'un Corps avec JESUS-CHRIST, dont il eſt le Chef & nous les membres, il s'enſuit qu'il nous a offerts avec lui dans ſon Sacrifice ſelon cette parole de Saint Leon [a] : „ Avec lui nous „ avons été crucifiez, nous ſommes „ tous morts, nous avons tous été „ enſevelis, & nous ſommes auſſi „ tous reſſuſcitez. Il eſt donc juſte que nous nous uniſſions à lui. L'Auteur s'explique là-deſſus en des termes affectueux & tendres. Pour ce qui eſt des Reprouvez, JESUS-CHRIST aura grande raiſon de leur dire au jour du Jugement comme Saint Auguſtin [b] le fait parler : „ Voilà l'Homme que vous avez „ crucifié : voilà le Dieu & l'Hom- „ me en qui vous n'avez pas voulu „ croire. Vous voyez les playes que „ vous lui avez faites : vous recon- „ noiſſez le côté que vous avez per- „ cé : c'eſt par vos mains & pour

[a] *Serm. 4. de Paſſ. c. 12.* [b] *Serm. 2. ſur le Symbole.*

„ vous qu'il a été ouvert, & vous
„ avez refusé d'y entrer.

Ce n'a pas été assez à l'amour de JESUS-CHRIST envers nous de s'immoler une fois sur la Croix, il continuë son Sacrifice dans l'Eucharistie, comme l'enseigne le Concile de Trente [a]. „ C'est sur nos Autels la
„ même Victime, c'est le même Sa-
„ crificateur qui offre par le ministé-
„ re des Prêtres ce qu'il a offert sur
„ la Croix : il n'y a de différence
„ que dans la maniere de l'oblation.
En s'offrant à son Pere, il lui offre aussi toute l'Eglise qui est son Corps mystique. „ Afin, dit St. Augustin [b],
„ que toute la Cité rachetée par
„ lui, c'est à dire, l'Assemblée & la
„ Societé des Saints, soit offerte à
„ Dieu dans un Sacrifice universel
„ par le Grand Prêtre qui s'est offert
„ pour nous en sa Passion ; & afin
„ que nous soyons le Corps de ce
„ Chef selon la forme de serviteur :
„ car c'est elle qu'il a offerte, & en
„ laquelle il a été offert. Alger [c] va

a *Sess. 22. du Sacrifice de la Messe ch. 2.*
b *L. 10. de la Cité de Dieu ch. 6.* c *L. de Sacram. Alt. c. 13. concorporalis & consacramentalis Christi.*

jusqu'à dire, que sur l'Autel l'Eglise est un Corps & un Sacrement avec JESUS-CHRIST. Il semble que pour marquer cette union de l'Eglise avec JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, il ne falloit pas oublier ces paroles de Saint Augustin : *Accipite, quod estis : vos estis quod accepistis. Quod accipimus, nos sumus.* Les Fidelles reçoivent à la Sainte Table, ce qu'ils sont en tant qu'ils sont les membres du Corps, dont JESUS-CHRIST qui leur est présenté, est le Chef.

L'Auteur finit le second Livre en disant, que l'Eglise placée entre la Synagogue & le Ciel, participe de l'une & de l'autre. Elle possede réellement JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie ; mais elle le possede caché sous des voiles qui sont les especes du pain & du vin. Mr. l'Evêque de Mirepoix dans une Instruction Pastorale dont on donna l'extrait au mois d'Avril 1707. a mis la même pensée dans un beau jour.

Entre les effets du Sacrifice de JESUS-CHRIST, dont il est traité dans le troisiéme Livre, le premier est d'avoir pleinement satisfait à Dieu

pour les pechez du Monde. Sur ce point ſi important à la Religion Chrétienne, Dom Maſſiot ſuit ſes vûës particulieres, & s'attache à la doctrine de Saint Anſelme. Après avoir expliqué ce que c'eſt que péché actuel & péché originel, il falloit abſolument, continuë-t'il, que la vengeance de Dieu tombât ſur les Hommes tous engagez dans le péché, ou qu'elle fût arrêtée par une ſatisfaction pleine & parfaite, qui rendît à Dieu une gloire infinie pour l'injure infinie faite à ſa Majeſté; qui rétablît l'homme dans la poſſeſſion d'un bien infini, & le délivrât d'une peine infinie dans ſa durée. Or une pure créature quelque parfaite qu'elle ſoit, & quelqu'effort qu'elle faſſe, demeure toûjours dans les bornes du fini: nulle pure créature ne pouvoit donc ſatisfaire pleinement pour le péché. D'ailleurs une pure créature obligée par ſa propre condition de rapporter à Dieu tout ce qu'elle eſt, ne ſçauroit au plus que remplir ce devoir eſſentiel: que pourroit-il donc lui reſter à offrir à Dieu en ſatisfaction pour le péché? Mais

Jésus-Christ Dieu & Homme a satisfait pleinement : la Nature divine par son infinité a fait en lui ce qui étoit au-dessus de l'humaine ; & celle-ci par son humiliation a operé ce qui ne convenoit pas à celle-là. „ De „ plus, poursuit Dom Massiot, il „ falloit que celui qui eût voulu sa„ tisfaire pour le péché de l'Homme, „ fût si libre, qu'il pût ne pas mourir „ s'il ne vouloit : ce qui ne peut con„ venir qu'à un Homme-Dieu, dont „ la Divinité & la toute-puis„ sance ne permettoient pas, qu'on „ le pût assujettir à la mort : Cet „ Homme devoit donc être tel, qu'il „ pût ne pas mourir par néceſſité, „ parce qu'il est tout-puissant ; qu'il „ ne fût obligé par aucun droit de „ mourir, parce qu'il n'étoit pas pé„ cheur ; & qu'il pût mourir avec „ liberté, par ce qu'il étoit necessai„ re qu'il honorât son Pere, satisfît à „ sa Justice, & fît voir sa Charité „ excessivé...... S'il a donc offert à „ son Pere le Sacrifice de sa vie, cette „ oblation volontaire n'étoit pas dûë „ à sa Justice, & elle n'avoit pas droit „ de l'exiger : mais lui étant presen-

„ tée par JESUS-CHRIST pour la satis-
„ faction que l'Homme lui devoit
„ rendre, elle l'a acceptée comme
„ lui étant faite par une Personne
„ égale à Dieu, & qui n'étoit pas
„ dans la nécessité de la faire.

Cette satisfaction infinie de JESUS-CHRIST, ne nous exempte pas néanmoins de l'obligation de satisfaire à Dieu par la pénitence : mais nous devons unir nôtre satisfaction à celle de JESUS-CHRIST.

Les autres effets de son Sacrifice, sont d'avoir détruit l'empire du Demon, & d'avoir confondu l'orgüeil de l'Homme. Ce que dit Dom Massiot à ce sujet merite d'etre lû.

Il passe à l'Eucharistie, qu'il dit être le mémorial des biens que nous avons déja reçus de JESUS-CHRIST, & du dernier que nous esperons de lui, qui est la Vie éternelle. C'est aussi un Sacrifice de loüanges & d'actions de graces, que JESUS-CHRIST y rend à son Pere pour les Fidélles; un Mystére d'union de nous avec JESUS-CHRIST, & entre nous.

Ce 3e. Livre se termine comme par un morceau hors d'œure, qui con-

tient quelques preuves de la réalité du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie.

Comme la participation du Sacerdoce de JESUS-CHRIST fait la gloire des Ministres de l'Eglise, & la gloire de l'Eglise même dans laquelle le Sacrifice du Corps & du Sang du Sauveur est perpetué ; Dom Massiot s'étend plus dans le dernier Livre que dans les précedens.

Il dit donc que le Sacerdoce de JESUS-CHRIST est communiqué aux Evêques avec plénitude, & comme il s'exprime, avec fécondité ; en tant que l'Episcopat est l'Ordre le plus haut de l'Eglise, & que de lui l'Onction sacrée & la Puissance de consacrer descend aux Prêtres. Cette élevation de l'Evêque est marquée dans le Rite de sa Consécration, en laquelle il reçoit l'Onction sur la tête : au lieu qu'elle est faite aux Prêtres sur les mains.

Il est donc du bon ordre, que les autres Ministres de l'Eglise dans la diversité de leurs fonctions, se tiennent unis & demeurent soumis à l'Evêque, de même, dit Saint Igna-

ce *, que Jesus-Christ l'est à l'égard de son Pere. » Les Evêques » ajoûte Dom Massiot, sont le cen- » tre de l'unité de tous les Chrétiens » de leurs Diocéses. Ils sont aussi les » sources pleines & abondantes de » chaque Eglise, d'où les Fidelles » doivent puiser les eaux pures de » la verité, qui coulent dans la suc- » cession du tems par le canal de la » Tradition que les Evêques con- » tinuent, puisqu'ils sont les Suc- » cesseurs des Apôtres, des Peres, » & des Docteurs, de qui ils ont reçu » le dépôt de la Foi. C'est d'eux que » toute action hierarchique exterieu- » re s'étend sur le Corps de l'Eglise, » comme toute action interieure ne » peut avoir d'autre principe que » Jesus-Christ.

De-là il vient aux Prêtres, & il rapporte d'une Lettre de Saint Gregoire le Grand à l'Empereur Maurice, l'estime que ce saint & grand Pape faisoit de leur Dignité. » En » effet revétus du Sacerdoce & de » la Royauté du Fils de Dieu, ils » sont les Interpretes de sa volonté

* *Epist. ad Magnes.*

» les Organes de ſon Eſprit, les Diſ-
» penſateurs du Sang, de la Grace,
» & des Myſtéres de JESUS-CHRIST.
» Ils repreſentent ſa Perſonne, & n'a-
» giſſent dans les fonctions de leur
» Miniſtere que par ſon autorité :
» Miniſtere qui eſt le plus grand &
» le plus ſublime que l'Homme puiſ-
» ſe imaginer, & que Dieu même
» puiſſe commettre à la créature. Enſuite il ramene les Prêtres à la conſideration de leur Conſécration, & il leur fait faire attention à la pureté de cœur & de corps, que leur emploi demande d'eux.

Ils ont reçu de JESUS-CHRIST le pouvoir de changer le pain & le vin en ſon Corps & en ſon Sang dans l'Euchariſtie, de remettre les péchez dans le Sacrement de la Pénitence, d'inſtruire les Hommes en leur annonçant la Parole de Dieu. Dom Maſſiot leur donne là-deſſus de bonnes inſtructions. Celles qu'il ajoûte ſur la Vocation au Sacerdoce, ne ſont pas moins importantes. Il oppoſe la réſiſtance de Saint Ambroiſe & de Saint Jean Chryſoſtome à l'empreſſement maintenant ſi ordi-

naire pour parvenir aux Dignitez de l'Egliſe. Il s'éleve contre la deſtination anticipée d'un enfant à l'Etat Eccleſiaſtique, afin d'éviter le partage des biens d'une Maiſon.

Il dit que les Prêtres ſont Saints par leur Conſécration & leur Miniſtere, qu'ils entrent dans la médiation de JESUS CHRIST, & que par conſequent ils doivent comme lui aimer l'Egliſe, & unir leurs Prieres aux ſiennes pour elle.

Le reſte de ce Livre traite des diſpoſitions qu'il faut apporter à la participation de l'Euchariſtie, donne des explications morales des vétemens ſacrez des Miniſtres de l'Egliſe, & des ornemens des Autels, avec une explication des Céremonies de la Meſſe.

ARTICLE CLVI.

REFLEXIONS SUR LES INSTRUMENS dont on ſe ſert pour meſurer les angles, par Monſieur M. de T.

LA perfection des Inſtrumens qui ſervent à meſurer les angles, ne

consiste pas seulement dans la précision, puisqu'il est constant qu'avec un demi-cercle de 20 pouces de diametre on observera les minutes de deux en deux : mais d'autant que l'embarras qu'il causeroit, feroit perdre l'exactitude que donneroit sa grandeur, l'avantage qu'on doit chercher est d'avoir autant de précision dans un petit Instrument qu'on en pourroit esperer dans un grand.

Il s'ensuit de ce principe, que le quart de cercle est infiniment préferable au cercle ou au demi-cercle ; parce qu'il a une grande division, quoi qu'il soit d'une petite étenduë : c'est ce qui fait que pour les Observations d'Astronomie qui demandent beaucoup d'exactitude, on ne se sert que du quart de cercle.

Je sçai bien qu'on m'objectera, que pour prendre des hauteurs en Astronomie, il ne faut que 90 degrez ; aulieu que pour mesurer des angles sur la terre, il en faut 180 : mais ce n'est qu'une fausse prévention ; car 90 degrez suffisent pour mesurer toutes sortes d'angles en cette maniere :

Soit par exemple à meſurer l'angle obtus B A C. Après avoir ſuppoſé la ligne A B prolongée par la

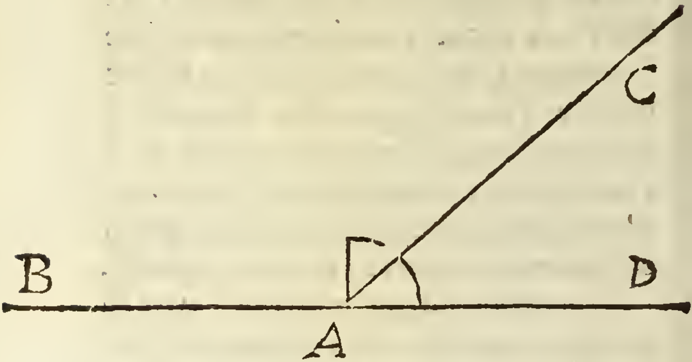

penſée vers D, je dirige mon rayon viſuel fixe vers B ; & par conſequent vers D, ſi lon regarde par l'autre bout de ce rayon viſuel. Puis je meſure l'angle C A D : lequel étant ôté de 180 degrez, le reſtant ſera la quantité de l'angle obtus B A C, que l'on cherche.

Cette Méthode eſt très-facile lorſque le quart de cercle n'a que des pinnules : mais il ſemble qu'on ne puiſſe pas s'en ſervir avec un Inſtrument à lunette, parce qu'elle ſuppoſe qu'on puiſſe regarder par les deux bouts des rayons viſuels : ce-

pendant on a remedié à cette difficulté par l'invention des lunettes, dans lesquelles par le moyen de deux objectifs on peut regarder par les deux bouts.

Je ne sçais, par quelle destinée pour ces sortes de lunettes, elles ont été si negligées jusqu'à present. Si l'avantage qu'elles ont, comme tout le Monde sçait, d'être utiles pour rectifier exactement le rayon visuel, n'a pas paru assez considerable, celui-ci qui est de faire trouver 180^{d}. dans un Instrument, ou on n'en auroit que 90 avec des lunettes ordinaires, doit l'emporter sur la prévention qu'on a eüë contre elles. D'ailleurs lors qu'on se sert de ces sortes de lunettes, les degrez qui excedent le zero, & qu'on laisse ordinairement dans les quarts de cercle astronomiques, sont inutiles; puisque la même division qui marque les degrez au dessus de l'horizon en regardant par un bout de la lunette, marque les degrez au dessous de l'horizon, si l'on regarde par l'autre bout. Concluons donc que pour les Instrumens mathematiques, ces lu-

nettes ſont préferables à toutes les autres. Au reſte ceux qui n'en voudront pas convenir, pourront ſe ſervir de lunettes mobiles au centre de leur grandeur, afin qu'on les puiſſe retourner & changer de bouts.

On voit par ce qui a été dit ci-deſſus, qu'il n'y a pas d'angle qu'on ne puiſſe très-facilement meſurer, lorſqu'on a une diviſion de 90 degrez ſur un Inſtrument à pinnules, ou à lunettes dans leſquelles on peut regarder par les deux bouts : mais pour rendre cet Inſtrument encore plus parfait, il faut mettre pour ſervir d'index, un crin mobile qu'on fixe ſur o[d]. lorſque les deux rayons viſuels ſont paralleles. On doit encore donner au rayon viſuel qui eſt fixe (quand même ce ſeroit une lunette) un mouvement vertical, afin qu'on le puiſſe hauſſer & baiſſer, ſuivant que les objets ſont hauts ou bas. Il eſt dificile d'avoir ces deux avantages dans nn demi-cercle : cependant ce ſont deux choſes abſolument neceſſaires pour l'exactitude des operations géometriques ; & c'eſt

c'eſt en quoi le quart de cercle eſt non ſeulement plus commode, mais encore plus exact que le demi-cercle.

Il eſt auſſi à propos, que l'alidade ſerve de fond à une bouſſole étroite de telle longueur qu'on voudra, ſans aucune diviſion au dedans, & qui ait ſeulement deux petites pointes, qui marquent les deux points qu'auroient marquez les deux zeros de la diviſion. Ces deux pointes donnent d'autant plus de juſteſſe, qu'on peut faire l'aiguille aſſez longue pour les toucher, & que le pivot eſt bien plus aiſé à centrer. Le rayon viſuel de l'alidade ſera à côté de cette bouſſole, qui ſe trouvera au milieu des deux rayons viſuels; & par ce moyen on pourra meſurer tous les angles quelque petits qu'ils ſoient, quoi qu'il n'y ait que des pinnules ſur l'Inſtrument. C'eſt encore un avantage qu'on ne peut avoir dans le demi-cercle, ſans le rendre incommode d'ailleurs.

A la verité cette bouſſole ne pourra ſervir que pour deux parties de l'horizon; mais outre qu'elle n'eſt

neceſſaire, que pour orienter un point, & qu'il eſt rare qu'on n'en trouve pas de commode pour cela dans l'eſpace de 180 degrez; ceux à qui elle ne plairra pas pourront faire mettre au milieu du quart de cercle une bouſſole entiere, comme on en met ordinairement au demi-cercle; ou ſe ſervir d'une bouſſole longue & étroite, qui ne ſoit pas attachée à l'Inſtrument, & qu'on applique le long d'un de ſes côtez; ou enfin faire le rayon viſuel fixe de telle ſorte, qu'on le puiſſe tranſporter d'un côté du quart de cercle ſur l'autre.

Si l'on doit negliger le demi-cercle comme un Inſtrument peu utile, on doit bien moins encore ſe ſervir d'une planchette ſans diviſion: car quand vous avez une fois meſuré les angles, ſoit avec un demi-cercle, ſoit avec un quart de cercle, vous pouvez recommencer vôtre plan tant de fois que vous voudrez, ce ſera autant d'originaux dont le dernier ſera plus parfait que le premier; mais avec la planchette vous n'avez qu'un original en petit, ſur lequel il faut tirer toutes les copies

de quelque grandeur qu'elles soient. Il n'arrive même que trop souvent, qu'il y a plusieurs erreurs dans l'original qui a été tracé au milieu de la campagne; & de-là viennent en partie plusieurs fautes qu'on trouve dans les Cartes particulieres, quoiqu'elles soient levées sur les lieux.

Quand on aura mesuré les angles avec un quart de cercle, il sera facile de les rapporter sur le papier avec un quart de cercle, de la même maniere qu'on les aura mesurez.

Ce même quart de cercle ainsi construit, servira parfaitement bien à trouver une méridienne, & à observer même sans méridienne la déclinaison de l'aiguille aimantée, ainsi que je vas l'expliquer.

On fait ordinairement deux sortes de boussoles: les unes sont quarrées, & tous les degrez de l'horizon y sont marquez: les autres sont longues & étroites, & par consequent plus commodes; mais elles ne contiennent que peu de degrez: c'est pourquoi si l'aiguille aimantée vient à décliner d'un plus grand nombre de degrez qu'il n'y en a dans vôtre boussole, elle ne

pourra plus ſervir ; & celle que vous ferez faire alors ſera ſi large, qu'elle ne ſera gueres plus commode qu'une quarrée.

Quant à la méthode pour obſerver la déclinaiſon de l'aiguille aimentée, la plus commune eſt de tracer ſur quelque plan une ligne méridienne, par le moyen de deux verticaux du Soleil, pris à égales hauteurs quelques heures avant & quelques heures après midi : enſuite de quoi on place le côté du quarré de la bouſſole ſur cette ligne méridienne ; & alors l'aiguile marque le nombre des degrez de la déclinaiſon.

Quoique cette méthode ſoit très-juſte dans la théorie ; elle eſt cependant ſujette à pluſieurs erreurs dans la pratique, à cauſe des grandes difficultez qui s'y rencontrent : car outre qu'il faut trouver un plan de niveau entierement fixe & immobile, éloigné de tout fer ou acier, éclairé du Soleil à égales diſtances du midi ; il ſe gliſſe de petites erreurs lorſqu'on trace le vertical du Soleil avant & après midi ; ſecondement lorſqu'on diviſe l'angle en deux, &

qu'on trace la méridienne ; enfin lorſqu'on applique le quarré de la bouſſole ſur cette méridienne ; toutes ces petites erreurs accumulées ne laiſſent pas d'en faire une conſiderable : car lorſque les lignes ne ſont pas bien longues, il faut peu de choſe pour faire 15 minutes : ce qui fait qu'on a aſſez de peine à revenir à 15 minutes près à une premiere obſervation, même avec une aiguille de 4 pouces.

Ces raiſons jointes à l'incommodité d'être obligé de tracer une méridienne dans tous les endroits où l'on veut obſerver, m'ont déterminé à obſerver ſans méridienne. Cela eſt aſſez ordinaire avec une bouſſole quarrée ; mais on peut faire la même choſe avec le quart de cercle conſtruit comme il a été dit ci-deſſus, quoique la bouſſole ne ſoit pas quarrée.

A quelque heure du matin je prends la hauteur du Soleil, & en même tems je place parallele à ſon vertical un côté du quart de cercle, en l'appliquant le long d'une ſurface plane élevée à angles droits ſur le

plan de l'obſervation, & dirigée vers le Soleil ; (pour plan de l'obſervation on peut ſe ſervir d'une petite planche qu'on mettra de niveau par le moyen d'un genoüil :) après quoi je tourne mon alidade juſqu'à ce que l'aiguille de la bouſſole regarde préciſément les deux pointes de ſa direction ; & alors le crin qui ſert d'index à l'alidade, marque un degré, qui eſt la quantité de l'angle de la diſtance du vertical du Soleil au midi de la bouſſole, c'eſt à dire au point de l'horizon que regarde la pointe meridionale de l'aiguille.

Si j'ai pû prendre la hauteur du Soleil, en ſorte que je ſçache préciſément de combien elle eſt, comme lors qu'on l'a meſurée avec un quart de cercle aſtronomique, je n'ai qu'à calculer après cette ſeule operation la diſtance de ſon vertical au méridien pour la hauteur trouvée, j'aurai la diſtance du midi de la bouſſolle au meridien, qui ſera la déclinaiſon de l'aiguille aimantée.

Mais ſi j'ai obſervé la hauteur du Soleil, en ſorte néanmoins que je ne ſçache pas de combien elle eſt,

comme lorſqu'on l'obſerve avec un ſtyle, un piquet &c. même avec un Inſtrument, qui n'a que des pinnules, ou dont le rayon viſuel n'eſt pas rectifié, j'attends à faire la même operation l'aprés-midi, lorſque le Soleil ſera à pareille hauteur. Or quand je ſçai les diſtances du vertical du Soleil au midi de la bouſſole, dans deux inſtants où le Soleil étoit également éloigné du méridien; je ſouſtrais la moindre diſtance de la plus grande, & la moitié du reſtant ſera la diſtance du midi de la bouſſole au méridien.

Exemple: Je trouve le matin à 9 heures le vertical du Soleil éloigné du midi de la bouſſole de 30 degrez: le ſoir à 3 heures je le trouve éloigné de 51 degrez: qui de 51 ôte 30, reſte 21; la moitié de 21d. eſt 10d. 30'. pour la déclinaiſon de l'aiguille aimantée.

Notez qu'il vaut mieux ne prendre qu'une hauteur, ſur tout au tems des équinoxes; parce qu'en ce temslà le Soleil change plus conſiderablement de déclinaiſon entre les deux obſervations.

Cette méthode n'eſt pas ſujette

aux inconveniens qui ſe rencontrent dans la méthode ordinaire : car on peut aiſément placer de niveau & dans un lieu éloigné du fer, le plan où l'on fait l'obſervation : il n'eſt pas neceſſaire qu'il ſoit immobile ; mais après avoir fait l'operation du matin, on le peut changer de place ſi on le trouve à propos pour celle du ſoir : il n'y a aucune ligne à tracer : enfin l'angle eſt diviſé en deux par la diviſion même du quart de cercle ; & on n'a pas la peine de placer la bouſſole ſur une ligne méridienne ; puiſque la même operation qui donneroit la méridienne, donne la déclinaiſon de l'aiguille aimantée.

Ceux qui ſouhaiteront encore une plus grande juſteſſe, pourront faire mettre une alidade à lunette ſur le plan vertical qu'ils placeront dans le vertical du Soleil : elle contribuera à marquer ce vertical avec beaucoup plus d'exactitude. Cette pratique ſuppoſe le rayon viſuel de cette lunette parallelle à ce plan vertical : ce qui ſera très aiſé à verifier en cette maniere : Après avoir placé ce plan horizontalement & de niveau,

regardez ſur quelque objet le point que couvre la ſoye de la lunette : enſuite renverſez le plan, en ſorte que la ſurperficie qui étoit deſſus ſoit deſſous & toujours de niveau, & faites mouvoir l'objectif de la lunette juſqu'à ce que la ſoye de ſon foyer cache le même point dans les deux obſervations : & alors le rayon viſuel ſera parallele au plan. Remarquez que cette même alidade pourra ſervir à prendre la hauteur du Soleil, & qu'à ſon défaut le rayon viſuel du quart de cercle qui a un mouvement vertical, ſervira à prendre le vertical & la hauteur du Soleil.

Pour connoitre juſques où peut aller la juſteſſe des obſervations faites avec l'Inſtrument & ſuivant la méthode que je viens de décrire, il faut conſiderer qu'on y prend le vertical du Soleil avec une lunette, ſa hauteur avec une lunette, & que toutes les lignes & tous les angles ſont tracez ſur du cuivre par un Ouvrier qui réüſſit toûjours mieux que le plus habile Obſervateur ne pourroit faire ſur un plan donné.

Outre cela lorſqu'on ne prend qu'une hauteur, il n'y a que du calcul à faire, lequel eſt moins ſuſceptible d'erreur qu'une operation mécanique. D'ailleurs les deux pointes qui ſervent de direction à l'aiguille, ne contribuent pas moins à la juſteſſe, que la diviſion (qui étant en dehors peut être faite par tranſverſales) à la préciſion. Enfin il eſt bien plus aiſé d'appliquer le côté de ce quart de cercle le long d'un plan vertical, que de diriger une bouſſole ſur une ligne méridienne.

Si l'on vouloit faire l'obſervation à quelque heure, où le Soleil fût éloigné de plus de 90 degrez du midi de la bouſſole, elle n'en ſeroit pas plus difficile : car ſi par exemple le Soleil eſt en S, je dirrige le côté du quart de cercle A B vers le Soleil : après quoi lorſque l'aiguille regardera les deux pointes de ſa direction, mon alidade me marquera un degré, qui ſera l'angle B A C, égal à l'angle N A S ; lequel étant ôté, de 180 degrez, le reſtant ſera la diſtance du vertical du Soleil au midi de la bouſſole.

Ceux qui voudront avoir, & qui pourront commodément chercher

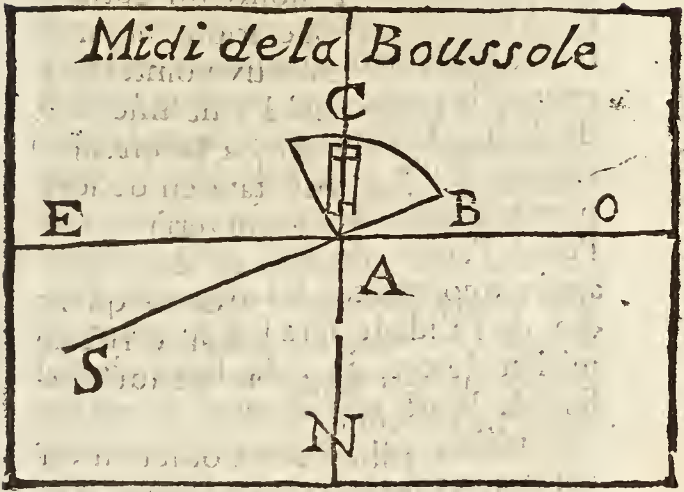

une méridienne fixe, la trouveront par le moyen du même quart de cercle avec beaucoup plus d'éxactitude qu'on ne fait ordinairement. Il faut pour cela attacher cet Instrument sur quelque plan immobile, horizontal, & de niveau. Après quoi observant la hauteur & le vertical du Soleil de la maniere ci-dessus expliquée, on dirigera l'alidade du quart de cercle dans ce vertical; & après avoir observé le point que

marque l'index, on pourra calculer la diſtance du Soleil au méridien pour la hauteur trouvée, ſi non attendre à faire la même operation aprés midi à égale hauteur: quand on ſçaura encore le point que marque l'index de l'alidade dans cette ſeconde operation, il n'y a qu'à diviſer en deux parties égales l'arc de la diſtance de l'un à l'autre de ces deux points: après quoi toutes les fois que l'index de l'alidade ſera ſur le point du milieu de cet arc, ſa ligne de foi ſera la ligne méridienne. Vous aurez même par ce moyen pluſieurs verticaux tous tracez, en faiſant avec la méridienne tel angle que vous voudrez par le moyen de l'alidade. C'eſt pourquoi pour obſerver la déclinaiſon de l'aiguille aimantée, vous tournerez cette alidade juſqu'à ce que l'aiguille regarde les deux pointes de ſa direction: après quoi la diſtance du point que marquera alors l'index, au point qu'il doit marquer, pour que la ligne de foi de l'alidade ſoit la méridienne, ſera la déclinaiſon qu'on cherche. Les avantages de cette méthode ſont ai-

ſez à connoitre après avoir lû ce qui a été dit ci-deſſus. Au reſte ſi l'on trouve que 90 degrez ne ſuffiſent pas pour cette derniere pratique, on en pourra mettre tant qu'on voudra.

Notez que s'il y a une lunete ſur vôtre plan vertical, vous pourrez faire toutes ces mêmes operations par les Etoiles fixes ou par les Planettes : il y a même des cadrans qu'on nomme équinoxiaux, & qui ſont compoſez d'un anneau aſtronomique ſoutenu ſur un pied, avec leſquels on peut tracer une méridienne, & obſerver la déclinaiſon de l'aiguille aimantée, pourvû que ces cadrans ſoient exactement conſtruits.

Par Monſieur M. de T.

ARTICLE CLVII.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE de la Lune arrivée le 29. Septembre 1708. le soir, faite à l'Observatoire des RR. PP. Jesuites de Sainte Croix à Marseille, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le P. Laval Jesuite, Professeurs d'Hydrographie.

NOus préparames pour observer cette Æclipse des lunettes de sept, de huit & neuf pieds à deux verres convexes : le micrometre fut appliqué à une lunette de sept pieds & demi aussi à deux verres convexes: cette lunette étoit supportée par la machine parallactique, qui donne beaucoup de facilité pour les observations.

Il avoit plû presque tout le 29e. & on n'esperoit pas de faire cette observation, lorsque sur les six heures du soir, le vent s'étant rangé aux nuées au Sud-Oüest frais, quoique sur la terre il restât toûjours Sud-

Eſt, le Ciel s'éclaircit dans la partie orientale : il y eut pourtant aſſez ſouvent des nuages fort déliez devant la Lune ; mais ils n'empêchérent pas d'obſerver : au contraire leur blancheur aidoit à voir plus diſtinctement les lignes très-fines tracées avec le diamant ſur le verre plat du micrometre, & la ſoye mobile du micrometre, qui eſt pouſſée par un cramailler pour déterminer les doigts éclipſez.

Mr. Chazelles s'attacha à obſerver, de la ſale de l'Obſervatoire par une lunette de huit pieds, l'arrivée de l'ombre aux taches de la Lune que le Ciel lui permit de voir ; & moi à obſerver de deſſus la terraſſe les doigts éclipſez par le moyen du micrometre. L'horloge de la ſale avoit été réglée au moyen mouvement du Soleil par des hauteurs correſpondantes du Soleil priſes à divers jours ; & l'horloge du cabinet de la terraſſe, fut accordée avec celle de la ſale avant & après l'obſervation.

Obſervation de l'Eclipſe

Par la lunette de 8. pieds.

Tems vrai, ſoir.

à 8h. 19'. 0".penombre ſenſible.
21. 0. commencement de l'Eclipſe vis à vis de *Mare humorum.*
30. 31. l'ombre touche *Mare humorum. Grimaldus* éloigné de l'ombre d'un de ſes longs diametres. Ticho à même diſtance.
36. 11. *Grimaldus* & *Ticho* touchent l'ombre.
37. 0. tout Ticho dans l'ombre.
42. 31. milieu de *Grimaldus* dans l'ombre.
49. 32. tout *Grimaldus* dans l'ombre. *Ricciolus* ſur le bord hors de l'ombre.
50. 30. une petite tache dans le milieu de *Mare nubium* touche l'ombre.

Tems vrai, soir.

à 9^h. 10. 30. *Ricciolus* commence à sortir.

15. 30. *Snellius* & *Furnerius* sur le bord de l'ombre.

16. 56. *Grimaldus* commence à sortir de l'ombre.

22. 0. l'ombre touche *Mare nectaris.*

22. 32. le milieu de *Grimaldus* hors de l'ombre.

27. 31. tout *Grimaldus* hors de l'ombre.

32. 0. *Petavius* touche l'ombre.

35. 32. milieu de *Petavius* dans l'ombre.

39. 31. tout *Petavius* dans l'ombre.

Le Ciel se couvre de nuage.

à 10^h. 25'. 0". il se découvre, & l'on voit la Lune par intervalles sans pouvoir distinguer les taches.

41. 30. la fin de l'Eclipse assez précisément.

Commencem. de l'Eclipse.	8^h. 21'. 0".
Fin de l'Eclipse.	10. 41. 30.
Durée de l'Eclipse.	2. 20. 30.
Moitie de la durée.	1. 10. 15.
Milieu de l'Eclipse conclu.	9. 31. 15.

Observation de l'Eclipse

Par le micrometre appliqué à une lunette de 7 pieds & demi.

A $8^h.10'$. le diametre apparent de la Lune observé par le micrometre fut trouvé de $33'.40''$.

Aprés quoi ayant adapté le diametre apparent de la Lune aux 12 doigts marquez sur la division du micrometre, ce qui se fait par le moyen d'une vis, qui approche ou éloigne la soye mobile, sans toucher au pignon qui engraine dans le cramailler; en sorte que le curseur reste toûjours à 12 doigts : ce qui est necessaire pour ajuster aux divers diametres du Soleil & de la Lune, qui varient comme l'on sçait, la soye mobile avec la ligne tracée sur le verre plat du micrometre; en sorte que l'un touche le bord oriental & l'autre le bord occidental, tandis que la ligne qui leur est tracée perpendiculairement, donne le diametre de la Planette, & est en même tems une portion du parallele, lorſ-

que la lunette qui porte le micrometre est montée sur la machine parallactique. Ce micrometre a été inventé en 1705. par le Sieur le Févre à Paris, où il travaille avec succès aux Instrumens de Mathematiques. Cet Instrument est le plus sûr & le plus précis qu'on ait inventé jusqu'à present. Après ce détail que j'ai crû necessaire pour faire connoitre la méthode que j'ai observée dans les Eclipses de Soleil & de Lune depuis 1705. voici l'observation dans laquelle on a observé les tiers de doigts, pour avoir un plus grand nombre de phases.

Phases croissantes.

Tems vrai, soir.

à 8^h. 20′. 45″. commencement de l'Eclipse.

28.	0.	1 doigt éclipsé.
33.	25.	1 doigt $\frac{2}{3}$ ou 40′.
35.	5.	2 doigts.
37.	21.	2 doigts 20′.
39.	35.	2 doigts 40′.
43.	0.	3 doigts.
46.	0.	3 doigts 20′.

à 8h. 49'. 35". 3 doigts 40'.
55. 5. 4 doigts.
9h. 1'. 0". 4 doigts 20'.
5. 35. 4 doigts 40'.
15. 45. 5 doigts.
24. 45. 5 doigts 20'. qui a été la grandeur de l'Eclipse.
29. 0. l'ombre n'avance pas sensiblement sur la Lune.

Phases décroissantes.

Tems vrai, soir.
à 9h. 20'. 42". 5 doigts 20'.
40. 15. 5 doigts.
47. 11. 4 doigts 40'.
52. 6. 4 doigts 20'. Nuages déliez.
Nuages qui ont couvert la Lune pendant 2 doigts de l'Eclipse.
10h. 24'. 10". 2 doigts.
28. 50. 1 doigt 40'.
31. 30. 1 doigt 20'. Nuages déliez.
34. 26. 1 doigt assez clair.
36. 24. 40 minutes de doigt.
38. 36. 20 minutes de doigt.

$10^h. 41'. 26''$. fin de l'Eclipse.		
42. 32. grosse penombre		
43. 45. penombre encore fort sensible.		
Commencem. de l'Eclipse		$8^h.20'.45''$.
Fin de l'Eclipse.		10. 41. 26.
Durée de l'Eclipse.		2. 20. 41.
Moitié de la durée.		1. 10. 20 $\frac{1}{2}$.
Milieu de l'Eclipse conclu.		9. 31. 5 $\frac{1}{2}$.

ARTICLE CLVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HANAU.

MOnsieur Henry Jacques van Bashuysen Ministre Calviniste & Professeur en Theologie, a formé le dessein d'imprimer dans sa propre maison & à ses frais, tous les Ouvrages d'Abrabanect le plus sçavant & le plus sensé de tous les Rabbins. Il a commencé par le Commentaire de cet Auteur Juif sur le Pentateuque.

R. Isaaci Abrabanctis Lusitani doctissimus Commentarius, diùque à Chris-

tianis æquè ac Judæis desideratus in Pentateuchum Mosis, Editio secunda, primâ Venetâ 5339. correctior; cum accessionibus marginalibus, indicibus, punctis distinctionum; accurante & propriis sumptibus edente Henrico Jacobo Van Bashuysen SS. Th. DD. Hanoviæ 1709. folio.

Commentaire de Rabbi Isaac Abrabanel. sur les cinq Livres de Moyse, Ouvrage souhaité depuis long-tems des Chrétiens & des Juifs, seconde Edition plus correcte que la premiere de Venise de l'an du Monde selon les Juifs cinq mille trois cens trente neuf; c'est-à-dire de l'an de grace, mil cinq cens soixante dix neuf; *avec des additions mises à la marge, des tables, & des points pour séparer les phrases. A Hanau par les soins & aux dépens de Henry Jacques Van Bashuysen Professeur en Théologie.*

Il ne tiendra pas à Mr. Van Bashuysen que les autres Ouvrages d'Abrabanel ne paroissent bien-tôt. Il invite avec de pressantes instances tous les Hebraïzans de le secourir dans cette entreprise, & d'y con-

tribuer par des souscriptions à la maniere d'Angleterre, c'est-a-dire d'avancer le prix de quelques exemplaires. En attendant ces secours il a mis sous la presse une nouvelle Edition des Pseaumes, avec les Commentaires de tous les Rabbins ; & il s'engage à donner de la même maniere les autres Livres de l'ancien Testament.

Toutes ces entreprises font connoître que le Professeur de Hanau a tourné ses études du côté du Rabbinage. Il estime à tel point cette étude, qu'il croit utile la cabbale même. Il s'est expliqué sur cette utilité dans les termes les plus forts, en quelques Ouvrages qui ont déja paru.

Specimen Bibliorum Hanoviensium Hebraicorum ab Henrico Jacobo Van-Bashuysen edendorum, unâ cum Isaaci Pelsii Hanoviensis specimine observationum novissimarum, quo viris doctis dijudicandum exponit, an non etiam creditæ hactenus fabulæ Judaicæ usum habeant in explicanda Sacra Scriptura. Francofurti apud Oehrlingium in 4°.

Novembre 1709.

Essai d'une nouvelle edition de la Bible Hebraïque que Henry *Jacques Van-Bashuysen veut faire imprimer à Hanau, avec un* Essai *de remarques nouvelles par* Isaac Pelsius, *où il propose aux Sçavans la question, si ce que l'on appelle* Fables *Rabbiniques, ne peut pas servir à expliquer la Sainte* Ecriture. *In* 4°. *à Francfort chez* Oehrling.

Henrici Jacobi Van-Bashuysen Observationum Sacrarum liber primus agens de integritate Scripturæ imprimis veteris Testamenti, quæ occasione Editionis, *Versionis, & notarum* R. *Mosis Maiemonidis Tractatûs* ספר תורה *seu de libro legis, novâ methodo illustratur, adspersis ubique Antiquitatibus Judaicis non ubique obviis; ita ut introductionis* Biblicæ *vicem gerere possit.* Francofurti *apud Joh. Philippum Andreæ in* 4°.

Observations sacrées de Henri *Jacques Van-Bashuysen, livre premier, où il s'agit de l'integrité de l'*Ecriture *Sainte, principalement de l'ancien Testament, qu'on éclaircit par une nouvelle methode, à l'occasion de l'*Edition, *& de la Version du* Traité *de* Maïmonide *sur la* Loi, *& des* Notes *que l'*Editeur *y a ajoutées, qui a aussi*

aussi répandu dans ses Observations beaucoup d'Antiquitez Judaïques peu connuës; en sorte que son Ouvrage peut tenir lieu d'une introduction à la Bible. A Francfort chez Jean Philippe André, in 4°.

De pareils titres vaudroient des extraits, si les Auteurs tenoient exactement parole: mais par malheur il y a souvent cette difference entre le titre & l'extrait, que le titre annonce ce que l'Auteur veut qu'on croye de son Livre, & que l'extrait dit ce qu'il en faut croire: & ce qu'il en faut croire n'est pas toûjours ce que l'Auteur veut qu'on en croye.

DE BREME.

Il paroît un Livre sur les Genéalogies des Maisons nobles des Duchez de Breme & de Werden.

Musharti monumenta equestrium Familiarum Bremensium & Verdensium.

D'IENA EN SAXE.

L'Esprit de revolte contre l'autorité la plus legitime, qui sépare

les Sectes heretiques de l'Egliſe, jette bien-tôt la diviſion dans ces Sectes mêmes. Les Luthériens l'ont éprouvé peu de tems après leur Schiſme. Le Livre de la Concorde composé dans la vûë de les réünir, a été l'occaſion de nouvelles diſſenſions. Le Dannemark, & les Peuples ſoumis à la Maiſon de Brunſwik refuſérent de le recevoir ; & cet Ouvrage a ſi mal répondu à ſon titre, qu'on n'a pû le réimprimer ſans exciter de nouveaux troubles. Mr. Philippe Muller Theologien de cette Ville, & Mr. Chrétien Reineccius en ont donné chacun une nouvelle Edition : celle de Mr. Muller a été ſupprimée par l'ordre du Roi Auguſte. Mr. Muller a écrit pour la défendre : Mr. Reineccius ne demeurera pas dans le ſilence, & on diſputera vivement *ſur la prétenduë Concorde.*

DE LIPSIC.

Je vous envoye le catalogue de pluſieurs Diſſertations qui ont paru ici depuis peu.

Spirituale Armamentarium, ab Apostolo Paulo in programmate Ephesino, piis & in fide stantibus Christianis, adversus truculentas Satanæ invasiones reseratum. C'est une explication fort étenduë des versets 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. & 18. du Chapitre VI. de l'Epitre aux Ephesiens. L'Auteur se nomme Hornfeld.

De Pauli & Barnabæ rebus gestis in Lycaonia, ex Actuum Apostolorum capite XIV. Dissertatio.

C'est un Commentaire sur le quatorziéme chapitre des Actes, composé par Mr. Boerner Professeur public des langues Grecque & Latine, & Licentié en Théologie.

Exercitatio Theologica, illustre corruptionis fraternæ exemplum sistens.

Mr. Richter traite dans cette Dispute Théologique de la reprimande que Saint Paul fit à Saint Pierre à l'occasion des coutumes Judaïques.

Dissertatio Theologica de cohabitatione & conglorificatione Fidelium cum Christo æternâ, ob quam ipse Sacerdos summus apud Patrem intercessit pro suis.

Mr. Lucius Auteur de cette Diſſertation prend occaſion du verſet 24. du Chapitre XVII. de l'Evangile de Saint Jean, pour agiter diverſes queſtions ſur la certitude & la nature des recompenſes éternelles, ſur le Sacerdoce & l'interceſſion de JESUS-CHRIST.

Johannis Chriſtiani Schelii Moralium & Politicæ Profeßoris Oratio inauguralis, de ortu & progreſſu doctrinæ Imperii Germanici. Lipſiæ anno M. DCC. IX.

Cette Harangue de Mr. Schelius eſt plûtôt une Critique des Auteurs qui ont écrit ſur l'Etat de l'Empire d'Alemagne & ſur la Politique, qu'un Diſcours.

Diſſertatio Theologico-practica, de ablatorum reſtitutione ſummè neceſſariâ.

C'eſt un abregé de ce que les Caſuiſtes diſent de la reſtitution, orné de quelques déclamations emportées & calomnieuſes contre l'Egliſe Romaine.

Un Prêtre Saxon offrit en 1702. au Pape un Ecrit ſous ce titre.

Modus ſingularis & infallibilis con-

vincendi Lutheranos etiam contumaciſſimos.

Moyen ſingulier & infaillible de convaincre les Lutheriens les plus opiniâtres.

Mr. Guntherus a entrepris la réfutation de cet Ecrit, & la fait imprimer chez Scholvin.

D'ITALIE. DE NAPLES.

Le Livre de Mr. Riccardi ſur le Sequeſtre ordonné par l'Archiduc des biens Eccleſiaſtiques poſſedez par des Etrangers, intitulé, *De beneficiis & penſionibus Neapolitanis extra Regnum non conferendis*, en a fait naître deux autres. L'un eſt une réfutation des Maximes de Mr. Riccardi ſous ce titre, *Regni Neapolitani erga Petri Cathedram Religio, adverſus calumnias Anonymi vindicata in* 4°. Mr. l'Abbé Albani en a fait faire une ſeconde edition à Rome. L'autre eſt Italien, *Conſiderationi theologiche intorno alle rendite Eccleſiaſtiche del Regno di Napoli*, in 4°. deux volumes. L'Avocat Conſtantin Grimaldi en eſt l'Auteur.

Il paroît une Dissertation de Mr. de Vico sur la maniere d'étudier propre de ce tems, *De nostri temporis studendi ratione.*

La Philosophie nouvelle à toûjours beaucoup de Partisans parmi les beaux Esprits de cette Ville, où l'on porte peut-être trop loin le mépris pour les anciens Philosophes. Ce n'est ni la nouveauté, ni l'antiquité, qui fait le merite des opinions, c'est la solidité.

DE ROME.

Mr. Ficoroni vient de faire paroître la Critique du Journal d'un Voyage d'Italie, *Diarium Italicum*, publiée il y a quelques années par le Pere de Montfaucon Benedictin : il y a de l'érudition dans cette Critique.

M. l'Abbé Bernin Fils du fameux Cavalier Bernin, continuë son *Histoire generale des Heresies en plusieurs tomes in folio*, dont le quatriéme paroit. Elle est écrite en Italien.

DE PADOUE.

Le Traité de la parfaite Poëſie Italienne, a attiré bien des affaires à ſon Auteur Mr. Muratori. Trois Seigneurs de Genes ont entrepris contre lui pour la défenſe de Petrarque. Le Docteur Vaccati s'eſt chargé de juſtifier les Poëtes Ferrarois ſes compatriotes. Deux Cavaliers de Vicence ont écrit pour défendre leurs propres Poëſies, & Mr. Vincioli pour défendre celles de Mr. Coppelta de Perouſe. On a auſſi imprimé une Apologie d'Antoine Tebaldeo Poëte ancien critiqué par Mr. Muratori, qui ne doit pas ſe repentir d'avoir attaqué le mauvais goût, ni s'effrayer du nombre de ſes Adverſaires. La verité demande dans un Critique la même intrepidité, que le bon droit exige d'un Juge, & l'interêt de la Patrie d'un Guerrier.

D'ANGLETERRE.

Mr. Metaïer a fait imprimer *les Vies des Etiennes*, ces Imprimeurs ſi

celebres. Il y a bien des digressions dans ce Livre.

Mr. le Sage, Gentil-homme Bourguignon, Auteur d'un Livre intitulé, *La Religion d'un Philosophe, ou Sentimens raisonnables sur diverses matiéres de Religion & de Morale, imprimé en* 1702. & d'un autre intitulé, *Le Mechanisme de l'Esprit*, a donné *la suite de la Religion d'un Philosophe* : il en promet un troisiéme tome. On doit sçavoir gré à Mr. le Sage de s'être fait une Religion un peu approchante de la veritable, & de n'avoir pas abusé de la liberté dont on joüit en Angleterre, de se faire une Religion à son gré.

Il paroît un *Commentaire litteral de Mr. Withe sur Isaïe.*

Mr. Swift Ministre de l'Eglise Anglicane, soupçonné d'être le veritable Auteur de l'agréable Satyre, *Tale of tub*, passe aussi pour l'Auteur d'un Libelle écrit avec beaucoup de délicatesse intitulé, *Projet pour l'avancement de la Religion & de la reformation des mœurs.*

Mr. Daviés a donné une *nouvelle*

edition des Tusculanes de Ciceron, avec de petites notes au bas des pages, & des remarques de Mr. Bentley à la fin du Livre. *L'Edition d'Hierocle par Mr. Needham* est en vente depuis quelques mois.

On prépare une *nouvelle edition de Pomponius Mela & de Solin*, avec de nouveaux Commentaires & vingt-six Cartes dressées selon la Doctrine de ces Auteurs. Mr. Reynolds a soin de cette Edition.

Mr. Hall a fait réimprimer sur l'Original l'Ouvrage de Leland sur les Ecrivains Anglois.

Commentarii de Scriptoribus Britannicis, Auctore Joanne Leland, in 8°. 2. volumes.

On imprime de nouveau les *Ouvrages de feu Mr. de Saint Evremont, avec sa Vie, en trois tomes.* Mr. des Maiscaux a la direction de cette nouvelle Edition.

DE HOLLANDE.

Mr. Boullier a donné en six Lettres un abregé de ce que Wilkins,

Bates, Tillotſon, Scot, & Goodman, Auteurs Anglois fort eſtimez, ont écrit de plus fort ſur l'autre Vie.

Conſiderations ſur la certitude & ſur la grandeur des recompenſes & des peines du Monde à venir, tirées des Ecrits de cinq Auteurs Anglois, & diſtribuées en ſix Lettres par Renaud Boullier Paſteur refugié. A Roterdam chez Abraham Acher 1709. *in* 8°.

Les Lettres de Caſaubon ſont en vente.

Mortier a imprimé un Portulan de la Mer Mediterranée, par Henri Michelot Pilote hauturier ſur les Galeres du Roi. Ce Portulan paſſe pour être le plus exact que nous ayons.

DE PARIS.

Robuſtel vend des Reflexions propres à détourner de la Communion, ſous le titre ſpecieux de *Reflexions des Saints Peres ſur l'Euchariſtie.* On n'en cite point les paſſages : il n'eſt pas malaiſé d'en deviner la

raiſon. Voici d'autres Livres nouveaux.

L'origine du fard, Fable imprimée chez Cot.

La Muſe Mouſquetaire, ou les Poëſies du Chevalier de Saint Gilles, ſeconde partie.

L'eſprit de Guy Patin, chez Cavelier & Billy.

En voici d'un plus grand vſage.

La Guide des Comptables chez Etienne.

Troiſiéme édition de la Coutume de Paris, avec le Commentaire de Du Moulin, chez Goſſelin.

Les Oeuvres de Mr. Denis le Brun fameux Juriſconſulte, chez Guignard ruë Saint Jacques. Le premier tome contient un Traité des Succeſſions ; le ſecond deux traitez, l'un de la Communauté entre Mari & Femme, & l'autre des Communautez ou Societez tacites.

Dénombrement du Royaume par Generalitez, chez Saugrain.

Mais le plus important de tous c'eſt *La Politique tirée de l'Ecriture Sainte, Ouvrage poſthume de feu Monſieur*

l'Evêque de Meaux , imprimé chez Cot par les soins de Mr. l'Abbé Bossuet. Nous en donnerons l'extrait le mois prochain.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1709.

ART. CXLIII. GEographiæ veteris Scriptores Græci minores, cum interpretatione Latina, diſſertationibus, & annotationibus. *Les anciens Geographes Grecs de petit volume, traduits en Latin, avec des Diſſertations, & des Remarques.* page 1871.

ART. CXLIV. *Mandement de ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Noaïlles Archevêque de Paris, portant permiſſion d'imprimer une Lettre de feu Monſieur l'Evêque de Meaux aux Religieuſes de Port-Royal.* p.1887

ART. CXLV. *Lettre de Meſſire Jaques Benigne Boſſuet avant qu'il fût Evêque, à la Reverende Mere & aux Religieuſes de Port-Royal.* p.1889.

ART. CXLVI. *Lettre des Religieuſes de Port-Royal des Champs à Son Eminence Monſeigneur le Cardinal de Noaïlles Archevêque de Paris, ſur ſon Man-*

dement du 19^e^. Avril, & ſur une Lettre qui y eſt jointe, attribuée à feu Monſieur Boſſuet avant qu'il fût Evêque. p.1898.

ART.CXLVII. Tatiani Alexandrini Harmoniæ Evangelicæ antiquiſſima Verſio Theotiſca &c. *Harmonie Evangelique de Tatien d'Alexandrie, miſe en l'ancienne langue Tudeſque &c.* p.1903

ART.CXLVIII. *Sermons ſur les Myſteres de Nôtre Seigneur & de la Vierge, par Mr. l'Abbé du Jarry.* p.1905.

ART.CXLIX. *Lettre à Monſeigneur l'Evéque de Soiſſons ſur une petite figure de bronze &c.* p.1921.

ART. CL. Arnoldi Corvin à Belderen Batavi, Tractatus geminus de Perſonis & Beneficiis Eccleſiaſticis &c. *Deux Traitez d'Arnould Corvin de Belderen &c. touchant les Perſonnes Eccleſiaſtiques & les Benefices &c.* p.1928.

ART.CLI. *L'Horloge de la Paſſion de* JESUS-CHRIST *avec des figures en taille douce, par un Solitaire de Sept-Fons.* p.1937.

ART.CLII. *Diſcours de Monſieur Vieuſ-*

sens &c. sur la nature, les differences, les causes, & les signes du temperament. p.1938

ART. CLIII. *Lettre de Monsieur Mallemant Chanoine de Sainte Opportune au P. T. J. sur un passage difficile de l'Evangile.* p.1968

ART. CLIV. Pauli Bergeri &c. Cabbalismus Judaico-Christianus &c. *Les Principes de la Cabbale Juive, appliquez à la Religion Chrétienne découverts par Paul Bergerus &c.* page 1977

ART. CLV. *Traité du Sacerdoce & du Sacrifice de* JESUS-CHRIST, *& de son union avec les Fidelles dans ce Mystere, par Dom Leonard de Massiot de la Congregation de Saint Maur.* page 1995

ART. CLVI. *Reflexions sur les Instrumens dont on se sert pour mesurer les angles.* p.2008

ART. CLVII. *Observation sur l'Eclipse de Lune du vingt-neuviéme Septembre mil sept cens huit, faite à Marseille par Mr. Chazelles, & le Pere Laval Jesuite, Professeurs d'Hydrographie.* p.2026

ART. CLVIII. *Nouvelles Literaires.*

De Hanau.	p.2033
De Breme.	p.2037
D'Iena.	ibid.
De Lipsic.	p.2038
De Naples.	p.2041
De Rome.	p.2042
De Padoüe.	p.2043
D'Angleterre.	ibid.
De Hollande.	p.2045
De Paris.	p.2046

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1709.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1709.

ARTICLE CLIX.

HISTOIRE DE LA LIGUE faite à Cambray entre, Jules II. Pape, Maximilien I. Empereur, Loüis XII. Roi de France, Ferdinand V. Roi d'Arragon, & tous les Princes d'Italie, contre la République de Venise. A Paris chez Florentin de l'Aulne, ruë St. Jaques à l'Empereur. 1709. *in* 12. 2. *volumes*. I. *vol*. 454. *pp*. II. *vol*. 563.

IL n'y a point d'Etat si florissant & si bien affermi, à qui le souvenir de la Ligue de Cambray ne doive donner quelque allarme, même au mi-

lieu de ſes plus grandes proſperitez. Les Venitiens qui en furent dabord la victime, ne devoient s'attendre à rien moins qu'à voir réünis contre eux les plus puiſſans Princes de l'Europe,& en même tems les plus oppoſez entre eux dans leurs vûës & leurs projets, & dont il n'y en avoit gueres qui n'euſſent un interêt viſible à empêcher la ruine de la République. Auſſi fut-ce un de ces évenemens irréguliers que la Sageſſe humaine ne peut prévoir ; & c'eſt ce qui en rend l'Hiſtoire plus curieuſe & plus ſinguliére , & ce qui a porté l'Auteur à la donner au Public. On connoitra par cette Hiſtoire,qui eſt écrite avec plus de ſolidité que ces ſortes d'Ouvrages n'ont coutume de l'être , que la paſſion fait quelquefois oublier aux Princes les plus ſages, leurs véritables interêts. On y voit une entrepriſe concertée & formée contre toutes les regles de la Politique ; des Princes ennemis neceſſairement l'un de l'autre par raiſon d'Etat , jaloux reciproquement de leur puiſſance & de leur grandeur , & cependant liguez enſemble preſque mal-

gré eux, pour opprimer une République trop foible pour donner de veritables ombrages à aucun d'eux, & dont l'oppression eût peut-être été le plus grand malheur qui pût leur arriver.

Pour développer ce mystere politique, si j'ose m'exprimer ainsi, l'Auteur commence par établir les raisons que la République de Venise avoit de se croire à l'abri d'une entreprise pareille à celle de la Ligue de Cambray. Elle fondoit sa sécurité prémierement sur sa puissance au-dedans, qui étoit alors au plus haut degré où elle soit jamais parvenuë, sur ses richesses, sur ses forces tant de terre que de mer, & sur l'affection de ses Sujets, que la douceur du Gouvernement rendoit très-attachez à ses Souverains; secondement sur les raisons qu'elle avoit de ne rien apprehender au-dehors des quatre plus puissans Princes qui se trouvoient ses Voisins, & qui étoient le Pape, l'Empereur, le Roi de France, & le Roi d'Arragon.

Quand Jules II. qui occupoit alors le Saint Siege n'auroit pas eû en

grande partie obligation aux Venitiens de ſon exaltation, il ſuffiſoit qu'il fût Pape, pour ne point concourir à l'aggrandiſſement des trois autres Princes dans l'Italie; de l'Empereur à cauſe de ſes prétentions qui ſont ſans bornes, & telles que Guichardin n'a pas fait difficulté de dire, comme le rapporte l'Auteur de cette Hiſtoire, que les Papes ne devoient pas moins ſe garder des Empereurs, que des Sultans des Turcs; de Ferdinand Roi d'Arragon; & de Louïs XII. Roi de France; qui n'y étoient déja que trop puiſſans; le premier par les deux Siciles, & le ſecond par l'Etat de Genes & le Duché de Milan; & pour qui d'ailleurs le Pape avoit une averſion ſecrette, que Louïs XII. ne pût jamais ſurmonter.

Quoique les Venitiens n'ignoraſſent pas que Louïs XII. pouvoit ſe reſſentir des traverſes qu'ils lui avoient ſuſcitées, ils croyoient néanmoins n'avoir rien à appréhender du côté de ce Prince: car outre qu'ils étoient les ſeuls Alliez qu'il pût oppoſer en Italie à ſes Ennemis, ils ſça-

voient les raiſons puiſſantes & déciſives que ce Prince avoit, de ne point ſe liguer contre eux, ni avec l'Empereur Maximilien, ni avec Ferdinand Roi d'Arragon. Comme Charles Prince d'Eſpagne & depuis Empereur ſous le nom de Chales V. étoit petits-fils de ces deux Princes, dont la ſucceſſion le regardoit, c'étoit préparer de nouvelles forces à un Voiſin qui n'étoit déja que trop redoutable, que de contribuer à aggrandir la puiſſance de ceux dont il devoit récüeillir la ſucceſſion. Il n'étoit pas d'ailleurs de l'interêt de Ferdinand, d'aider à ruiner la République de Veniſe, en faveur d'un Prince qui ayant d'auſſi juſtes prétentions qu'en avoit Louïs XII. ſur le Royaume de Naples, ne ſe trouveroit enſuite que plus en état de les faire valoir.

Il n'y avoit que Maximilien qui eût un véritable interêt à la Ligue de Cambray. Il y trouvoit en même tems & un profit ſenſible, & un moyen ſûr de ſatisfaire la vengeance qu'il avoit conçûë contre les Venitiens. En partageant l'Etat de Veni-

ſe, il acqueroit des Domaines en Italie où il ne poſſedoit rien, & où ainſi que le remarque l'Auteur, un pouce de terre eſt plus prétieux pour un Empereur que des Provinces entiéres en d'autres Contrées. Et comme ſon reſſentiment contre les Venitiens venoit du refus qu'ils lui avoient fait l'année précédente, de donner paſſage à ſes Troupes pour entrer en Italie, & d'avoir préferé l'Alliance de France à la ſienne; la vengeance qu'il ſe propoſoit de tirer ſur ce refus & cette préférence, étoit d'autant plus capable de le ſatisfaire, qu'il ſe ſervoit des armes de ceux mêmes que les Venitiens lui avoient préferez pour les punir de cette préference. D'ailleurs le mauvais ſuccès qu'il avoit eû dans la guerre qu'il avoit faite l'année précedente aux Venitiens, au ſujet du paſſage qu'ils avoient refuſé à ſes Troupes, l'aigriſſoit encore de nouveau contre eux. Il s'étoit vû obligé avant la fin de la Campagne d'en venir avec la République à une Tréve, qui laiſſant les Venitiens en poſſeſſion de ce qu'ils avoient conquis ſur lui, c'eſt à dire de preſque tout le Frioul & de

toute l'Istrie Autrichienne, lui étoit peu honorable.

Malgré toutes ces raisons que Maximilien avoit de former une Ligue contre les Venitiens, ce ne fut pas lui qui en fut le premier Auteur, mais le Pape Jules II. qui dès qu'il se vit élevé sur le Saint Siége, forma le dessein de réünir à l'Etat Ecclesiastique tous les Domaines qui en avoient été démembrez. Il avoit déja repris Boulogne sur les Bentivoles : il ne restoit qu'à retirer des mains des Venitiens, Cervia, qu'ils possedoient depuis près de deux cens ans ; Ravenne qui leur avoit été livrée plus de 50 ans auparavant par Ostasio Polenta, qui s'en étoit emparé & qui se trouvoit trop foible pour s'y maintenir ; Rimini, Faënza, Imola, Cesenne, & quelques autres Places de la Romagne, dont les Venitiens avoient profité au commencement du Pontificat de Jules II. dans la dissolution de l'Etat que s'étoit fait en Romagne le Duc de Valentinois du vivant de son Pere Alexandre VI.

Cet interêt qu'avoit Jules II. de

former une Ligue contre les Venitiens, pour retirer de leurs mains des Places qu'il ne pouvoit esperer de ravoir que par la force, étoit encore animé par quelques mortifications que la République lui avoit données, & que rapporte l'Historien. Il avoit déja quatre ans auparavant signé à Blois une Ligue contre les Venitiens, avec Maximilien & Louïs XII. mais ce Traité ne put être ratifié. Pour en faire un nouveau sur le modelle du premier : il envoya en France le Comte de Carpi, qui proposa au Roi de France le projet de Jules II. & le lui fit goûter. L'Empereur à qui Louïs XII. voulut qu'on le communiquât avant que de se déterminer, l'aggréa tout d'abord. Le Roi d'Arragon quand on le lui proposa laissa entrevoir, que si le Pape, l'Empereur, & le Roi de France, concluoient la Ligue projettée, il se joindroit à eux.

Ce qu'il y eut de surprenant dans cette affaire, c'est que Jules II. qui avoit été le premier à proposer la Ligue, ne la vit pas plûtôt sur le point d'être concluë, par la facilité avec

laquelle les Princes intereſſez y donnoient les mains, qu'il parut ſe repentir de ſon projet, & commença à reculer. Les reflexions qu'il fit ſur les ſuites que pouvoit avoir une entrepriſe de cette nature, rallentirent fort l'ardeur qu'il avoit témoignée d'abord à pourſuivre ſa vengeance contre les Venitiens. Mais Maximilien & Loüis XII. ſans s'étonner de ſon irréſolution, conçûrent qu'il falloit toûjours commencer à agir pour le déterminer. Cambray fut choiſi pour le lieu du Traité. Marguerite d'Autriche Doüairiere de Savoye & Fille de Maximilien, s'y rendit pour ce Prince, & le Cardinal d'Amboiſe pour Loüis XII. dont il étoit le premier Miniſtre, y menant avec lui le Nonce du Pape, qui n'oſa refuſer au Cardinal de l'accompagner en un voyage, dont le but étoit de ſuivre une négociation, de laquelle le Pape avoit fait la prémiere ouverture.

Comme le partage des Etats des Venitiens étoit déja reglé par avance, & que les deux Parties avoient également envie de terminer prompte-

ment le Traité, pour ne point donner le tems aux Venitiens de ſe précautionner, il fut bien-tôt conclu : mais afin que les Venitiens ne priſſent point d'allarme de ce congrès, le prétexte qu'on prit pour le colorer, fut l'achevement d'un Traité qui alloit à terminer les differends qui étoient entre le Prince d'Eſpagne & le Duc de Gueldres. Nôtre Hiſtorien remarque ici une erreur de Guichardin, qui de ces deux Traitez n'en faiſant qu'un, a fait faire par-là une faute groſſiére à Varillas, dont on releve les bévûës en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire.

Ce Traité fut ſigné le 10. Decembre 1508. par la Ducheſſe Doüairie pour Maximilien ſon Pere, & par le Cardinal d'Amboiſe pour Loüis XII. & comme ſtipulant auſſi pour Jules II. au refus du Nonce, qui n'avoit point d'ordre pour cela. Le Cardinal par un procedé aſſez hardi s'autoriſa pour le faire, du pouvoir que lui donnoit ſa Bulle de Legat en France, qui, comme le remarque nôtre Hiſtorien, ne s'étendoit pas juſques-là : mais il préſuma que le Pape, qui ne

pourroit jamais dans ses irrésolutions se déterminer à mettre la derniére main à la Ligue, la ratifieroit sans peine dès qu'il la verroit formée. L'Ambassadeur du Roi d'Arragon qui jusques-là ne s'étoit point expliqué, & n'avoit pas même pris communication des articles du Traité, n'eut pas plûtôt vû, qu'on y assuroit à son Maître l'administration tranquille de la Castille pour un long-tems, qu'il le signa sans difficulté.

Les Principaux articles de ce Traité furent, qu'au 1er. d'Avril 1509. le Pape fulmineroit contre la République un interdit qu'elle devoit encourir, si dans 40 jours elle ne restituoit ses usurpations, & que cependant dès ce premier d'Avril les Rois de France & d'Arragon, aussi bien que Sa Sainteté l'attaqueroient. Comme l'Empereur avoit les mains liées par une tréve de trois ans concluë depuis peu avec les Venitiens, il fut reglé que pour le dégager de son serment, le Pape lui addresseroit un Bref, l'interpellant de lui donner aide & secours, pour re-

couvrer les Biens du Saint Siege; que les autres Princes, ſoit dedans, ſoit dehors de l'Italie ſeroient exhortez d'entrer dans la Ligue; que l'Empereur ni le Prince d'Eſpagne ſon petit-fils, ne pourroient durant ce tems-là inquieter le Roi d'Arragon ſur les revenus & l'adminiſtration de la Caſtille ; que l'Empereur moyennant cent mille écus d'ordonneroit au Roi de France une nouvelle inveſtiture du Duché de Milan, laquelle comprendroit les réünions qui ſe devoient faire des Places qu'on prendroit ſur les Venitiens, & ſeroit au gré, & conforme aux droits de l'inveſti; & enfin que les Puiſſances contractantes ne pourroient faire ni paix ni tréve avec les Vénitiens, que du conſentement des autres.

Deux raiſons portérent Loüis XII. à ſigner ce Traité contre les Venitiens. La premiere fut l'envie de ſe vanger de ce qu'ils l'avoient traverſé dans pluſieurs entrepriſes, & en particulier dans celle du Royaume de Naples, où il eût été impoſſible aux Eſpagnols de ſe maintenir ſans les ſecours que la Ré-

publique leur donna ſous main : choſe dont Loüis XII. étoit perſuadé, quoi qu'il n'en eût point de preuve juridique, & dont il étoit d'autant plus piqué, que le premier article du Traité d'Alliance conclu à Blois entre lui & les Venitiens, obligeoit ces derniers à regarder les Ennemis de la France comme les leurs. Il n'avoit guéres moins été offenſé d'une nouvelle contravention faite à cet article dans la derniere trêve qu'ils avoient conclûe avec Maximilien ſans ſa participation, ſe contentant de lui reſerver une place dans ce Traité, en cas qu'il voulût y entrer ; & quand les François leur avoient fait des reproches d'une conduite ſi irréguliere, ils y avoient répondu avec une hauteur, dont un Prince auſſi plein de cœur que Loüis XII. ne pouvoit manquer d'être extremement choqué. La ſeconde raiſon qui lui fit ſigner, fut les avantages qu'il en devoit retirer. Ils étoient grands, puiſque par-là il récouvroit près d'un tiers du Duché de Milan, que les Venitiens en avoient démembré ; & d'ailleurs ils étoient ſi

ſûrs, comme le remarque l'Auteur de cette Hiſtoire, qu'ils pouvoient juſtifier la Politique de Loüis XII. ſi comme il ajoute, les Princes n'étoient pas obligé de reſpecter l'avevenir preſque autant que le préſent: & en effet l'évenement condamna la conduite de ce Prince.

La Ligue de Cambray avoit déja été ratifiée par l'Empereur & le Roi de France, que les Venitiens n'en avoient encore nul ſoupçon: ce ne fut que par hazard qu'ils en eurent le premier avis de Caroldio leur Réſident à Milan. Comme le Pape n'avoit point encore ratifié le Traité, & qu'il avoit même de la peine à le faire; il ne tint qu'aux Venitiens de conjurer la tempête, en entrant dans les temperamens qu'il leur fit propoſer. Il ſe bornoit à la reſtitution de deux Places ſeules, qui étoient Faënza & Rimini. Mais la hauteur avec laquelle le Senat rejetta ces propoſitions, détermina enfin le Pape juſques-là irréſolu: il ratifia le Traité peu de jours après que le Roi d'Arragon en eût fait autant, & le fit par un Acte en forme

de Bulle daté du 22. de Mars 1509. Le Duc de Ferrare & le Marquis de Mantoüe y entrérent aussi. Le premier pour se libérer de deux servitudes onereuses, que les Venitiens avoient imposées à ses Etats en 1403. du tems d'Albert d'Est ; & le second pour recouvrer Peschiera, Asola, & Lunato, que les Venitiens avoient forcé ses Predecesseurs de leur ceder en 1441. Pour le Duc de Savoye, ce ne fut qu'après les premiers succès de la Ligue qu'il demanda à y entrer, & qu'il y fut reçû.

Dès que la Ligue de Cambray ne fut plus un mystére, & que les Venitiens connurent que l'affaire étoit serieuse, ils n'épargnérent rien premierement pour détourner la tempête, offrant au Pape en particulier les conditions qu'ils lui avoient refusées, & faisant toutes les tentatives possibles auprès des autres Puissances, hors auprès de Loüis XII. qu'ils ne crurent pas capable de manquer pour quelque interêt que ce fût à un engagement pris ; & secondement pour la surmonter par

une défenſe vigoureuſe, à laquelle ils ſe préparérent. N'ayant pû réüſſir dans leurs negociations, ils eurent recours à toutes les Puiſſances dont ils crurent pouvoir tirer quelque ſecours, & au Grand Seigneur même, comme le juſtifie nôtre Hiſtorien. Il releve en ce point les Hiſtoriens Venitiens, & Bembo en particulier, qui tâche de laver ſes Compatriotes de cette tache. Mais n'ayant pû obtenir aucun ſecours, & réduits à leurs ſeules forces, ils firent des efforts extraordinaires. Et quoique la plus grande partie de leur Arſenal eût été brûlée, ſoit par hazard, ſoit par des gens apoſtez, ils ne laiſſérent pas de ſe trouver en état de mettre ſur pied une Armée de 40000 hommes d'Infanterie, avec une nombreuſe Cavalerie légere, & trois mille Hommes d'armes; nombre très-remarquable, quand on ſçait ce que c'étoit que cette ſorte de troupe, ſi celebre dans les Hiſtoriens de ces tems-là.

Loüis XII. fut le premier des Alliez qui ſe mit en campagne: il fit faire à l'inſtance du Pape les pre-

miers actes d'hostilité contre les Venitiens, sur les terres desquels ses Officiers firent invasion par cinq endroits differens. Les Venitiens de leur côté attaquérent Treviglio, & prirent cette Ville avant que Loüis XII. qui s'étoit mis en marche pour la secourir, y pût arriver. Cet événement le détermina à aller attaquer l'Armée ennemie quoique superieure à la sienne, & fut l'occasion de la fameuse Bataille d'Agnadel, qui se donna le 14. de Mai 1509. L'Armée Venitienne y fut entiérement défaite, toute l'artillerie & tout le bagage pris, les Officiers les plus braves tuez ou faits prisonniers. L'Alviane qui servoit de Mestre de Camp General se trouva de ces derniers, & la déroute fut telle qu'on ne put rassurer ni remettre ensemble les restes de l'Armée que sous Bresse, c'est à dire à quarante milles du Champ de Bataille. La prise de la plus-part des petites Places que les François devoient recouvrer en vertu du Traité de Cambray fut la suite de cette Bataille : on ouvrit les portes aux Victorieux. Picci-

ghiton & Cremone ſe rendirent à la premiere ſommation. L'Armée du Pape qui n'avoit pas fait de grands exploits juſqu'à la bataille d'Agnadel, profita de la Victoire des François ſans avoir couru aucun riſque: toutes les Villes de la Romagne lui ouvrirent leurs portes, & il ne lui reſta de Place à prendre que le Château de Ravenne.

Toutes ces pertes arrivées coup ſur coup jettérent la République dans une ſi grande conſternation, qu'elle prit la réſolution d'abandonner tout ce qui lui reſtoit dans l'Etat de terre ferme. Elle remit à toutes les Villes de ce côté-là le ferment qu'elles lui avoient fait, & toutes à la reſerve de Treviſe, qui voulut demeurer Venitienne malgré les Venitiens mêmes, prêtérent le ſerment de fidélité à l'Empereur. De ſorte que le Duc de Brunſwik General de ce Prince, qui à la faveur du ſuccès des François, avoit déja recouvré tout le Frioul, n'eut d'autre peine que celle d'envoyer prendre poſſeſſion des Villes qui l'appellérent.

Comme les Venitiens ne pouvoient

esperer leur salut qu'en détachant de la Ligue quelques-uns des Ennemis, ils envoyérent demander la paix au Pape, au Roi d'Arragon, & à l'Empereur auquel ils firent offrir de se reconnoître pour ses Vassaux & ses Tributaires, si l'on ajoute foi à la Harangue de Justiniani rapportée par Guichardin, mais contre laquelle les Venitiens s'inscrivent en faux, & avec d'autant plus de fondement, que Guichardin qui est le premier qui ait produit cette Harangue, merite fort peu de créance dans ce qu'il dit au desavantage des Venitiens. Quoi qu'il en soit l'Empereur ne les écouta point: mais sa nonchalance donna lieu aux Venitiens de recouvrer Padoüe, qu'il assiégea ensuite sur eux, mais sans succès: de sorte que les Venitiens ayant repris cœur à cette premiere lueur de bonne fortune, entreprirent d'attaquer Ferrare, pour se vanger du Duc qui avoit profité de leur déroute, pour rentrer dans les Places qu'ils avoient prises sur ses Prédecesseurs. Comme le Duc n'avoit que fort peu de Troupes dans Ferrare,

l'allarme y fut d'abord fort grande; mais l'arrivée de Chaſtillon, qui y amena quatre cens lances, ayant mis la Ville hors de danger, le Duc ne ſongea qu'à ruiner l'Armée navale des Venitiens: ce qu'il fit par des batteries qu'il diſpoſa ſur la droite de la riviére du Pô, qui foudroyérent tellement la Flotte ennemie qu'elle fut preſque toute ſubmergée ou brûlée, & cauſérent aux Venitiens une perte au moins auſſi conſidérable que celle qu'ils avoient faite ſur la terre; juſques-là que le Senat envoya ordre au Proveditcur de Lignago de couper les digues de l'Adige, & d'innonder tout le pays, ſi les Ferrarois paſſoient le Pô pour profiter de leur avantage. Telle fut la premiére Campagne contre les Vénitiens en 1509.

Ils étoient perdus ſans reſſource, ſi la Ligue eût ſubſiſté: mais le Pape Jules qui en avoit retiré tout l'avantage qu'il prétendoit, & à qui l'aggrandiſſement des François en Italie faiſoit ombrage, accorda ſans peine aux Venitiens la paix qu'ils lui demandoient. Non content de

s'être détaché de la Ligue, il voulut aussi en détacher l'Empereur, & fit agir à la Diete tenuë à Ausbourg, pour engager l'Empire à moyenner la paix des Venitiens avec Maximilien : mais l'Empereur loin d'y entendre fit mettre les Venitiens au ban de l'Empire.

Cependant le Pape & le Roi de France se broüillérent au sujet du Duc de Ferrare, de qui Loüis XII. prit la protection contre le Pape, qui voulut faire valoir quelques droits prétendus du Saint Siege contre ce Prince, & qui fit d'abord quelques actes d'hostilité contre le Roi de France. Comme l'Alliance de Loüis XII. avec les Cantons Suisses finissoit cette année-là, il fut question de la renouveller : mais les Suisses ayant demandé vingt mille écus d'or, au lieu de dix mille qu'il avoit donné jusques-là, c'est à dire mille à chacun des Cantons qui n'étoient pour lors qu'au nombre de dix, Loüis XII. les refusa avec mépris. Le Pape profita de leurs ressentimens, pour les engager à faire une irruption dans l'état de Milan : mais

Chaumont qui y commandoit les obligea de se retirer. Ce Géneral après cet Exploit vint tomber brusquement sur Boulogne, où étoit le Pape qui ne pouvoit lui échaper, s'il ne se fût laissé amuser par une négociation qu'on mit en avant pour gagner du tems & dégager la Ville. On avoit déja fait quelques démarches pour tâcher de raccommoder le Pape avec le Roi de France. Loüis XII. voyant que son animosité étoit insurmontable, fit assembler à Tours le Clergé de son Royaume, pour le consulter sur la conjoncture de la rupture ouverte, qui alloit éclater avec la Cour de Rome. La réponse du Clergé fut, que si Sa Sainteté ne revoquoit les Censures lancées hors de propos, & s'il en fulminoit d'autres à l'avenir, on se soustrairoit de son obedience, & on prieroit ceux à qui il conviendroit de le faire, de convoquer un Concile Géneral, dont le lieu d'assemblée seroit Lyon.

Sur ces entrefaites la nouvelle étant venuë, que cinq Cardinaux mécontens du procedé de Jules II. l'a-

voient quité, l'Evêque de Gurk Miniſtre confident de Maximilien, & qui s'étoit depuis peu rendu à Tours, conſentit pour ce Prince à la convocation d'un Concile géneral, pour reformer l'Egliſe dans ſon Chef, & dans ſes Membres. Il fut arrêté que l'Empereur & le Roi de France y envoyeroient les Prélats de leurs Provinces, & qu'ils engageroient les autres Puiſſances à faire la même choſe. L'Auteur cite en cet endroit de ſon Hiſtoire une Lettre de Maximilien au Baron de Liechtenſtein, dans laquelle il lui fait confidence qu'il aſpiroit à la Papauté après la mort de Jules: & ce fut apparemment ce qui le porta à ſe joindre à Loüis XII. pour la convocation d'un Concile, dans l'eſperance de ſe faire ſubſtituer à la place de Jules II. quand on l'auroit dépoſé. Peu de tems après on changea la premiere diſpoſition qu'on avoit faite pour le lieu où ſe tiendroit le Concile; & il fut reglé qu'au lieu de Lyon l'Aſſemblée ſe feroit à Piſe.

Tout ceci ſe paſſa durant le cours

de la ſeconde année de la Ligue de Cambray, c'eſt à dire en 1510. & une partie de 1511. Sur la fin de laquelle Trivulce, qui avoit ſuccedé à Chaumont dans le Gouvernement du Milanois, reprit Boulogne ſur le Pape, & y rétablit les Bentivoles que Jules II. en avoit chaſſez. L'occupation que les François eurent du côté des Suiſſes & du Pape, les empêcha de faire rien de conſidérable du côté des Venitiens, qui de leur côté furent obligez de lever le ſiége qu'ils avoient mis devant Verone.

L'Empereur devoit faire la Campagne contre les Venitiens en 1511. Il s'avança même juſqu'à Trente; d'où il donna ſes ordres à la Paliſſe, qui devoit commander ſous lui l'Armée Françoiſe : mais ce Prince toûjours irreſolu & indéterminé s'en retourna de Trente dans le fond de l'Alemagne, laiſſant ſeulement l'ordre à ſes Troupes de tenter ſeules l'entrepriſe de Frioul. La Paliſſe les favoriſa autant qu'il put par des diverſions faites à propos : mais la marche des Suiſſes qui menaçoient de Milanois l'ayant obligé de ſe rap-

procher de Milan, les Alemans destituez de son appui ne se trouvérent plus en état de tenir la Campagne, qu'ils laissérent libre aux Venitiens, à qui ils donnérent par-là moyen de rentrer dans toutes les Conquêtes que les Ennemis avoient faites dans le Frioul, à la reserve de Gradisque. Ce fut où aboutit la Campagne de cette troisiéme année de la Ligue de Cambray.

Cependant le Pape après avoir convoqué un Concile Géneral à Rome, se ligua avec les Venitiens & le Roi d'Arragon contre la France, à qui il fit ouvertement la guerre. Ainsi des quatre principaux Potentats qui avoient signé deux ans auparavant la Ligue de Cambray contre les Venitiens, en voilà déja deux, le Pape & le Roi d'Arragon, devenus leurs Alliez de leurs Ennemis qu'ils étoient. Ils joignirent toutes leurs forces ensemble pour assiéger Boulogne, mais Gaston de Foix que le Roi avoit fait son Lieutenant Géneral de-là les Monts, & qui venoit pour son premier Exploit de repousser les Suisses de l'Etat de Milan, où

ils avoient tenté une ſeconde irruption ; ſe trouva à tems pour ſecourir la Place : il y entra ſans que les Aſſiégeans s'en apperçûſſent, & les réduiſit à une fuite précipitée. Delà il alla tomber ſur Breſſe qu'il reprit ſur les Venitiens. Ainſi en 15 jours de tems, ce jeune Prince fit lever le ſiége de Boulogne à une Armée plus forte que la ſienne, défit en Campagne le Géneral Venitien, annéantit dans Breſſe toute l'Armée de la République, & fit tout cela malgré la ſaiſon la plus contraire, & qui paroiſſoit conjurée contre lui avec ſes Ennemis.

Des ſuccès ſi éclattans ne purent néanmoins calmer les inquiétudes de Loüis XII. qui outre l'Angleterre qu'il voyoit prête à ſe déclarer contre lui, ne pouvoit preſque plus douter, qu'il ne vît bien-tôt au nombre de ſes Ennemis l'Empereur même, le ſeul Allié qui lui reſtoit de ceux qui avoient ſigné avec lui la Ligue de Cambray. Maximilien diſoit bien à la verité qu'il vouloit perſiſter dans la Ligue ; mais l'iniquité, la dureté, & la hauteur des

propoſitions qu'il faiſoit au Roi de France, marquoient aſſez qu'il ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec lui. Les Cantons avec qui Loüis XII. avoit fait entamer une negociation pour renoüer l'Alliance, n'étoient pas plus traitables; & depuis que le Concile de Piſe avoit été transferé à Milan, les Florentins s'étoient raccommodez avec le Pape: de ſorte que le Duc de Ferrare & les Bentivoles étoient les ſeuls Alliez, ſur leſquels Loüis XII. pût compter; mais foibles Alliez, & qui avoient plus beſoin de ſon ſecours, qu'ils n'étoient en état de lui en donner. Dans cet embarras ce Prince crut qu'il n'y avoit point de meilleur parti à prendre, que de ſe ſervir de l'avantage que lui donnoit la ſuperiorité de ſes forces, & les derniers ſuccés de ſes Troupes, pour forcer ſes Ennemis par une Victoire éclattante qu'il avoit tout lieu de ſe promettre, à écouter des propoſitions de paix auſſi juſtes & auſſi moderées que celles qu'il leur faiſoit. Ce fut le motif de la fameuſe Bataille de Ravenne, l'une des

plus ſanglantes qui ſe fût donnée depuis long-tems. Le nombre des Morts fut ſelon les uns de dix mille : les autres le pouſſent juſqu'à vingt mille : tous conviennent que les Ennemis y perdirent les deux tiers. Mais les François y perdirent leur Géneral, qui après la Bataille gagnée s'étant mis à la tête de quelques Fantaſſins François, pour forcer une Troupe des Ennemis qui réſiſtoit encore, fut tué malheureuſement à l'âge de 24 ans, emportant avec lui une réputation qui ne mourra jamais. Sa mort découragea tellement l'Armée Françoiſe, que cela joint à l'inaction où la tint la Paliſſe en attendant les ordres de France, & à la déſertion des Soldats qui ne ſongeoient qu'à mettre à couvert le butin qu'ils avoient fait, donna le tems aux Ennemis de revenir de leur premiere conſternation, qui fut auſſi grande à Rome, que l'avoit été celle des anciens Romains à la perte de la Bataille de Cannes. On amuſa le Roi de France par de feintes negociations, & les Suiſſes étant venus bruſquement

faire une nouvelle irruption dans le Milanois, les François reduits à six mille hommes, par la retraite des Troupes de l'Empereur au nombre de quatre mille hommes, que ce Prince rappella lorsqu'on en avoit le plus de besoin, furent obligez par une suite de malheurs & de contretems qu'il seroit trop long de deduire, à se retirer en France en abandonnant le Milanois, dont les Suisses s'emparérent pour Maximilien Sforce Fils de Loüis le More prisonnier à Loches, qu'ils firent proclamer Duc de Milan. Telle fut la suite de la Victoire de Ravenne, qui devoit en apparence rendre les François plus puissans qu'ils n'avoient jamais été en Italie, & qui par la mort de leur jeune General, lequel s'exposa mal-à-propos & contre l'avis de la Palisse, devint la cause de leur perte. Tant il vrai pour quelque Armée quelle que ce soit, mais sur tout pour une Armée Françoise, que le bonheur ou le malheur des évenemens dépend presque absolument de la confiance que les Troupes ont dans leur Géneral, & que le Géneral ne

peut gagner que par un véritable merite acquis & ſoutenu par de grands exploits.

Voilà le fruit que tirérent de la Ligue de Cambray les François, qui après avoir fait trembler par pluſieurs Victoires & pluſieurs Conquêtes toute l'Italie, s'en virent chaſſez preſqu'en un inſtant, & n'y rentrérent que ſous le Regne ſuivant, c'eſt à dire ſous François I. à qui le Milanois coûta moins à reprendre qu'à conſerver. Ce fut après que ce Prince y fut rentré, que croyant qu'il étoit de ſon interêt de rétablir la paix en Italie, pour être plus en état de s'affermir dans ſa nouvelle Conquête, il moyenna le Traité de Noyon, qui termina la Ligue de Cambrai après qu'elle eût duré 8 ans. C'eſt ce que nous ſommes obligez de ne dire qu'en gros pour abreger : à quoi nous ajouterons en finiſſant cet Extrait, qu'on trouvera dans cette Hiſtoire, pluſieurs morceaux très-curieux qui y ſont répandus à propos en divers endroits, où on les traitte à fond & d'une maniére qui marque dans l'Auteur au-

tant d'érudition, & de ſagacité dans l'intelligence & la diſcuſſion du caractere des Princes dont il parle, de leurs prétentions & de leurs interêts, que de ſolidité & de jugement.

ARTICLE CLX.

BIBLIOTHEQUE CRITIQUE ou Recüeil de diverſes Piéces critiques, dont la plû-part ne ſont point imprimée, ou ne ſe trouvent que très-difficilement ; publiées par Mr. de Sainjore qui y a ajouté quelques notes. A Baſle chez Chriſtian Wackerman, à l'Enſeigne d'Eraſme, 1709. *deux tomes in* 12. *le premier de* 550 *pages, le ſecond de* 537.

MOnſieur de Sainjore dont le nom ſe voit à la tête de ce Recüeil, prend ſi bien le caractere de Mr. Simon, que ſans craindre de ſe méprendre, on peut avancer qu'ils ne different point l'un de l'autre : même ſtyle, mêmes ſentimens, mêmes interêts. De ſorte qu'il ſemble que ce déguiſement vienne plûtôt d'une ancienne habitude de ſe pro-

duire ſous differens noms, que du deſſein de ſe cacher. L'Auteur a eû en vûë, comme il le marque dans ſa préface, de remettre ſous les yeux du Public pluſieurs Piéces, qui n'ayant eû cours que parmi les Curieux, & écrites à la main, étoient enſuite demeurées cachées dans les Bibliotheques & dans les Cabinets des particuliers ; ou qui ayant été imprimées, & ayant vû le jour, ſemblent avoir diſparu, & ſont devenuës rares. Il indique ſouvent de quelle main ou de quel lieu elles lui viennent : mais malgré cette précaution ont voit des gens ſoupçonneux, qui doutent de ces citations comme de celles du fameux Hiſtorien Varillas, & qui s'imaginent reconnoître Mr. Simon dans plus d'une Piéce qui porte un autre nom. Il a préferé pour mettre dans ſon Recüeil, celles qui traitent de Critique, comme les plus utiles & les plus inſtructives : & il ajoute les analyſes de quelques Ecrits, qu'il juge bons, & qui néanmoins ſont peu connus. Tout cela eſt mêlé de traits, trop violens pour n'être ap-

pellez que ſatyriques ; & de petites hiſtoires de Sçavans , dont on ſçait que Mr. Simon a toûjours eu ſoin de s'inſtruire , & que ſouvent il embellit. La multitude des matieres jettées dans ce Recüeil , ne permet pas de parler de toutes , mais ſeulement des plus remarquables.

Tome premier.

La premiere Piéce qui ſe preſente, eſt un narré du différend entre Pierre de Gondi Evêque de Paris , & les Docteurs de la Faculté de Paris, auxquels le Prélat voulut interdire le droit qu'ils prétendoient avoir de porter leur jugement doctrinal.

La ſeconde contient un autre différend entre les Chanoines Réguliers & les Peres Benedictins touchant l'Auteur du Livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST. Ce qu'il y a de plus remarquable , c'eſt que le Pere Mabillon a affecté de citer dans ſa Diplomatique deux Manuſcrits de ce Livre , comme étant de l'an 1300. & avant que Thomas à Kempis fût au monde : & ce ſça-

vant Antiquaire n'a pas pris garde que les mêmes Manuſcrits contiennent deux Traitez „ *De paupertate, humilitate, & obedientiâ*, & *De diſciplinâ Clauſtralium* „ qui ſont conſtamment de Thomas à Kempis. Mr. Simon revient à la même affaire au chapitre ſeptiéme, où il donne un Extrait du Factum de Mr. Naudé.

Dans le chapitre troiſiéme on apprend que Servet après avoir fait imprimer ſon Livre impie en 1531. le refondit & le fit réimprimer en 1553. que cette ſeconde édition fut abſolument ſupprimée par les ſoins de Calvin, & que les exemplaires de la premiere ſont très-rares, n'y en ayant que deux à Paris, l'un dans la Bibliothéque du Roi, l'autre dans celle de Mr. Colbert. C'eſt encore trop pour ce que vaut l'Ouvrage, qui ne merite que de l'horreur & du mépris, par rapport aux erreurs déteſtables dont il eſt rempli, & au mauvais ſtyle dont il eſt écrit.

Un autre Livre bien different de celui dont on vient de parler, eſt loüé par Mr. Simon au chapitre quatriéme, comme judicieux & bien

ſenſé. Il eſt intitulé, *Ratio ſtudiorum,* & fut imprimé en 1586. dans le Collége Romain. C'eſt un Réglement ou plûtôt un projet de Reglement pour les Etudes des Jeſuites. Quoique ces Peres s'y donnaſſent Saint Thomas pour Guide dans la Théologie, parce qu'ils ne s'aſtreignoient pas à le ſuivre en tout, & encore moins à ſe conformer aux Thomiſtes; cette reſerve déplût ſi fort aux Dominicains d'Eſpagne, qu'ils déferérent le Livre à l'Inquiſition. L'unique endroit qui y déplait à Mr. Simon, c'eſt celui où les Jeſuites s'engagent à défendre la Doctrine de Saint Auguſtin, toutouchant la Prédeſtination antecedente & avant la préviſion des merites. Il n'a pas fait reflexion que c'étoit le ſentiment commun des premiers Théologiens de la Compagnie, enſeigné par Salmeron, Valentia, Arrubal, Bellarmin, & même par le celebre Molina; qu'en la Congrégation *De Auxiliis*, les Jeſuites ſuivirent le même plan, qui fut confirmé par un Decret très-exprès de leur Géneral Aquaviva en 1613. Ce Decret fut ſuivi d'une explication don-

née par Vitelleſchi Succeſſeur d'Aquaviva, qui ſoutient auſſi expreſſément que le Decret même, la Prédeſtination antecedente.

Mr. Simon aſſûre au chapitre cinquiéme, qu'une Piéce manuſcrite de la Bibliothéque de Monſieur Colbert, qui contient la définition du Concile de Florence, n'eſt pas originale, & que c'eſt ſeulement une copie. Afin de joindre ici tout ce qu'il dit par rapport aux Grecs, on remarquera qu'il ſe plaint au chap. 11. que Caucus Archevêque de Corfou leur impute comme des erreurs, ce qui n'en eſt pas en effet; & il fait la même plainte des Miſſionnaires du Levant, qui jugent condamnable, tout ce qui ne s'accorde pas avec le Rit Latin. A l'occaſion d'un abbregé de Théologie compoſé en Grec vulgaire par Grégoire Protoſyncelle, & imprimé à Veniſe en 1635. & de la réfutation de la Confeſſion de Foi de Cyrille Lucar par Melece Syrigue, il fait voir que les Grecs les plus attachez au Schiſme, conviennent néanmoins avec l'Egliſe Romaine ſur

la doctrine des Sacremens, & en particulier ſur la réalité du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans l'Euchariſtie. Le témoignage de cette ſorte de Grecs, dit Mr. Simon, ſur tout de ceux qui ont écrit avant les conteſtations entre le Port-Royal & le Miniſtre Claude, prouve d'autant plus efficacement, qu'il n'eſt pas ſujet aux injuſtes mais apparens reproches des Proteſtans, qui traitent d'atteſtations mendiées tout ce qu'il y en a de produites dans la Perpetuité de la Foi. C'eſt pourquoi Mr. Simon avoit pris le deſſein de faire un Recüeil d'Auteurs Grecs ſous le titre *de Græcia Schiſmatica.* Mr. Arnauld s'irrita de cette pensée de Mr. Simon, qui la juſtifie avec force au chap. 22. On a reconnu l'utilité d'un tel Recueüil, & actuellement il ſe vend chez Gabriel Martin à Paris, ruë Saint Jaques, à l'Etoile.

Il donne au ch. 6. l'analyſe d'un Traité de la Trinité composé par Maldonat: & il ſe fait ſon Heros de ce Théologien. Quoique les Jeſuites le conſiderent comme un des

plus habiles que leur Compagnie ait formez ; il y a néanmoins apparence qu'ils continueront d'abandonner son explication sur le chap. 1. de Saint Luc v. 35. Mr. Simon en entreprend la défense au ch. 27. & dans les deux suivans contre Feu Monseigneur l'Evêque de Meaux.

Voici en peu de mots quelques autres choses qui semblent meriter attention. Le Pere le Cointe qui avoit besoin de consulter les volumes de *Gallia Christiana*, pour ses Annales Ecclesiastiques de France, disoit qu'il y avoit compté plus de seize cens fautes, & ne s'en cachoit pas même en présence du Pere de Sainte-Marthe. Cave a eu tort dans la préface de son Histoire Litteraire, de préferer les premieres éditions des Peres aux dernieres. Il se forma au seizième siecle en Italie un parti pour donner cours à la doctrine de Saint Jean Chrysostome & des Peres Grecs : Les Cardinaux Sadolet & Contarin, Matthieu Giberti Evêque de Verone y entrérent, & un Moine de Mantoüe nommé Lucien, que Sixte de Sien-

ne a extrêmement maltraité. Mr. Simon ſemble s'amuſer trop long-tems à relever l'Abbé Faydit : mais il ſemble auſſi paſſer bien facilement condamnation ſur Saint Juſtin, à propos de la ſtatuë que ce Pere dit avoir été élevée à Rome pour honorer Simon le Magicien.

Selon une Rélation de la Colchide, publiée en Italien par un Théatin Miſſionnaire, les Peuples de ces contrées-là ſe ſont abandonnez à des ſuperſtitions bien éloignées du Chriſtianiſme dont ils font profeſſion. Entre autres ils ont trois ſortes de Sacrifices. „ Dans le premier „ ils tuënt des bœufs, des vaches, „ des veaux, ou d'autres bêtes, à la „ volonté du Papas ou du Prêtre. „ Avant que de tuer ces animaux, „ le Papas fait quelques prieres ſur „ l'animal ; puis avec une chandelle „ allumée il brûle en cinq endroits „ la peau de l'animal, & il tourne „ enſuite cette chandelle au tour „ de ceux pour la ſanté deſquels „ on tuë les animaux. Après quoi „ l'on tuë l'animal qu'on fait cuire, „ & étant cuit on le met ſur une

„ table placée au milieu de la cham-
„ bre. Ceux de la maiſon & tous
„ ceux qui ont été invitez, allument
„ chacun une petite chandelle : ce-
„ lui pour qui l'animal a été tué,
„ ſe tient à genoux devant la chair
„ avec ſa chandelle allumée. Pen-
„ dant ce tems-là le Prêtre fait la
„ priere, laquelle étant finie, celui
„ qui fait l'offrande, jette un peu
„ d'encens ſur le feu. Alors le Prê-
„ tre prend une piéce de la chair,
„ & la tourne ſur la tête de celui
„ qui fait l'offrande, & lui en don-
„ ne un morceau à manger, & les
„ Aſſiſtans tournent la petite chan-
„ delle ſur ſa tête, & ils la jettent
„ enſuite dans le feu où eſt l'encens.
„ Cela étant fait tous s'aſſeyent. Le
„ Prêtre s'aſſied à l'endroit où eſt
„ une bonne partie de la chair, le
„ foye, le poumon, tout cela n'étant
„ qu'à demi-cuit : il touche la tête,
„ les pieds, & la peau : & c'eſt-là le
„ prix de la Meſſe qu'il a celebrée
„ pendant que la chair cuiſoit. Les
„ deux autres ſortes des Sacrifices
s'offrent pour obtenir la proſperité
& pour les Morts. Mr. Simon juge

avec indulgence de ces ceremonies: & „ il eſt aiſé, dit-il, de faire voir „ qu'en ôtant fort peu de choſe qui „ approche de la ſuperſtition, elles „ ne contiennent rien de blâmable. Il juſtifiera donc les Nazaréens, & ramenera tout le culte de l'ancienne Loi.

Tome Second.

Si Mr. Simon vouloit perſuader le Public, que la Piece qu'il a miſe au Chapitre premier de ce ſecond Tome, vient de la main de Mr. Dubois Docteur de Sorbonne, à qui il l'attribuë; il devoit au moins ou en retrancher l'exorde, ou avertir que c'eſt un Exorde ajouté. Car qui eſt le Docteur de Paris, qui ayant ſes raiſons pour faire l'analyſe de l'Ouvrage de Driedon Docteur de Louvain ſur les Ecritures, & les Dogmes Eccleſiaſtiques, la commenceroit ainſi? „ Je vous ai dit à la „ verité pluſieurs fois, que les Eco- „ les de Louvain & de Doüay, nous „ avoient donné dans ces derniers „ tems de plus grands Hommes pour „ la Théologie, que celles de Paris.

„ Les premiers se sont beaucoup ap-
„ pliquez à l'étude des Livrez sacrez
„ & des Saints Peres : au lieu que
„ ceux-ci n'ont presque cultivé que
„ l'étude de la Théologie Scholasti-
„ que, qui ne leur a pû être d'un
„ grand usage pour combattre les
„ Héretiques. Au contraire ces Doc-
„ teurs de Flandre ont sçû les com-
„ battre par leur propres armes. Ils
„ semblent neanmoins avoir un peu
„ trop negligé les Peres Grecs, tou-
„ te leur lecture ne consistant que
„ dans les Livres de Saint Augustin ;
„ en quoi ils ne s'éloignoient guéres
„ des Calvinistes. Il semble même
„ qu'à Rome on ait eû ce soupçon
„ de quelques-uns d'entre ceux
„ qu'on fit venir au Concile de Tren-
„ te, de peur que leur présence dans
„ la Flandre ne servît qu'à augmen-
„ ter davantage le parti des Calvi-
„ nistes.

Après ce qu'on vient d'entendre de Mr. Simon, des deux celebres Universitez de Paris & de Louvain, les Jesuites oseroient-ils se plaindre des duretez qu'il leur dit au chapitre troisiéme à l'occasion des Ceremo-

nies Chinoiſes? Ils lui reprocheront peut-être une exceſſive indulgence à l'égard des Peuples de la Colchide; & quant à ceux de la Chine, quel que ſoit leur ſentiment, ils lui diront qu'il ne paroit pas être au fait. Mais d'où vient que les Jeſuites ſi éloignez de la tolérance, lorſqu'il s'agit de la pureté de la Foi, ſi ardens & ſi zelez contre les héréſies, ont néanmoins permis à la Chine la pratique de quelques anciennes coutumes du païs? Il faut certainement qu'ils ayent eû de fortes raiſons pour les croire innocentes & abſolument exemptes de ſuperſtition.

Au chapitre ſecond, Mr. Simon place un Diſcours, dont apparemment il connoît le veritable Auteur, qu'il ne nomme pourtant pas. Le ſujet de ce Diſcours eſt de montrer après Tanaquil le Févre, que l'Eloge de Jesus-Christ qui ſe lit dans Joſeph, l. 18. des Antiquitez Judaïques ch. 4. y a été inſeré par quelque Chrétien.

Dans les chapitres 8^{e}. & 9^{e}. il s'efforce de juſtifier ſa note miſe en ſa Traduction du nouveau Teſta-

ment, sur l'Adoration renduë par les Mages à JESUS-CHRIST. Il avance cette proposition sur l'autorité de Caietan, „ Que bien que JESUS-„ CHRIST soit veritablement le „ Fils propre & naturel de Dieu, ce-„ pendant le nom de Fils de Dieu „ appliqué au Messie, ne signifioit „ point alors explicitement parmi „ les Hebreux le vrai Dieu, com-„ me il le signifie parmi les Chré-„ tiens. On voit néanmoins très-clairement dans l'Evangile de St. Jean ch.10. que JESUS-CHRIST en se donnant le nom de Fils de Dieu, se faisoit un avec son Pere: ce que les Juifs comprirent si bien, qu'ils le traitérent de blasphémateur, parce qu'il se faisoit Dieu, *Facis te ipsum Deum.* Et bien loin de les reprendre d'une telle pensée, il les y confirme, en répondant, que s'il est le Messie envoyé de Dieu, comme ses œuvres en font foi, *son Pere est en lui, & lui dans son Pere.* Il est donc constant, non seulement des paroles de JESUS-CHRIST, mais de l'aveu même des Juifs, que le nom de Fils de Dieu, appliqué au Messie, signifioit le vrai

Dieu. Ce qui eſt d'autant plus vrai, que les Juifs ne lui objectent pas de ſe faire un autre Dieu, mais de ſe faire Dieu : ce qui marque la diſtinction des Perſonnes en l'unité de nature.

Il faut avoüer qu'il ſe trouve de tems en tems des endroits en cette Bibliotheque Critique, où il y a à ſouffrir. Tel eſt le Ch.12ᵉ. où l'Auteur affecte de juſtifier Eraſme ſur une omiſſion qui ne paroît pas pardonnable. C'eſt que Saint Cyprien l. 2ᵈ. des témoignages contre les Juifs avoit employé le paſſage de St. Paul Epître aux Romains ch.9. v.5. pour prouver la Divinité de Jesus-Christ ; Eraſme a jugé à propos dans l'édition qu'il a faite de ce Pere, d'en retrancher le mot eſſentiel *Deus*.

Ce que dit Mr. Simon ch.13ᵉ. de quelques préfaces ſur les Livres ſacrez attribuée à Saint Jerôme, & ſur la difficulté de donner des éditions correctes des anciens Auteurs, eſt excellent. Le Ch. 24ᵉ. merite d'être lû avec attention. Il s'y agit de ſçavoir, ſi les Hebreux n'ont rien pris des autres Peuples, & ſi ceux-ci ont

pris de ceux-là tout ce qu'ils ont eû de Philoſophie & de Théologie ?

On ne s'arrêtera pas à quelques ſujets qui ſemblent peu importans, ou d'ailleurs fort connus ; comme ſont les fauſſes Inſcriptions de Toſcane publiées par Inghirame, un Livre attribué à Adam, le Teſtament des douze Patriarches, les Colomnes de Seth, certains Viſionnaires qui s'imaginoient voir tout écrit dans le Ciel, un procès fait aux Sorciers de Normandie, la Papeſſe Jeanne, la réfutation de l'Abbé Faydit. Il faut preſque mettre en ce rang l'approbation que l'Auteur donne au Livre de Mr. Anguelin, qui diſtingue Magdelaine, de la Femme pechereſſe ; de même que ce qu'il dit du quatriéme vœu, auquel le Cardinal de Berule voulut obliger les Carmelites ; du Livre du P. Seguenot de l'Oratoire, qui fut flétri par une Cenſure, & merita à ſon Auteur de paſſer quelques années à la Baſtille.

Dans le ch. 27[e]. & le ſuivant il revient au ſentiment de Buxtorf le Fils, touchant l'ancienneté des ca-

ractéres Hébreux. Sa grande preuve eſt que les Sicles dont l'Inſcription eſt en caracteres Samaritains, ne ſont pas auſſi anciens qu'on ſe l'eſt d'abord imaginé, & qu'ils n'ont été frappez que ſous le Pontificat de Simon Macabée. Ce qu'il dit ſur ce ſujet & ſur la lettre Thau, eſt curieux & d'un habile Homme.

On finira cet Extrait par le Ch.31e. dont le titre eſt : „ Réflexions ſur le „ *Phénoméne literaire* qui ſe trouve „ avec quelques apoſtilles dans le „ Journal de Trevoux de Janvier „ 1706. art.8e. On renvoye donc à l'endroit du Journal cité par Mr. Simon pour s'inſtruire de ce Phénomene : & on ne dédira point l'éloge qui y a été donné à la probité & à l'érudition de feu Mr. Toinard, que ceux qui ont eû ſa connoiſſance, ont toûjours eſtimé Homme d'honneur, ſçavant, complaiſant, & prévenant à l'égard de ſes Amis, agréable & aiſé dans le commerce de la vie. Si un Jeſuite l'a raillé finement, ça été ſans toucher aux qualitez qui étoient eſtimables en lui : & Mr. Simon qui le prend ſur un autre ton, n'a pas pris

garde qu'il se fait tort à lui-même. Il valoit mieux couler doucement que de s'engager dans un détroit aussi perilleux, que de dire : „ J'ose „ assûrer sans craindre d'être dé„ menti, que Mr. Simon n'a rien sçû „ de cette Dissertation *de Mr. l'Abbé* „ *de Longue-ruë*, qu'après que le se„ cond tome de ses Lettres choisies „ *où elle est inserée*, fut imprimé.... „ Que le P. Le Quien leur Ami com„ mun ne lui en avoit jamais rien „ dit... & que ce Pere manda à Mr. Simon, qu'il avoit desabusé Mr. l'Abbé de Longue-ruë de *la pensée qu'il avoit d'en être l'Auteur.* „ Que plus „ de douze ans auparavant Mr. Si„ mon avoit donné à cet Abbé trois „ ou quatre feüilles de papier, où il „ étoit parlé de l'antiquité des Cal„ déens & des Egyptiens; à quoi l'Ab„ bé jugea à propos d'ajouter de sa „ main dix ou douze lignes, qui sont „ apparemment restées dans les Let„ tres imprimées. Cependant le P. Le Quien a declaré qu'il n'a rien écrit de semblable à Mr. Simon, qui au reste a devers lui une gloire si bien établie d'avoir fait des décou-

vertes que personne ne lui contestera, que le reproche d'avoir copié quelques pages ne doit pas le toucher beaucoup.

ARTICLE CLXI.

MARTYROLOGE UNIVERSEL, contenant le Texte du Martyrologe Romain, traduit en François, & deux Additions à chaque jour, l'une des Saints de France, l'autre des Saints des autres Nations; avec un Catalogue des Saints dont on ne trouve point le jour. A Paris, chez Frederic Leonard Imprimeur ordinaire du Roi, ruë Saint Jacques à l'Ecu de Venise 1709. *in* 4°. *deux volumes faisant ensemble* 1204. *pages.*

UNe édition du Martyrologe demande en celui qui l'entreprend, une grande connoissance de l'Histoire Ecclesiastique, de la Géographie, de la Chronologie, & de cette partie de l'Astronomie qui s'appelle le Calendrier. Il faut outre cela, commme dans tout ce qu'on écrit, du style, avec une abondante varieté d'expressions pour annoncer

en divers termes la gloire des Saints, qui ſouvent eſt ſemblable dans leurs vertus & dans leur Martyre.

Le P. Labbe fit une Traduction du Martyrologe Romain en François, où l'on trouva qu'il étoit échappé quelques fautes à ce ſçavant Homme. Comme elle étoit vieillie pour le ſtyle, & que d'ailleurs l'éloge de pluſieurs Saints que les Papes ont depuis ordonné d'ajouter, y manquoit ; le P. Mothier qui s'eſt fait une étude particuliére de ce qui regarde les Offices Eccleſiaſtiques, & y eſt très-intelligent, en donna une nouvelle avec des notes en 1705.

En voici une autre de Mr. l'Abbé Ch. Chanoine honoraire de Nôtre-Dame de Paris. Ce n'eſt pas un Ouvrage précipité, mais médité depuis pluſieurs années. Une marque du ſoin & de l'application de l'Auteur à le perfectionner, c'eſt le grand nombre d'additions & de corrections qui tiennent la plus grande partie du ſecond Volume, ſous le nom de ſupplémens, de corrollaires, & enfin d'additions & de corrections. Comme le Martyrologe eſt un Livre

d'uſage, & qu'il ſeroit incommode de tenir deux Volumes entre les mains, pour recourir continuellement de l'un à l'autre; une ſeconde édition remediera à cet inconvenient, en mettant chaque choſe à ſa place. L'Auteur la promet en Latin & en François, & outre cela ſix Volumes de grandes notes, dont le premier a déja paru. Il faut maintenant remarquer ce que cette édition a de particulier.

1°. C'eſt un Martyrologe univerſel: & peut-être pour cette raiſon Mr. l'Abbé Ch.... ne s'eſt pas aſtreint à ſuivre le Romain en pluſieurs endroits. Par exemple: Le 14e. & 25e. jours de Janvier il ne dit rien de Saint Hilaire & de Saint Paul Hermite, dont le Romain renouvelle la mémoire, à cauſe que leurs Offices ſont fixez à ces jours-là. Le 21e. d'Avril & le 10e. de Mai il ôte Saint Anſelme & Saint Antonin de la premiére place qu'ils ont dans le Romain. Dans l'annonce de Saint Laurent Juſtinien le 8e. de Janvier, de Saint François de Sales le 29e. du même mois, de Saint Jean de Matha le 8e. de Févier,

il retranche ou change les formules qui ſont dans le Romain. Il déplace pluſieurs Saints du jour que leur donne le Romain, comme Sainte Marguerite Reine d'Ecoſſe, Sainte Elizabeth Reine de Portugal, Saint Etienne Roi de Hongrie. Il en ôte d'autres entierement, comme Saint Etienne de Grammont, Saint Jean de Dieu, Saint Paſcal de l'Ordre des Mineurs.

2°. Après les Saints contenus dans le Martyrologe Romain, Mr. l'Abbé Ch. met une liſte particuliére de ceux de France, & une autre de ceux des autres Nations.

3°. Il diſtingue les Saints & les Bien-heureux : & il appelle du nom de Venerables, quelques Perſonnes dont la memoire eſt demeurée en veneration, par l'eſtime que les Peuples ont conſervée de leur ſainteté, & par la confiance qu'ils ont en leur interceſſion.

4°. A la marge interieure il marque l'année, & quand elle n'eſt pas connuë, le ſiecle ou chaque Saint eſt mort : & à la marge extérieure il met en Latin le nom des Saints,

que l'uſage a rendu méconnoiſſable en François. Ainſi Saint Albrinx eſt *Albericus*, Saint Même *Maximus*, Saint Ymas *Eumachius*. Il en uſe de même à l'égard des noms de pays & de Villes. Et la même marge exterieure porte encore quelques remarques critiques.

5°. Comme il y a un grand nombre de Saints qui ne ſçauroient être rapportez à aucun jour déterminé, celui de leur trépas ou de quelque Tranſlation de leurs Reliques étant ignoré ; il les appelle Aëmeres, & les réduit par ordre alphabetique dans un Catalogue.

6°. Il finit par pluſieurs tables. La premiere des lieux ou chaque Saint eſt particuliérement honoré, ſoit qu'il y ſoit mort, ſoit que ſes Reliques y ayent été portées : le nom Latin eſt mis vis à vis le nom François ; la ſeconde des matieres & des Auteurs ; la troiſiéme des Fêtes ; la quatriéme des Saints & Saintes, dont il eſt fait mention dans le Martyrologe.

C'eſt principalement dans les notes critiques que paroit l'érudition de M.

l'Abbé Ch... Elles sont courtes à la marge, & plus étenduës en ce qu'il appelle supplémens, corollaires, additions & corrections. En voici quelques exemples. Le Martyrologe Romain porte au 16e. jour de Février, *In Ægypto S. Juliani Martyris cum quinque aliis millibus* : l'Auteur dit qu'il y a une faute, & qu'il faut mettre *militibus* au lieu de *millibus*. „En „Egypte, Saint Julien Martyr avec „cinq autres Soldats, & non pas „avec cinq mille autres. Ces cinq Soldats, selon M. Ch. sont les cinq Egyptiens nommez dans l'article suivant.

Au lieu qu'il y a dans le Martyrologe au 27e. de Juillet: „A Nole les „Saints Martyrs Felix, Julie, & Jo„conde"; il dit qu'il faut lire, „A Nole l'Ordination de Saint Fe„lix"; & puis dans un article separé, „A Nicomedie, les Saintes „Martyres Julie & Joconde".

Il semble que son avis seroit de retrancher quelques noms du Martyrologe, comme celui des Saints Severe Sulpice Archevêque de Bourges, Felix substitué au Pape Libere,

Artéme Duc, Gaudence Evêque de Breſſe, Brice Archevêque de Tours, Marcule en Afrique. C'eſt à l'Errata de la page 51ᵉ. qu'il parle de Saint Severe Sulpice de Bourges.

L'article des Aëméres n'eſt pas le moins curieux de l'Ouvrage, ni qui ſe faſſe lire avec moins de plaiſir, ſoit pour la variété, ſoit pour l'érudition. En parlant d'Alexandre Inſtituteur des Acémétes, c'eſt à dire, des Moines qui ne dorment point, non pas qu'en effet ils ne dormiſſent pas, mais parce que leur Communauté diviſée en quatre bandes, entretenoit continuellement la Pſalmodie; il marque la diſtribution du tems qu'obſervoient ces Religieux. Mr. de Tillemont dans ſon douxiéme Tome traite aſſez mal cet Alexandre.

A propos de Saint Pierre le Semiophore, Monſieur l'Abbé Ch. fait le dénombrement des Egliſes qui étoient à Conſtantinople, lorſque cette grande Ville fut priſe par les François en 1204. Elles étoient au nombre de 479, dont 59 étoient ſous le nom de la Sainte Vierge; & il remarque qu'à Rome il y en a juſqu'à

107 ſous le même nom. Il donne au même endroit le Catalogue des Dignitez de l'Egliſe de Conſtantinople, diviſées en neuf Ordres différens, nommez Pentades; parce qu'en chacun il y en avoit cinq, dont il marque les diverſes fonctions.

Saint Hubert de Bretigny a ramené à la mémoire de Mr. l'Abbé Ch... les 19 réponſes du Pape Etienne II. Il obſerve qu'il ne convenoit pas à des Moines de propoſer des queſtions, qui regardent uniquement l'adminiſtration des Sacremens & la Diſcipline Eccleſiaſtique; & qu'ainſi il ne faut pas dire que le Pape adreſſa ſes réponſes aux Moines de Bretigny, mais qu'il les donna étant dans leur Monaſtere. C'eſt donc une faute, dit-il, au Pere Sirmond & au Pere Mabillon, d'avoir pris au datif *Britanniaco Monaſterio*, qui eſt un ablatif. Le Roi Pepin avec ſa Cour étoit logé au Palais de Querzy, le Pape avec ſa ſuite au Monaſtere de Bretigny, ces deux endroits étant tous proches ſur la riviere d'Oiſe, comme les met Sanſon dans ſa Carte du Sueſſonnois, &

comme l'avoit auparant remarqué le P. Sirmond, & avant lui la Chronique de Saint Arnou de Mets, & celle de Saint Vandrille : de ſorte que le P. Mabillon n'a pas eû raiſon de placer Querzy ſur la riviere de Sere au-delà de l'Oiſe.

Enfin en divers endroits de ſon Ouvrage il corrige le Cardinal Baronius, les Peres Henſchenius, Mabillon, Pagi, Meſſieurs de Sainte-Marthe, du Sauſſay, Tillemont, l'Abbé Fleury, & d'autres Auteurs.

Quelques unes de ſes expreſſions ont paru extraordinaires. Où il y a dans le Martyrologe *Natalis dies*, terme Eccleſiaſtique qui ſignifie le jour de la mort d'un Saint, M. Ch. met en François le *Natalicè*, mot de nouvelle création. Il rend quelquefois le mot de *Paſſio* par celui de ſupplice, terme trop bas, & qui convient peu à la gloire du Martyre. Il ſe ſert de celui de *couronnement* pour ſignifier la couronne du Martyre. Il ſemble auſſi que pluſieurs phraſes auroient pû prendre un autre arrangement. En voici une qui s'eſt preſentée à l'ouverture du

Livre: Le 14e. jour de Mars. » A » Rome, le Natalice de quarante ſept » bien-heureux Martyrs, baptizez » par l'Apôtre Saint Pierre, dans le » temps qu'il étoit avec Saint Paul » ſon Collegue à l'Apoſtolat dans la » Priſon de Mammertin, celle où ils » furent neuf mois ; qui tous en » qualité de zelez Confeſſeurs de la » Foi, paſſérent par le glaive de » Neron.

ARTICLE CLXII.

JOANNIS ALSTORFII J.U.D. Diſſertatio Philologica de Lectis: ſubjicitur ejuſdem de Lecticis Veterum Diatribe. C'eſt à dire. *Diſſertation ſçavante ſur les Lits, avec une autre Diſſertation ſur les Litieres. Par Jean Alſtorf Docteur en Droit.* A Amſterdam, chez Jean Wolters 1704. *in ſeize, pages* 334.

QUoi qu'il n'y ait d'étude ſolide & digne de nôtre application, que celle qui nous formant l'eſprit & le cœur, nous conduit aux bonnes mœurs & contribuë à la pieté ;

il eſt néanmoins de certains Livres, dont la lecture peut être conſiderée à peu près comme on regarde le jeu, c'eſt à-dire, comme un divertiſſement raiſonnable. C'eſt le jugement le plus favorable qui ſe puiſſe porter de tant de Traitez renfermez dans les vaſtes Recüeils des Antiquitez Grecques & Romaines. L'érudition qui y eſt répanduë à pleines mains, ne ſauve pas l'inutilité qu'il y a à s'inſtruire ſoigneuſement de la maniére dont les Grecs & les Romains s'habilloient, de la forme des chariots où ils ſe faiſoient traîner, de l'ordre de leurs feſtins, & de mille autres choſes ſemblables, qui ne nous apprennent pas à remplir les devoirs de l'honnête Homme & de l'Homme Chrétien.

Il en faut penſer de même de ces deux Diſſertations, où après avoir vû beaucoup de citations d'Auteurs, on ſe trouve réduit à ſe dire : *C'eſt comme chez nous.* Les Lits des Anciens étoient élevez de terre plus ou moins, les pieds enrichis de plaques d'or & d'argent, ou ornez d'yvoire & d'écailles de tortuës : cela doit

s'entendre des Maiſons opulentes. Ils étoient garnis de lits de plumes, & de matelats remplis de bourre ou de laine: les rideaux & les couvertures étoient ſelon les facultez de ceux qui les faiſoient faire: les Valets de chambre avoient ſoin du Lit de leurs Maîtres, & les Femmes de chambre de celui de leurs Maîtreſſes. Voilà ce que l'Auteur explique en 12. Chapitres. Ce qui ſemble meriter quelque attention, ce ſont des étymologies & des explications de termes d'un uſage peu ordinaire. 1°. Il dit au chapitre premier que le mot *torus* qui ſe prend pour le Lit, ſe tire *ex tortis herbis*, d'herbes ou de joncs tournez en forme de corde, & treſſez pour en faire des nattes: ce furent les premiers Lits, comme ils continuérent de l'être pour les Moines & les Solitaires. En ce Vers de Plaute au prologue de l'Amphitryon,

Meo patri autem torulus inerit aureus
Sub petaſo,

Il explique après Lambin le mot

torulus d'un cordon ou d'une treſſe. 2°. Dormir, dit-il, chap. 5. vient de δέρμα, qui ſignifie une peau; parce qu'on ſe coucha ſur des peaux. 3°. *Anaclinterium* dans Spartien *, eſt le chevet du Lit, 4°. *Conopœum*, étoit un rezeau tendu au tour du Lit, pour arrêter les moucherons & les couſins : précaution ſur tout neceſſaire en Egypte, où ces animaux ſont fort incommodes.

L'Auteur vient enſuite au Lit nuptial & au Berceau des enfans. La coutume étoit d'étendre les enfans ſur la terre auſſi-tôt après leur naiſſance, comme pour rendre honneur à la Mere commune des Hommes. A Lacedemone on les couchoit ſur un bouclier pour leur inſpirer de la valeur; & ailleurs on les mettoit dans un van pour leur préſager des richeſſes.

On ſçait que les Grecs & les Romains n'étoient pas aſſis à table, mais couchez ſur des Lits. La table étoit quarrée, & environnée de Lits de trois côtez; le quatriéme demeurant libre pour le ſervice. De-là la

* *In Oelio vero c. 5.*

ſale à manger fut appellée *triclinium.* Enſuite la forme de la table fut changée en un demi-rond, & pour cela appellée *ſigma.* Les Lits des Conviez étoient placez du côté de la circonference exterieure. Cette matiere a été épuiſée par Boulenger, Ciaconius, Stukius, Caſalius, Baccius, dans leurs Traitez ſur les repas; & elle fait ici le chap. 15. Quelle étoit la place la plus honorable à la table? Cet Auteur prétend que c'étoit celle du milieu. Il cite néanmoins le P. Sirmond, qui dans ſes notes ſur Sidonius l. 1. ep. 2. obſerve que c'étoit celle du bout à la droite: la ſeconde place étoit à l'autre bout à la gauche: celles du milieu prenoient leur rang de la gauche à la droite; de ſorte que le dernier des Conviez approchoit du premier. Ce qui fait comprendre comment Saint Jean, le plus jeune des Apôtres, ſe trouva auprès de JESUS-CHRIST à la derniere Cene.

En parlant au ch. 19. des Lits ſur leſquels on expoſoit les Morts, il s'étend ſur les ceremonies des funerailles; choſe traitée amplement par

divers Auteurs, Meurſius, Kirchman, Quenſtedt, Moreſtel. Enfin dans le dernier chapitre il explique la coutume ſuperſtitieuſe des Romains, de dreſſer des Lits à leurs Dieux dans les Temples: ce qui s'appelloit *Lectiſternia*, & ne ſe pratiquoit guéres que dans les tems fâcheux de famine, de guerre, de peſte; & aprés avoir conſulté les vers des Sibylles, tels qu'ils étoient gardez à Rome.

Dans la Diſſertation ſur les Litiéres, l'Auteur en décrit la forme, les ornemens, l'uſage. Elles reſſembloient plûtôt à nos brancarts qu'à nos Litiéres. Les unes étoient fermées & les autres découvertes. On s'y faiſoit porter tout couché, & ſouvent par ſix ou huit Porteurs: ce qui les faiſoit appeller ἑξαφόροι, ὀκτωφόροι. L'uſage ne s'en introduiſit à Rome qu'après la premiere guerre Punique; & il n'y devint commun que du tems de Jules Ceſar; en ſorte néanmoins qu'il étoit permis à peu de perſonnes de ſe faire porter en Litiere par la Ville. Celles qui étoient portées par des mulets, ſe nommoient *Baſternæ*.

ARTICLE CLXIII.

EXTRAIT D'UNE DISSERTATION *sur l'Eclogue, Par Mr. l'Abbé Fraguier de l'Academie Françoise, & de l'Academie Royale des Inscriptions.*

NOus avions promis de donner la Dissertation de Mr. l'Abbé Fraguier toute entiere, & l'on nous a souvent pressez de tenir parole: mais il ne nous a pas été libre de contenter le Public sur cela, l'Auteur n'ayant pas approuvé nôtre dessein. Nous faisons ce qui nous est permis: nous en donnons l'extrait selon nôtre coûtume.

Mr. l'Abbé Fraguier commence par demander, pourquoi Virgile dans cet endroit si travaillé des Géorgiques, où il décrit le bonheur de la vie champêtre, ne dit rien des chansons qui occupent le loisir des Bergers. Il ajoute que cette question paroit d'autant plus naturelle, qu'Homere ne parle point de la Campagne, sans parler de la Musique champêtre. Mais si l'on y regarde de près, continuë Mr. Fra-

guier, on trouvera que ſi Homere d'un côté a eu raiſon d'en uſer ainſi, én repreſentant des choſes de pure imagination ; d'un autre côté Virgile a ſagement évité un écüeil, où vrai-ſemblablement un Poëte médiocre n'auroit pas manqué d'échoüer. Car comme l'Ouvrage des Géorgiques eſt un Ouvrage tout vrai & tout ſenſé, il ne convenoit pas à Virgile d'y loüer la vie de la Campagne, par un endroit dont l'aggrément n'eſt que dans l'imagination des Poëtes. Au contraire comme il ne ſort point du vrai dans la deſcription de la vie champêtre, & qu'il y a attaché des mœurs douces & innocentes ; la peinture qu'il en fait ſoûtenuë de tous les charmes de la Poëſie, la fait envisager comme un état ſi déſirable, que ceux qui liſent avec goût ces excellens Vers, peuvent s'oublier pour quelques momens au point de s'imaginer, qu'il ne lui a pas rendu aſſez de juſtice, lorſqu'il lui a preferé le bonheur d'un Homme conſommé dans la Philoſophie. Il ne lui convenoit donc pas de parler de cette vie

autrement qu'il a fait. Et puiſqu'au rang des avantages qui la diſtinguent, il a mis la ſainteté du Mariage, qui fait le repos & le bonheur des Familles, *Caſta pudicitiam ſervat Domus*, il a été bien éloigné de trouver du bonheur ou du repos dans l'amour, & dans la jalouſie, dont la Poëſie bucolique tire ſes plus agreables chanſons. Après cet ingenieux début nôtre Auteur entre ainſi en matiere :

Toute Poéſie eſt une imitation. La Poëſie bucolique a pour but d'imiter ce qui ſe paſſe & ce qui ſe dit entre les Bergers. Mais elle ne doit pas s'en tenir à la ſimple repreſentation du vrai réel, qui rarement ſeroit agréable : elle doit s'élever juſqu'au vrai idéal, qui tend à embellir le vrai, tel qu'il eſt dans la nature, & qui produit dans la Poëſie comme dans la peinture, le dernier point de perfection. Il en eſt de la Poëſie paſtorale comme d'un payſage, qui n'eſt preſque jamais peint d'après un lieu particulier, mais dont la beauté réſulte de l'aſſemblage de divers morceaux réunis ſous un ſeul point de

vûë ; de même que les belles Antiques ont été ordinairement copiées, non d'après un objet particulier, mais ou ſur l'idée de l'Ouvrier, ou d'après diverſes belles parties priſes de différens corps, & réünies en un même ſujet.

C'eſt-là l'idée que je me ſuis faite de l'Eclogue : & c'eſt ſuivant cette idée, que j'ai dit, que tout ce qui nous charme dans la Poëſie paſtorale, n'exiſte que dans l'imagination du Poëte. C'eſt ſur ce principe que roule toute cette Diſſertation, dont le ſujet eſt peu de choſe à la verité, *In tenui labor* ; mais dont la compoſition m'a paru un délaſſement convenable, dans un tems où l'on cherche à mettre des amuſemens à la place des études ſerieuſes, qui font nôtre occupation la plus ordinaire. Je ne tirerai mes exemples que de Théocrite & de Virgile ; parceque dans le genre de Poëſie dont je traite, ce ſont-là les Originaux, que la plus-part des autres ont imitez. Je dirai mes ſeules penſées, ſans m'attacher ni à ſuivre ni à combattre les ſentimens de ceux qui ont traité

cette matiere avant moi, & parmi leſquels il y a des Perſonnes, pour qui je ne puis marquer aſſez d'eſtime & de conſideration.

Nous avons dans la lange Françoiſe plus d'un mot pour ſignifier la Poëſie paſtorale ; & nous employons preſque indifferemment dans cette acception le mot d'*Eclogue* & celui d'*Idylle.* Ce qu'il y a de bizarre dans l'uſage, c'eſt qu'aucun de ces deux mots ne ſignifie par lui-même & dans ſon origine ce qu'on lui fait ſignifier. Le mot d'Idylle eſt un terme diminutif pris de la langue Grecque, & ne ſignifie en ſoi qu'un Ouvrage d'une étenduë médiocre, ſans en ſpécifier le ſujet, qui dépend de la volonté de l'Auteur. Le mot d'Eclogue eſt tout Grec : le Latin l'a adopté, & ſoit en Grec, ſoit en Latin, il ne ſignifie autre choſe qu'un choix, un triage ; & il ne s'applique pas ſeulement à des Piéces de Poëſie ; il s'étend à toutes les choſes que l'on choiſit par préference, pour les mettre à part, comme les plus prétieuſes. On le dit des Ouvrages de Proſe, comme des

Ouvrages de Poësie, dans le même sens, & on le dit de toute espece de Poësie : jusques-là, que les Anciens l'ont employe en parlant des Oeuvres d'Horace ; & tout récemment on vient de les réimprimer en Angleterre sous le titre d'Eclogues d'Horace, conformément à l'ancien usage de ce mot Grec & Latin. Servius est le premier qui lui ait donné en Latin le sens que nous lui donnons en François, & qui ait appellé Eclogues les Idylles bucoliques de Théocrite.

Le mot d'*Idylle* est moins déterminé à la Poësie pastorale, que celui d'*Eclogue*. Les Odes de Pindare ont pour titre εἶδος qui est le primitif d'εἰδύλλιον, dont nous avons fait *Idylle*. Théocrite a composé des Poësies pastorales qu'il avoit apparemment intitulées βουκολικὰ, mot que l'on trouve souvent employé dans ses Ouvrages. Servius remarque, qu'il a composé dix Eclogues : & c'est sans doute de ces Eclogues que veut parler Quintilien, lorsqu'il dit, que Théocrite est admirable en son genre, mais que sa Muse toute champê-

tre & toute paſtorale, redoute non ſeulement la gravité du Barreau, mais même le commerce de la Ville: *Admirabilis in ſuo genere Theocritus; ſed Muſa illa ruſtica & paſtoralis non Forum modò, verùm etiam Urbem reformidat.* Ce jugement de Quintilien ne peut pas regarder les autres Poëſies de Théocrite : elles faiſoient un Corps d'environ vingt Piéces, de la meme étenduë, à peu près, que les dix Eclogues , pour parler comme Servius. Elles étoient compriſes ſous le titre d'εἰδύλλια, *Idylles.* Dans la ſuite des tems les Grammairiens qui ont recüeilli les Ouvrages de Théocrite, & qui d'ailleurs ont fait de grands changemens dans les titres des Livres anciens, ont renfermé toutes ces differentes Piéces ſous un titre commun, & les ont toutes nommées *Idylles*, εἰδύλλια. Et comme la plus belle & la plus prétieuſe partie de ce Reüeil étoit celle qui contenoit les Bucoliques, ou les Piéces paſtorales,& que l'on ne connoiſſoit plus les Ouvrages de Théocrite que ſous le nom d'*Idylles de Théocrite*, l'uſage de nôtre langue ſemble

 avoir

avoir restreint ce mot à la Poësie pastorale & aux Bucoliques. Il faut dire la même chose du mot *Eclogue*, dont la signification vague & indéterminée par elle-même, a été encore plus restreinte parmi nous aux Poësies pastorales, & n'a conservé dans nôtre langue que cette unique acception, quoique les mots d'*Idylle* & d'*Eclogue* n'ayent jamais été employez par Théocrite, ni par Virgile. Nous devons donc ces deux mots aux Grammairiens Grecs ou Latins. Car les dix Piéces de Virgile qu'on nomme *Eclogues*, ne sont pas toutes des Piéces pastorales. *Sed est sciendum*, dit Servius, *septem Eclogas esse merè rusticas, quas Theocritus decem habet.* Ainsi en François les termes d'*Idille* & d'Eclogue sont demeurez aux Poësies champêtres, à peu près comme le mot de Poësie, qui dans la Langue Grecque signifie en géneral quelque Ouvrage que ce soit, a été determiné par l'usage au plus riche Ouvrage de l'imagination, que par excellence nous appellons Poësie, après les Grecs & les Latins; qui nomment

Poëte celui qui réüssit dans cette espece d'Ouvrages, d'un mot qui dans l'acception generale du terme Grec, veut dire simplement un Ouvrier, ποιητὴς. Cependant, pour parler avec quelque précision, Mr. Fraguier croit, que parmi nous le mot d'*Idylle*, qui n'a point été reçû dans le Latin, a plus retenu de son ancienne signification, que le mot *Eclogue* n'en a retenu de la sienne; puis qu'*Eclogue* ne se dit en François que de la Poësie pastorale: au lieu qu'on pourroit nommer *Idylle* toutes petites Piéces de Poësie, qui n'auroient que fort peu de rapport avec le genre pastoral. Il se sert donc ici du mot d'*Eclogue*, dans l'acception qui est purement de nôtre Langue, pour signifier un Poëme bucolique, ou pastoral; & il dit par exemple après Servius, que Théocrite a fait dix *Eclogues*, à la différence d'environ vingt autres Piéces qu'il nomme *Idylles*.

On trouvera peut être qu'il s'est un peu étendu sur l'explication de ces termes: mais il a crû qu'il falloit essayer d'en donner une idée

nette & précise ; parce que jusqu'ici on en a pas peut-être assez bien démêlé la nature & la difference.

L'Eclogue est un espece de Poëme dramatique, où le Poëte introduit des Acteurs sur une Scene, & les fait parler. Ainsi pour mettre de l'ordre dans cette Dissertation, Mr. Fraguier examine premierement le lieu de la Scene ; secondement les Acteurs ; troisiémement les choses qui se passent & qui se disent sur la Scene ; & enfin le style & la maniere dont elles se disent.

I. Le lieu de la Scene est toûjours un Paysage rustique, qui peut comprendre les bois, les prairies, le bord des rivieres & des fontaines, & quelque fois même, quoique rarement, le bord de la mer. Et comme pour former un Paysage qui plaise aux yeux, le Peintre prend un soin particulier de choisir ce que la Nature produit de plus agréable, suivant le caractere du tableau qu'il veut peindre ; de même le Poëte bucolique doit choisir le lieu de la Scene conformément à son sujet, & n'offrir à l'imagination que des objets qui

n'ayent rien que de vrai & de noble tout enſemble. J'appelle vrai, dit nôtre Auteur, ce qui n'eſt point oppoſé à la vrai-ſemblance; & j'appelle noble, ce qui, ſans s'écarter de la vraiſemblance, ſoutient un certain caractere de bien-ſeance & de dignité. Ce ſeroit par exemple une Scene fort propre pour une Eclogue, que cet endroit champêtre, qui eſt décrit avec tant de ſoin dans le commencement du Phedrus de Platon; où Socrate & Phedrus s'entretiennent enſemble ſur l'Eloquence, & traitent de l'Amour par occaſion, mais d'une maniere toute philoſophique & toute ſublime. Ce grand platane qu'on voit au delà du fleuve Ilyſſus, proche d'Athenes, & depuis ſi celebre; cet arbriſſeau en fleur, qui au milieu de l'Eté répand une odeur très agréable; ce ruiſſeau d'une eau pure & fraiche; l'épaiſſeur de l'herbe, qui ſur une petite élevation forme en pente douce un lit délicieux; le bruit des cigales qu'on entend de tous côtez dans l'ardeur du chaud; tout cela compoſe une Scene, qui ſemble faite exprès

pour l'Eclogue : de ſorte que ſi au lieu de Phedrus & de Socrate, on y eût introduit des Bergers avec leurs troupeaux, ſe repoſant à l'ombre, & chantant ce que leurs paſſions, ou leur oiſiveté leur inſpireroit, on leur auroit donné un Théatre très-convenable. Chaque objet y fait un tel plaiſir, qu'on ne ſçait, dit un excellent Auteur, ſi l'on eſt plus tenté, ou de ſe baigner pendant le chaud dans cette eau pure, ou d'en étancher ſa ſoif, ou de prêter l'oreille au bruit des cigales, où enfin de ſe coucher ſur le gazon, & d'inviter le ſommeil. Et comme dans cet endroit Platon annoblit ſon Payſage, en prenant ſoin d'y faire remarquer le lieu, d'où ſuivant la tradition du pays, Borée enleva Orithie, & d'y placer auprès de ſa fontaine, certaines petites figures champêtres, par où l'on connoiſſoit que le lieu étoit conſacré à Acheloüs & aux Nymphes ; on peut de même dans l'Eclogue caracterizer la Scene & l'annoblir, comme Virgile a fait dans ces Vers, où il a imité Théocrite :

> *. . . . . Jamque sepulcrum*
> *Incipit apparere Bianoris . . . . .*

Ce qui presente aux yeux un sépulcre antique, & produit un riche effet dans le Paysage. La Scene du Drame bucolique, est ordinairement le fond d'un Bois, dans un lieu où la Forêt moins fournie d'arbres qu'ailleurs, laisse un terrain libre aux bestiaux, & qu'on nomme en Latin *saltus.*

> [a] *Saltibus in vacuis pascant, & . . . .*
> *Formosam resonare doces Amaryllida silvas.*

Dans cet endroit du Bois, *in saltu*, s'il y a un arbre plus remarquable que les autres, c'est au pied de cet arbre que le Poëte établit sa Scene; parce que c'est-là, où les Bergers ménent leur troupeau sur le haut du jour.

> [b] *Æstibus at mediis umbrosam exquirere vallem,*

[a] *Georg.* 3. [b] *Georg.* 3.

Sicubi magna Jovis antiquo robore quercus
Ingentes tendat ramos ; aut ſicubi nigrum
Ilicibus crebris ſacrâ nemus accubet umbrâ.

Mais de même que dans les Spectacles ordinaires, la décoration du Théatre, doit en quelque ſorte faire partie de la Piéce qu'on y repréſente, par le rapport qu'elle doit avoir avec le Sujet ; ainſi dans l'Eclogue la Scene, & ce que les Acteurs y viennent dire, doivent avoir enſemble une ſorte de conformité qui en faſſe l'union ; afin de ne pas porter dans un lieu triſte, des penſées inſpirées par la joye, ni dans un lieu où tout reſpire la gayeté, des ſentimens pleins de mélancolie & de deſeſpoir. Dans la ſeconde Eclogue de Virgile la Scene eſt un bois obſcur & triſte ; parce que le Berger que le Poëte y veut conduire, doit s'y plaindre des déplaiſirs que lui donne une paſſion malheureuſe.

Tantum inter densas, umbrosa cacumina, fagos
Aßiduè veniebat : ibi hæc incondita solus
Montibus & silvis studio jactabat inani.

Après avoir préparé la Scene, Mr. Fraguier introduit les Acteurs.

II. Les Acteurs du Drame bucolique sont des Bergers. Tout ce qui habite les Campagnes est divisé en trois sortes de Personnes. Les uns ne sont occupez que du ménage rustique, & passent les jours sous les yeux de leur Maître, que les Latins ont appellé *Villicus* : & ceux-là n'ont point de rôle à joüer dans le Drame pastoral. Que si quelque fois le *Villicus* trouve sa place dans quelque Piéce de Poësie, ce ne peut jamais être que dans les Georgiques, ou dans quelques Ouvrages, comsont les Epîtres & les Satyres d'Horace, dans lesquelles on voit un certain Cervius, qui débite ses reflexions, & fait des contes de Vieilles.

[a] *Cervius hæc inter vicinus narrat aniles.*
Ex re fabellas . . . .

Les autres travaillent à la terre, & leur occupation continuelle ne leur laiſſe pas le tems de ſonger à des choſes qui demandent du repos & du loiſir.

. . . . . . Redit Agricolis labor actus in annum,
Atque in ſe ſua per veſtigia volvitur annus.

Les autres enfin n'ont de ſoin que celui de leurs troupeaux : & c'eſt proprement l'idée qu'on s'eſt faite de ceux-là, qui a donné naiſſance à la Poëſie paſtorale.

[b] *Dicunt in tenero gramine pinguium*
Paſtores ovium carmina fiſtulâ,
Delectantque Deum, cui nemus & nigri
Colles Arcadiæ placent.

La Nature leur a toute ſeule

[a] *Horat. Sat. 6. lib. 2.* [b] *Horat.*

appris à s'amuser par des chansons, & avec leurs chalumeaux. Ils n'ont pas eu besoin d'entendre le ramage des oiseaux, pour chanter eux-mêmes ; & les zephirs dont l'haleine semble animer & faire parler les roseaux, leur a fait naître la pensée de former des instrumens semblables, que l'usage & l'Art ont perfectionnez. Car il ne faut pas chercher dans la Fable, ni dans des Histoires qui n'ont pas beaucoup de certitude, l'origine d'une chose dont on trouve la source dans la Nature ; & les plus sçavans Ecrivains qui ont voulu la chercher hors de la Nature, n'ont pas été contens eux-mêmes de ce qu'ils ont dit sur ce sujet. La vie pastorale de quelques Peuples a produit les Observations astronomiques, & placé dans le Ciel quelques-uns des mêmes animaux qui paissoient dans les campagnes : elle a produit les mysteres de l'Astrologie judiciaire. Mais comme pour l'ordinaire elle a produit des chansons rustiques, les Poëtes toûjours occupez à plaire, ont choisi pour un objet de leur imitation ces essais

informes, qu'ils ont annoblis avec cet art qui embellit tout ; & ils ont jugé avec fondement qu'ils ne manqueroient point de réüſſir par de petites Piéces dramatiques, dans leſquelles introduiſant pour Acteurs des Bergers, ils en feroient voir l'innocence & toute la naïveté ; ſoit que ces Perſonnages chantaſſent leurs plaiſirs, ſoit qu'ils exprimaſſent les ſentimens de leurs peines. Cette ſorte de Poëſie eſt en effet très-agreable : elle a plus de douceur que nulle autre : elle ne rappelle point les images terribles de la guerre & des combats : elle ne remuë point des paſſions triſtes par des objets de terreur & de compaſſion : elle ne frappe & ne ſaiſit point nôtre eſprit & nôtre malignité naturelle, par une imitation étudiée du ridicule : mais elle rappelle les Hommes à la tranquillité d'une vie douce, dont leurs paſſions, & le malheur de leurs engagemens les ont ſi fort éloignez. Rien n'eſt plus propre à calmer leurs inquiétudes & leurs ennuis ; parce que rien n'a plus de proportion avec l'état qui fait leur

bonheur. Et c'eſt pour cette raiſon, que les Anciens voulant aſſigner un lieu, où les Gens de bien reçûſſent dans une autre vie la recompenſe duë à leur vertu, ont imaginé non des Palais ſuperbes, où l'or & les pierres prétieuſes éclattaſſent de toutes parts, mais des Campagnes délitieuſes couppées de ruiſſeaux, mais l'obſcurité & la fraîcheur des antres & des forêts : en un mot ils ont feint que les Hommes vertueux auroient pour récompenſe ſous un Soleil différent ce que la plus-part des Hommes mépriſent ſous celui-ci.

Nulli certa domus, lucis habitamus opacis,
Riparumque toros, & prata recentia rivis
Incolimus,

Dit Anchiſe a ſon Fils Enée dans le 6^e^. Livre de l'Enéïde.

Le nom de Poëſie paſtorale & de Poëſie bucolique, eſt la même choſe par rapport à l'origine dont il eſt dérivé. Car ce que le mot *Paſteur*, d'où s'eſt formé *Paſtorale*, ſignifie en François dans une acception generale, βύκολος, d'où s'eſt formé βυκολικὸς, &

Bucolique, le signifie en Grec dans une acception moins étenduë. Et comme βοῦς veut dire un *bœuf*, βουκόλος veut dire proprement un Homme qui fait paître cette espece d'animaux, par opposition à ceux qui ont soin des moutons ou des chevres. L'on pourra peut-être s'étonner, que ceux-là ayent eu la préférence sur ceux-ci ; puis qu'ils ne sont ordinairement ni si jeunes, ni par conséquent si propres aux Chansons & à la Poësie que les autres. Il nous paroît même que le bœuf n'est pas un animal dont la vûë ni le souvenir fasse un fort grand plaisir : mais ce qui nous conduit à penser ainsi, c'est que dans nôtre Poësie nous évitons de nommer le *bœuf* & la *vache* : nous disons un *taureau* & une *genisse*. Chaque langue a son usage particulier ; & nous ne devons pas juger des autres pays & des autres langues suivant l'usage établi dans nôtre langue & dans nôtre pays. Tel mot, comme celui-ci, est bas en François, qui dans le Grec & dans le Latin est fort noble ; & tel animal déplait ici, qui ne déplaisoit point du tout ni aux Grecs

ni aux Romains. Nous ſerions quelquefois bien en peine pour rendre raiſon de nos préferences. Nôtre bizarrerie nous fait mépriſer des animaux, que la raiſon faiſoit eſtimer aux Anciens, comme les compagnons des Hommes dans leurs travaux, & comme le principal inſtrument de la fertilité & de l'abondance. Rien n'eſt plus ordinaire que de les voir marcher de pair, pour ainſi dire, avec les Hommes, ſoit dans les Livres d'Agriculture, ſoit dans les Ouvrages de Poëſie. Mr. Fraguier aſſure qu'il pourroit citer ici plusieurs endroits de Varron & des autres Auteurs Géoponiques: il ſe contente du mot de Virgile:

Nec tamen, hæc cum ſint Hominumque
Boumque labores
Verſando terram experti &c.

Il les voyoient ornez de guirlandes, & les cornes enrichies de lames d'or conduits en pompe, & tomber en ſacrifice à l'honneur des plus grands Dieux, ſelon ce que dit Homere en plus d'un endroit, & Virgile :

Et ſtatuam ante aras auratâ fronte juvencum :
Taurum Neptuno, taurum tibi, pulcher Apollo.

Ils voyoient le Taureau dans le Ciel ; & c'étoit proprement la conſtellation du Taureau qui marquoit aux Gens de la campagne le commencement de l'année, dans le mois d'Avril, lorſque la Terre ouvre ſon ſein, pour recevoir au Printems les ſemences qu'elle rend en Automne avec uſure :

Candidus auratis aperit tum cornibus annum
Taurus . . . .
Vere tument terræ & genitalia ſeminæ poſcunt.
Tum Pater omnipotens fecundis imbribus Æther
Conjugis in Lætæ gremium deſcendit ; & omnes
Magnus alit, magno commiſtus corpore fœtus.

Ils voyoient les mêmes animaux gravez ſur ce qu'ils avoient de plus prétieux ; & ſi l'on établiſſoit une

Colonie, le premier ſoin des Magiſtrats étoit de les repreſenter ſur le métail. Cela ſe faiſoit pour perpetuer la mémoire de l'établiſſement, & pour annoncer à tout le monde la fertilité des nouvelles terres que l'on commençoit à cultiver. Et quel ſpectacle n'eſt-ce point dans la varieté d'un beau payſage, que la vûë des taureaux & des geniſſes, qui de quelque ſorte qu'on les repreſente, ou paiſſant l'herbe, ou ſe repoſant, font un ſi agréable effet dans la peinture? Ainſi le bœuf étant regardé par les Anciens comme l'animal le plus utile, & le plus noble des animaux que la nature a ſoumis aux Hommes, ceux qui prenoient ſoin de faire paître les bœufs, étoient conſiderez parmi les Bergers comme les principaux; & de-là vient que c'eſt d'eux que la Poëſie champêtre a tiré ſa dénomination, & s'eſt appellée Bucolique. C'eſt ici qu'il eſt néceſſaire que le Poëte qui fait parler des Bergers ſe reſſouvienne, que le but de ſon Art n'eſt pas tant de peindre d'après la nature & le vrai ſimple, que d'après le vrai idéal & compoſé; afin

qu'il ne ſe trompe pas dans le choix des choſes qu'il doit exprimer, & qu'il n'aille pas offrir à l'imagination de ſes Lecteurs la miſere & la pauvreté de la Campagne, lorſqu'on attend de lui qu'il en découvre les vrayes richeſſes & la commodité. Jerôme Vida reproche à Homere d'avoir fait ſon Therſite un Perſonnage peu digne du Poëme Epique. On peut lui reprocher de même, d'avoir peint avec trop de ſoin dans ſon Irus les haillons & la ſaleté d'un gueux mendiant, qui joint à ſa miſere deux mauvaiſes qualitez très-haïſſables, l'effronterie & la férocité. On feroit le même reproche à l'Auteur d'un Poëme bucolique, ſi ſes Bergers ſe reſſentoient trop de la baſſeſſe de leur état. Cependant c'eſt un écüeil difficile à éviter: & tomber dans le bas, ſeroit une faute plus pardonnable à Théocrite qu'à Homere; parce qu'il y a plus loin du caractere héroïque au caractere bas, que du caractére médiocre; & qu'il eſt aiſé de ſe tromper dans le choix de ce qui eſt médiocre & de ce qui eſt au-deſſous. Il faut annoblir l'état

& la perſonne d'un Berger. Car ſi anciennement les Enfans des Rois étoient Bergers;on doit convenir que dans la ſuite,& depuis qu'on connoit la Poëſie paſtorale , les Bergers ont été des eſclaves ou de vils mercenaires. Mais dans ces perſonnes abjectes par elles mêmes , le Poëte ne doit voir que des Hommes, qui ſéparez des autres, vivent preſque ſans paſſions & ſans troubles ; qui vétus ſimplement avec leurs houlettes & leurs chiens , tandis qu'ils éxercent ſur leurs troupeaux le même empire que Dieu éxerce ſur les Hommes, s'occupent de chanſons & de démêlez innocens. C'eſt en cela que conſiſte à peu-près tout le ſujet de la Poëſie bucolique. Après avoir établi, & le lieu de la Scene, & le caractére des Perſonnages , il s'agit ſeulement de déterminer le nombre des Acteurs.

L'ancienne Tragedie ſelon Ariſtote , n'admettoit qu'un ſeul Acteur. Eſchile en ajoûta un ſecond , & Sophocle en introduiſit un troiſiéme. L'Eclogue a conſervé ces trois états des Piéces Dramatiques. Un

ſeul Berger fait un Eclogue. Souvent l'Eclogue en admet deux. Un troiſiéme y peut avoir place, comme le Juge des deux autres. C'eſt ainſi que Théocrite & Virgile en ont uſé dans leurs Piéces bucoliques. Et cette conduite eſt conforme à la vraiſemblance, qui ne permet pas de mettre une multitude dans un Deſert. Elle eſt auſſi conforme à la vérité, puiſque les Auteurs qui ont écrit des choſes ruſtiques, nous apprennent qu'on ne donnoit qu'un Berger à un troupeau ſouvent fort conſidérable. Dans Théocrite un jeune Berger s'addreſſe aux bêtes ſauvages, & les prie d'avoir égard à la foibleſſe de ſon âge, & au grand nombre d'animaux qu'on lui a confiez. Il eſt par conſéquent très-naturel de s'imaginer que les Bergers de deux troupeaux ſe réüniſſent,

Compulerantque greges Corydon & Thyrſis in unum,

& par leurs amuſemens rendent plus courts des jours, qu'ils ne paſſeroient pas autrement ſans ſuccomber ſous le poids de l'ennui:

Dum tenera attondent ſimæ virgulta Capellæ.

III. L'Auteur examine enſuite, de quoi peuvent s'entretenir des Bergers : & ſans doute ce n'eſt que des choſes ruſtiques, & de celles qui ſont entierement à leur portée : de ſorte que dans le repos dont ils joüiſſent, leur premier mérite doit étre celui de leurs chanſons. Ils chantent donc à l'envi, & font voir que les Hommes ſont toûjours ſenſibles à l'émulation, puiſqu'elle naît avec eux, & que même dans les retraites les plus ſolitaires, elle ne les abandonne pas. Mais comme cette paſſion, pour avoir de quoi plaire, ne doit pas être trop vive en eux ; auſſi l'amour, qui eſt ſouvent le fruit de l'oiſiveté, & la matiere de leurs chanſons, ne doit pas avoir trop de violence. Il ne faut pas d'une Eclogue faire une Tragédie. Quoi qu'en diſent les Grammairiens, la ſeconde Idylle de Théocrite, qui roule toute ſur une paſſion effrénée, n'eſt point une Eclogue, ce n'eſt point un Poëme bucolique. Car enfin

quel rapport peut avoir avec la ſimplicité & la douceur de la Poëſie paſtorale, une Piéce toute pleine de Magie & d'enchantemens? A quoi une Femme paſſionnée, qu'un malheureux amour réduit au deſeſpoir, eſt-elle forcée d'avoir recours comme à l'unique remede de ſes douleurs? Elle fait donc un ſacrifice nocturne: elle invoque les Dieux infernaux; comme la Prêtreſſe d'Egypte, que Didon réduite au même état, employe dans le quatriéme Livre de l'Enéide. Dans tout cela il n'y a rien de paſtoral. Simeta n'eſt point une Bergere: Delphis dont elle ſe plaint, n'eſt point un Berger: & l'Ode ſatyrique d'Horace, où l'on voit ſur le Mont Eſquilin Canidie invoquer les Ombres des Morts, pourra paſſer pour une Eclogue, ſi l'enchantement que fait Simeta en eſt une. Mais ſuppoſant pour un moment avec les Scholiaſtes, que c'en fût une en effet, Mr. Fraguier oſeroit dire que Théocrite s'y ſeroit écarté de la véritable idée du Poëme bucolique. Virgile qui dans ſon Eclogue huitiéme nous a rendu par-

tie de la ſeconde Idylle de Théocrite, a ſenti cette diſproportion, & l'a ſauvée autant qu'il a pû. Car en premier lieu dans Virgile c'eſt un Berger qui fait le récit de cet enchantement : au lieu que dans Théocrite c'eſt Simeta elle-même avec Teſtilis qui ouvre & remplit la Scene. En ſecond lieu Virgile y a mis beaucoup moins d'intelligence dans l'art des enchantemens ; & ce que ſon Enchantereſſe en ſçait, elle le tient, dit-elle, d'un Berger, qui avoit le ſecret de ſe changer lui-même en loup, & de tranſporter par la force de ſes enchantemens, les moiſſons d'un lieu dans un autre :

His ego ſæpe lupum fieri, & ſe condere ſilvis
Mœrin, ſæpe animas imis excire ſepulcris,
Atque ſatas aliò vidi traducere meſſes.

Cela jette dans ce recit un air champêtre, qui n'eſt point du tout dans la ſeconde Idylle de Théocrite. Il paroît d'ailleurs moins de paſſion & d'emportement dans l'Eclo-

gue Latine, que dans l'Idylle Grecque. Mais Mr. Fraguier est bien éloigné de blâmer Théocrite, puisqu'il est persuadé, qu'il n'a songé à rien moins qu'à faire une Idylle rustique, ou une Eclogue, quand il a composé cette Piéce, qui est en son genre l'une des plus belles Piéces de l'Antiquité. Le but de Théocrite a été d'imiter dans cet Ouvrage, comme il a souvent fait ailleurs, les Mimes du Poëte Sophron son Compatriote, & dont le génie, suivant la remarque des Critiques, avoit beaucoup de rapport au sien.

Quand aux choses trop libres, que Théocrite & Virgile, mais beaucoup plus Théocrite, se sont quelquefois permises dans leurs Eclogues, l'Auteur sans s'arrêter à la différence que les Anciens ont mise entre les Bergers, établit pour regle, que ni ceux qui gardent des troupeaux de Chevres, & qui sont des personnes viles, & par consequent moins retenüës que les autres; ni ceux qui gardent les moutons ou les bœufs, & qui sont plus nobles en leur genre & plus modes-

tes, ne doivent jamais dans la Poëſie bucolique, dire rien qui bleſſe la pudeur. Comme un Peintre, adjoûte-t'il, ſeroit blâmable qui rempliroit un Payſage d'objets obſcenes, auſſi l'on blâmeroit juſtement un Poëte, qui feroit tenir à des Bergers des diſcours contraires à l'innocence, qu'on doit ſuppoſer dans des Hommes qu'Aſtrée n'a encore qu'à peine abandonnez :

Extrema per illos
Juſtitia excedens terris veſtigia fecit.

Il vient à traiter de la nobleſſe propre de l'Eclogue. Cette nobleſſe conſiſte à éloigner ſoigneuſement tout ce qui pourroit trop reſſentir la pauvreté, & rappeller par-là les Hommes au ſouvenir de leurs miſeres, au lieu de tourner leurs regards ſur des objets ſimples à la vérité, mais toûjours très-agréables. Théocrite s'eſt moins écarté de cette Regle que Virgile, qui dans ces Vers de la premiere Eclogue,

Pinguis & ingratæ premeretur caſeus urbi,
Nec ſpes libertatis erat, nec cura peculî,

& dans plusieurs Vers de la neuviéme, donne une idée trop vraye & trop basse de ses Personnages, où il représente les calamitez de la guerre, au lieu de la douceur qu'on goûte dans la solitude & dans le repos de la Campagne. On sçait que dans l'une & dans l'autre de ces Piéces, Virgile avoit ses vûës, & que si l'on en veut croire Servius, Donat, & Probus, il s'agissoit pour lui d'engager l'Empereur Auguste à lui rendre son héritage,

Pauperis & tuguri congestum cespite culmen,

qu'on avoit selon la coutume de ces tems-là donné pour récompense à quelques Soldats. Mais cela montre seulement, combien il est dangereux en composant un Ouvrage, d'avoir dans l'esprit un autre but que la perfection de l'Ouvrage même. Tel morceau d'un Poëme écrit pour être solide, ne se peut assez admirer, lorsqu'il est soûtenu de l'expression, & orné de toutes les graces que la Poësie donne au lan-

gage, qui ne réüssiroit pas de même dans l'Eclogue; parceque l'idée de l'Eclogue ne portant sur rien de solide, doit toute se soûtenir par ses propres agrémens & par sa naïveté: & il est douteux si on pourroit employer dans les Bucoliques ces Vers, qui sont placez si heureusement dans les Georgiques, & qui peuvent servir de commentaire à ceux que l'Auteur vient de citer de la premiere Eclogue:

Sæpe etiam tardi costas agitator aselli
Vilibus aut onerat pomis, lapidemque revertens
Incusum, aut atræ massam picisurbe reportat,

ou ceux-ci,

Quod surgente die mulcere horisque diurnis
Nocte premunt, quod jam tenebris & sole cadente
Sub lucem exportant calathis. Adit oppida Pastor
Aut parco sale contingunt, hiemique reponunt.

La connoissance des Bergers &

leur sçavoir s'étend à leurs troupeaux, aux lieux champêtres, aux montagnes, aux ruisseaux, en un mot à tout ce qui peut entrer dans la composition du Paysage rustique. Ils connoissent les rossignols & les oiseaux les plus remarquables par leur plumage ou par leur chant; ils connoissent les abeilles qui habitent le creux des arbres, ou qui sorties de leurs ruches, voltigent sur l'émail des fleurs; & de ces seules connoissances ils tirent leurs discours, & toutes leurs comparaisons. S'ils connoissent des Héros, ce sont des Héros de leur espece. Dans Théocrite rien n'est plus celebre que le Berger Daphnis. Les malheurs que lui attira son peu de fidelité, τὰ Δάφνιδος ἄλγεα, avoient passé en proverbe. Les Bergers celebroient avec plaisir ou le bonheur de sa naissance, ou les charmes de sa personne, ou les cruels déplaisirs qui lui causérent enfin la mort. Dans les Eclogues de Virgile on trouve des noms fameux parmi les Bergers. Un Berger dit à un autre:

.... Incipe si quas
Aut Alconis habes laudes, aut jurgia Codri.

Heureux, dit Virgile, celui dont les lumieres ont penetré dans les secret ressorts de la Nature, & qui exemts du trouble qui suit toûjours l'ignorance & l'admiration, a mis sous ses pieds les objets effrayans qui remplissent les Hommes de terreur! Heureux qui dégagé de l'horreur qu'inspire aux Ames vulgaires l'apprehension d'un destin inexorable, est sourd au bruit de l'avare Achéron! Mais heureux encore celui, dont les opinions & les lumieres le conduisent au culte des Dieux champêtres, & dont la Religion se porte à Pan & aux Nymphes de leur suite!

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes & inexorabile Fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari!
Fortunatus & ille Deos qui novit agrestes,

Decembre 1709.

Panaque, Silvanumque ſenem, Nymphaſque ſorores!

Tels ſont les Dieux des Bergers qu'on introduit dans l'Eclogue. Ils en connoiſſent peu d'autres ; & s'ils paroiſſoient plus inſtruits, ils ſortiroient de leur caractere. Mettroit-on dans un Payſage ruſtique, Jupiter avec ſa foudre, ou Junon avec ſa Majeſté ? Quand les Poëtes ont fait deſcendre les grands Dieux de l'Olympe dans les retraites champêtres, ils ont pris ſoin d'addoucir l'éclat qui les environne : ils les ont métamorphoſez, pour les faire paroître ſous une forme étrangere. Si les Bergers connoiſſent Apollon, c'eſt qu'Apollon a lui même conduit les troupeaux : & comme il leur eſt très-glorieux, que trois grandes Déeſſes s'en ſoient rapportées au jugement d'un Berger ſur l'excellence de leur beauté, les Bergers peuvent porter leur connoiſſance juſqu'à ces trois Déeſſes, & ſçavoir que le Berger qui donna la pomme d'or à Venus, étoit le Fils d'un grand Roi.

Les bornes de la Poësie bucolique n'ont gueres plus d'étenduë que les choses dont on vient de parler ; & il faut avoüer qu'elle est renfermée dans des limites assez étroites. La Scene rustique se peut varier : car les différens objets que présente la Campagne, sont en très-grand nombre ; & leur assemblage peut se diversifier à l'infini. Mais les chansons des Bergers sont bien moins susceptible de varieté, au moins de cette varieté qui puisse plaire, & qui n'engage le Poëte dans aucun des écüeils que l'Auteur a marquez. Or la repetition des mêmes choses, quand elles sont agréables, est la plus sensible, & par consequent la plus vitieuse : car avec la satieté qu'elle donne, elle montre une imagination pauvre & sterile, & l'on se croit toûjours en droit d'attribuer au Poëte le défaut de sa matiére. C'est peut-être pour cette raison, que les grands Maîtres ont fait un si petit nombre d'Eclogues. Les Critiques n'en comptent que dix dans le recüeil de Théocrite, & que sept dans celui de Virgile.

Encore ſi nous rendons au Poëte Grec, ce que le Poëte Latin en a copié, nous ſerons étonné de voir que Virgile n'a preſque rien fait du tout en ce genre de Poëſie. En effet il ne lui reſtera que quatre Piéces, ſçavoir Tityre, Mœris, Pollion, & le Silene. L'Auteur a déja dit ſa penſée ſur quelques endroits du Tityre, qui eſt la premiere Eclogue, & du Mœris qui eſt la neuviéme. Et l'on ne doit pas mettre au rang des Eclogues ni Pollion ni Silene : ce ſont de pures Idylles. Pour les Eclogues où Virgile a copié Théocrite, rien ne ſeroit plus aiſé, que de faire la comparaiſon du Grec avec le Latin. Tant de Sçavans l'ont faite, qu'il n'eſt pas beſoin de la faire ici ; & chacun peut en fort peu d'heures ſe donner la ſatisfaction de la faire.

De tout ceci il reſulte, que d'environ 30 Piéces que nous avons de Théocrite ſous le titre d'*Idylles*, & de dix que nous avons de Virgile, ſous le titre d'*Eclogues*, à peine y en a-t'il 8. ou 10, qu'on puiſſe

nommer ainſi, ſuivant l'acception Françoiſe de ce mot. Il y en a bien moins encore dans les Auteurs modernes. Car pour ceux qui croyent avoir fait une Eclogue, lorſque dans une jolie Piéce de Vers, à laquelle ils donnent ce titre, ils ont ingenieuſement demêlé les myſtéres du cœur, & manié avec fineſſe les ſentimens & les maximes de la galanterie la plus délicate, ils ont beau nommer Bergers les Perſonnages qu'ils introduiſent ſur la Scene; ils n'ont point fait une Eclogue; ils n'ont point rempli leur titre; non plus qu'un Peintre, qui ayant promis un Payſage ruſtique, nous offriroit un tableau où il auroit peint avec ſoin les jardins de Marly, ne rempliroit point ce qu'il auroit promis.

IV. Il eſt aiſé préſentement de déterminer quel doit être le ſtyle du Poëme bucolique. Il ſuffit de dire en un mot, qu'on doit le proportionner aux ſujets qui ont place dans l'Eclogue. Il ne doit point être trop concis, l'Eclogue recevant avec grace des deſcriptions

étenduës, & un détail de petites choſes, qui ne réuſſiroit pas bien dans un genre different. Cela eſt fondé ſur le loiſir de la Campagne, & fait partie tant de la liberté dont joüiſſent les Bergers, que de leur caractere de naïveté. Ils peuvent même ſe permettre des digreſſions: & l'on doit dire d'eux, ce que Socrate dit de lui-même en quelques endroits de Platon, qu'ils ne ſont point comme des Orateurs, qui parlent devant les Juges, & dont les momens ſont comptez. Leur ſtyle doit donc ſe reſſentir de cettte liberté, & devenir en quelque ſorte la peinture de leur vie. Il peut encore être ſouvent mêlé de proverbes ou de façons de parler proverbiales, qui ſelon la reflexion d'Ariſtote, ſont plus ordinaires aux gens de la Campagne, qu'aux autres perſonnes. Théocrite en a inſeré pluſieurs dans ſes Eclogues. Virgile en a employé beaucoup moins; & à peine y en trouve-t'on, ſi ce n'eſt qu'on mette dans ce rang cette maxime:

. . . . . . *Trahit ſua quemque voluptas.*
& celle-ci :
An qui Amant ipſi ſibi ſomnia fingunt?

L'Auteur n'entre point dans une plus grande diſcuſſion ſur le ſtyle de l'Eclogue, de peur ou d'être trop étendu, ou de ne l'être pas aſſez. Il y auroit auſſi, dit l'Auteur en finiſſant, quelques obſervations à faire ſur la cadence propre du Vers bucolique Grec ou Latin : cadence que Théocrite a obſervée ſcrupuleuſement preſque dans tous les Vers qui compoſent ſes Piéces bucoliques ; parce que la varieté infinie & la belle cadence des mots Grecs lui en donnoient la facilité : au lieu que la langue Latine, qui n'eſt ni ſi féconde, ni ſi variée, ni ſi cadencée que la Gtecque, n'ayant pas donné à Virgile la même commodité, ce Poëte n'a pû meſurer ſes Vers avec la même exactitude. Preſque tous les Vers de Théocrite ſont meſurez comme ces trois Vers que Virgile a copiez de lui.

Tityre, dum redeo, brevis eſt via, paſce capellas,
Et potum paſtas age, Tityre, & inter agendum
Occurſare capro, cornu ferit ille, caveto.

Il y auroit d'autres remarques à ajouter, ou ſur les Vers intercalaires, tel qu'eſt ce Vers de Virgile,

Incipe Mænalios mecum, mea tibia, verſus,

qui reſſemble à celui-ci de Théocrite.

Α'ρχεται βωκολικᾶς μῶσας φίλας, ἄρχετ' ἀοιδᾶς,

ou ſur les couplets de l'Eclogue, ou ſur une quantité de petites regles, dont l'explication nous meneroit trop loin pour une Diſſertation comme celle-ci; dans laquelle je n'ai ſongé qu'à donner une idée diſtincte de ce qu'on appelle préciſément Poëſie bucolique, Poëſie paſtorale, ou Eclogue, trois termes différens qui ne ſignifient qu'une même choſe.

plus qu'on ne veut, & qu'on n'a dessein. De sorte que le plus sûr est de s'en tenir, à l'égard de ceux qui sont hors de l'Eglise, à l'avertissement de Saint Paul, Epist. 2e. à Timothée, chap.2. v.17. *Leur discours gagne comme la gangrene :* sur tout quand ils présentent des Livres de Religion. Ce qui est d'autant plus vrai de celui-ci, que Mr. Basnage, d'ailleurs le plus moderé des Protestans, & qu'on honore pour son merite personnel, s'y explique sans ménagement & en Adversaire déclaré de l'Eglise.

Il commence l'Histoire de l'ancien Testament par une préface longue & étudiée sur l'existence de Dieu, la divinité des Livres de Moyse & des autres Prophetes, l'utilité qu'il y a à les lire, la necessité d'avoir une Religion.

Dans ses réflexions sur l'existence de Dieu, il dit que l'orgüeil & l'amour de l'indépendance entretiennent l'Athéïsme, qui selon lui peut compatir avec de bonnes mœurs & une *Morale severe.* Ce n'est donc plus le seul Mr. Baile qui trans-

forme l'Athée en honnête Homme. Quoique la raison ne permette de le considérer que comme abandonné à ses passions ; & quoique l'Ecriture nous apprenne, que *l'insensé qui a dit en son cœur qu'il n'y a point de Dieu, est corrompu & abominable dans sa vie* ; Mr. Basnage assûre que le vice enfante plus souvent la superstition & l'Idolatrie que l'Athéïsme. Et en même tems il avoüe, que » le méchant n'a point d'autre remede à » ses remords, ni de refuge plus sûr » pendant sa vie que l'Athéïsme, & » que ce n'est donc que par violen- » ou par necessité qu'il n'y tombe » pas.

Il y a un fonds de méditation dans ces paroles serrées de Mr. Basnage : » Ce n'est ni la Politique des Rois, » ni l'art des Théologiens, qui a pro- » vigné cette idée de la Divinité, jus- » qu'aux bouts du Monde, & qui l'a » fait passer de siécle en siécle. La » crainte bien loin d'être la mere des » Dieux en est la fille. Il y a peu d'A- » thées, quoique l'Athéïsme soit » commode & la Religion gênante.

»En effet ni la Politique, ni l'Elo-
»quence ne pourroient jamais per-
»ſuader ſi univerſellement cette ve-
»rité, qu'il y a un Dieu, & qu'il faut
»le craindre ; ſi les Hommes n'en
»portoient pas, & n'en trouvoient
»pas en eux-mêmes le ſentiment na-
»turel. Mais ſelon cet Auteur ce n'eſt encore qu'avoir forcé l'Impie, à reconnoître qu'il n'eſt pas impoſſible que Dieu exiſte ; & que peut-être il exiſte. L'idée de Dieu empreinte dans nos Ames, ne le pouſſe pas plus loin.

Comment donc le chaſſer de ce dernier retranchement du *peut-être* ? Ce ſera en l'armant & en le faiſant combattre lui-même contre lui-même, en l'obligeant à conſiderer ce qu'il eſt. Il a un corps qui eſt une portion de la matiere de l'Univers : or la matiere ne ſçauroit être éternelle, elle n'a pas en ſoi de principe de mouvement ; & quand elle en auroit, eſt-ce un aveugle hazard qui la dirige pour former la beauté du Monde, & entretenir la ſuite des generations ? De plus l'Impie ſçait qu'il

penſe : & la penſée a certainement un principe plus noble que la matiere.

Mr. Baſnage, qui dans ſon premier raiſonnement a laiſſé l'Impie au *peut-être* , feroit pis dans le ſecond , s'il n'effaçoit pas à la page cinquiéme au haut de la ſeconde colomne , ce qu'il y a dit ſans faire aſſez d'attention aux conſéquences. On ne comprend pas ce qu'il dit encore , que Dieu n'a point fait de miracles pour convertir les Athées ; n'y ayant point de miracle , qui ne ſoit une conviction de la Divinité.

Ses réflexions ſur les Livres de Moyſe ſont très-ſolides. Moyſe n'a pû impoſer à toute ſa Nation, qui a été témoin des faits qu'il raconte : & elle n'auroit pû conſerver tant de veneration pour des Ecrits qui ne l'épargne point, ſi elle n'avoit été convaincuë qu'ils ſont inſpirez de Dieu même. Il dit que Moyſe a appris par revelation l'Hiſtoire de la Création du Monde, & qu'il n'a eu là-deſſus aucun Memoire.

Pour ce qui eſt du corps de l'Ou-

vrage, Mr. Baſnage propoſe chaque Hiſtoire particuliere, en marquant l'endroit de l'Ecriture où elle eſt rapportée ; il la repreſente d'abord aux yeux dans une Image en taille douce, ſous laquelle il met ſix Vers ; & enſuite il l'explique par un Diſcours. Il prend les devans à l'égard des Proteſtans, pour ne les pas ſcandalizer par la vûë des Images, qu'il n'a fait mettre, dit-il, que pour faciliter l'intelligence de l'Hiſtoire : mais il eût été bon de recommander au Graveur d'y obſerver la bien-ſéance, & de ne pas cauſer un ſcandale veritable par des repreſentations indécentes. Comme les Hommes ſont difficiles à contenter, ſur tout lors qu'il s'agit de Vers ; il y a du riſque à leur en offrir. Voici le premier Sixain.

Tres-ſainte Trinité, tes rayons lumineux
Eclairent ce bas monde, & brillent dans les Cieux :
Par tout ton œil répend ſa clarté ſalutaire,
Dans les Ecrits ſacrez ton Egliſe il éclaire.

Les Seraphins brulants, les Anges pleins d'ardeur.
Par des Halleluyas celebrent ta Grandeur.

Le ſtyle de Monſieur Baſnage eſt ſerré dans les narrations; qui d'ailleurs ſont ſouvent abbregées aux endroits même, où la grandeur & le merveilleux du ſujet, ſembleroient demander de l'étenduë. Une Traduction de la Bible ſera d'uſage pour les entendre.

Il entre dans l'Hiſtoire du nouveau Teſtament, par une préface qui n'eſt pas moins étenduë que la premiere. Il obſerve que deux puiſſans préjugez s'oppoſoient au ſuccès de la prédication de JESUS-CHRIST; l'un commun à tous les Hommes & naiſſant de la profondeur des Myſteres qu'il annonçoit, & contre leſquels la raiſon ſe revolte; l'autre particulier aux Juifs, qui dans l'attente d'un Meſſie conquerant, & prévenus de l'excellence de leur Loi & de la ſainteté de leur Temple, ne pouvoient entendre parler de l'anneantiſſement de l'une & de la deſtruction de l'autre.

Sur le premier de ces préjugez, Mr. Baſnage s'exprime ainſi : „ Confeſſer qu'il y a un Dieu infiniment „ parfait, & nier qu'il puiſſe agir „ au delà de nos idées, ce ſeroit renfermer l'infini dans le fini, & meſurer une puiſſance ſans bornes „ avec une faculté bornée... Vouloir que Dieu quoi qu'infini n'agiſſe jamais que conformément à „ nos penſées, c'eſt rendre inutile „ une Sageſſe & une Puiſſance infinie : car de quel uſage ſeroient „ des perfections infinies, ſi Dieu „ ne les déploye jamais.... On ne „ doit pas ſe plaindre que Dieu fait „ des choſes incompréhenſibles dans „ la Grace, puiſqu'il le fait à tous „ momens dans la Nature. Il n'y a „ point de Philoſophe qui ait dévelopé la nature de tous les phénomenes : & les Eſprits forts ne „ s'accordent pas mieux en Philoſophie qu'en matiere de Religion. Il eſt vrai que la Philoſophie eſt moins importante que la Religion ; qu'il importe peu que les Hommes s'égarent en celle-là, au lieu que l'erreur en celle-ci en-

traine la perte du Salut. Etoit-il donc convenable que Dieu nous y conduisît par des routes ſi obſcures? Sur quoi Monſieur Baſnage répond, „ que les Hommes jaloux de leurs „ lumieres & de leurs idées, qui „ croyent que Dieu a dû s'y ac- „ commoder, ſuppoſent ſans y pen- „ ſer ce qui eſt en queſtion, ou plû- „ tôt ce que tout le monde recon- „ noît être évidemment faux. En „ effet afin que le Syſtême de Reli- „ gion que l'Homme ſe fait, & qui „ eſt de plain pied avec ſa raiſon, „ ſoit neceſſaire; il faut ſuppoſer „ qu'on connoît tous les droits de la „ Juſtice divine, & tous les reſſorts de „ ſa Sageſſe: c'eſt à dire que l'Ame „ finie connoît l'Infini. La ſeule rai- „ ſon, continuë-t-il, qui pouvoit em- „ pêcher la Sageſſe de Dieu d'enfan- „ ter des Conſeils ſi cachez, & de faire „ entrer dans la Religion des Myſ- „ teres ſi profonds, eſt la crainte que „ la Raiſon foible & chagrine ne ſe „ ſoulevât, & ne ſe jettât dans l'er- „ reur ou dans le blaſphême: ce qui „ eſt arrivé mille fois. Mais je vois „ que Dieu toûjours content d'agir

„ avec une Sageſſe infinie, ne ſe met
„ pas en peine des inconveniens qui
„ reſultent de ſes Ouvrages ; com-
„ me le Soleil qui continuë toûjours
„ d'échauffer la Terre, quoi qu'il
„ fait éclorre des inſectes, à même
„ tems qu'il mûrit le froment & les
„ fruits.... Si Dieu agit d'une ma-
„ niere que la Raiſon ne peut com-
„ prendre, il a réparé ce malheur
„ par tous les ſecours qu'il pouvoit
„ deſirer, en revélant ces myſteres
„ d'une maniere claire & évidente.

Il n'eſt donc plus queſtion que de démontrer avec évidence, que JESUS-CHRIST eſt l'Envoyé de Dieu. M. Baſnage s'étend ſur un ſi beau ſujet. Il fait remarquer la ſuite des Prophéties qui avoient annoncé le Meſſie, & dont l'évenement ne dépendoit pas d'un Homme; comme de naître d'une Vierge, d'une certaine Famille, en un tems & un lieu marquez. Il appuye ſur la grandeur & la publicité des miracles de JESUS-CHRIST, ſur la maniere dont il les a operez, & en particulier ſur ſa Reſurrection : il ajoûte la ſainteté de ſa Morale.

Paſſant aux Apôtres, qui ont rendu témoignage de vive voix à JESUS-CHRIST, & qui le lui rendent encore dans leurs Ecrits, il montre qu'ils n'ont pû, ni être ſéduits, ni ſéduire. Mais il ſemble ſe confondre, lors qu'en bon Proteſtant il tâche d'expliquer, comment ces Ecrits ſacrez ſont venus juſqu'à nous, & conſervent leur autorité ſans le ſecours de la Tradition.

Il ne s'eſt pas attaché à mettre de l'ordre dans l'Hiſtoire Evangelique : & ſans faire voir la ſuite des actions de JESUS-CHRIST, il rapporte ſeulement quelques endroits de chaque Evangeliſte, en commençant par Saint Matthieu. Il en fait à peu près de même pour les Actes des Apôtres : & paſſant légerement ſur les Epîtres Canoniques de St. Jaques, de St. Pierre, de Saint Jean, & de St. Jude, il finit par l'Apocalypſe, dont il ne donne encore qu'une légere explication.

ARTICLE CLXV.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE de Tetrique.

J'Ay reçû, Monſieur, les deux explications que vous m'envoyez de ma petite Médaille de Neron, *Jupiter Liberator*, *Jupiter libera*, *Jupiter Romam libera*. J'aime autant l'un que l'autre. Je ne ſçai pourtant, ſi on trouveroit dans aucun monument ancien *Jupiter* abbregé par les deux lettres I. R. Ainſi je préfererois la derniere explication par cette raiſon, & parce qu'il ſemble que ce ſoit Rome qui ſoit repreſentée ſur la Médaille.

Je ſuis ſurpris, Monſieur, de cette ſucceſſion perpetuelle qu'on établit parmi les Empereurs Romains, qui par-là ſe trouvent non ſeulement de Famille Romaine, mais de la Famille de Céſar & d'Auguſte, ſes Neveux & ſes Arriere-neveux.

Voilà ſans doute la benediction promiſe aux Rois fidelles, répanduë ſenſiblement ſur une ſuite de

Payens : & graces à vos Docteurs, l'*imperium ſine fine dedi* accompli avec plus d'étenduë qu'il n'avoit été promis. Mais dans quel miroir enchanté a-t'on vû cette longue ſuite d'Empereurs ? Vous me dites que c'eſt dans une Medaille de Tetrique, où l'on voit une Divinité, qui tient de la main un globe, ſur lequel il y a un Phenix avec cette legende, *Æternitas Auguſti.* En verité pour éterniſer les Empereurs Romains, ils ont là choiſi un plaiſant Homme ; puiſqu'il a travaillé de ſon mieux à détruire l'Empire. Mais venons à l'explication naturelle de la Medaille.

Pour entendre les Medailles de ce Type, il faut ſçavoir qu'il y a deux ſortes d'Eternité ſur les Médailles : l'une regarde la Perſonne de l'Empereur;& l'autre regarde la durée de l'Empire dans ſa Famille. Ces deux ſortes d'Eternité paroiſſoient chacune ſur les Medailles en deux maniéres, ou comme des vœux de l'Eternité, ou comme l'accompliſſement de ces vœux. Voici dés exemples de ce que je dis.

IMP M IVL PHILIPPVS,

La tête de Philippe.

ÆTERNITAS AVGVSTI,

Un elephant.

IMP C PIVES TETRICVS P T AVG.

La tête de Tetrique.

ÆTERNITAS.

Une figure qui tient un phenix.

Voilà ce que j'appelle des vœux pour la longue vie du Prince. Les vœux ne pouvoient pas être mieux exprimez que par le symbole d'un elephant, qu'on dit vivre très-longtems, & un phenix qui passe pour immortel. C'est nôtre *Multos annos.* Voulez-vous voir des Médailles où pareils vœux soient accomplis?

DIVVS AVGVSTVS PATER.

La tête d'Auguste rayonnée.

ÆTERNITAS.

Un Temple.

DIVA FAVSTINA.

La tête de Faustine.

ÆTERNITAS.

Un Temple.

Ces Médailles montrent, que les Personnes à qui on avoit souhaité l'immortalité, sont effectivement parmi les Immortels.

Voilà la premiere ſorte d'Eternité qui regarde les Perſonnes. Voici la ſeconde qui a pour objet la durée de l'Empire dans la Famille du Prince.

IMP CÆS VES AVG.

La tête de Veſpaſien.

ÆTERNITAS AVGVSTI.

Une Femme qui tient dans les deux mains les figures du Soleil & de la Lune.

Par-là on ſouhaitoit à Veſpaſien que l'Empire fût éternel dans ſa Famille; par ce que le Soleil & la Lune, ſur tout parmi les Orientaux, étoient le ſymbole de la durée des Empires. C'eſt pourquoi le St. Eſprit, qui parlant aux hommes accommode ſon langage à leurs idées, s'eſt exprimé ainſi: *Thronus ejus ſicut Sol in conſpectu meo, & ſicut Luna perfecta in æternum.* Ces ſouhaits ſe trouvent marquez ſur les Médailles de Trajan, d'Hadrien, & de pluſieurs autres. Quand les Empereurs avoient pluſieurs Fils, & que par-là le Trône paroiſſoit affermi dans leur Famille, alors on frappoit des Médailles pour marquer l'Empire éternel dans la Famille. Cela ſe voit

dans les Médailles de Severe & ailleurs.

ÆTERNIT. IMPERI.

Les Enfans de Severe.

Voilà, Monsieur, tout le secret de l'Eternité metallique. Et pour vous montrer par les Médailles mêmes, qu'il n'est point question sur celle de Tetrique, de l'Eternité de la Famille d'Auguste, & qu'en Tetrique non plus que dans tous ceux qui l'ont precedé depuis Neron, le nom d'Auguste n'est qu'un nom de Dignité; c'est que dans la Médaille de Maxence que vous me citez, il y a, ÆTERNITAS AVG NOSTRI. Or comme je vous ai fait remarquer ailleurs, le mot *noster* ne se joint jamais avec un nom de Famille.

Mais je crains que les leçons qu'on vous donne là-bas, n'effacent les miennes. Je vous vois déja tout accoutumé à traduire *Princeps Juventutis*, *Colonnel General de l'Infanterie.* Où avez-vous appris que *Princeps* signifiât *Colonnel General*, & *Juventus* Infanterie? On appelle *Princeps* celui qui est le premier, qui commence,

qui eſt à la tête. *Princeps Juventutis* ou *Juvenum* eſt le premier des Jeunes gens dans un Etat. C'eſt pourquoi l'ancien Traducteur de Pline, qui avoit très-bon ſens, a traduit, *Princeps Juventutis* le Prince Infant. Il avoit appris d'Ovide, que c'étoit ainſi que les Romains appelloient l'Heritier préſomptif de la Couronne.

Tale rudimentum, dit-il au jeune Caius, *tanto ſub nomine debes, Nunc juvenum Princeps, deinde future ſenum.*

Les Eſpagnols & les Portugais ont reteuu cette maniere de parler, à l'égard des Enfans de leurs Rois; & nous-mêmes ne diſons-nous pas *les Enfans* de France, pour dire *les Fils des Rois*? Toutes ces manieres de parler viennent des Romains, qui appellérent les Enfans de la Famille Imperiale *Principes Juventutis*. Il eſt vrai que dans la Republique, & dans l'Empire enſuite, les Princes de la Jeuneſſe étoient à la tête des jeunes Enfans de la Nobleſſe Romaine à cheval: mais c'étoit pour des jeux & des courſes de chevaux, & non pas en qualité de Colonnels. Car il n'y avoit qu'un Colonnel General

de l'Infanterie, & il y avoit plusieurs Princes de la Jeunesse.

Le Generaux d'Armée dans la Republique, & ensuite les Empereurs, étoient les Colonnels de la Cavalerie & de l'Infanterie : ils nommoient deux Hommes pour commander sous eux, dont l'un se nommoit *Magister Equitum*, & l'autre *Magister Peditum*, & jamais *Princeps Juventutis* : & une marque incontestable que le *Magister Peditum* & le *Princeps Juventutis* n'étoient pas la même chose, c'est que nous les voyons distinguez dans l'Histoire. Car du tems d'Ammien Marcellin *, les Princes de la Jeunesse étoient les Enfans de Constantin, ou les Princes de sa Famille ; & les Colonnels Generaux de l'Infanterie, *Silvain* & *Barbation*. *Barbatio post Silvani interitum promotus est ad Peditum Magisterium*. Ces deux Hommes ont-ils jamais été Princes de la Jeunesse ? vôtre Antiquaire en a-t'il des Médailles ?

Je vois bien ce qui lui a fait illusion : c'est qu'il a crû que : *Juventus*

* *Liv.* 15. & 16.

signifioit ce que nous appellons Infanterie ; & il s'est trompé. Ce mot nous vient des Italiens, qui appellent leurs pietons *fanti*, ce que nous avons rendu par Fantassins ou Infanterie *fanteria.* Mais apprenez lui que *fante* en Italien ne signifie pas un enfant mais un *valet, puer.* Les anciens Gaulois regardoient les pietons comme les valets de la Cavalerie : & les Alemans, qui ont retenu autant de mots Gaulois que les Italiens, appellent encore leur Infanterie Landsknecht , c'est à dire *valets de Campagne.* Je suis Monsieur &c.

ARTICLE CLXVI.

GRAMMAIRE FRANÇOISE sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs, & la pratique plus aisée ; contenant divers Traitez sur la nature de la Grammaire en general ; sur la beauté des langues & sur la maniére de les apprendre ; sur le Stile ; sur l'Ortographe ; sur les accens ; sur la longueur des sillabes Françoises ; sur la ponctuatiou &c. Par le Pere Buffier de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë Saint Jaques à Saint Lambert ; chez Michel Brunet, grande salle

du Palais, au Mercure Galant ; & chez le Conte & Montalant, quai des Augustins à la Ville de Montpellier 1709. *pag.* 472.

LE dessein de l'Auteur dans cet Ouvrage a été, comme il s'en explique lui-même dans sa préface, d'exposer les principes de nôtre langue, conformément à l'usage présent, de la maniére la plus exacte & la plus juste, & en même tems la plus nette & la plus aisée.

Au lieu que dans la plus-part des autres Grammaires on se renferme ordinairement dans ce qui regarde la pratique, l'Auteur de celle-ci a pris les choses de plus haut, en préparant, pour ainsi dire, les voyes à la Grammaire par des connoissances qui en facilitent l'intelligence : & il les a poussées plus loin, par des reflexions & des remarques qui en rendent la pratique plus sûre.

Son Ouvrage est donc divisé en trois Parties. La premiere contient les fondemens surquoi est appuyé l'Art de la Grammaire. La seconde renferme la pratique de cette même Grammaire. Et la troisiéme consiste dans des remarques que l'Auteur donne sous le nom d'additions ; parce que quelque utiles que soient ces remarques, elles peuvent être censées de surérogation dans une simple Grammaire.

A l'égard de la premiere Partie, l'Auteur avoüe qu'elle est plus curieuse pour for-

mer l'eſprit par rapport à la Grammaire, que neceſſaire pour en acquerir la pratique: mais il fait remarquer en même tems, qu'elle ne laiſſe pas d'être très-importante, par la connexion eſſentielle qu'il y a entre l'art d'arranger les mots & la maniere d'arranger les penſées. Il eſt difficile de bien penetrer une Science ſi on n'en connoît la nature, c'eſt à dire la fin qu'elle ſe propoſe, les moyens qu'elle employe, & l'ordre de ſes parties differentes. Auſſi eſt-ce faute de penetrer juſqu'aux fondemens de la Grammaire, comme le remarque le Pere Buffier, qu'au lieu de contribuer, comme elle devroit, à éclaircir les idées, elle ne ſert ſouvent qu'à les embarraſſer.

C'eſt pour aller juſqu'aux fondemens dont il s'agit, que l'Auteur donne d'abord une notion claire de la Grammaire, en diſant que c'eſt l'Art de réduire à certaines regles le langage ordinaire des Hommes; définition d'autant plus juſte qu'elle convient à toutes les langues. Et parce que le langage n'eſt autre choſe que la maniere, dont une certaine quantité d'Hommes ſont convenus inſenſiblement, d'exprimer mutuellement leurs penſées par la parole; il s'enſuit que la Grammaire eſt ſubordonnée aux langues, & qu'ayant été faite pour ces langues, & non ces langues pour elle, c'eſt à elle à s'y conformer & à s'y ajuſter.

C'eſt ſous cette idée que le P. Buffier

envisage la Grammaire: c'est par cet endroit qu'il s'en forme un nouveau plan, & qu'il fait sentir l'erreur de ceux, qui faute d'avoir une idée bien nette de la Grammaire, supposent que quelquefois l'usage n'est pas d'accord avec elle, en disant: *L'usage est en ce point opposé à la Grammaire: on parle de telle & telle sorte, mais c'est contre les regles de la Grammaire.* Cela pourroit être vrai, si la Grammaire étoit une Science qui eût ses principes, sa forme, & sa nature avant toutes les langues: mais comme cette Grammaire est elle même fondée sur l'usage, & qu'elle le présuppose comme le fondement sur lequel elle bâtit; dire en certaines rencontres que l'usage est opposé à la Grammaire, c'est dire que la Grammaire est opposée à elle même, ou que la Grammaire est défectueuse; puisque faisant profession de réduire à certaines regles le langage ordinaire des Hommes, les regles sont malfaites, & l'Art se trouve défectueux, dès qu'il contredit l'usage qui est à son égard une matiere necessaire, à laquelle il peut à la verité donner un ordre & une forme qui en facilitent l'intelligence; mais qu'il ne lui est pas permis de changer ni d'alterer.

Le Pere Buffier s'attache tellement à ce principe de la dépendance de la Grammaire à l'égard des langues, qu'il ne fait point de difficulté de déclarer, que s'il se

trouve dans sa Grammaire quelque chose qui ne soit pas conforme à l'usage, on doit le changer & le rectifier sur l'usage même, que la Grammaire doit toûjours avoir en vûë, & dont elle ne doit jamais s'écarter en rien.

L'usage étant donc, selon le Pere Buffier, le prémier mobile des langues, & lui-même le donnant pour le guide qu'il se propose de suivre dans sa Grammaire, il est à propos d'expliquer avant toute chose, ce que c'est que cet usage, & d'en donner une définition claire & distincte. Vaugelas l'a défini, *la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la plus saine partie des Auteurs du tems.*

Quelque judicieuse que paroisse d'ailleurs cette définition au P. Buffier, il y trouve de l'inconvenient, en ce que dans les contestations qui peuvent s'élever sur le langage, chacun des deux partis ne manquera pas de se donner pour être de la plus saine partie. Il propose pour y remedier, autant qu'on le peut, de substituer *le plus grand nombre à la plus saine partie*, soit de la Cour, soit des Auteurs du tems; ce qui effectivement donneroit une définition plus déterminée de l'usage, & moins sujette aux inconveniens qu'on veut éviter; puisqu'il est sûr que par tout où le plus grand nombre des Personnes de la Cour s'accordera à parler comme le plus grand nombre des Ecrivains de réputa-

tion, il ſera aiſé de diſcerner l'uſage.

C'eſt ce plus grand nombre qui fait l'uſage que le P. Buffier appelle *uſage conſtant*, pour le diſtinguer de celui qu'il appelle uſage partagé. Il appelle donc *uſage conſtant*, celui ſur lequel le plus grand nombre des Perſonnes de la Cour qui ont de l'eſprit, & des Ecrivains qui ont de la réputation, conviennent manifeſtement. Les garants les plus ſûrs de cet uſage conſtant, ſont les Livres des Auteurs qui paſſent pour bien écrire, particulierement ceux où l'on a fait des recherches ſur la langue, comme les Remarques, les Grammaires, & les Dictionnaires les plus eſtimez, tels que ceux de l'Academie Françoiſe, de Richelet, de Furetiere, de Banage, & de Trevoux. Il entend par *uſage partagé* celui qui eſt ſuivi par les uns & contredit par les autres, lorſque les uns & les autres ſont en grand nombre, & paſſent pour habiles dans la langue. On demande par exemple s'il faut dire, je *puis* ou je *peux*; je *vais*, ou je *vas* &c. Et comme l'un & l'autre eſt appuyé d'autoritez preſque égales, il doit être permis de s'en ſervir indifféremment.

Outre ces deux ſortes d'uſages le P. Buffier parle encore d'une troiſiéme eſpéce, ſous le nom d'uſage obſcur ou douteux. Mais il remarque en même tems, que tant que cet uſage demeure obſcur, c'eſt-à-dire, ant qu'il n'eſt determiné ni par un nombre

considérable de Perſonnes de la Cour, ni par d'habiles Ecrivains qui l'employent, il ne doit point être regardé comme un uſage ; & que le plus ſûr alors eſt d'éviter des expreſſions, ſur leſquelles ceux qui peuvent faire l'uſage ne ſe ſont point encore expliquez : ou ſi les termes conteſtez ſont indifferement employez par les uns & les autres, alors ils retombent dans l'uſage partagé.

De tout ceci il s'enſuit, que la Grammaire nouvelle du P. Buffier roule ſur trois principes établis dans les trois définitions qu'on a rapportées, c'eſt-à-dire, du langage, de la Grammaire, & de l'uſage ; définitions d'autant plus juſtes, qu'elles ſont des principes ſuivis, & que par un enchaînement neceſſaire elles ſe tiennent l'une à l'autre, & ſe ſervent mutuellement de preuve. Car ſi le langage n'eſt autre choſe que la maniére dont une certaine quantité d'Hommes ſont convenus de s'exprimer entre eux, il eſt ſûr que tout l'Art de la Grammaire ne conſiſte, qu'à réduire à certaines regles fixes, cette maniére dont on eſt inſenſiblement convenu d'expliquer ſes penſées ; & qu'elle ne peut mieux fonder ſes regles, que ſur la maniere uſitée parmi le plus grand nombre des Perſonnes de la Cour & des Ecrivains de réputation.

C'eſt après avoir établi ces principes, qui ſont la premiére ſection de la premiére Partie, que pour diſpoſer à la pratique de

la Grammaire, il traite dans la ſeconde Section, des parties differentes qui la compoſent, qu'il en donne des définitions propres, & qu'il les explique, y joignant des principes ſur le ſtile & ſur l'orthographe.

La ſeconde partie étant toute employée à ce qui regarde la pratique de la Grammaire, il ſuffit de l'indiquer,en remarquant que les choſes y ſont expoſées avec beaucoup d'ordre & de netteté. La troiſiéme répond à la premiére, en ce qu'on réduit en pratique dans celle-ci, les principes qu'on avoit établis dans celle-là, tant ſur le ſtile que ſur la prononciation & l'orthographe.

Au reſte quoi que l'Auteur n'ait rien épargné pour rendre ſa Grammaire la plus exacte qu'il a pû, tant par les lumiéres qu'il a tirées de ſon étude & de ſon application particuliére, que par celles qu'il a eûës de Perſonnes capable de l'aider en cette matiere; cependant comme il n'oſe ſe flater que malgré toutes les précautions qu'il a priſes, il ne lui ſoit échapé aucune faute; il déclare dans ſa préface, qu'on lui fera plaiſir de l'avertir, ou en particulier, ou par écrit public, de celles qu'on pourra découvrir dans ſon Ouvrage; afin que le rectifiant de bonne foi ſur les avis & les lumiéres qu'on voudra bien lui donner, il puiſſe le rendre plus correct & plus utile: ce qui eſt tout ce qu'il a en vûë dans la publication de ſa Grammaire.

ARTICLE CLXVII.

CONSULTATION SUR UN DROIT Seigneurial appellé, Moiſſon, Charroi, & Geline accoutumée.

VOus me priez, Monſieur, de vous dire mon avis ſur un Droit appellé, Moiſſon, Charroi, & Geline accoutumée, que vôtre Seigneur vous demande, & à quelques autres de ſes Emphytéotes & Sujets. Vous m'obſervez d'abord que ce Droit n'eſt pas general dans la Terre du Seigneur, qu'il n'y eſt pas dû par la centiéme partie des Habitans, & que les Redevables demeurent en differentes Parroiſſes.

Vous m'obſervez auſſi, que les papiers terriers du Seigneur ne s'expliquent point ſur la coutume, ni ſur la maniere de payer ce Droit ſur leurs Mas, c'eſt à dire ſur leurs fermes lors qu'ils y auroient des bœufs; que l'on faiſoit des rôlles par leſquels il paroît, que ceux qui tenoient des bœufs arables dans certaines metairies, payoient ce Droit, qui étoit ſujet à divers changemens.

Vous me dites qu'il y a des Enquêtes qui ſemblent juſtifier, que des particuliers qui poſſedoient certains Mas & fonds obligez à ce Droit, avoient coutume de le payer lors qu'ils labouroient leurs fonds avec des bœufs, & qu'il y en avoit eu qui ne te-

noient que des chevaux pour labourer, afin de s'affranchir de cette servitude ; & elles prouvent qu'on payoit une poule & six mesures de blé pout ce Droit, dont on en donnoit quatre au Seigneur, une au Châtelain, & la sixiéme au Chassipol. Vous m'avez envoyé les extraits de vos papiers terriers, les rôles, les comptes, les enquêtes, & les divers sentimens qu'on a eus sur ce Droit.

J'ai vû que quelques-uns ont décidé, que ces Droits de Moisson, Charroi, & Geline, ou plûtôt les six mesures de blé & la poule, devoient être divisez sur les fonds de ceux qui avoient reconnu devoir ce Droit; que d'autres ont crû qu'il n'y avoit que ceux qui possedoient des maisons ou métairies reconnuës sous ce Droit, & qui y retenoient des bœufs arables, qui le dussent ; & que les troisiémes veulent, que tous ceux qui possedent ou une maison, ou un fonds reconnu sous ce Droit, payent les six mesures de blé & la poule, s'ils font labourer avec des bœufs un de ces fonds. Vous me dites qu'aucun de ces sentimens ne vous satisfait, & vous me demandez le mien.

Je crois, Monsieur, que pour décider cette question, il faut faire ce qu'on n'a pas encore fait, c'est à dtre, qu'il faut remonter à l'origine & à la cause de ce Droit; sçavoir ce que signifient les mots de Moisson, Charroi, & Geline ; examiner toutes

les circonſtances des Titres, & papiers que vous m'avez envoyez.

Me. Ragueau dans ſon Indice des Droits Royaux dit, que la Moiſſon eſt le prix du loüage d'un bien de campagne que l'on ne paye pas en argent mais en grain. *Eſt merces prædii ruſtici locati conducti, quæ præſtatur à Colono, non in nummis ſed in ſpecie frumenti, vel rerum aliarum.* Gui Pape queſtion 470. dit que la Moiſſon eſt dûë pour les pâtutages, *Meſſis debetur pro paſqueragiis.* Salvain de Boeſſien dans ſon ſçavant Traité de l'uſage des Fiefs, l.2. c.67. dit, que l'on appelle Moiſſon, la redevance dûë par joug de bœuf; & qu'elle eſt dûë à cauſe du pâturage que le bétail prend dans les terres ou fonds du Seigneur à qui elle eſt dûë. Il y a dans vos mémoires une tranſaction paſſée entre vôtre Seigneur & deux de ſes voiſins, où l'on convient que chacun d'eux percevra la Moiſſon ſur ceux de leurs ſujets, qui meneront paître leurs beſtiaux dans les fonds de ces Seigneurs ou dans leurs communes.

Le Chartroi eſt une corvée à bœufs. Me. Chorier parlant de la Moiſſon dans l'abbregé qu'il a fait ſur la Juriſprudence de Gui-Pape, remarque que ſouvent ces corvées ſont dûës par ceux qui doivent la Moiſſon.

L'explication que ces Auteurs & vos titres me donnent de ces mots, me portent à croire que cette redevance eſt dûë à vôtre

Seigneur, pour la faculté que ses prédecesseurs avoient accordée à quelques uns de leurs sujets, de mener paître leurs bestiaux dans leur fonds, sur tout dans leurs étangs: car j'ai vû dans les extraits que vous m'aviez envoyez, que les Mas ou Metairies de ceux qui ont reconnu ce Droit, sont presque tous voisins des étangs de vôtre Seigneur; & s'il y en a quelques-uns d'éloignez, ils ne le sont pas tant qu'ils n'y puissent mener leurs bestiaux; ou bien ils avoient des communes près de leurs domaines dont la proprieté appartenoit à vos Seigneurs : ce qui me confirme dans cette opinion, c'est ce que vous m'aviez dit que la plus-part de ceux qui avoient des fermes ou domaines anciennement soumis à ce Droit, menoient encore à présent leur bétail paître dans les étangs de vôtre Seigneur, quoi qu'ils n'y ayent aucun droit ; l'évolage & l'assec n'appartenant qu'à vôtre Comte. C'est à dire que vôtre Seigneur est seul Maître des eaux de l'étang, & de tous les fonds que les eaux peuvent couvrir. Les eaux & le droit de la pêche du poisson s'appellent l'évolage, & les fonds qui sont sous les eaux s'appellent l'assec, parce qu'on ne les seme que lorsqu'on a pêché l'étang, & qu'il est à sec. L'évolage & l'assec appartiennent souvent à differens particuliers.

Je crois donc, Monsieur, que vôtre droit de Moisson, Charroi, & Geline, n'étoit dû que par ceux qui avoient des maisons &

fermes, dans lesquelles ils tenoient du bétail arable qu'ils menoient paître dans les étangs, les prez, les bois, les communes, & autres fonds appartenans à vôtre Seigneur ; & que c'est par cette raison que vôtre Seigneur ni ses prédecesseurs n'ont jamais défendu les pâturages dans leurs étangs : ce qui se nomme vulgairement champéage & broüillage.

On voit dans quelques-uns de vos papiers terriers, qu'il y avoit plus de Redevables de cette Moisson que dans les autres ; que des Emphyteotes l'ont reconnu dans des terriers anciens qui ne l'ont pas reconnu dans les nouveaux ; d'autres qui ne la devoient pas dans les anciens, s'y soumirent en 1397. & 1398. Vos rôles établissent qu'il y en a qui ne l'ont pas voulu payer, que d'autres ne l'ont pas payé, parce qu'ils ne tenoient pas des bœufs ; qu'on faisoit tous les ans des rôles de ceux qui le devoient.

Suivant mon avis il est facile de développer toutes ces circonstances de vôtre coutume. Car comme cette Moisson étoit dûë pour le loyer des pâturages, il y avoit tantôt plus, tantôt moins d'Habitans qui les loüoient : Les uns s'y soumettoient perpetuellement dans vos terriers, tandis qu'ils auroient du bétail arable dans une certaine metairie ; les autres ne s'y soumettoient que pour un tems. Ceux qui s'y soumirent en 1398. étoient voisins d'un étang que vô-

tre Seigneur avoit fait faire en 1350. Ceux que les rôles marquent n'avoir pas voulu payer le Droit, n'avoient pas mené cette année-là leur bétail dans les fonds & étangs de vôtre Seigneur ; & c'étoit pour éviter cette difficulté que l'on faiſoit tous les ans au mois de Juin le rôle de ceux qui devoient le Droit, & qui menoient effectivement paître leurs beſtiaux dans le fond de vôtre Seigneur.

Des ſix meſures de blé le Seigneur en avoit quatre, comme vous me l'avez remarqué; parce qu'il étoit proprietaire des fonds ou pâturages loüez : le Châtelain en avoit une, parce qu'il étoit Receveur de ces Droits, qu'il faiſoit le rôle des redevables, qu'il donnoit la permiſſion de mener le bétail dans les fonds de vôtre Seigneur, vôtre Seigneur étant toûjours abſent ; qu'il déchargeoit de ce Droit ceux qui ne vouloient plus faire paître leurs beſtiaux ſur ces fonds ; enfin parce qu'il connoiſſoit du dégât qui étoit fait dans les pâturages du Seigneur, par le bétail de ceux qui ne s'étoient pas ſoumis au droit de Moiſſon.

Le Chaſſipol étoit le Concierge des priſons du Château de vôtre Seigneur, & ſon Sergent de Police : il avoit la ſixiéme meſure de bled, parce qu'il veilloit à ce qu'il n'y eut que ceux qui s'étoient ſoumis à payer la Moiſſon, qui menaſſent paître leurs beſtiaux dans les étangs & autres fonds de vôtre Seigneur, s'il y trouvoit d'autre bé-

tail il en dressoit son procès verbal, il arrêtoit ce bétail, il le conduisoit dans les prisons, & sur les procés verbaux le Châtelain condamnoit à des amandes les Proprietaires du bétail : c'étoit enfin sur la rélation de ce Chassipol, qui sçavoit parfaitement ceux qui avoient mené leurs bestiaux dans les fonds du Seigneur, qu'on faisoit les rôles des Redevables de ce Droit ; & on lui donnoit la sixiéme mesure de blé pour le recompenser de tous ses soins. Tout ce que je vous dis ici du Châtelain & du Chassipol, est conforme à l'usage de Bresse & de Dauphiné, & même à l'usage de vôtre Seigneur suivant plusieurs titres que j'en ai vû.

Ceux qui menoient leurs bestiaux paître dans les fonds de vôtre Seigneur, lui devoient tous les ans un charroi, c'est à dire une corvée à bœufs pour voiturer, soit le poisson de ses étangs, soit ses autres denrées ; & il étoit juste que puisque le Seigneur nourrissoit leurs bestiaux, ils lui fissent tous les ans un charroi : ils n'en devoient qu'un ; car les terriers mettent toûjours *Charreagium* au singulier, & jamais au plurier. *Item debet de annuo & perpetuo tributo, Messem, Charreagium, & Gallinam consuetam, quando tenet boves super manso suo, solvenda more consueto.*

Ne vous étonnez pas, Monsieur, de ce langage : il est de la basse Latinité : vos Paysans & les nôtres s'en servent encore :

car ils appellent *s'amoiſſonner*, lors qu'ils conviennent avec quelqu'un d'une certaine quantité de blé ou autres grains, pour faire faire certaines choſes: ils *s'amoiſſonnent*, diſent-ils, avec le Maréchal pour toutes les façons neceſſaires à leurs outils d'agriculture: ils *s'amoiſſonnent* avec celui qui a ſoin de leur bétail malade: c'eſt à dire, qu'ils conviennent avec eux d'une certaine quantité de grains tous les ans au lieu d'argent, pour la recompenſe de leurs peines & remedes. Comme nos Payſans payent ce blé au tems de la Moiſſon, ou que les Maréchaux & autres regardent le tems où ils reçoivent cette recompenſe de leurs travaux, comme le tems de leur moiſſon, ils ont inventé le terme de *s'amoiſſonner* pour celui de s'abonner.

Je m'étonne que Me.Revel dans ſon Uſage de Breſſe, queſtion 16. p.376. ait crû que les Taillables amoiſſonnez fuſſent obligez de moiſſonner pour leurs Seigneurs: car s'il avoit examiné les anciens terriers, il auroit vû que le Taillable amoiſſonné eſt le même que le Taillable amoderé ou abonné; & que lors qu'il y eſt parlé de Taillable ou taille amoiſſonnée, il y eſt toûjours dit, qu'ils ſont amoiſſonnez à une certaine meſure de blé, ou à une certaine quantité d'argent, *ſub tallià amoyſonnatâ*, *ſub ſervitio amoyſonnato*, *Taillabilis amoiſonnatus*. Ce qui ne veut dire autre choſe qu'une taille reglée & convenuë à

tant, *un servis* moderé ou fixé, un Taillable abonné. Le mot *Taillabilis amoysonnatus*, dont nos terriers se servent n'ayant jamais signifié un Corvéable, qui auroit été obligé de faire une corvée au tems de la moisson ; car ils appellent ces sortes d'hommes *corveabiles*, qui devoient des corvées. Et les Taillables étoient ceux sur lesquels les Seigneurs avoient droit d'imposer une taille. Il y en avoit qui étoient taillables suivant la volonté du Seigneur, & qui étoient ainsi à sa misericorde. Quand les particuliers regloient eux-mêmes la taille qu'ils devoient payer tous les ans, on les appelloit Taillables amoderez, ou amoissonnez. Ainsi l'on ne trouve nuls vestiges de Taillables amoissonnez, qui fussent obligez de moissonner pour leur Seigneur. Revenons à présent à nôtre Droit de Moisson.

La Geline étoit une poule qui devoit être payée à vôtre Seigneur outre le blé & le charroi. Ainsi la redevance de ce Droit étoit très-considerable. Car les six mesures de blé valoient ordinairement quinze ou vingt livres par an, le Charroi 30 ou 40 sols, la Poule six ou sept sols. Mais vos Habitans étoient sans doute amplement dédommagez, en tirant un si grand profit des pâturages de vôtre Seigneur, qu'ils se soumettoient volontiers à ce tribut : c'est le nom que vos terriers lui donnent.

Ceux qui n'avoient qu'un bœuf & une

vache pour labourer, ne payoient que la moitié du droit, ceux qui n'avoient que des vaches en étoient exempts, ſoit qu'ils ne menaſſent pas ces Vaches dans les étangs de vôtre Seigneur, ſoit que vos Seigneurs euſſent voulu faire cette charité à leurs pauvres ſujets ; puiſque ceux qui n'avoient pas aſſez de fonds à cultiver pour occuper deux bœufs, ou du moins un bœuf & une vache dans vôtre pays, n'avoient pas de quoi y vivre : ainſi ils étoient hors d'état de payer cette ſervitude.

Vos Enquêtes diſent que quelques-uns de vos Habitans qui avoient accoutumé de payer ce Droit, ſe ſervoient de vaches, de chevaux, ou de mulets pour labourer, & s'exempter ainſi de ce tribut. Les particuliers qui ont dépoſé dans ces Enquêtes n'ont jamais connu la nature & la cauſe de ce Droit ; & ſi eux, ou vos Officiers l'avoient connuë, ils auroient vû que ceux qui labouroient avec des chevaux & des mulets, étoient ſujets à ce droit, lorſqu'ils avoient mené paître ces chevaux & ces mulets dans les fonds de vôtre Seigneur. Il n'y a qu'à lire Mr. de Boeſſieu dans l'endroit ci-deſſus cité, pour en être convaincu.

De tout ce que je viens de dire il s'enſuit, que ce tribut n'eſt pas diviſible ſur les fonds comme le Cens & Servis. Auſſi ne trouvera-t'on jamais qu'aucun des Commiſſaires à renouveller les terriers de vôtre

tre Seigneur, l'ait divisé. Ainsi celui qui possede un fonds qui a appartenu à ceux qui s'étoient anciennement soumis à payer cette Moisson, n'en doit pas supporter une partie avec celui qui tient le surplus des fonds; parce que, ou il méne son bétail dans les pâturages du Seigneur, ou non. S'il le méne, il doit un droit entier: s'il ne le mene pas, il n'en doit point du tout.

Ceux qui ont crû que ce tribut n'étoit dû que par ceux qui possedoient des Mas ou métairies obligées à ce Droit, & dans lesquels on tenoit des bœufs, s'étoient moins éloignez de la verité: mais ils auroient dû ajoûter, que tous ceux qui meneroient leurs bestiaux dans les étangs ou autres fonds du Seigneur, pour les y faire paître, le devroient aussi.

Les troisiémes, qui croyent que cette Moisson est dûë, pour avoir la permission de labourer certains fonds avec des bœufs, se sont, à mon avis, le plus éloignez de la verité. Il est très-facile de détruire leur opinion. Pour le faire solidement, j'observe en prémier lieu, que la plus grande partie des Mas ou metairies reconnuës sous ce Droit, sont tenus en emphytéose de vôtre Seigneur. Qui dit tenir en emphytéose dit, suivant tous nos Auteurs, Cujas, Vesembecius &c. posseder un fonds ou domaine sous un certain Cens, Servis, ou Pension annuelle; & que ce domaine ou fonds a été remis par le Seigneur à son Emphytéo-

te ; pour le labourer, le semer, & le rendre meilleur.

Les Prédecesseurs de vos Seigneurs ayant donc donné vos fonds pour les labourer, & les ameliorer, il est certain qu'ils ont permis de les cultiver avec des bœufs : car s'ils vous l'avoient défendu ; ils auroient fait une défense dont il n'y a nul exemple sur la terre ; contraire au bail emphytéotique & à leurs interêts.

Mais s'ils avoient voulu faire cette défense si extraordinaire, se seroient-ils servis d'un mot ordinaire, & qui signifioit une chose toute differente ? n'auroient-ils pas composé un mot nouveau & inoüi, pour faire connoître un Droit & un tribut inconnu dans tout le monde ? Vos Seigneurs s'étant donc servis d'un mot qui étoit entendu de leurs Emphyteotes, & dont ils avoient accoutumé de se servir ; d'un mot dont on trouve l'explication dans les Auteurs des pays voisins, & dans les transactions passées par vos Seigneurs ; il n'est pas à présumer que vos anciens Seigneurs & leurs Emphyteotes l'ayent jamais entendu d'une autre maniere : que s'ils ne l'ont pas entendu d'une autre maniere, il s'ensuit que ce Droit ne pouvoit être dû que pour les pâturages, & non pas pour une permission imaginaire de cultiver avec des bœufs.

2°. Dans vôtre terrier de 1308. il y a huit ou dix particuliers qui sont obligez à ce Droit, sans que ce terrier confine au-

cuns de leurs Mas, ni fonds : ce qui établit que ce Droit n'étoit pas attaché aux fonds, & qu'il n'étoit pas dû pour avoir permission de les cultiver avec des bœufs : Car s'il avoit été dû pour avoir cette permission, auroit-on oublié de confiner des fonds soumis à une pareille servitude, tandis que l'on confinoit des fonds qui ne devoient qu'un ou deux deniers de Cens, de taille, ou de garde? Cette omission est une preuve essentielle, que ce tribut étoit personnel, & qu'il ne suivoit point les fonds : car il est certain qu'un Locataire où un Etranger, qui auroit voulu mener son bétail dans les fonds de vôtre Seigneur, auroit dû la moisson s'il avoit eu beaucoup de bestiaux, & qu'il les y eût mené paître. Quoi que ce Locataire n'eût ni fonds ni domaine dans vôtre Seigneurie, & qu'il n'en labourât aucun, il n'auroit pas laissé d'être sujet à ce Droit. Ce n'étoit donc qu'en vertu du pâturage, & non de l'agriculture, qu'étoit dû ce tribut.

En effet les nommez Montchamps, après avoir reconnu dés 1308. qu'ils devoient sur leurs Domaines deux sols & une Poule à vôtre Seigneur pour droit de garde ; c'est à dire, comme on le voit dans les Statuts de Bresse, pour la protection que vôtre Seigneur leur avoit promise, pour les maintenir paisiblement dans leurs biens contre l'autorité des autres Seigneurs, qui auroient voulu les y troubler ; ils reconnurent

de nouveau en 1351. ces deux ſols & cette poule, ils les reconnurent encore ſur tous leurs biens en 1397. Cependant il n'eſt fait mention dans aucun de ces terriers, que ces Montchamps ne puſſent pas labourer leurs fonds avec des bœufs, ni qu'ils duſſent le Droit de Moiſſon. Tous leurs voiſins & eux-mêmes labouroient & labourent encore avec des bœufs, ſans rien payer à vôtre Seigneur.

Ces Montchamps en 1398. ſe ſoumirent néanmoins volontairement à ce Droit de Moiſſon : il faut donc qu'on leur accordât cette année-là une faculté qu'ils n'avoient pas en 1397. & 1398. Cette faculté ne fut autre que de mener paître leurs beſtiaux dans un étang appellé de la fange, que vos Seigneurs avoient fait faire depuis quelques années, comme je vous l'ai remarqué ci-deſſus.

On ne doit pas dire que l'omiſſion faite dans les terriers de 1308. & ſuivans, ne prouve rien : car eſt-il à croire que les Commiſſaires à terriers qui faiſoient mention de deux ſols & d'une poule, euſſent omis un droit de ſix meſures de bled, d'un Charroi & d'une poule, qui excedoit cent fois le Droit que l'on faiſoit reconnoître ? Leur exactitude ne permet pas d'avoir de telles penſées.

Le Mas ou métairie de ces Montchamps étoit, & eſt encore à preſent tenu en emphytéoſe de l'Ordre de Malthe, c'eſt à dire

que l'Ordre de Malthe étoit anciennement propriétaire de cette métairie. Oseroit-on dire qu'avant 1308. Messieurs de Malthe n'avoient pas le pouvoir de faire labourer avec des bœufs ? puisqu'il n'y a jamais eu une coutume generale ni locale dans vôtre Seigneurie qui leur eût ôté ce pouvoir, vôtre pays n'étant point pays de coutume, mais pays de Droit écrit. Si Messieurs de Malthe, comme il est incontestable, pouvoient cultiver leurs fonds avec des bœufs, leurs Emphytéotes qui doivent joüir de leurs fonds avec la même liberté qu'eux, le pouvoient aussi. Ainsi il faut absolument recourir à ce que je viens de vous dire, pour trouver la veritable cause pourquoi ils se soumirent à la Moisson en 1398. Si je voulois entrer dans le détail de tous vos autres Habitans qui avoient reconnu ce Droit, je ne finirois jamais : mais il faut encore apporter quelques autres raisons generales.

Si le Droit de Moisson avoit été dû pour la permission de labourer avec des bœufs, & que vos Habitans eussent eu, comme ceux de ce troisiéme avis le supposent, la liberté de labourer avec des vaches, des chevaux, & des mulets, ce Droit n'auroit jamais été payé à vôtre Seigneur : car vos Habitans auroient certainement labouré avec des vaches ou des chevaux. Mais pourquoi de mille ou quinze cens Mas ou métairies, dont vôtre Seigneurie est composée, n'y en auroit-il eu en 1308. que 20,

en 1351. que 15, en 1397. que 30, en 1460. que 80, ou 100, qui auroient été ſoumis à ce Droit ? Vos Seigneurs auroient-ils été en droit d'interdire tantôt à plus, tantôt à moins de leurs Sujets, de cultiver avec des bœufs certains fonds ? Quelle raiſon auroient-ils eu de faire une pareille défenſe aux uns plutôt qu'aux autres ? Pourquoi défendre la culture avec des bœufs, & la permettre avec des vaches, des chevaux, des ânes, & des mulets ? C'eſt ce qu'on n'expliquera jamais raiſonnablement dans ce troiſiéme Syſtême.

Comment pourra-t'on expliquer la raiſon pourquoi on donnoit une meſure de blé au Châtelain, & une au Chaſſipol ? Pourquoi n'y a-t'il jamais eu que quarante Redevables de ce Droit, tandis que le terrier marquoit près de cent Poſſeſſeurs de fonds ſoumis à ce Droit ? Tous les faits encore un coup ſe trouvent ſans raiſon & inexplicaples dans ce Syſtême, tandis que j'explique facilement cette derniere énigme : tout le myſtere conſiſtant en ce qu'il n'y a jamais eu que quarante particuliers qui menaſſent paître leurs beſtiaux dans les étangs, quoi que les fonds de ceux qui avoient reconnu ce Droit fuſſent diviſez entre quatre-vingts ou cent particuliers.

On doit ſuppoſer une juſtice & une proportion dans toutes ſortes de Droits : vos Seigneurs ont même toujours paſſé pour très équitables & très-vertueux : ils n'ont

jamais imposé à leurs Sujets que des tributs moderez, & qui avoient des fondemens legitimes : vos Habitans d'ailleurs n'étoient pas des esclaves. Or si ce Droit de moisson avoit été tel qu'on le prétend, vos Seigneurs auroient été les plus injustes qu'il y eût jamais. Car dans ce troisiéme Systeme on prétend, que quand un de vos Habitans n'auroit labouré qu'un ou deux sillons de fonds soumis à ce Droit avec des bœufs, il auroit dû les six mesures de blé & la Poule, quoique ces deux sillons ne pussent pas produire la milliéme partie d'une de ces six mesures. Ils prétendent que cette servitude est toute entiere sur un domaine entier, & toute entiere sur chaque partie, *tota in toto, tota in qualibet parte*, qui est une chose inoüye en matiere de Droits Seigneuriaux. Mais vouloir que ce tribut se soit introduit par une coutume, à laquelle vos Habitans se soient soumis volontairement, c'est ce que le bon sens ne permet pas de penser. Cette prétention est même si absurde, qu'elle seule devroit suffire pour faire rejetter un avis si déraisonnable.

Cette servitude d'ailleurs n'auroit-elle pas empêché le commerce des fonds qui y auroient été sujets? Car qui auroit voulu acheter un fonds, pour lequel il auroit fallu payer plus que le fonds ne valoit, si le Proprietaire ou son valet avoient eû l'imprudence de les cultiver avec des bœufs

plûtôt qu'avec des vaches ? Enfin ſi c'étoit-là la veritable origine de ce Droit, n'y auroit-il pas long tems que ces fonds auroient été déguerpis en faveur de vôtre Seigneur, ou des autres Seigneurs de qui ils ſont mouvans ? Et comme il n'y en a eu aucun depuis que ces Droits ſubſiſtent qui ait eu ce ſort, dont aucun n'auroit pû échapper, n'eſt-il pas plus clair que le jour, que cette ſervitude n'a jamais pû être impoſée pour la permiſſion de cultiver certains fonds avec des bœufs ?

Je vois encore que ceux qui ſont de ce troiſiéme avis prétendent, que ſi toutes les metairies & fonds reconnus ſous ce Droit, étoient travaillez par les bœufs d'un ſeul domaine ſujet à ce Droit, qu'en ce cas il ne ſeroit dû qu'un ſeul Droit dans toute la Terre de vôtre Seigneur. Comment ſe peut-il, que ceux qui ont adopté cet avis, qui ne va pas moins qu'a détruire le Droit de vôtre Comte, oſent avancer qne leur ſentiment lui eſt le plus avantageux ? car ils ne peuvent deſavoüer cette conſequence après l'avoir admiſe ſi formellement. Ce qui les a ſéduits, c'eſt qu'ils ont vû dans vos terriers, que lorſque quelques particuliers ont uni une ou deux fermes enſemble, ils n'ont plus payé qu'un ſeul Droit. La raiſon en eſt très-naturelle en ſuivant mon avis ; parce qu'il paroît par la coutume que ceux qui avoient deux bœufs payoient autant que

ceux qui en avoient ſix, huit, ou dix. Ainſi lorſqu'un particulier n'avoit que deux bœufs dans ſa ferme, qu'il acqueroit une metairie voiſine dont il détruiſoit la maiſon, ou dans laquelle il ne tenoit plus ni domeſtiques ni beſtiaux pour cultiver les fonds qui avoient dépendu de cette maiſon, en ce cas ce particulier ne devoit qu'un Droit de Moiſſon; parce qu'il n'étoit cenſé avoir véritablement qu'un Mas ou Domaine, pour lequel il payoit tout le Droit : mais ſi le Domaine acquis ſubſiſtoit, qu'on y tint des domeſtiques & du bétail, le Proprietaire auroit dû deux Droits.

Que ſi un particulier s'étoit aviſé d'acquerir tous les domaines ſujets à ce Droit, & voiſins des étangs & autres fonds de vôtre Seigneur, il auroit été facile en ce cas à vôtre Seigneur de ſe faire rendre juſtice, & d'empêcher la fraude qu'on auroit voulu faire à la coutume; puiſque ce Droit n'eſt autre choſe qu'un loüage, que tout Locataire eſt obligé d'en uſer en bon Pere de famille; parce que le loüage eſt un contract de bonne foi, dans lequel on ne ſouffre pas de fraude : ainſi celui qui en auroit voulu uſer, auroit été juſtement puni.

Il n'en eſt pas de même dans un Droit odieux & inſolite, comme ſeroit la permiſſion de labourer avec des bœufs : tout y doit être pris à la rigueur, & le Seigneur

n'a point lieu de se plaindre quand on en agit ainsi. Loin donc que ce Droit suivant ce troisiéme Systeme soit avantageux à vôtre Seigneur, il lui seroit très-nuisible, contraire à l'équité, à la justice, à la signification des mots, a l'usage, & à toutes les coutumes de l'Univers; & par consequent il ne peut être le veritable, ni utile à vôtre Seigneur.

Vous me direz peut-être, que suivant mon avis, les Habitans peuvent aussi s'exempter de payer le Droit de Moisson, en ne menant point leurs bestiaux dans le fonds de vôtre Seigneur. J'en conviens, Mr. mais ne peut-on pas abandonner & déguerpir les fonds sujet au Cens & servis? Et comme on n'abandonne pas ces derniers, pourquoi veut-on qu'on abandonne les premiers, tandis que le pâturage dédommage ceux qui y sont soumis? Que si ils se déterminent à se liberer de ce Droit, en ne menant pas leurs bestiaux dans les étangs & autres fonds de vôtre Seignenr, les Fermiers de vôtre Comté ne laisseront pas perdre ces pâturages, ils y pourront engraisser des bestiaux qui leur produiront plus qu'ils ne peuvent percevoir du Droit de Moisson, Charroi, & Geline. Que si après tout ce que je vous écris, il vous reste encore quelques difficultez, vous n'aurez qu'à les proposer; je me flatte de vous les résoudre. Deliberé à Bourg en Bresse ce deuxiéme Decembre 1708. Duport.

ARTICLE CLXVIII.

VITA DELLA B. MICHELINA DI Pesaro, del terzo Ordine di San Francesco, scritta da Antonio Maria Bonucci della Compagnia di Giesù, & dedicata all'Illustrissima Signora Giulia Albani &c. C'est-à-dire. *La Vie de la B. Micheline de Pesare du tiers Ordre de Saint François, écrite par le P. Bonucci Jesuite &c.* A Rome dans l'Imprimerie de Geoge Plancho, Graveur & Fondeur de Caracteres à St. Marc. 1708. *in* 8°. *pp.* 287.

IL étoit bien naturel que le Pere Bonucci dediât à Donna Giulia Albani Tante du Pape, la Vie d'une Sainte, avec qui ce Souverain Pontife a de si grands rapports d'alliance & de parenté, & pour qui il fait paroitre une dévotion si tendre & si édifiante.

La B. Micheline de l'ancienne Maison des Metellus, selon nôtre Auteur, naquit à Pesaro l'an 1316. Quelque éloignement qu'elle parût avoir d'abord pour le Monde, ses parens l'obligérent dès l'âge de douze ans, d'épouser un jeune Seigneur de l'illustre Maison des Malatesta alors Souverains de Pesaro. Elle ne vécut avec lui que huit ans, & elle se trouva Veuve n'en ayant à peine encore que vingt. Comme elle joi-

gnoit à de grands biens une beauté encore plus grande, & qu'elle n'avoit eu de son premier mariage qu'un seul Fils, tout sembloit devoir la porter à contracter de nouveaux engagemens dans le Monde, lorsque la fameuse Béate de Sorie lui inspirant des sentimens plus Chrétiens, acheva de la déterminer à se donner entierement à Dieu. Cette vertueuse Fille étant entrée un jour dans l'Eglise des Franciscains de Pesaro avec la B. Micheline, se sentit portée tout à coup de se prosterner devant un Crucifix miraculeux qu'on y voit encore, & de lui demander instamment, qu'il ne permît pas que Micheline differât plus long-tems à rompre tout à fait avec le Monde, & à suivre l'attrait de la Grace qui la pressoit si fort de mener une vie plus sainte & plus parfaite. Une priére si fervente fut écoutée du Pere des misericordes : le Crucifix baissant un peu la tête lui dit ces paroles : Ayez confiance, ô Sorienne, j'ai exaucé vos priéres ; Micheline sera toute à moi, & elle sera sauvée. Une réponse si consolante lui causa une joye si grande, qu'il ne lui fut pas possible de prendre la moindre nourriture pendant tout ce jour, quelque instance qu'on lui fît de prendre quelque chose pour se soutenir. Elle parla plus fortement que jamais à Micheline de la vanité des Grandeurs de la Terre ; & elle le fit avec tant de succès, que celle-ci lui avoüa qu'il

n'y avoit plus que ſon Fils qui l'empêchât de rompre entierement avec le Monde ; mais que ce Fils unique lui étoit trop cher, pour pouvoir jamais ſe réſoudre à l'abandonner ; que ſi le Seigneur le lui enlevoit par quelque accident imprevû, alors elle ſuivroit ſes conſeils, & jureroit un divorce éternel avec tout ce qui n'eſt pas Dieu. Eh bien reprit auſſi-tôt Sorienne, demandons au Seigneur, que s'il eſt de ſa plus grande gloire qu'il vous enleve ce Fils qui vous eſt ſi cher, il le faſſe au plûtôt avant que le peché ait pû corrompre ſon Cœur ; ſinon qu'il vous le conſerve auſſi long-tems que vous le ſouhaitez. Micheline déja ébranlée par la force de la Grace, conſentit à la demande de Sorienne. Elles retournent dés le lendemain dans la même Egliſe, & proſternées toutes deux au pied de ce même Crucifix qui avoit parlé le jour précedent à Sorienne, la B. Micheline fondant toute en larmes par la violence qu'elle ſe faiſoit pour ſurmonter ſa tendreſſe maternelle pour ce Fils unique, conjure inſtamment Nôtre Seigneur de le lui enlever, ſi telle eſt ſa ſainte volonté, afin qu'elle puiſſe être à l'avenir uniquemenr & entierement à lui. Choſe prodigieuſe ! continuë l'Auteur, le Crucifix penchant une ſeconde fois la tête lui répondit très-diſtinctement, Oüi, je veux que vôtre Fils ſoit aujourd'hui avec moi dans le ſéjour des Saints, & je le veux afin que vôtre Cœur ne re-

nant plus à rien ſur la terre, il ſoit tout à moi. Allez, ſoyez en paix. A peine fut-elle de retour en ſa maiſon, qu'elle y trouva ce cher Enfant, dont elle venoit de faire un ſi genereux Sacrifice, prêt à rendre les derniers ſoupirs. Ses larmes redoublérent à la vûë d'un ſpectacle ſi tendre & ſi touchant : mais ſa conſtance fut toûjours la même. C'eſt à preſent dit-elle, ô mon Dieu, que je ſerai donc toute à vous, puiſque vous venez de m'enlever l'unique choſe qui me fût chere en ce Monde. Elle entra peu de tems après par le conſeil de Sorienne dans le tiers Ordre de Saint François, & y fit vœu de chaſteté entre les mains de ſon Confeſſeur. Elle fut la premiere Dame de Peſaro qui eut le courage de choiſir un genre de vie ſi penible alors & ſi humiliant. Ses bijoux, ſes meubles & ſes habits magnifiques, furent bien-tôt diſtribuez aux Pauvres. Elle vendit toutes ſes Terres, & les grands biens qu'elle poſſedoit, pour en faire des aumônes, malgré tout ce que pûrent lui dire ſes Parens pour l'en détourner. On la vit enfin reduire à aller mendier ſon pain de porte en porte, expoſée aux inſultes de la plus vile populace, qui l'appelloit folle & inſenſée. Un de ſes parens à qui elle demandoit un jour l'aumône, en fut ſi outré de colere, que tranſporté de fureur il la frappa rudement avec un gros bâton, en lui reprochant qu'elle étoit la honte &

l'opprobre de sa Famille. La Sainte bien loin de se plaindre d'un procedé si indigne, le souffrit avec une douceur inalterable, sans lui dire autre chose, si ce n'est qu'elle en meritoit encore davantage. Sa penitence étoit affreuse. Elle marchoit toûjours pieds nuds, revétuë d'un gros sac de pénitent. Ses jeunes continuels l'avoient si fort amaigrie, qu'elle étoit méconnoissable. Son Corps étoit si extenué, qu'il paroissoit ne pouvoir subsister que par miracle. Depuis qu'elle se consacra à Dieu, elle ne bût jamais de vin. L'eau pure suffisoit pour soulager sa soif. Un peu de legumes & d'herbes ameres & insipides furent ses mets les plus exquis. Sous un cilice affreux qui lui couvroit tout le Corps, elle portoit sur les reins une grande ceinture de fer. Toute son occupation étoit la priere & la pratique des bonnes œuvres. Le matin elle entendoit la Messe, & assistoit à l'Office divin. Elle alloit ensuite mendier par la Ville, & servir à l'Hôpital, d'où elle se retiroit le soir pour retourner chez elle. Là elle passoit la nuit, partie à prendre un peu de repos sur la paille, ou sur la terre nuë, partie à faire Oraison, & partie à exercer sur elle même de saintes cruautez. On voit encore dans l'Eglise des Franciscains de Pesaro, mais non sans horreur, la discipline dont elle se servoit. Elle est de chainettes de fer, & les extremitez en sont garnies de plusieurs poin-

tes qu'on ne peut voir ſans frémir. Elle la prenoit cependant chaque nuit & fort long-tems. A force de demeurer à genoux, il s'y forma deux playes dont elle voulut souffrir conſtamment les douleurs, ſans vouloir jamais permettre qu'on y apportât aucun remede ni aucun ſoulagement. La dévotion tendre qu'elle avoit pour la Paſſion de Nôtre Seigneur, lui fit entreprendre, ſelon le goût de ce tems-là, avec la permiſſion de ſes Superieurs, le Voyage de la Terre ſainte. Elle le fit avec une pieté toute extraordinaire. On la voyoit fondre en larmes à la vûë de ces lieux ſi ſaints. Elle fut ſur tout ravie ſi long-tems en extaſe ſur le Calvaire, qu'on la crût morte. Etant revenuë de ce long raviſſement, où elle eût le bonheur de voir JESUS-CHRIST, elle s'expliqua avec des expreſſions ſi vives & ſi énergiques, ſur ce qu'elle avoit vû des ſouffrances du Sauveur, qu'il ny eût perſonne des aſſiſtans qui pût retenir ſes larmes. A ſon retour on fut ſurpris d'une groſſe tempête, & tout le monde ſe croyoit perdu. Micheline ſans s'émouvoir, fit le ſigne de la Croix ſur le mât, & l'orage ceſſa dans le moment. Depuis ce tems-là les Matelots ont coutume d'invoquer cette Sainte, lors qu'ils ſe trouvent dans de pareils dangers ſur mer. On la revit à Peſaro avec une joye extrême, & elle y continua ſes mêmes exercices de Pieté & de Charité comme auparavant, juſqu'à ce qu'une

mort ſainte vint terminer le cours d'une ſi belle vie le 19. de Juin 1356. Elle eut le bonheur de mourir le jour de la très-ſainte Trinité âgée ſeulement de 40 ans. Dès qu'elle eut expiré, ſon Corps ſi décharné par ſes jeunes & ſes auſteritez, reprit ſa premiere beauté. On lui fit de magnifiques obſeques. 43 ans après ſa mort Pandolfe Malateſta lui fit faire un beau mauſolée en reconnoiſſance de la Grace qu'elle lui avoit obtenu, de le délivrer d'un danger évident de faire naufrage. Le Pape Clement XI. a envoyé cette année à Peſaro une urne très-pretieuſe & d'un travail exquis, pour y mettre les oſſemens de la Sainte, & Monſeigneur l'Abbé Olivier Secretaire des Brefs, Fils de Donna Giulia Albani, y a auſſi envoyé un Reliquaire d'argent très-magnifique.

On ne met point ici un grand nombre de miracles, dont l'Auteur de la Vie de la B. Micheline fait mention, ni une infinité d'actions heroïques qu'elle a pratiquées. Un Extrait ne ſouffre pas un ſi long détail.

ARTICLE CLXIX.

*AVIS DE MESSIEURS DE LA Faculté de Medecine de la Ville de Bordeaux, ſur les qualitez de l'*Aſphodelle, *ou* Haſtula Regia; *avec la maniere de la préparer pour faire de bon pain.*

POur ſatisfaire à l'ordre que nous avons eu de Meſſieurs les Sous-Maires & Jurats, de donner nôtre avis ſur les qualitez de l'*Aſphodelle*, ou *Haſtula Regia*, nous avons crû qu'il n'y avoit pas de moyen plus ſûr, pour connoître les principes qui la compoſent, que d'employer le feu, qui étant un diſſolvant univerſel, penetre les pores les plus ſecrets du corps, met les parties dans un mouvement extraordinaire, les ſépare & les deſunit: c'eſt à la faveur de cette agitation & de ce mouvement violent que ce qu'il y a de plus ſubtil & de plus délié, ſe dégage du fixe & du terreſtre qui demeure dans le feu. Ce principe a été le fondement ſur lequel nous avons travaillé, pour avoir une parfaite connoiſſance des parties qui entrent dans la compoſition de cette Plante.

L'addreſſe, les ſoins, & l'application de Mr. Tilhac Syndic de Meſſieurs les Apoticaîres, nous a été d'un grand ſecours. Il a pris ſept livres dix onces de ra-

cines d'Aſphodelle rapées & pilées dans un mortier : on les a miſes dans une grande cucurbite de terre bien bouchée, & cette cucurbite a été miſe dans une étuve pendant quatre jours, après leſquels on a diſtillé cette matiere par le réfrigerent ; & on en a tiré une eau odorante : on a mis cette même eau dans un matras à long col : on en a tiré un eſprit ſubtil & penetrant. Après ces diverſes épreuves ſur cette matiere, il a reſté deux livres de marc, qui étant réduites en cendres, on en a fait une leſſive ; & la diſſolution faite, on l'a paſſée à travers un papier gris, & remiſe ſur le feu : & l'eau évaporée, on y a trouvé deux dragmes de ſel fixe, dont l'acreté n'eſt pas plus conſidérable que celle des autres ſels fixes qu'on tire tous les jours des plantes.

Outre ces experiences, on en a fait une autre : c'eſt que de quatre livres & demie de ces racines, on en à exprimé un ſuc qu'on a clarifié & exhalé à moitié : il s'eſt trouvé fort doux, ce qui fait comprendre que cette racine abonde en ſel eſſentiel & huileux.

Ces differens effets que nous avons examinez avec toute ſorte de reflexions, nous ont fait juger qu'il n'y avoit dans cette racine aucune ſubſtance capable de troubler l'œconomie du corps, ni de nuire à la ſanté ; d'autant plus que le ſel groſſier & viſqueux qu'on exprime de cette racine,

composée d'un très-grand nombre de navets, & qui est suspenduë par un reste d'un goût un peu amer & penetrant, est corrigé par les diverses lotions & par le feu, comme on peut remarquer par les précautions qu'on doit prendre quand on veut en faire du pain. En voici la maniere :

Après avoir lavé les racines avec de l'eau froide, il faut les faire boüillir dans une eau jusqu'à ce que l'écorce se sépare, & l'ayant ôtée, il faut couper ces racines en tranches minces, & les jetter dans une eau nouvelle, mais tiede : après quoi il faut les faire secher au four ; prenant garde aussi de ne pas les consommer ni les dessecher trop. Quelques-uns les exposent au Soleil pour les dessecher, lorsque la saison le permet.

Ces Racines étant ainsi préparées, & ayant consommé le suc visqueux, qui paroît suspect à quelques-uns, il faut prendre autant de bled que de racine, & en ayant fait le mêlange faire moudre le tout, ayant pourtant soin de passer la farine au tamis.

Il est bon d'observer qu'il faut un peu plus de levain que pour une pâte ordinaire, autrement celle-ci ne fermenteroit pas. Il faut aussi remarquer qu'il est necessaire d'avoir quelque regularité lorsqu'on assaisonnera cette pâte, ayant moins besoin de de sel que l'autre. A Bourdeaux ce 20. Septembre 1709.

LASCOUS. BOYNÉ.

ARTICLE CLXX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LIPSIC.

MOnsieur Opitius a publié une Dissertation sur le Chandelier du Temple de Salomon, dont il explique la figure & la situation avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Il rapporte soigneusement les differentes opinions des Rabbins, qui disputent par exemple avec beaucoup de chaleur sur cette importante question, *Si le corps du Chandelier portoit immediatement sur ses trois pieds, ou sur une base appuyée sur les trois pieds*? Maïemonide, Rabbi Abraham Aria de Modene, & Rabbi Moyse, Bengerson, Chaphetz, ne veulent point de base. Abravanet & Rabbi Juda Leon, soutiennent qu'il y en avoit une. Nôtre Auteur n'ose décider, quelque penchant qu'il ait pour le dernier sentiment. Il est plus hardi sur d'autres points : & quoi que tous les Rabbins conviennent que le Chandelier étoit orné de neuf lis, il en reduit le nombre à huit.

Disquisitio historico-philologica de Candelabri Mosaici admirabili structurâ, ejusdemque positu in Sancto. Auctore Magistro Josiâ Henrico Opitio, ordinario Philosophiæ Kiloniensis Adjuncto. Ienæ apud Lindnerum in 4°.

Mr. Volfius vient de donner un Ouvrage considerable sur les proprietez de l'air, recherchées & démontrées par une méthode Géometrique.

Aërometriæ Elementa, in quibus aliquot aëris vires ac proprietates juxta methodum Geometrarum demonstrantur. Auctore Christiano Volfio in Academia Regia Fridericiana Mathematum Professore. Lipsiæ apud Hæredes Lanckischianos in 12.

Les doctes Auteurs du Journal de Lipsic ont commencé de donner un quatriéme supplément de leur Ouvrage divisé en douze parties, dont quelques unes ont paru.

DE ROME.

Mr. l'Abbé Vignoli travaille à rassembler en plusieurs volumes, *Divers Monumens anciens, qui serviront à éclaircir l'Histoire des Papes.* Il commence à Léon troisiéme, & finit à Clément Septiéme. Le premier tome sera bien-tôt sous la presse.

On a aussi imprimé *le second tome de la Théologie du Pere Massoulié Dominicain.*

D'URBIN.

Monsieur l'Evêque de Monte-feltro a donné au Public, & fait imprimer ici des Conferences Ecclesiastiques sur les huit premiers Conciles Generaux, dans lesquelles il a expliqué à son Clergé l'Histoire

de ces Conciles, & les Articles qu'on y a définis.

Lettioni familiari ſopra l'Hiſtoria e Dogmi de' Concilii generali d'Oriente, eſpoſte al ſuo Capitolo e Clero, della penna da Monſignor Pietro Valerio Martirelli Veſcovo di Monte-feltro.

DE MESSINE.

Il s'eſt élevé en ce pays un nouvel Adverſaire du Pere Germon, qui ne fera pas grand tort à ſon opinion. C'eſt par des preuves ſolides, & non par des déclamations & des plaintes qu'il faut la combattre.

Scipionis Marantæ Meſſanenſis Expoſtulatio in Bartholomæum Germonium pro antiquis diplomatibus & codicibus manuſcriptis. Meſſanæ in 8°. 1709.

DE SUISSE.

Mr. Scheuchzer Auteur d'une *Relation Latine de trois Voyages dans les Alpes*, & d'un *Traité ſur les pierres figurées qu'on trouve en Suiſſe*, veut donner une *Hiſtoire des differentes eſpeces du gramen*: Ouvrage fort ſouhaité, de ceux qui aiment la Botanique. Je vous envoye le projet qu'il en a publié, & j'eſpere que vous lui donnerez place dans vos Memoires.

Lectori Βοτανοφίλῳ *S. D.*

Joannes Seheuchzerus Med. D. Acad. Naturæ Curioſ. dictus Philippus. „ *Dedi* „ *haud ita pridem in lucem* Agroſtographiæ „ Helveticæ Prodromum, *ubi binas graminum Helveticorum decades, æri inciſas,* „ *ac quàm fieri potuit accuratiſſimè deſcriptas, Orbi erudito, ſpeciatim Botanico expoſui. Species, quas deſcripſi, plerumque* „ *novæ ſunt, aut ob inquiſitionis difficultatem haud multùm ab ipsâ novitate diſtantes. Hocce ſpecimen cum viderim ab* „ *eximiis in re Botanicâ Viris quodam* „ *cum applauſu exceptum, ipſum* Opus „ Agroſtographicum *moliri mecum ipſe* „ *conſtitui, ut tandem Botanice quoad materiam graminum (quæ difficillima dici* „ *facilè meretur) reddatur magis perſpecta,* „ *quæ hûc uſque tenebricoſis difficultatum* „ *tricis hæret involuta. Ducentas, & quod* „ *excurrit, poſſideo graminum Helveticorum* „ *ſpecies, quas tùm in certum quemdam redigere ordinem, tùm accuratiſſimè deſcribere, ſimulque æri nitidiſſimè incidi curare animus eſt. Multiplicandi adhuc haſce* „ *ſpecies anſa daretur, ſi eaſdem juxta Auctores Botanicos jam diſtinctas, & eandem* „ *ſæpè ſpeciem ſub multiplici nomine, diverſaque ſpeciei ſchemate occurrentem, relinquere ducerem conveniens: quod tamen* „ *vetant ipſæ, quas quædam graminum ſpe-*

„ cies ſubeunt , ſucceſſivæ metamorphoſes, de „ quibus hactenus vel nihil , vel perparum „ ab Auctoribus memoratum fuit. Hoc in „ opere difficultates , quæ in Bauhinorum „ operibus quoad gramina ſunt frequentes , „ pro viribus diluere ; atque deſcriptionibus „ accuratiſſimis ita illuſtrare conabor ; ut „ poſthac in aliis Europæ Regionibus degen- „ tibus Botanicis , tantò facilior præparetur „ via , ipſa apud eoſdem provenientia gra- „ mina cum noſtratibus conferendi , & illa „ quæ in Opere aut Herbario meo non occur- „ runt , exactiùs deſcribendi , & in ordinem „ reducendi. Quod vel ex hoc ſolo intuitu „ neceſſarium videtur , quod Bauhinorum „ Opera Helveticas præcipuè plantas deſcri- „ bant , & deſcriptionibus ab invicem diſ- „ tinguant nimis brevibus , & hoc ævo , quo „ Botanice ſummum quaſi nacta eſt faſti- „ gium , non ampliùs proportionatis. Hoc „ meum Opus Agroſtographicum , ut intra „ biennium , vel ad ſummum intra trien- „ nium , ad umbilicum perducatur , promo- „ vere poterunt ipſi variarum Regionum „ Botanophili, ad quos præſens Charta invi- „ tatoria pertigerit ; quibus etiam dilucida- „ tio occurrentium in Botanica notitia diffi- „ cultatum curæ eſt ; ſi quilibet , qui meos „ ſublevare conatus benevolè geſtit , pro Ta- „ bula una æri incidenda , ſive pro ſolvendis „ duobus Ludovicis ſeſe ſubſcribere dignetur; „ Talium ultra centum requirit Tabularum „ æri incidendarum multitudo. Numerum

„ *sufficientem Subscriptorum postquam nactus*
„ *fuero, ipsum Opus illicò & Sculptori &*
„ *Typographo tradam, hocque singulis Sub-*
„ *scriptoribus per litteras significabo, sequen-*
„ *tesque conditiones sedulò observabo.*

„ 1. *Cuilibet Subscriptori liberum esto*
„ *duos Ludovicos aureos vel in ipso Operis*
„ *initio mihi extradere, vel ejusdem quanti*
„ *saltem dimidium ab initio statim solvere,*
„ *reliquum autem, Operis parte dimidiâ*
„ *absolutâ.*

„ 2. *Singulorum Subscriptorum nomina*
„ *cuivis Tabulæ incidenda curabo, juxta*
„ *ordinem alphabeticum, qui naturalis-*
„ *simus est, & dignitatis omnem prærogati-*
„ *vam excludit.*

„ 3. *Operis dimidiam partem absolu-*
„ *tam, statim ac prelum evaserit, Subscri-*
„ *ptori cuivis transmittam, vel pro lubitu*
„ *Opere absoluto integrum Opus simul &*
„ *semel.*

„ 4 *Imprimi dictum Opus curabo chartæ*
„ *scriptoriæ optimæ & nitidæ, prout in ipso*
„ *Prodromo edendo idem observatum fuit.*

„ *Casu quo autem deficeret sufficiens*
„ *Subscriptorum numerus, Opus ipsum pror-*
„ *sùs intermittere sumptus nimii cogerent*
„ *invitum. Quibus vale, lector Benevole,*
„ *& cœpto fave.*

DE PARIS

Mr. Denis Simon connu par son Histoire de Beauvaisis generalement estimée,

veut donner une nouvelle Edition de ses Ouvrages retouchez & corrigez avec beaucoup d'application.

Le Traité des Donations de M. J. M. Ricard ; sur lequel il a fait des Notes, demeurera dans l'état où il est, suivant les Editions de *1692.* & de 1706. qui ne sont que la même : mais il donnera séparément les additions & corrections qu'il y a faites depuis en un *in* 12. dans lequel il joindra un petit Traité des Droits personnels s'ils passent aux héritiers ; & comment les Créanciers les peuvent exercer ; & un autre des Rentes constituées par écrit sous seing privé ; & de la foi des mêmes écrits pour autres causes ; & quelques Dissertations ; dont le tout joint à l'Histoire du Beauvaisis, & aux deux Traitez singuliers sur les coûtumes déja imprimez à la fin, sera relié en un ou en deux *in* 12. sous le titre d'Oeuvres mêlées.

On pourroit donner séparément les additions & corrections sur les Traitez du Don mutuel, des dispositions conditionnelles, & des substitutions : mais il y a trop de changemens necessaires dans les nouvelles remarques sur la coûtume de Senlis, pour ne les pas inserer dans le corps de l'Ouvrage, à la réserve de ce qui concerne les Jurisdictions, qui restera suivant la derniére réforme.

Il a encore fait des notes sur celles du même Sieur Ricard sur la coûtume d'Amiens.

Il avoit joint des notes à celles de M^rs. Brodeau & Ricard M. S. sur la conference des Coutumes de Fortin : mais il y a à revoir depuis vingt ans.

Les additions à la nouvelle Pratique de M^e. François Lange, ont été revûës avec tant d'exactitude & de recherches depuis la 9^e. Edition de 1702. que l'Auteur espere le pardon de ses fautes passées, toujours prêt à écouter les bons avis qu'on lui voudra donner sur cet Ouvrage & sur les autres.

Il a aussi disposé une Conference des Coutumes de Senlis, Clermont, Valois, Mondidier, & Amiens, sur les Articles de celle de Paris, avec des remarques sur les principales difficultez des mêmes coutumes ; lesquelles avec les Textes se pourront réduire en un bon *in* 12. sous le titre de Manuel du Barreau.

On n'ajoutera que ce qu'on croira necessaire aux deux tomes des Maximes canoniqnes de 1703. de même qu'aux Droits de patronage, honorifiques, & des dixmes de 1705. Mais il y a un troisiéme tome des Maximes canoniques en état, où on tâche de suppléer à ce qui manquoit dans les deux autres.

La Bibliotheque des Auteurs de Droit a été changée jusqu'à l'ordre, dont le premier tome n'est que de ceux de Droit, & le deuxiéme de ceux qui ont écrit de la Théologie positive & morale, de la Disci-

pline & Autorité de l'Eglise, & des Historiens de la fin du moyen âge & du dernier, necessaires pour l'intelligence des Droits des Nations & des Provinces.

On y joindra aussi par ordre alphabétique des matieres, un recüeil des titres des principaux Traitez particuliers du Droit civil & canonique, non compris dans l'édition de Venise de 1584. Et on y ajoutera les Indices devenus rares, si on voit qu'on les souhaite. Le tout *in* 8°. ou en deux *in* 12.

L'Auteur a fait imprimer ce projet de la nouvelle Edition de ses Ouvrages. Il y a joint une Confession que la plus part des Auteurs pourroient adopter. Celui qui la fait de meilleure foi est le moins coupable des fautes quelle contient.

CONFESSIO.

Juveni mihi credidi revelata quæ abscondita Sapientibus.

Errores vir non paucos agnovi, quos propriæ aut alienæ innixus prudentiæ perperàm correxi.

Nunc undique scopulos invenio, in quos cautiores impingent Postari.

Utinam juvenis non orsus telam quâ involvor senex, cui vix superest, ut horis damnoso muneri supervacaneis, omissa suppleam, mendosa & inutilia resecem, meliora reponam.

Decembre 1709. HHHhh iij

Sed quis tot laborum finis ? si benè , non nobis aut nil novi : si malè , telis obruimur , aut gravioribus curis peccata redimimus.

Felix qui nec publicis, nec alienis, nec arduis se implicat negotiis ! quare Socrati, cum esset senex , visum est nihil ampliùs satagere.

At Christiano , cui labor , vita , & spes lucis post tenebras , non licet imperfecto òpere quiescere , nam cum rarò detur statim recta sapere , expedit mutare , nisi velit indesinenter errare.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ tant en France que dans les Pays étrangers , dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1709.

Ecriture Sainte. Interpretes.

Evangeliorum Harmonia Græco-Latina, Auctore Nicolao Toinard Aurelianensi. C'est à dire Harmonie Grecque & Latine des Evangiles , par Mr. Toinard. *A Paris* , de l'Imprimerie d'André Cramoisy , ruë de la Harpe au sacrifice d'Abraham , 1707. *in folio , du plus grand papier , Janvier* , page 59.

Regles pour discerner les bonnes & mauvaises Critiques des Traductions de l'Ecriture Sainte en François , pour ce qui re-

garde la langue, avec des Reflexions sur cette maxime, que l'usage est la regle & le tyran des Langues vivantes. *A Paris*, chez Charles Longuier, ruë de la Huchette à la Sagesse, 1707. *in* 12. *Janv.* page 130.

Commentaire litteral sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe. L'Exode & le Levitique. *A Paris*, chez Pierre Emery, Quai des Augustins, 1708. *in* 4°. Exode pages en tout 798. le Levitique pages en tout 376. *Mars*, p. 367.

Lettre d'un Théologien de Salamanque sur le rétablissement du Texte de la Bible des Septante, avec les éclaircissemens sur les difficultez qui lui ont été faites. Brochure *in* 8°. pages 35. *Juin*, p. 927.

Réflexions du Pere Tournemine Jesuite, sur la maniere de corriger la Version des Septante, proposée par le prétendu Théologien de Salamanque, *Juin*, p. 947.

Lettre du Pere Souciet de la Compagnie de JESUS au même Théologien de Salamanque, *Juin*, p. 953.

Bibliotheca Sacra, seu Syllabus omnium ferè sacræ Scripturæ Editionum ac Versionum &c. Bibliotheque Sacrée, qui comprend presque toute les differentes éditions & Traductions de la Sainte Ecriture, selon l'ordre des Langues dans lesquelles elles ont paru, avec des notes critiques & his-

toriques; où les meilleurs Manuscrits sont aussi marquez par le P. Jacques le Long Prêtre de l'Oratoire. *A Paris*, chez André Pralard, ruë Saint Jacques à l'Occasion, 1709. deux volumes *in* 8°. le premier de 698 pages; le second de 654. *Juin*, page 964.

Jacobi J. F. F. Gronovii Exercitationes academicæ de nece Judæ τῦ προδότυ, & cadaveris ignominiâ &c. Discours academique sur la mort du traître Judas, & sur l'infamie de son corps, où il est prouvé que les Evangelistes se sont clairement expliquez. Par Jaques Gronovius Fils de Jean Frideric. *A Leide*, chez Jourdain Luchtmans, 1701. *Juin*, p. 981.

Harmonia Evangelica omnium dictorum & factorum Domini N. J. Christi, usque ad Pascha ςαυρώσιμον &c. C'est à dire, Harmonie Evangelique de toutes les paroles, & de toutes les actions de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, jusqu'à la Pâques qu'il fut mis en croix, divisée en cinq parties, & tellement disposée, que c'est comme un seul Evangile composé de quatre, avec une paraphrase continüe qui enseigne la verité des Dogmes & les pratiques de Pieté. Par le Sieur Jean Henri Majus Professeur de Théologie & des langues orientales dans l'Université de Hesse-Darmstat établie à Gersen. *A Francfort*, sur le Mein, chez Jean Maximilien de Lende, 1707. *in* 4°. p. 1472. *Juin*, p. 1015.

Decembre 1709.

Tatiani Alexandrini Harmoniæ Evangelicæ antiquissima Versio Theotisca &c. Harmonie Evangelique de Tatien d'Alexandrie mise en l'ancienne langue Tudesque ; avec la Lettre de Saint Isidore de Seville, à sa Sœur Florentine, sur la Nativité, la Passion, & la Résurrection de N. S. traduite en la même langue. *A Gripswald*, chez Jean Wolfgang Fickweiler de l'Imprimerie de George Henri Adolf 1706. *in* 4°. pp.426. *Novemb.* p.1903.

Histoire du vieux & du nouveau Testament avec des figures en taille douce. Par Mr. Basnage. *A Amsterdam*, de l'Imprimerie de J. Groenewoudt. 1705. *in folio*, pp. 155 pour l'ancien Testament, & 79 pour le nouveau, sans compter les Prefaces, *Decemb.* p.2152.

Théologiens. Controversistes. Héretiques.

Suite de la Réponse à l'Histoire des Oracles. *A Strasbourg*, chez Jean Renaud Doussekcer, 1708. *in* 8°. pp.459. sans la Préface & la table des matieres. *Janvier*, page 13.

Tradition des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques sur la Contemplation ; où l'on explique ce qui regarde le dogme & la pratique de ce Saint Exercice. Par le R. P. Honoré de Sainte Marie Carme déchaussé, deux volumes *in* 8°. 1708. premier volume 700 pp. compris la table chronologi-

que &c. deuxiéme volume 643. *Fév.*p.201.

De Contritione & Attritione Dissertationes quatuor. Auctore F. Petro Lamberto le Drou. Quatre Dissertations sur la Contrition, & l'Attrition. Par Monseigneur Pierre Lambert Le Drou de l'Ordre des Ermites de Saint Augustin, Evêque de Porphyre, Sacristain du Palais Apostolique, Chanoine Penitenrier de l'Eglise Cathedrale de Liége, Docteur & ancien Professeur de Louvain. *A Rome*, 1707. chez Komark *in* 8°. pp.640. sans la Preface & la table. *Février*, p.245.

Traité de l'Immaculée Conception de la très-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, composé en Espagnol par le R. P. Vincent Justinien Antist de l'Ordre des Freres Prêcheurs, nouvellement traduit en François, avec une addition sur le même sujet, extrait de divers Auteurs. *A Paris*, de l'Imprimerie de Jean Baptiste Cusson, Quai des Augustins, au nom de JESUS, 1706. *Février*, p.303.

Compendiosæ Institutiones Theologicæ ad usum Seminarii Pictaviensis, jussu & auctoritate Illustrissimi ac Reverendissimi D.D. Joannis Claudii de la Poype de Vertrieu Pictaviensis Episcopi. Apud Joannem Fleuriau. Institutions abregées de Théologie à l'usage du Séminaire de Poitiers, par l'ordre de M^gr^. Jean Claude de la Poype de Vertrieu Evêque de Poitiers. *A Poitiers*, chez Jean Fleuriau, 1708. *in* 16. tome premier, *Decembre* 1709.

pp. 687. tome deuxiéme, pp.635. *Mars*, p.442.

Entretiens ſur la correſpondance fraternelle de l'Egliſe Anglicane, avec les autres Egliſes réformées. *A Amſterdam*, aux dépens d'Etienne Roger. Et ſe vendent, *A Londres*, chez Paul & Iſaac Vaillant Libraires dans le Strand, 1707. *in* 12. pp.696. *Mars*, p.454.

De Mente Sancti Concilii Tridentini circa Gratiam phyſicè prædeterminantem, Diſſertatio prima, contra Librum qui ſub nomine Antonini Reginaldi nuper prodiit. Auctore Liberio Gratiano &c. Premiere Diſſertation de Liberius Gratianus, ſur la Doctrine du St. Concile de Trente, touchant la Grace qui prédétermine phyſiquement, contre le Livre imprimé depuis peu ſous le nom d'Antoninus Reginaldus. *A Anvers*, chez Ignace Liſen, 1707. petit *in* 8°. d'environ 200 pages. *Mars*, p.495.

Conſtitution de Nôtre Saint Pere le Pape Clement onze, pour la Fête de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge. *Mars*, page 514.

La Souveraine Perfection de Dieu dans ſes Divins Attributs, & la parfaite integrité de l'Ecriture priſe au ſens des anciens Réformez, défenduë par la droite raiſon contre les objections du Manichéïſme, répandües dans les Livres de Mr. Bayle. *A Amſterdam*, aux dépens d'Etienne Roger Marchand Libraire, 1708. *in* 12. tome pre-

mier, pp.341. tome deuxiéme, pp. 516. *Avril*, p.586.

A Brief Discovery of the falses Churches &c. C'est à dire, Traité des fausses Eglises, où l'on soutient les Droits de l'Eglise Chrétienne &c. *in* 8º. pp.391. *A Londres*, 1707. Ce Livre ne doit être regardé que comme la seconde partie d'un autre, dont il a été parlé dans les Memoires du mois de Mai de l'année passée. *Avril*, p.680.

Du pouvoir des Souverains, & de la liberté de Conscience, en deux Discours traduits du Latin de Mr. de Noodt Professeur en Droit dans l'Université de Leide, par Jean Barbeyrac. *A Amsterdam*, chez Thomas Lombrail Marchand Libraire dans le Beurstraat, 1707. *in* 8º. pages 86. *Mai*, p.777.

Institutiones Theologicæ ad usum Seminariorum. Auctore Gaspare Juenin Oratorii Gallicani Presbytero, &c. C'est à dire, Institutions Théologiques à l'usage des Seminaires. Par le P. Gaspar Juenin Prêtre de l'Oratoire. *A Lyon*, aux frais d'Anisson & Posuel, 1704. 7. volumes *in* 12. *Mai*, p.844.

Mandement de Mgr. l'Archevêque de Roüen, portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin imprimées à Paris en 1702. *in* 4º. pp.72. *Mai*, page 849.

Ordonnance & Instruction pastorale de Mgr. l'Evêque de Chartres, portant con-

damnation des Institutions Théologiques du P. Juenin. *A Chartres*, chez André Nicolazo Imprimeur & Libraire, près l'Hôtel de Ville, 1708. *in* 4°. pp.320. *Mai*, p.862.

Ordonnance de Mgr.l'Evêque de Soissons portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin. *A Paris*, de l'Imprimerie de Pierre François Emery, vis à vis la descente du pont neuf, à Saint Augustin, 1709. *Mai*, p.879.

Justification du Silence respectueux, ou Réponses aux Justifications pastorales, & autres Ecrits de Mgr.l'Archevêque de Cambray, 3. tomes *in* 12. pp.1394. *Août*, page 1307.

Instruction de Mgr.l'Archevêque de Cambray Prince du Saint Empire au Clergé & au Peuple de son Diocese, sur le Livre intitulé, Justification du Silence respectueux. *A Valenciennes*, chez Gabriel Henry, 1708. *in* 12. pp. 471. sans la table. *Août*, page 1334.

Constitutio Illustrissimi & Reverendissimi D. D. Episcopi Ambianensis &c. Mandement de Mgr. l'Evêque d'Amiens, portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin, avec défence de les lire. *Septembre*, p.1506.

Dénonciation de la Théologie de Mr. l'Herminier à Nosseigneurs les Evêques, 1709. *Septembre*, p 1509.

Réfutation d'un Libelle imprimé l'an 1676. qui a pour titre, Préscriptions tou-

Decembre 1709.

chant la Conception de Nôtre-Dame. *A Roüen*, chez Antoine Maurry Imprimeur ordinaire du Roi & de M^gr. l'Archevêque proche Saint Lô, & Pierre le Boucher Libraire dans la cour du Palais, 1709. Et se vend à Paris chez Urbain Coutelier, ruë Saint Jacques à l'enseigne du cœur bon, *in* 4°. pp.414. *Sept.* p.1641.

Remarques sur la Théologie morale de Mr. Bonal, qui servent d'additions & d'éclaircissemens aux Décisions qu'il a données dans son Ouvrage pour l'instruction des Ecclesiastiques. *A Toulouse*, chez la Veuve de J. J. Boude, Claude Gilles le Camus, Jacques Loyau, 1708. *in* 12. pp. 548. *Octobre*, p.1777.

Mandement de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris; portant permission d'imprimer une Lettre de feu Mr. l'Evêque de Meaux aux Religieuses de Port-Royal. *A Paris*, chez Loüis Josse ruë Saint Jacques, 1709. *in* 4°. pp.21. *Novemb.* p.1887.

Lettre de Messire Jacques Benigne Bossuet avant qu'il fût Evêque, à la Reverende Mere & aux Religieuses de Port-Royal, *in* 4°. pp.22. *Novemb.* p.1889.

Lettre des Religieuses de Port-Royal des Champs à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, sur son Mandement du 19^e. Avril, & sur une Lettre qui y est jointe attribuée à feu Mr. Bossuet avant qu'il fut Evêque. *Nov.* p.1898.

Histoire Ecclesiastique.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs originaux. Par Mr. le Nain de Tillemont, tome 13ᵉ. *A Paris*, chez Charles Robustel, ruë Saint Jaques au Palmier. 1702. *in* 4°. pp. 1276. *Janvier*, p. 1.

Histoire Ecclesiastique par Mr. l'Abbê Fleury, ci-devant Sous-précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berri. Tome 13ᵉ. depuis l'an 1053. jusqu'à l'an 1099. *A Paris*, chez Pierre Emery Quai des Augustins *in* 4°. pages en tout 740. *Avril*, p. 629.

Dissertation sur Victor de Vite, avec une nouvelle Vie de cet Evêque. *A Paris*, chez Charles Huguier, ruë de la Huchette à la Sagesse, 1708. brochure *in* 16. pp. 101. *Avril*, p. 676.

Probleme proposé aux Sçavans touchant les Livres attribuez à Saint Denys l'Areopagite ; où l'on demande s'il faut dire, que cet Auteur a tiré ses principes, une partie de sa Doctrine, & le Traité de sa Théologie mystique, de Saint Clement d'Alexandrie, & de Saint Gregoire de Nysse ; ou si ces deux Peres ont pris de lui ? *A Paris*, chez Jean de Nulli ruë St. Jaques à l'image Saint Pierre, 1708. *in* 8°. en tout 383. pp. *Mai*, p. 743.

Tractatus historico-chronologicus, de Patriarchis Alexandrinis; in quo præter &c. Traité historique & chronologique des Patriarches d'Alexandrie; dans lequel on parle non seulement des Saints Prélats qui ont d'abord gouverné cette Eglise, & des autres Patriarches Catholiques; mais on donne la suite des Patriarches Coptes heretiques & schismatiques, jusqu'à celui qui gouverne à présent cette Eglise, dont l'état & l'histoire est éclaircie dans plusieurs digressions. Avec un Traité de l'origine, des erreurs, & de la discipline des Coptes Jacobites. Par le P. Jean Baptiste du Sollier, Théologien de la Compagnie de JESUS. *A Anvers*, chez la Veuve Jacob, l'an 1708. *in folio*, pages en tout 888. *Juil.* p. 1119.

Appendix de initiis, erroribus, & institutis Copto-Jacobiticis. Auctore Jean. Bapt. Sollerio S. J. Theologo. Additions au Traité des Patriarches d'Alexandrie: ou Recherche sur l'origine, les erreurs, & les coutumes des Jacobites d'Egypte appellez communément Coptes. Par le P. Jean Bapt. du Sollier, de la Compagnie de JESUS. *Juillet*, p. 1131.

Vita del venerabile Servo di dio Cesare Bianchetti, Senatore di Bologna, é Fondatore della Congregatione di S. Gabriele, descritta da Carlo Antonio del Frate, dell'una e l'altra Legge Dottore, Esaminator Sinodale, é Canonico della molto insigne Colle-

giata Basilica di San. Petronio. In Bologna; per Constantino Pisarri, Scuole, a l'insegna di S. Michaële 1704. Con licenza de' Superiori. Vie du venerable Serviteur de Dieu Cesar Bianchetti, Senateur de Bologne, & Fondateur de la Congregation de Saint Gabriel. Par Charles Antoine del Frate, Docteur en Droit civil & en Droit canon, Examinateur Synodal, & Chanoine de la très-insigne Collegiale de Saint Petrone. *A Boulogne*, chez Constantin Pisarri, sous les Ecoles, à l'enseigne de St. Michel, 1704. avec la permission des Superieurs, *in* 8°. pp.431. *Juillet*, p.1188.

Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques du 17e. siecle. *A Paris*, chez André Pralard, ruë St Jaques à l'Occasion, 1708. 7. volumes *in* 8°. *Juillet*, p.1205.

Annales Ordinis Sancti Benedicti &c. Annales de l'Ordre de Saint Benoît Patriarche des Moines d'Occident, qui comprennent aussi une grande partie de l'Histoire de l'Eglise. Tome 3e. depuis l'an 350. jusqu'à l'an 980. Par Dom Jean Mabillon Prêtre & Moine Benedictin de la Congregation de St. Maur. *A Paris*, chez Charles Robustel, ruë St. Jaques à la Palme, 1706. *in folio*, pp.798. *Juillet*, p.1264.

La Vie du Cardinal Bellarmin de la Compagnie de Jesus. Par le Pere Nicolas Frizon de la même Compagnie. *A Paris*, chez Nicolas Pepie, ruë St. Jaques au grand St. Basile, 1709. *in* 4°. pp.553. sans la Pre-

face & la Table. *Octobre* , page 1728.

Dissertationes Camaldulenses &c. Dissertations sur l'Ordre des Camaldules : où par occasion plusieurs points de l'Histoire Ecclesiastique & profane sont éclaircis & corrigez. Par Dom Jean Gui de Grandi Moine Camaldule , Docteur en Théologie, Théologien & Mathematicien du Grand Duc,& Professeur de Philosophie dans l'Université de Pise. *A Luques* , de l'Imprimerie de Marescandoli, 1707. *in* 4°. pp. 562. *Octobre* , p. 1756.

Martyrologe universel contenant le Texte du Martyrologe Romain , traduit en François, & deux Additions à chaque jour, l'une des Saints de France , l'autre des Saints des autres Nations ; avec un Catalogue des Saints dont on ne trouve point le jour. *A Paris* , chez Fred. Leonard , ruë St. Jaques à l'Écu de Venise, 1709. *in* 4°. deux volumes , 1204 pages en tout. *Decembre* , p. 2095.

Vita della B. Michelina di Pesaro , del terzo Ordine di S. Francesco . scritta da Antonio Maria Bonucci della Compagnia di Giesù , & dedicata all' Illustrissima Signora Giulia Albani &c. La Vie de la B. Micheline de Pesare du tiers Ordre de St. François. Par le P. Bonucci Jesuite &c. *A Rome*, dans l'Imprimerie de George Plancho Graveur & Fondeur de caracteres à St. Marc, 1708. *Decembre* , p. 2199.

Histoire profane, & Voyages.

Joannis Henrici Otthonis Historia Doctorum Misnicorum. Histoire des Docteurs de la Misne, des Présidens, & des Vice-présidens du Sanedrin. Par Jean Henri Otthon. *A Amsterdam*, chez Thomas Myls dans le Calvestraat, *in* 12. pp.164. *Février*, p.262.

Recüeil des Voyages qui ont servi à l'établissement & au progrès de la Compagnie des Indes orientales, formée dans les Provinces-Unies des Pays-bas. Tome 5[e]. aux dépens d'Etienne Roger. *A Amsterdam*, *&c. in* 12. pp.603. *Mars*, p.416.

Erpoldi Lindenbrogii Scriptores rerum Germanicarum Septentrionalium, vicinorumque Populorum veteres diversi &c. Cùm novo auctario, & indice rerum & verborum satis locuplete. Recüeil des anciens Auteurs, qui ont traité des affaires de l'Allemagne la plus Septentrionale, & du Dannemark. Par Erpold Lindenbrog. *A Hambourg*, aux frais de Chrétien Liebezeit 1706. avec l'Histoire de Hambourg, par Lambecius. *Mars*, p.452.

Dictionnaire universel géographique & historique, contenant la Description des Royaumes, Empires, Etats, Provinces, Pays, Contrées, Deserts, Villes, Bourgs, Abbayes, Châteaux, Forteresses, Mers, Rivieres, Lacs, Bayes, Golphes, Détroits,

Caps, Isles, Presqu'Isles, Montagnes, Vallées; la situation, l'étenduë, les limites, les distances de chaque Pays; la Religion, les mœurs, les coutumes, le commerce, les Ceremonies particuliéres des Peuples; & ce que l'Histoire fournit de plus curieux touchant les choses qui s'y sont passées. Le tout recüeilli des meilleurs Livres de Voyages, & autres qui ayent paru jusqu'à present. Par Mr. Corneille de l'Academie Françoise, & de celles des Inscriptions, & des Médailles, *in folio* trois tomes, premier tome pp. 835: deuxiéme tome pp. 881. troisiéme tome pp. 817. *Avril*, p. 651.

Histoire de Scanderberg Roi d'Albanie. Par le R. P. du Poncet de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Jean Mariette, ruë Saint Jaques aux Colomnes d'Hercules, *in* 12. 600 pp. *Mai*, p. 783.

Relation exacte concernant les Caravanes d'Asie. Par Mr. Bugnon Geographe ordinaire de son Altesse Royale Mr. le Duc de Lorraine. *A Nanci*, chez R. Charlot & P. Deschamps, Imprimeurs ordinaires de son Altesse Royale: & se vendent chez Claude Bouchard, & François Fastré, Marchands Libraires *à Nanci*, avec permission, *in* 12. pp. 223. sans l'avertissement. *Juin*, p. 990.

Histoire des deux Conquêtes d'Espagne par les Mores. La premiere faite par Tarif & Mussa sur les Chrétiens, la deuxiéme par Abdalasis, sur les Mores révoltez; & des Révolutions arrivées dans l'Empire des Ca-

lises pendant près de 50 ans. Par Abulcacin Tarif Abentarique, l'un de ceux qui ont eû part à la premiere Conquête; avec la Vie du grand Almanfor. Par Ali Abenfufian, & une Description de l'Espagne. Le tout traduit de l'Arabe en 1589. par Miguel de Luna, & mis de nouveau en François, par D. G. A. L. P. & R. B. de la C. de S. M. *A Paris*, chez la Veuve François Muguet, ruë de la Harpe 1708. *in* 16. pp. 485. *Août*, p. 1356.

The History of the Campagnes &c. Relation des Campagnes de 1548. & 1549. écrite en François sous le titre de la Guerre d'Ecosse, traduite en Anglois 1707. *Oct.* p. 1683.

Geographiæ veteris Scriptores Græci minores, cum Interpretatione Latinâ, Dissertationibus, & annotationibus. Les anciens Geographes Grecs de petit volume, traduits en Latin avec des Dissertations & des Remarques, second volume. *A Oxford*, 1703. *in* 8°. *Novembre*, p. 1871.

Histoire de la Ligue faite à Cambray, entre le Pape Jules II. Maximilien I. Empereurs, Loüis XII. Roi de France, Ferdinand V. Roi d'Arragon, & tous le Princes d'Italie, contre la Rep. de Venise. *A Paris*, chez Florentin de Laulne 1709. *in* 12. 2 vol. 1er. vol. 454 pp. 2e. vol. 563 pp. *Dec.* p. 2049.

Critiques. Antiquaires.

Histoire des Contestations sur la Diplomatique, avec l'analyse de cet Ouvrage par *Decembre* 1709.

le R.P. Dom Jean Mabillon. *A Paris*, chez Florentin de Laulne, ruë Saint Jaques à l'Empereur, 1708. *in* 12. pp.322. *Janvier*, page 70.

Numismatum antiquorum sylloge &c. in 4°. Londini 1708. pp.42. compris l'appendix, l'addenda, & quatre planches de Médailles. *Février*, p.270.

Palæologia Græca sive de ortu & progressu litterarum Græcarum &c. De l'ancienne Ecriture des Grecs, de l'origine & des changemens de leurs caracteres, de leur maniere d'écrire en tous les tems, des abbreviations, & des notes qu'ils ont employées en traitant des Arts & des Sciences : tout cela representé dans des planches gravées d'après les Manuscrits. Par Dom Bernard de Montfaucon Benedictin de la Congregation de St. Maur. *A Paris*, chez Loüis Guerin, à l'enseigne de St. Thomas d'Aquin ; la Veuve de Jean Boudor au Soleil d'or ; Claude Robustel, à la Palme ruë St. Jaques 1708. *in folio*, pp.574. *Février*, p.275.

Observationum selectarum ad rem litterariam pertinentium Tomus octavus & nonus. Observations choisies & sçavantes, *in* 12. tome 8e. pp.474. & tome 9e. pp.578. *A Hall*, chez Ranger, 1704. *Février*, p.339.

L'Origine des Postes chez les Anciens & les Modernes par Mr. le Quien de la Neufville, de l'Academie Royale des Inscriptions & des Médailles. *A Paris*, chez Pierre Giffart, ruë St. Jaques 1708. *in* 12. pp. 448. sans la table. *Mars*, p.398.

De priscis Græcorum ac Latinorum Litteris Dissertatio. Dissertation sur les anciennes lettres des Grecs & des Latins. *Mars*, p.406.

The English historical Librari, *part.2....* La Bibliotheque historique d'Angleterre, vol.2ᵉ. contenant un Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques ; avec des notes critiques, par Mr. Nicholson. *A Londres*, chez Adam Sivall. *Mai*, p.822.

Friderici Adolphi Lampe de Cymbalis Veterum, Libri tres. Des Cymbales des Anciens par Frideric Adolphe Lampe, en trois Livres. *A Mastric*, chez Guillaume de Polsum, 1703. *in* 16. pp.405. *Juin*, p.1018.

Inscriptiones antiquæ totius Orbis Romani in absolutissimum corpus redactæ, olim auspiciis Josephi Scaligeri & Marci Velseri, industriâ autem & diligentiâ Jani Gruteri, nunc curis secundis ejusdem Gruteri, & notis Marquardi Gudii emendatæ, & tabulis æneis à Boissardo confectis illustratæ ; denuò curâ Viri summi Joannis Georgii Grævii recensitæ. Accedunt adnotationum appendix, & indices 25 emendati & locupletati, ut & Tironis Ciceronis liberti, & Senecæ Notæ. Inscriptions anciennes de tout l'Empire Romain, rassemblées dans un seul corps, par l'industrie & la diligence de Janus Gruter, sous les auspices de Joseph Scaliger & de Marc Velser, corrigées sur de nouvelles remarques, & des observations de Marquard Gudius, avec des figures gravées en

cuivre, du dessein de Boissard, par les soins de Jean George Grævius, Homme du premier merite, qui a revû tout l'Ouvrage. On trouve à la fin une addition qui contient plusieurs remarques, vingt-cinq tables augmentées & corrigées, & les chiffres de Tiron Affranchi de Ciceron, & ceux de Seneque. *A Amsterdam*, chez Balma, 1707. *in folio*. 4. vol. les 3 premiers volumes pp. 1179. le 4e. volume pp. 404. *Juillet*, p. 1257.

Saxonia numismatica sive nummophylacium numismatum mnemonicorum & iconicorum, à Serenissimis Electoribus Ducibusque Saxoniæ lineæ Ernestinæ cudi jussorum &c. Recüeil & explication des Médailles que les Electeurs & les Ducs de Saxe de la branche Ernestine ont fait frapper, ou pour conserver la memoire des évenemens, ou pour representer leur Personne. Par Guillaume-Ernest Tentzelius Conseiller & Historiographe du Roi Auguste Electeur de Saxe. *A Dresde*, de l'Imprimerie de Jean Riedel, aux frais de Chrétien Wermuth Graveur de Médailles. Et se vend *à Francfort*, chez Frideric Knoch, 1705. *in* 4°. 3 vol. qui font 716 pp. *Sept.* p. 1492.

Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium tomus decimus. Observations choisies & sçavantes, tome 10e. *A Hall*, chez Ranger, 1705. pp. 424. *Octob.* p. 1706.

Dissertation sur Menés ou Mercure pre-

mier Roi d'Egypte, contre le Syſtême de Marsham & de Bochart. *A Paris*, chez Jean Muſier à la deſcente du Pont neuf. 1709. *in* 12. pages 41. *Octobre*, page 1720.

Pauli Bergeri Ordinis Philoſophorum in Academia Witembergenſi Aſſeſſoris, Cabbaliſmus Judaïco-Chriſtianus, detectus, breviterque delineatus. Les Principes de la Cabbale Juifve appliquez à la Religion Chrétienne, découverts par Paul Bergerus. *A Witemberg*, chez Chrétien Gerdeſines, 1707. *in* 4°. pages 150. *Novembre*, page 1977.

Bibliotheque critique, ou Recüeil de diverſes Pieces critiques, dont la plûpart ne ſont point imprimées, ou ne ſe trouvent que très-difficilement, publiées par Mr. de Sainjore, qui y a ajouté quelques notes. *A Baſle*, chez Chriſtian Wackerman, à l'enſeigne d'Eraſme, 1709. deux tomes *in* 12. le premier de 550 pp. le deuxiéme de 537. *Decemb.* p.2079.

Joannis Alſtorfii J.V.D. Diſſertatio philologica de Lectis: ſubjicitur ejuſdem de Lecticis Veterum Diatribe. Diſſertation ſçavante ſur les Lits, avec une autre Diſſertation ſur les Litieres. Par Jean Alſtorf Docteur en Droit. *A Amſterdam*, chez Jean Wolters, 1704. *in* 16. pp.334. *Decembre*, p.2104.

Jurisconsultes.

Journal des principales Audiences du Parlement, tome 5^e. contenant quelques Arrêts notables, qui avoient été omis des années 1680. & suivantes, jusqu'en 1685. dans les tomes précedens ; & depuis 1685. jusqu'en 1701. tirez du Memoire de M^e. François Jamet de la Guepiere Avocat au Parlement. Le tout augmenté & mis en ordre par M^e. Nicolas Nupied aussi Avocat au Parlement, *in folio*. pp. 1087. *A Paris*, au Palais chez Guillaume Cavelier du côté de la Cour des Aides, à l'Ecu de France, & à la Palme. *Janv.* p. 88.

Nicolai Vigilii J. C. clarissimi Decisionum Juris controversi centuriæ sex. Décisions touchant le Droit contesté, divisées en six centuries ; où les questions les plus difficiles, & qui néanmoins s'élevent tous les jours, sont décidées très-sçavamment. Par Nicolas Vigilius Jurisconsulte très-fameux. *A Francfort*, aux frais de Thomas Michel Gozius, 1708. *in* 12. pp. 237. *Juill.* p. 1182.

Memoire sur une question très-importante du Droit Germanique, sur la maniere de mettre les Etats de l'Empire au ban. *Septembre*, p. 1524.

Traité du Droit de Voirie. Par Gerard Mellier Conseiller du Roi, Tresorier de

France, General des Finances, & Grand-Voyer en la Province de Bretagne. *A Paris*, chez Nicolas Simart ruë Saint Jaques, 1709. *in* 12. pp. 290. *Octobre*, p. 1752.

Philosophes. Medecins. Mathematiciens.

Systême du Cœur, ou la Connoissance du Cœur humain, seconde Edition beaucoup augmentée. *A Paris*; chez Michel Bruner, 1708. *in* 12. pp. 294. *Janvier*, p. 50.

Optice sive de reflexionibus, refractionibus, inflectionibus & coloribus Lucis, libri tres. Traité d'Optique, ou des reflexions, des refractions, des inflexions, & des couleurs de la Lumiere, en trois Livres. Par le Chevalier Newton; avec deux autres Traitez du même Auteur; touchant les differentes especes & les dimensions des figures curvilignes. *A Londres*; aux frais de Samuel Smith & de Benjamin Walford, Imprimeurs de la Societé Royale à l'enseigne du Prince, Cimetiere de Saint Paul, 1706. pp. 348. pour l'Optique; 24 pour les differentes especes de figures curvilignes; & 43 pour la dimension des mêmes figures. *Février*, p. 185.

L'Art de succer les playes sans se servir de la bouche d'un Homme, nouvellement inventé par le Sieur Dominique Anel Chirugien major du Regiment de Guirassiers du Comte de Gronsfelt, & Chirurgien or-

dinaire de ſon Excellence, avec les figures neceſſaires, *in* 12. *A Amſterdam*, chez François Van der Plaats Marchand Libraire dans le Gaperſteeg, 1707. *Mars*, p. 503.

Lettre d'un Medecin à un de ſes Amis, touchant les Remedes ſecrets. Brochure, *in* 12. pp. 40. *Mai*, p. 911.

Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1707. avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même année, tirez des Regiſtres de cette Academie. *A Paris*, chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, ruë Saint Jaques au Soleil d'or, 1708. *in* 4°. pp. 192. *Juillet*, p. 1157.

Eſſai d'Analyſe ſur les jeux de haſard. *A Paris*, chez Jaques Quillau Imprimeur Juré, Libraire de l'Univerſité, ruë Galande, 1708. *in* 4°. pp. 189. & pour la Preface 34. *Août*, p. 1369.

Nouveau Traité de la Theriaque, par Chriſtophle de Juſſieu Maître Apothicaire, en la Ville de Lyon. *A Trevoux*, chez Etienne Ganeau, 1708. pp. 174. *Août*, p. 1431.

Défenſe de la Juſtice de la Souveraineté du Roi, de la Sentence du ſouverain Conſeil de Brabant, & du Droit des Eccleſiaſtiques, dans la Cauſe de Mr. Guillaume Vande-Neſſe Paſteur de Sainte Catherine de Bruxelles, contre Mr. l'Archevêque de

Malines, 1708. *in* 8°. pages 560. *Octobre*, page 1816.

Arnoldi Corvini à Belderen Batavi, Tractatus geminus de Personis & Beneficiis Ecclesiasticis &c. Deux Traitez d'Arnould Corvin de Belderen Hollandois, Professeur en Droit Canon dans l'Université de Mayence &c. *A Francfort*, 1708. *Nov.* p. 1928.

Ouvrages d'Eloquence, de Poësie. Dissertations sur les belles Lettres.

Cantates Françoises sur des sujets tirez de l'Ecriture, à voix seule, & basse continuë, partie avec symphonie, & partie sans symphonie. Par Mademoiselle de la Guerre, Livre premier. *A Paris*, chez Christophle Ballard seul Imprimeur du Roi pour la Musique, ruë St. Jean de Beauvais, 1708. *in* 4°. pp. 74. *Février*, p. 295.

Traité de la maniere d'écrire des Lettres, & sur le Ceremonial; avec un Discours sur ce qu'on appelle usage dans la Langue Françoise. Par Mr. de Grimarest. *A Paris*, chez Jacques Estienne, 1709. *in* 12. pp. 297. *Février*, p. 333.

Panegyrique de Trajan par Pline le jeune, traduit par Mr. de Sacy de l'Academie Françoise. *A Paris*, chez Jean Moreau ruë Saint Jaques 1709. *in* 12. pp. 275. sans la table. *Mars*, p. 391.

Odes de Mr. de la Mothe, avec un Diſcours ſur la Poëſie en general, & ſur l'Ode en particulier ; ſeconde Edition, augmentée de moitié. *A Paris*, chez Gregoire Dupuis, ruë Saint Jaques, *in* 12. pp. 493. *Avril*, p. 579.

Oraiſon funebre de très-illuſtre & très-vertueuſe Dame Françoiſe Angelique d'Etampes de Vallançay, Abbeſſe des Clairets, de l'Ordre de Ciſteaux, reforme de la Trape; prononcée dans l'Egliſe de l'Abbaye des Clairets le ſeptiéme Septembre 1708. Par Mr. Gontier Docteur de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Egliſe de Chartres. *A Paris*, chez Loüis Guerin, ruë Saint Jaques, 1709. *in* 4°. pp. 46. *Juin*, p. 960.

Oraiſon funebre de très-illuſtre & très-religieuſe Dame Marie Françoiſe de Lezai de Luzignac, premiere Prieure perpetuelle des Religieuſes de Nôtre Dame de Saint Sauveur de Puy-berland en Poitou ; prononcée dans l'Egliſe de Puy-berland le 18[e]. Juillet 1708. Par Mr. l'Abbé Maboul Vicaire General du Dioceſe de Poitiers, depuis nommé par Sa Majeſté à l'Evêché d'Alet. *Mai*, p. 897.

Oraiſon funebre de très-haut & très puiſſant Seigneur Anne Jules Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France; prononcée à Paris dans l'Egliſe des Peres Feüillans de la ruë Saint Honoré le vingt-ſeptiéme de

Février 1709. par le Pere de la Rüe de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Josse Imprimeur de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, ruë St. Jaques, 1709. *in* 4°. 37 pp. *Juin*, p.1005.

Petri Danielis Huetii Episcopi Abrincensis Carmina, quinta Editio. Poësies de Mr. Huet Evêque d'Avranches, cinquiéme Edition. *A Paris*, chez Jacques Estienne, *in* 12. pp.130. *Août*, p.1423.

Julii Pollucis Onomasticum Græcè & Latinè, cum Commentariis Iungermanni, Kunhii, Seberi, & aliorum. Dictionnaire de Julius Pollux en Grec & en Latin, avec les Commentaires de Iungerman, de Kunhius, de Seberus, & des autres. *A Amsterdam*, de l'Imprimerie de Wetstein, 1706. Deux volumes, *in folio*, qui font 1388 pp. sans compter les Prefaces au commencecement du premier tome, & les tables à la fin du deuxiéme. *Sept.* p.1536.

Dissertations sur les Caracteres de Corneille & de Racine, contre le sentiment de la Bruyere, chez François de Laulne, place de Sorbonne, & Jean Musier à la descente du Pont neuf, 1709. Brochure, 35 pp. *Octobre*, p.1702.

Grammaire Françoise sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs, & la pratique plus aisée &c.. Par le P. Buffier de la Compagnie de Jesus.

A Paris, chez Nicolas le Clerc; chez Michel Brunet, & chez le Comte & Montalant, *in* 8o. 1709. 472 pages. *Decembre*, p.2171.

Sermons, & Livres Spirituels.

Sermons du Pere la Pesse de la Compagnie de Jesus. *A Lyon*, chez Loüis de Claustre, & à Paris chez le Comte & Montalant, Quai des Augustins 1708. six tomes, *in* 12. premier tome pp.575. deuxiéme tome pp.596. tome troisiéme pp.573. quatriéme tome pp.618. tome 5e. pp.618. tome sixiéme pp.702. *Janvier*, p.140.

Homilia Sanctissimi Domini Nostri Clementis Papæ XI. habita die Pascatis inter Missarum solemnia, in Basilica Principis Apostolorum anno 1708. *Avril*, p.661.

La Traduction Françoise de la même Homelie; p.668.

Sermons du P. Bourdaloüe de la Compagnie de Jesus sur les Mysteres. *A Paris*, chez Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, 1709. *in* 8o. premier volume pp.496. sans la Préface & la table, deuxiéme volume pp.527. sans la table. *Août*, p.1384.

La mort des pécheurs dans l'impenitence. Exemples tirez de l'Ecriture par l'Auteur du Traité du secret de la Confession. *A Paris*, chez Nicolas Simart, ruë Saint

Jaques 1709. *in* 12. pages 588. *Octobre*, p.1719.

Retraite pour les Ordinans, ou Traité des dispositions qu'on doit apporter aux Ordres. Par Mr. le Curé de Saint Sulpice. *A Paris*, chez Raymond Mazieres, ruë Saint Jaques, 1709. Deux tomes, *in* 12. tome premier pp.432. tome deuxiéme pp. 344. *Octobre*, p.1774.

Suite des saints & heureux Retours sur soi-même, pour les Epîtres & Evangiles de toute l'année, & d'autres qui manquent dans le premier volume à l'Avent, à la Passion, aux Fêtes des Saints, à la préparation à la mort, au choïx d'un état. Par le R. P. François Davril de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Nicolas Couterot, ruë Saint Jaques 1709. *in* 12. pp.323. *Oct.* p.1785.

Sermons sur les Mysteres de Nôtre Seigneur & de la Vierge. Par l'Abbé du Jarry, chez Jaques Estienne, ruë Saint Jaques, 1709. 2 tomes *in* 12. tome premier pp.468. tome second pp.503. *Octobre*, p.1905.

L'Horloge de la Passion de Jesus Christ, avec des figures en taille douce. Par un Solitaire de Sept-fonts. *A Paris*, chez Raimond Mazieres, ruë Saint Jaques, 1709. *in* 12. pp.94. *Novembre*, p.1937.

Traité du Sacerdoce & du Sacrifice de Jesus-Christ, & de son union avec les Fidelles dans ce Mystere. Par le R. P. Dom

Leonard de Massiot Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. *A Poitiers*, chez Jean Fleuriau & Jaques Faulcon, 1708. *in* 4°. pp. 621. *Novembre*, p.1995.

Supplément.

Relation de ce qui s'est passé à l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions, tenüe le treiziéme Novembre 1708. Par Mr. Blondel. *Janv.* p.28.

Suite de la Dissertation, sçavoir si les Médailles ont été des monnoyes ou non ? Journaux de Trevoux. *Juin*, 1707. pp.1085. *Janvier*, p.93.

Observation pour la conjonction de Saturne avec une Etoile des pieds de la Constellation des Gemeaux de la troisiéme grandeur. Par le R. P. Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille à l'Observatoire de Sainte Croix. *Janvier*, p.151.

Lettres sur quelques jambes de bronze qu'on a trouvées à Léomont proche Luneville en Lorraine. *Février*, p.224.

Memoire sur une nouvelle Edition de St. Cyprien à laquelle Mr. Baluze travaille. *Février*, p.300.

Relation de ce qui s'est passé à l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du quatorziéme Novembre 1708. *Decembre* 1709.

Par Mr. Blondel. *Mars*, page 447.

Lettre de Mr. *** à Mr. ***. au ſujet d'un Treſor de Médailles, trouvé à ***. *Mars*, p.467.

Nouvelle proprieté des Marrons d'Inde, découverte par Mr. Tablet. *Mars*, p.519.

Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de l'Egliſe Royale Sainte Opportune, où la Divinité de Jesus-Christ eſt démontrée, contre les Sociniens, par deux nouvelles preuves tirées de l'Evangile. *Mars*, p.522.

Hiſtoire du Pelagianiſme. *Avril*, p.555.

Extrait de l'Aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences, tenüe à Montpellier le dix-ſeptiéme Novembre 1708. *Avril*, p.599.

Diſſertation en forme de Lettre ſur l'ancienne Ville Avaricum. *Avril*, p.621.

Explication d'une Médaille de Neron. *Avril*, p.644.

Obſervation de l'Eclipſe du Soleil du quatorziéme Septembre 1708. faite à Marſeille dans l'Obſervatoire de Sainte Croix, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences & le R. P. Laval Profeſſeur Royal d'Hydrographie. *Avril*, p.692.

Maniere d'expliquer les Médailles antiques. Premiere Lettre. *Avril*, p.694.

Chronologie de l'Odyſſée diſpoſée par jours. *Mai*, p.809.

Lettre ſur la nature & l'origine des Perles. *Mai*, p.881.

Lettre sur les Traducteurs de Pline le jeune. *Mai*, p.902.

Réponse à l'Ode de Mr. de la Mothe dans laquelle il dit, que l'amour propre & l'orgüeil, sont les principes de toutes nos actions. *Juin*, p.974.

Sixiéme Lettre sur la maniere d'expliquer les Médailles. *Juin*, p.1024.

Dissertation sur le degré de parenté qui étoit entre Abraham & Sara sa Femme. *Juin*, p.1053.

Observation d'une tache vûë dans le Soleil en 1709. par le P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie. *Juin*, page 1092.

Diabetès nouveau trouvé par le P. de la Roche Jesuite. *Juin*, p.1097.

Lettre du P. P. J. à Mr. l'Abbé Fromond, sur un passage très-difficile d'Aben-Ezra. *Juillet*, p.1219.

Lettre d'un Sçavant sur quelques articles de nos Memoires, où il est parlé de Médailles. *Juillet*, p.1237.

Lettre du P. E. Soucier de la Compagnie de JESUS, contenant quelques reflexions sur la Tragedie. *Juillet*, p.1244.

Des Forces centrifuges, par le P. de la Maugeraye. *Juillet*, p.1284.

Observation faite à Marseille sur le tems depuis le cinquiéme Janvier jusqu'au vingt-troisiéme inclusivement, 1709. *Juillet*, page 1297.

Decembre 1709.

Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions, le neuviéme Avril 1709. Par Mr. Blondel. *Août*, p.1393.

Memoire sur la nouvelle Edition des Oeuvres de Saint Jean Damascene. *Août*, page 1440.

Seconde Lettre du P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus, contenant quelques réflexions sur la Tragedie. *Août*, page 1448.

Analyse des Eaux de Balaruc avec leur proprieté & usage. Par Mr. Vieussens Conseiller & Medecin du Roi, de l'Academie Royale des Sciences, & de la Societé Royale de Londres. *Août*, p.1456.

Observation de l'Eclipse du Soleil arrivée le onziéme Mars 1709. faite à Marseille dans l'Observatoire des R. R. P. P. Jesuites, par M. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie. *Août*, page 1475.

Rélation de ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le Mecredi dixiéme Avril 1709. Par Mr. Blondel. *Septemb.* p.1546.

Lettre de Mr. Morin de l'Academie des Inscriptions à Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches, touchant le Livre de Mr. Tollandus Anglois, intitulé *Adeisidamon*, *Decembre* 1709.

& Origenes Judaicæ. Septembre, p.1588.

Remarques de Mr. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi, sur le nouveau Traité de toute l'Architecture de Mr. Cordemoy. *Septembre*, p.1618.

Observations pour la conjonction de Saturne avec une Etoile des pieds de la Constellation des Gemeaux de la troisiéme grandeur. Par le R. P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie, à Marseille à l'Observatoire de Sainte Croix. *Septemb.* p.1658.

Dissertation chronologique & critique sur les Chapitres 49. & suivans du Livre premier d'Herodote, au sujet de Pisistrate Tyran d'Athenes. *Octobre*, p.1786.

Extrait d'un Discours de Mr. Geoffroi Docteur & Professeur Royal en Medecine, sur la connoissance des Remedes. *Octobre*, p.1822.

Lettre du R. P. de Grainville de la Compagnie de Jesus sur une Médaille de Sevére. *Octobre*, p.1835.

Méthode pour transposer toute sorte de Musique. *Octobre*, p.1852.

Lettre à Mr. l'Evêque de Soissons, sur une petite figure de bronze representant un jeune homme, qui tient de la gauche une patere, & de la droite un vase courbe. *Novembre*, p.1921.

Discours de Mr. de Vieussens Médecin ordinaire du Roi, de l'Academie Royale

des Sciences, & Aggregé à la Societé Royale de Londres, sur la nature, les differences, les causes, & les signes du Temperament du sang. *Novemb.* p.1938.

Lettre de Mr. Mallemant Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte Opportune, au P. T. J. sur un passage difficile de l'Ecriture. *Novemb.* p.1968.

Reflexions sur les Instrumens dont on se sert pour mesurer les angles. Par Mr. de T. *Novemb.* p.2008.

Extrait d'une Dissertation sur l'Eclogue. Par Mr. l'Abbé Fraguier. *Decemb.* p.2110.

Observation de l'Eclipse de la Lune arrivée le 29. Septembre 1708. le soir; faite à l'Observatoire des R. R. P. P. Jesuites de Sainte Croix à Marseille, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le P. Laval Jesuite, Professeurs d'Hydrographie. *Novemb.* p.2026.

Explication d'une Médaille de Tetrique. *Decembre*, p.2164.

Consultation sur un Droit Seigneurial appellé, Moisson, Charroi, & Geline accoutumée. *Decembre*, p.2174.

Avis de Messieurs de la Faculté de Medecine de la Ville de Bordeaux sur les qualitez de l'Asphodelle, ou *Hastula Regia*; avec la maniere de la préparer pour en faire de bon pain. *Decemb.* p.2206.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1709.

ART. CLIX. H*istoire de la Ligue faite à Cambray entre le Pape Jules II. Maximilien I. Empereur, Loüis XII. Roi de France, Ferdinand V. Roi d'Arragon, & tous les Princes d'Italie, contre la Republique de Venise.* page 2049

ART. CLX. *Bibliotheque critique, ou Recüeil de diverses Pieces critiques, dont la plus-part ne sont point imprimées, ou ne se trouvent que très-difficilement, publiée par Mr. de Sainjore, qui y a ajouté quelques notes.* p. 2079

ART. CLXI. *Martyrologe universel, contenant le Texte du Martyrologe Romain traduit en François, & deux Additions à chaque jour, l'une des Saints de France, l'autre des Saints des autres Nations; avec un Catalogue des Saints dont on ne trouve point le jour. Par Mr. l'Abbé Ch. Chanoine honoraire de Nôtre Dame de Paris.* page 2095

TABLE.

ART. CLXII. Joannis Alstorfii J.U.D. Dissertatio philologica de Lectis: Subjicitur ejusdem de Lecticis Veterum Diatribe. *Dissertation sur les Lits, avec une autre Dissertation sur les Litieres des Anciens. Par Jean Alstorf Docteur en Droit.* p.2104

ART. CLXIII. *Extrait d'une Dissertation sur l'Eclogue. Par Mr. l'Abbé Fraguier de l'Academie Françoise & de celle des Inscriptions* p.2110

ART. CLXIV. *Histoire du vieux & du nouveau Testament, enrichie de plusieurs figures en taille douce. Par Mr. Basnage.* p.2152

ART. CLXV. *Explication d'une Medaille de Tetrique* p.2164

ART. CLXVI. *Grammaire Françoise sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs, & la pratique plus aisée; contenant divers Traitez sur la nature de la Grammaire en general; sur la beauté des langues, & sur la maniere de les apprendre; sur le Stile, sur l'Ortographe, sur les Accens; sur la longueur des sillabes Françoises; sur la ponctuation &c. Par le P. Buffier de la Compagnie de Jesus.* p.2171

ART. CLXVII. *Consultation sur un Droit seigneurial appellé, Moisson, Charroi, & Geline accoutumée.* p.2179

ART. CLXVIII. Vita della B. Michelina di Pesaro del terzo Ordine di San Francesco, scritta da Antonio Maria Bonucci della Compagnia di Giesù, & dedicata all'Illustrissima Signora Giulia Albani &c. *C'est-à-dire, Vie de la Bien-heureuse Micheline de Pesaro, du Tiers Ordre de Saint François, écrite par le P. Bonucci Jesuite.* p.2199

ART. CLXIX. *Avis de Messieurs de la Faculté de Medecine de Bordeaux, sur les qualitez de* l'Asphodelle, *ou* Hastula regia, *avec la maniere de la préparer pour en faire de bon pain:* page 2206

ART. CLXX. *Nouvelles Literaires.*

De Lipsic. p.2209
De Rome. p.2210
D'Urbin. ibid
De Messine. p.2211
De Suisse. ibid
De Paris. p.2214

Catalogue des Livres imprimez tant en France que dans les Pays étrangers,

TABLE.

dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1709.

Ecriture Sainte. Interpretes. p.2218
Théologiens. Controversistes. Heretiques. page 2221
Histoire Ecclesiastique. p.2227
Histoire profane. Voyages. p.2231
Critiques. Antiquaires. p.2233
Jurisconsultes. p.2238
Philosophes. Medecins. Mathematiciens. page 2239
Ouvrages d'Eloquence, de Poësie. Dissertation sur les belles Lettres p.2241
Sermons, & Livres spirituels. p.2264
Supplément. p.2296

Fin de la Table.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1282